Magazine « Heures de fête »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14888 – 7 F

MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

GATT : sursis pour la France

EN redonnant à la France, coincée entre la pression de ses agriculteurs et son souci d'éviter un affrontement avec ses partenaires de la CEE, une certaine marge de manœuvre par rapport aux négociations du GATT, M. Roland Dumas, lundi 7 décembre à Bruxelles, a démontré, une fois de plus, son habileté. La France, avec l'appui de la majorité des autres États membres, va pouvoir manœuvrer sur deux terrains. Les ministres de l'agriculture vont continuer à délibérer de la compatibilité avec la réforme de la PAC de l'accord conclu fin novembre par la Commission européenne avec les Etats-Unis.

La « ligne rouge » de la réforme est sans doute parfois franchie, comme le déplorent les Français, appuyés en cela par une majorité de partenaires. Mais le débat pourra permettre à la Commission de démontrer que les dégâts sont limités, qu'ils peuvent être compensés et, surtout, que des garanties peuvent être imaginées pour mettre les agriculteurs à l'abri d'une évolution défavorable du marché.

BREF, il ne s'agirait pas tant de rouvrir la négociation agricole transatlantique, ce que nos partenaires, et notamment l'Allemagne, ne souhaitent pas, mais plutôt de rassurer les paysans. M. Dumas a obtenu non sans mal que, pendant cet exercice d'équilibrisme, l'accord agricole ne soit pas présenté aux autres parties du GATT à Genève, comme s'il était évident qu'au bout du compte il serait confirmé. La présidence britannique, qui se laisse volontiers aller à raisonner en termes de « défaite de la France », ainsi que les deux commissaires porte-parole de la CEE dans l'Uruguay Round ont tenté de s'opposer à ce geste minimum de solidarité. Sans succès.

L'autre condition posée par la France pour donner son aval à un accord global qui conclurait six ans et demi de négociations et prémunirait le monde contre une guerre commerciale, accompagnée, sans doute, d'une grave récession, est d'obtenir des résultats équilibrés sur les dossiers non agricoles, telles la libération des échanges de services ou la défense de la propriété intellectuelle.

LE mémorandum remis à nos partenaires analyse l'état de la négociation, qui n'est pas satisfaisant, et indique la direction qu'il faudrait prendre. Mais il arrive bien tard : depuis plus d'un an, on se disait convaincu, à Paris, que les Etats-Unis, en raison de la campagne électorale, ne pourraient pas conclure l'Uruguay Round. On paye maintenant cette erreur de jugement. Les résultats de la négociation peuvent être améliorés, peut-être même de façon substantielle, mais pas radicalement changés.

Cela est vrai, en particulier, des questions les plus fondamentales : on semble s'interroger à Paris sur l'opportunité d'accroître les pouvoirs d'arbitrage du GATT, une institution considérée, à juste titre, compte tenu de l'expérience, avec méfiance. Un tel débat ne s'organise pas en quelques semaines. Qu'il s'agisse de l'organisation de l'Europe ou de celle du commerce international, le temps n'est plus aux réformes radicales.

Lire page 25 l'article de PHILIPPE LEMAITRE

M 0147 - 1209 0 - 7,00 F



Après la destruction de la mosquée d'Ayodhya

Emeutes anti-indiennes dans le monde musulman

Des émeutes anti-indiennes se poursuivaient, lundi 7 décembre, dans plusieurs pays musulmans, notamment au Pakistan et au Bangladesh, après la destruction de la mosquée d'Ayodhya, en Inde, par une foule hindouiste. Des gouvernements islamiques ont condamné cet acte d'intolérance. Cependant, le premier ministre indien, M. Rao, qui tente de reprendre l'initiative politique, envisage d'interdire les organisations religieuses extrémistes du pays.

« La fin du rêve laïque »

NEW-DELHI

de notre correspondant

De sanglants affrontements entre forces de police et musulmans manifestant contre la destruction, la veille, de la mosquée d'Ayodhya (Uttar-Pradesh) ont eu lieu, lundi 7 décembre, dans une douzaine des vingt-cinq Etats de l'Inde. Près de deux cent cinquante personnes ont été tuées. C'est le Maharashtra, dont la capitale est Bombay, qui a été le plus affecté par la violence intercommunautaire : on parle de soixante-huit morts. Des heurts entre hindous et musulmans se sont également produits en Uttar Pradesh, dans la vieille ville de Delhi, au Rajasthan et dans plusieurs villes du sud du pays. Ici et là, des temples ont été attaqués par des musulmans, et des mosquées par des hindous.

Selon la presse indienne, toutes les maisons occupées par des musulmans dans la petite cité d'Ayodhya ont été brûlées. La police et les paramilitaires ont souvent ouvert le feu sur les manifestants et émeutiers, ce qui explique le nombre élevé de victimes.

BRUNO PHILIP

Lire la suite page 5

POINT

Les guerres de l'Inde

Page 4

La mise en œuvre de l'opération internationale

Avant-garde franco-américaine à Mogadiscio

L'opération « Rendre l'espoir » devait commencer mercredi 9 décembre à l'aube avec le débarquement à Mogadiscio de l'avant-garde américaine – 1 800 marines regroupés au large de la capitale somalienne, – suivi de celui des troupes françaises. Celles-ci doivent être déployées dans l'ouest du pays, dans la région de Baidoa, où de violents combats ont eu lieu dimanche et lundi. La situation restait calme, mardi, à Mogadiscio, où était arrivé, la veille, un émissaire du président Bush.

« Les temps changent »

MOGADISCIO

de notre envoyé spécial

Dans l'air poisseux de l'aube, les miliciens du clan Hawadlé, en poste devant la grille d'entrée de l'aéroport de Mogadiscio, achèvent leur tour de veille, peut-être leur dernier avant l'arrivée des *Marines*. *« C'est une question d'arrangement*, dit Mahamoud Gagaï, un des responsables de la sécurité. *Nous sommes prêts à collaborer avec eux s'ils le veulent »*. En clair : *« Nous souhaitons garder le contrôle des lieux »*.

Dans l'enceinte de l'aéroport, les soldats pakistanais côtoient les journalistes qui scrutent vainement l'horizon où se découpe, solitaire, la silhouette d'un croiseur : *« Il faudra revenir demain à la même heure ! »* Une équipe de la chaîne américaine CBS a campé, au bord du tarmac, antenne-satellite déployée et caméras prêtes à l'action.

Impressionné par cette *débauche de technologie*, un broussard de Belet-Huen attend, lui aussi, le débarquement mais refuse d'envisager qu'il pourrait en perdre son fusil. Hassan Galal, lui, est méconnaissable, ce mardi matin, dans son costume-cravate. On le sent impatient de servir d'interprète aux officiers américains. *« Les temps changent »*, dit-il.

JEAN HÉLÈNE

Lire la suite page 3 et nos informations pages 3 et 32

Mission impossible

Les présidents ont trop à présider...

par André Fontaine

Certains noms renforcent une vocation. Le général aurait-il été de Gaulle s'il s'était appelé Dupont ou Martin, ou, à plus forte raison, comme un ancien chef des armées, Revers ? N'est-il pas assez extraordinaire de songer que l'homme qui s'est juré de rendre à l'Amérique confiance en elle-même est né à Hope, le mot anglais pour espoir ?

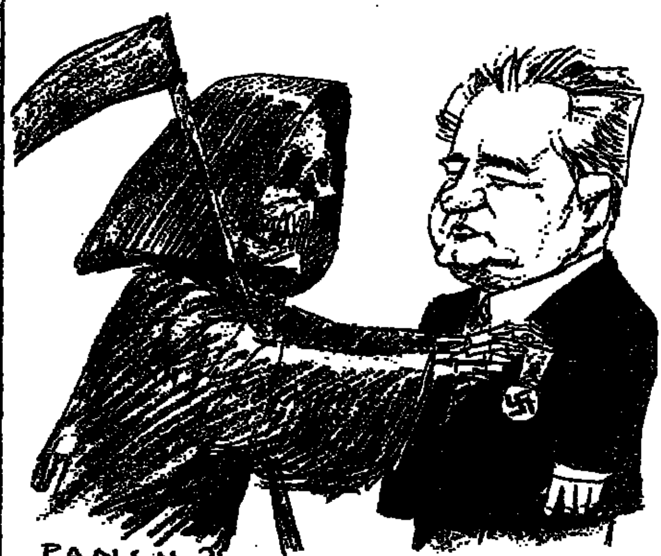
De l'espoir, il en faut une bonne dose à notre époque, pour poser sa candidature, où que ce soit, à la magistrature suprême. La campagne électorale est à elle seule une redoutable épreuve : elle exige d'avoir l'esprit vif, la voix assurée et les nerfs singulièrement solides pour passer sans arrêt des podiums aux studios de TV, encaisser les coups bas et les injures, répondre ce qu'il faut au moment qu'il faut, éviter les pièges où le camp adverse cherche à chaque instant à vous faire tomber.

Ces récifs ne sont rien à côté de ceux qui attendent le vainqueur. Surtout lorsque, comme c'est le cas pour Clinton, il hérite un endettement et un déficit budgétaire énormes, limitant singulièrement sa capacité de tenir ses promesses de relance de l'économie et d'extension de la protection sociale, tout en l'obligeant à dire rapidement sur qui il compte pour les financer.

Lire la suite page 13

Un rapport du gouvernement américain

Washington dénonce les crimes en Bosnie



Lire nos informations page 6

Mérieux dans la tourmente

L'Institut a exporté des produits sanguins non chauffés jusqu'au début de 1986

LYON

de notre bureau régional

L'Institut Mérieux a exporté, en 1985, des produits antihémophiliques non chauffés et non testés pour le virus du sida. Révélée dans nos colonnes (*le Monde* daté 1er-2 novembre), cette information a provoqué l'ouverture d'une enquête interne à l'entreprise sur *« la préparation, la distribution et l'utilisation thérapeutique du facteur VIII pendant l'année 1985 »*. Des conclusions publiées, le 7 décembre, il ressort que les dernières livraisons ont été effectuées le 11 décembre 1985, à l'exception d'un lot de 403 flacons distribué en Irak le 12 février 1986. Pour l'Institut, *« aucun élément ne permet d'affirmer une éventuelle contamination du facteur VIII commercialisé par Mérieux »*. Ces efforts de transparence seront-ils suffisants pour restaurer l'image et la crédibilité du laboratoire. *« Je ne sais pas, messieurs les Sénateurs, en âme et conscience, ce que j'aurais fait ou n'aurais pas fait si j'avais travaillé sur les facteurs anti-hémophiliques. »* Telle qu'elle ressort du procès-verbal de son audition, le 21 avril 1992, devant la commission d'enquête parlementaire sur le système transfusionnel français, cette déclaration de M. Alain Mérieux paraît accablante.

GÉRARD BUÉTAS et MICHEL DELBERGHE

Lire la suite page 18

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50

DÉBATS

Elections prud'homales

A bon défenseur, salut !

par Louis Viannet

POURQUOI en parle-t-on si peu ? Une élection qui concerne 14 millions de salariés et qui doit désigner des hommes et des femmes ayant la responsabilité de juger au regard de la loi, ce n'est quand même pas rien. De plus, les conseils de prud'hommes ont un caractère original dans les relations du travail en France. Ils sont, en fait, uniques en leur genre en Europe. Tout cela mériterait déjà une grande attention. Mais ce qui nous intéresse le plus, en tant qu'organisation syndicale, tient à leur rôle et à leur utilité. Le point d'appui que l'institution prud'homale représente pour le salarié, en tant qu'individu confronté à un litige avec son patron, est considérable.

Un conseil de prud'hommes dans lequel siègent des hommes et des femmes connaissant par leur propre expérience les conditions du travail dans l'entreprise et les comportements des employeurs, et obligé d'en tenir compte dans sa réflexion d'arbitrage, ce n'est pas rien. Une juridiction tenue non seulement au respect de la lettre des textes mais conçue pour prendre en compte leur esprit, c'est important.

En réalité, cet instrument est à ce point efficace dans le respect du droit et les pratiques patronales en sont si souvent éloignées que l'on ne connaît pas ou peu d'exemples de patrons penant l'initiative de faire appel à son jugement, tant ils redoutent la solidité de l'argumentation et la sévérité du jugement dans lequel l'influence réelle des conseillers salariés n'est pas négligeable.

Encore faut-il, répétons-le, que dans les débats ces conseillers soient en mesure de puiser dans leur connaissance du terrain les arguments susceptibles de refléter la réalité dans toutes ses dimensions. Les conseils de prud'hommes doivent donc être composés d'élus compétents, lucides et fermes sur les prix. Cela a toujours été vérifié par l'expérience.

Un bon bilan

Pour autant, la période qui s'ouvre élargit sensiblement le champ des responsabilités des conseils et des conseillers. En effet, l'actualité est faite aujourd'hui d'une suite incessante de remises en cause des droits existants, d'affaiblissements des garanties collectives, de développements tous azimuts de l'individualisation des situations. Précarité, flexibilité, mobilité sont non seulement de mise partout, mais affichées comme objectifs à généraliser en France et en Europe. C'est sans doute pour cela que le rôle des conseils de prud'hommes est un obstacle aux ambitions patronales.

Comment placer les salariés en situation malléable, corvéable quelle que soit leur catégorie avec l'existence d'une institution qui permet, pénalités financières à l'appui, d'imposer le droit aux employeurs ? Cela ne suffit-il pas à valoriser son rôle ? Depuis toujours, les salariés ont fait confiance à la CGT en la plaçant largement en tête des organisations représentatives. L'efficacité des conseils de prud'hommes en a bénéficié. Sans doute faut-il attribuer à cette efficacité les petites opérations induites par le ministère du travail pour refuser l'inscription des techniciens supérieurs dans le collège encadrement, contrairement à la situation antérieure.

Peut-être caresse-t-on l'espoir que le vote des seuls cadres dans ce collège pourrait conduire à l'affaiblissement de la représentation CGT, donc de la résistance aux abus des employeurs ?

Nous pensons que cela n'est pas plus souhaitable pour les cadres que pour les employés ou les ouvriers. Tous et toutes n'ont-ils pas intérêt à trouver dans les conseils de prud'hommes des hommes et des femmes appuyant leur fermeté dans les jugements sur un comportement tout autant offensif sur les lieux de travail ?

Les candidats et candidates présentés par les organisations CGT ont quand même un bon bilan qui augure bien de l'avenir. Voilà pourquoi c'est faire appel à la raison que d'inviter les salariés à donner du poids à leurs droits en prolongeant par leur vote CGT la confiance qu'ils apportent au syndicalisme.

▶ **Louis Viannet est secrétaire général de la CGT.**

Une ardente obligation !

par Paul Marchelli

DANS notre pays se conjuguent actuellement 10 % de chômage (dont 34 % d'augmentation pour le seul personnel d'encadrement), 16 % au total de citoyens exclus du travail (chômeurs, préretraités, RMIstes, etc.), moins de 2 % de croissance en perspective sur 1993, des prévisions d'investissement une fois de plus négatives (après – 8 % en 1990 et – 11 % en 1991), une inflation certes maîtrisée, mais qui prend de plus en plus l'allure d'une véritable déflation. Dans un tel pays, est-il raisonnable de s'interroger longuement sur la question de savoir s'il faut ou non aller voter le 9 décembre prochain pour les élections prud'homales ?

Quel est le salarié, de quelle région, de quelle entreprise, qui peut prétendre se désintéresser de son avenir, de celui de son pays, de sa région ou de son entreprise ? La situation économique et sociale du pays est telle que plus de 4 millions d'entre eux sont maintenant exclus du monde du travail. Et il n'y a aucune raison pour que cela s'améliore : le gouvernement campe dans son obstination à ne pas vouloir relancer l'économie et compte sur les autres pour faire son ouvrage.

La réponse du monde du travail doit venir le 9 décembre prochain, massivement, puissamment, pour dire « non » à la fatalité du chômage et à la récession économique.

Rien ne serait pire, en cette circonstance, qu'une démission des salariés, refusant ou négligeant leur devoir de citoyen social : l'abstentionnisme sera en réalité un encouragement à l'attentisme de ceux qui nous gouvernent.

L'élection des conseillers prud'hommes est donc importante à un double titre. Préventif, pour réclamer une autre politique économique et sociale. Curatif, pour mettre en place des juges prud'homaux dont la compétence et l'engagement devront se mobiliser chaque jour pour pallier les conséquences sociales de l'inertie gouvernementale et de la pleutrerie patronale.

Compétence et responsabilité

La CFE-CGC sera présente le 9 décembre pour conduire ce combat. Nous n'avons pas mobilisé des tonnes de papier, nous n'avons pas investi des millions de francs dans des panneaux publicitaires. Nous sommes restés dans une campagne à échelle humaine. Une campagne de conviction, pas de millions. Une campagne qui nous conduit au contact des salariés, partout à Paris et en province, pour expliquer, démontrer, convaincre...

Compétence et responsabilité sont nos deux maîtres mots. Cela n'étonnera personne : ne sont-ils pas la traduction très exacte et directe de ce qu'est l'encadrement de ce pays, tous les jours, dans l'entreprise ?

Nous avons totalement décentralisé cette campagne électorale : dans chaque région de France, la CFE-CGC exprime les problèmes, mais aussi les réalisations, les succès, de la région. Nous refusons le monolithisme de la pensée et de l'action : parce que la justice prud'homale est une justice de proximité, nous faisons une campagne de proximité. Ainsi la CFE-CGC ne conduit-elle pas une campagne prud'homale, mais vingt-deux campagnes régionales différentes.

Près de 14 millions de salariés appelés à participer au scrutin et à prendre ainsi la responsabilité qui est la leur ; plusieurs milliers d'hommes et de femmes prêts, sous la bannière CGC, après le 9 décembre, à assumer totalement la responsabilité qui leur aura été confiée : tous les éléments sont en place pour que le rendez-vous du 9 décembre 1992 ne soit pas manqué.

Tout est en place aussi pour que tous les salariés, en votant pour les listes CFE-CGC, se servent de ces élections pour dire au gouvernement : Ça suffit comme ça ! Assez de chômage ! Nous voulons une autre politique économique qui garantisse nos emplois.

▶ **Paul Marchelli est président de la CFE-CGC.**

Le sens d'un vote

par Nicole Notat

LE 9 décembre, les salariés vont élire leurs conseillers syndicaux pour assurer leur défense devant les juridictions prud'homales. Election importante puisque ce sont 150 000 affaires par an que les prud'hommes ont à traiter. Pouvoir faire appel à cette juridiction et y être défendu reste pour chacun(e) un filet de sécurité appréciable, souvent l'ultime recours en cas de litige avec son employeur, en particulier dans beaucoup de petites et moyennes entreprises.

S'agit-il pour autant uniquement de désigner des défenseurs formés, compétents, disponibles auxquels on pourra s'adresser en cas de besoin, puis de vaquer à ses occupations jusqu'à la prochaine élection ? Or, bien autre chose est en jeu dans cette désignation et fait que ce scrutin a une importance particulière dans le contexte actuel.

L'action judiciaire n'est pas qu'une facette de la défense syndicale. Au fond, plus le syndicalisme est fort, moins on a besoin des prud'hommes. C'est bel et bien le déficit de représentation collective dans notre pays qui aboutit à la progression du nombre de recours devant les tribunaux et qui explique que 80 % du contentieux prud'homal concernent les petites entreprises, c'est-à-dire là où la représentation collective fait défaut. Par leur vote, les salariés feront aussi un choix entre des organisations syndicales.

S'il ne s'agissait d'arbitrer qu'une affaire de concurrence entre des syndicats différents, cela ne mériterait même pas la peine que l'on s'y arrête. A travers le choix du syndicalisme que nous avons l'ambition de bâtir, nous invitons les salariés, sans lesquels nous ne pouvons rien, à participer à la construction d'un autre type de relations sociales que celui que nous connaissons aujourd'hui et qui se délite sous nos yeux.

Suffit-il de renvoyer à la crise économique pour expliquer les difficultés de la situation sociale ? Y a-t-il un fatalisme qui condamnerait les salariés, en particulier les plus démunis, au chômage, à la précarité ? Pourquoi ne sommes-nous pas capables d'imposer les compromis permettant de partager les gains de productivité et d'en affecter la partie nécessaire à la création d'emplois alors que les besoins sociaux sont criants ?

Pouvons-nous accepter le développement d'une économie duale où l'inégalité de la présence syndicale dans les entreprises et les branches contribue, à notre corps défendant, au creusement des inégalités sociales ? Pourquoi lorsque les pouvoirs publics prennent des mesures positives, celles-ci n'ont-elles pas plus d'impact ?

On nous dit que notre économie est « assainie » et en voie de modernisation. Les salariés ont beaucoup donné pour ce résultat, en ont-ils eu le juste retour ? Nous refusons d'avoir à choisir entre la performance économique et l'injustice sociale, mais nous ne pensons pas davantage que les réponses à ces questions se trouvent dans un syndicalisme qui s'accroche à une vision dépassée de la lutte des classes ou à une action uniquement corporatiste.

Pour la CFDT, la tâche urgente est de rénover nos relations sociales et de reconstruire un système de relations professionnelles cohérent : faire en sorte que tous les salariés, quels que soient leur sexe, leur activité professionnelle, la taille de l'entreprise qui les emploie, aient une représentation collective, seul contrepoids face à la logique patronale, pour défendre leurs intérêts dans un système de négociation collective qui permette de conjuguer efficacité et équité. Faire le choix de la CFDT le 9 décembre, c'est se prononcer pour la modernisation des relations sociales par une action syndicale dynamisée.

▶ **Nicole Notat est secrétaire général de la CFDT.**

Efficacité, indépendance, solidarité

par Marc Blondel

APPELÉS le 9 décembre à renouveler leurs conseillers prud'hommes, les salariés non fonctionnaires, actifs et chômeurs, doivent prendre conscience que leur vote est important. Non seulement parce que le droit de vote est un droit essentiel en démocratie et qu'il faut l'exercer. Mais aussi parce qu'un taux de participation important renforcera l'institution prud'homale. Plus il y aura de votants, plus le crédit des prud'hommes sera grand, plus ils auront un effet dissuasif, préventif auprès des employeurs.

Juridiction originale à composition paritaire (salariés-employeurs), les prud'hommes ont pour fonction de juger les litiges et contentieux pouvant survenir entre un salarié et un employeur en cas de non-respect de la convention collective et/ou du code du travail. Même si un employeur a la possibilité de saisir lui-même le conseil des prud'hommes, il est clair que ce n'est pas fréquent... et pour cause ! 98 % des cas sont soumis par les salariés à l'encontre de leurs employeurs pour différents types d'abus ou de discriminations dont ils s'estiment victimes, que ce soit en termes de salaire, d'emploi, de classification, etc. Annuellement, ce sont plus de 150 000 dossiers qui sont présentés, dont 23 000 concernant plus spécifiquement les cadres, population salariée qui tend de plus en plus à devenir une population à risques. Il suffit pour s'en convaincre de recenser les licenciements abusifs pour le motif ambigu de *« perte de confiance »*.

D'aucuns estiment que ces conseils de prud'hommes sont engorgés et plaident ainsi *« innocemment »* pour leur réforme. Même s'ils ne bénéficient pas des moyens matériels et humains nécessaires – ce qui n'est malheureusement pas une originalité pour la justice dans ce pays, – il n'en reste pas moins qu'en moyenne les délais raccourcissent régulièrement (neuf mois actuellement), et qu'ils pourraient diminuer plus rapidement si nombre d'employeurs, pour bénéficier d'un retard d'application des jugements, ne faisaient appel, de manière dilatoire, pour se désister au dernier moment.

En se prononçant sur le respect individuel de dispositions collectives, la juridiction prud'homale se situe à l'intersection de l'individuel et du collectif. Ce faisant, elle est au cœur d'un des problèmes centraux actuels de la société, à savoir la cohésion du tissu social malmenée par l'austérité économique, la vague néolibérale, le chômage et les exclusions, autant de facteurs qui fragilisent la démocratie. Juger en toute indépendance, sans esprit partisan, telle est notre conception du rôle des conseillers prud'hommes.

Leur action s'appuie sur leur compétence, leur connaissance précise des textes conventionnels, leur formation, assurée par l'organisation syndicale. Elle s'appuie aussi, en amont, sur l'action générale de la confédération pour obtenir, par la revendication et la négociation, une amélioration des droits collectifs, indispensable pour garantir les droits individuels. C'est, par exemple, le cas quand nous demandons au ministère du travail un projet de loi assurant le respect de la vie privée des salariés, que ce soit au moment de l'embauche ou lors des évaluations professionnelles, ce qui suscite de fortes réticences patronales.

C'est ainsi que, pour Force ouvrière, l'action prud'homale s'inscrit dans l'efficacité, l'indépendance et la solidarité afin que, quoi qu'il arrive, les salariés ne soient jamais seuls.

▶ **Marc Blondel est secrétaire général de la Confédération générale du travail-Force ouvrière.**

En son âme et conscience « la vie à défendre »

par Alain Deleu

CE serait une erreur de croire que les élections prud'homales ne sont qu'un test d'audience. Il s'agit d'abord d'élire des juges. Non pas des partisans qui s'affrontent, mais des conseillers qui jugent en droit et aussi, d'une certaine manière, *« en leur âme et conscience »*, selon la formule employée pour les jurés d'assises. L'âme et la conscience : deux mots rarement scandés sous les banderoles !

C'est sans doute en ce domaine que se fonde la solide réputation de la CFTC en matière prud'homale : sa reconnaissance du caractère sacré de la dignité de chaque personne et sa volonté d'en appeler toujours à la conscience de l'autre.

La CFTC se présente devant les électeurs avec un bilan positif pour la défense individuelle des salariés. Elle a joué un rôle actif dans l'amélioration du droit du licenciement (généralisation de l'entretien préalable et droit dans tous les cas à un conseiller pour le salarié pendant cet entretien, énonciation écrite obligatoire des motifs, bénéfice du doute devant les prud'hommes, etc.). Ces améliorations sont largement dues à l'insistance de la CFTC, en particulier le « conseiller du salarié » qui marque une petite révolution dans le droit du travail.

Mais les élections prud'homales sont aussi l'occasion pour les salariés et les demandeurs d'emploi de dire le syndicalisme qu'ils veulent pour l'avenir. Les commentaires ne manquent pas sur la crise du syndicalisme français, qui est avant tout la crise du syndicalisme s'inspirant encore de la lutte des classes. Cette situation est d'autant plus dommageable que la crise sociale est, comme chacun sait, extrêmement inquiétante.

Un nombre croissant de responsables prennent conscience du non-sens d'une croissance économique qui se construit aujourd'hui sur l'exclusion de millions de personnes. En cherchant des solutions comme le traitement social du chômage, le partage du travail, on ne fait que tourner autour de la question centrale, celle de la finalité des choix économiques.

L'interdépendance mondiale complique considérablement cette question mais elle n'en change pas la nature. C'est précisément pour y répondre que la construction d'une solidarité européenne économique et sociale est urgente.

Voilà évidemment une question qui se pose en premier lieu aux responsables politiques. On parle d'ailleurs beaucoup d'alternance politique. Ce ne sera pas mon propos. Non seulement la CFTC se déclare indépendante du politique, ce qui n'est guère original, mais elle l'est réellement.

Par contre, nous souhaitons qu'à l'occasion des élections prud'homales le débat se porte sur l'alternance syndicale. Pour le syndicalisme français aussi, le mur de Berlin est tombé et plus rien ne sera comme avant. Les turbulences internes actuelles chez certains confirment qu'une page se tourne.

La seule logique du rapport de forces ne permet pas de répondre aux défis. Il faut y substituer la recherche négociée du bien commun. Pour cela, il est temps de donner la priorité à un autre syndicalisme : celui du dialogue, de la participation, de la responsabilité, mais aussi de la solidarité avec les plus pauvres, de la défense des libertés familiale, scolaire...

La CFTC veut porter cette ambition, qu'elle formule par une nouvelle signature : *« La vie à défendre »*. Pour chacun de nous, en effet, travailler c'est aussi protéger ceux que nous aimons. Les salariés ont l'occasion de choisir le 9 décembre. A eux de juger.

▶ **Alain Deleu est secrétaire général de la CFTC.**

Lire également page 36 l'article de Francine Aizicovici.

L'intervention internationale en Somalie

Les premières troupes américaines et françaises déployées dans le cadre de l'opération « Rendre l'espoir » doivent débarquer mercredi 9 décembre à l'aube à Mogadiscio. A Paris, le chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, a affirmé mardi que les troupes françaises seront envoyées à l'ouest du pays, dans la région de Baidoa ou d'Hoddour. Les 2 100 militaires français arriveront par avion et bateau à Mogadiscio, et se déploieront par vagues dans le pays *« avant Noël »*, a-t-il précisé sur Europe 1. Avec la logistique, entre 3 000 et 4 000 soldats français seront impliqués dans l'opération.

L'Ethiopie et le Kenya ont fermé leurs frontières terrestres avec la Somalie pour tenter d'empêcher les combattants somaliens de se réfugier sur leur territoire. A New-York, on a officiellement indiqué que l'ONU travaille *« activement »* à la préparation de la deuxième phase de son action en Somalie, qui consiste à superviser la reconstruction du tissu social et politique du pays, une fois que l'opération militaire aura permis la distribution de l'aide humanitaire.

Le porte-parole adjoint du Quai d'Orsay a indiqué lundi n'être *« pas en mesure de commenter »* les informations faisant état d'une initiative française de médiation entre les parties en conflit – rôle prêté à M. Bernard Kouchner, de retour de Mogadiscio. La France *« ne perd pas de vue la recherche d'une solution politique »*, a néanmoins déclaré le diplomate. M. Kouchner a déclaré que l'opération « Rendre l'espoir » était un tournant historique qui devait entraîner d'autres actions de ce type. *« Agir en Somalie n'est qu'un début. On meurt aussi ailleurs : au Sud-Soudan, au Libéria, au Mozambique, en Angola, en Birmanie et en Bosnie »*, a-t-il dit.

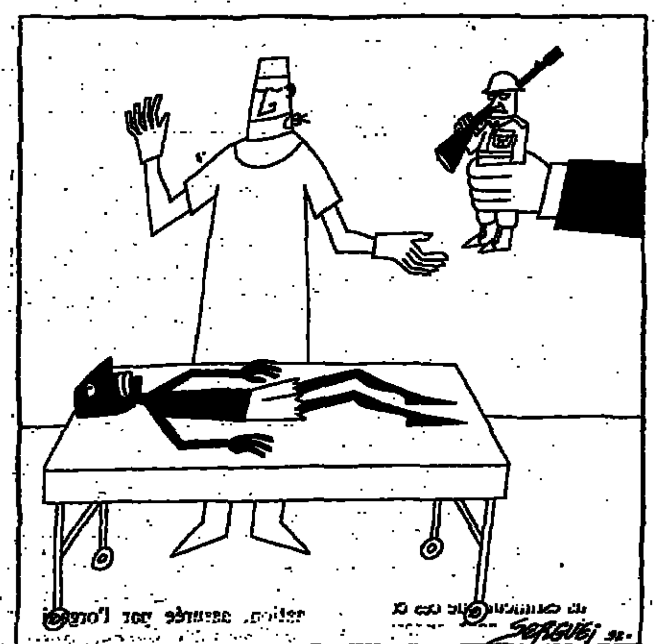
Dans un entretien publié mardi par le quotidien *Sud-Ouest*, M. Jacques Chirac se déclare *« favorable au droit d'ingérence humanitaire et à l'opération en cours »* en Somalie, mais estime que *« l'action humanitaire, pour respectacle qu'elle soit, ne peut pas se substituer à une véritable action politique destinée à prévenir les conflits et à désamorcer les situations de crise »*. *« Notre diplomatie depuis longtemps apparaît bien faible »*, souligne M. Chirac.

M. Jean-Pierre Chevènement, député (PS) du Territoire-de-Belfort, qui avait quitté le gouvernement en janvier 1991 en raison de son désaccord sur la guerre du Golfe, a indiqué lundi sur France-Inter qu'il approuve l'opération « Rendre l'espoir », *« notablement différente » de l'opération « Tempête du Désert ». « Il s'agit d'une opération d'assistance humanitaire militairement protégée »*, a-t-il dit, en précisant, toutefois, qu'il est *« réservé sur sa présentation et, surtout, sur ses perspectives »*. – *(AFP, Reuter.)*

Les interrogations des militaires

Nourrir à coups de canon ?

Faut-il tuer pour nourrir des affamés et accepter, du même coup, le risque de mourir pour venir en aide à autrui ? Cette question d'une intervention de forces de paix n'est pas requise, pour l'instant, par la conscience internationale comme une exigence allant de soi. Embrasements et ethnocides ont en commun d'être des situations où l'option des armes – même celle qui consiste à escorter l'aide d'urgence – est loin d'être la solution miracle sur laquelle tous ont tendance à se reposer.



« musclée » auprès d'une assistance humanitaire internationale, nombre de militaires américains la formulent ainsi. Doit-on régler à coups de canon les problèmes de la faim et de la misère là où *ils assaillent des populations*, c'est-à-dire dans un monde qui n'a pas su résoudre à temps les relations Nord-Sud ? Cette interrogation, on l'entend désormais exprimer à voix haute au sein même de l'institution française de défense.

Depuis le sommet franco-africain de La Baule, en 1991, les armées françaises, censées être porteuses des traditions de la République, sont sollicitées de contribuer davantage à l'éveil démocratique d'un continent africain où beaucoup de chefs d'Etat ou de gouvernement traînent les pieds – c'est le moins qu'on puisse dire – sur la voie de la démocratisation de leurs pays.

Plus récemment, ces mêmes armées françaises ont été invitées à porter, plus qu'elles ne l'avaient jamais fait dans le passé, *l'uniforme de l'ONU*, comme autant de forces d'interposition, de maintien et, maintenant, d'imposition de la paix dans des pays ravagés par la guerre civile. Au Proche et au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique latine, en Asie et jusqu'au cœur de l'Europe.

Un corps pluridisciplinaire de la paix

Que ces missions, en se multipliant, en se diversifiant et en devenant de plus en plus dangereuses, n'aient pas pour effet de troubler les esprits de militaires peu ou mal formés à de telles actions, voilà qui eût été étonnant. On n'est pas impunément appelé à jouer les pompiers voire les policiers internationaux sans se demander – parce qu'on peut y laisser la vie – si ces opérations d'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays ont un sens.

Ces réflexions expliquent la réserve de nombreux militaires. Surtout lorsqu'il est, chaque jour, plus avéré que pyromanes ou pillards se livrent à leurs exactions quotidiennes dans bien d'autres régions du monde qui ne sont pas sous les feux de l'actualité et où l'intervention

C'est vrai dans l'ex-Yougoslavie, au Cambodge et en Somalie, *pour ne prendre que les cas* principaux de pays où l'armée française est autant engagée, sinon plus, que la plupart de ses alliés. Quand les forces multinationales, qui lui ont apporté leur concours, devront quitter la zone, la population court le risque d'être aussi démunie qu'avant, sans l'espoir d'un apaisement politique.

D'où ces questionnements de *plus en plus fréquents* au sein de la collectivité militaire, en France, à propos d'un corps de la paix, multinational et pluridisciplinaire, dont la tâche serait sinon de remplacer du moins de relayer ce qu'il reste d'une administration locale, défaillante ou désagrégée, dans un pays ravagé par la guerre. Ce corps de la paix ferait appel à des spécialistes de toutes origines – et pas seulement à des militaires – *susceptibles de remettre en fonctionnement*, par leurs conseils, un Etat et une économie en plein délitement faute *d'une cohésion nationale*.

Certains voient dans cette orientation un retour éventuel au rôle dit *« social »* de l'officier, tel *que le maréchal Lyautey*, il y a quelque soixante-dix ans, le définit et l'appliqua au Maroc.

La référence a de quoi engendrer scepticisme ou, à tout le moins, prudence. Pour deux raisons. D'abord, rien n'indique que les pays qui ont le plus *besoin d'une telle assistance* soient aussi ceux qui la réclament ou l'acceptent d'entrée de jeu : le soupçon existe, à l'encontre d'un quelconque retour en force de l'esprit néo-colonial chez les grandes puissances tutélaires. Ensuite, rien ne permet de croire que les experts conviés à une telle mission y sont préparés : sauf à recruter parmi les plus anciens et les plus compétents, peut-être parmi les « jeunes » retraités.

JACQUES ISNARD

2 120 soldats français sur le terrain

Sous le commandement du général René Delhome (*le Monde* du 8 décembre), le contingent français en Somalie comprendra 2 120 hommes au total, qui, selon l'état-major des armées, seront déployés dans l'ouest du pays, dans la région de Baidoa et Hoddour. Une mission militaire française s'est rendue aux Etats-Unis pour en discuter avec l'état-major du général Robert Johnston, chargé de diriger l'opération « Rendre l'espoir ».

Les éléments précurseurs français débarqueront en avion et en bateau à Mogadiscio même, l'ensemble du dispositif devant être définitivement en place avant Noël.

Deux bataillons motorisés, à bord de véhicules de l'avant blindés (VAB) et totalisant 1 140 hommes, proviennent du 5e régiment interarmes d'outre-mer, de la 13e demi-brigade de légion étrangère (deux unités basées à Djibouti), et du 3e régiment d'infanterie de marine (à Vannes).

Un appui maritime

Un détachement de 250 hommes (venus du 5e régiment d'hélicoptères de combat, à Pau) mettra en action 10 hélicoptères de transport Puma et 12 hélicoptères antichars Gazelle. Un détachement (380 hommes provenant de la brigade logistique de la Force d'action rapide) assurera le soutien logistique, aux côtés de 200 autres affectés à la base aéroportuaire (en liaison avec le détachement de transport aérien de Djibouti) et de 150 hommes composant l'élément dit de commandement et d'état-major.

Ce dispositif aéroterrestre bénéficie de l'appui, devant les côtes somaliennes, de la frégate *Georges-Leygues* (qui est déjà devant Mogadiscio), du bâtiment de transport léger *Enseigne-de-Vaisseau-La-Grandière*, du transport de chalands de débarquement *Foudre* et du bateau de commandement *Var*.

Le gouvernement français a désigné le contre-amiral Hubert Foillard, actuel « patron » des forces navales en océan Indien, pour assurer la liaison avec le haut commandement américain.

« Les temps changent »

Suite de la première page

Quelques applaudissements avaient salué, la veille, le passage, dans le ciel de Mogadiscio, de trois F-14 américains, embarqués sur le porte-avions *Ranger*, ancré au large des côtes somaliennes. Désemparés, trois jeunes guerriers Dimbil qui jouent les agents de sécurité, interrogent un chef de clan : *« Que devons-nous faire de nos armes ? » « Ils ont bien profité de la vie pendant deux ans et ne vont pas changer de manière de vivre facilement »*, estime M. Rohdri Wynn-Pope, représentant de Care pour le sud de la Somalie.

Le nombre des « Mad Max » (véhicules surmontés d'un canon) a légèrement diminué dans la capitale. Mais beaucoup sont demeurés sur place, les miliciens qui se déplacent à leur bord nourrissant l'espoir d'être recrutés par des journalistes : *« S'il faut enlever le canon, on peut s'en servir comme voiture. »*

Depuis l'annonce de l'envoi de marines, bien accueillie par le général Aïdid, les quartiers sud de Mogadiscio, que ses hommes contrôlent, sont beaucoup plus calmes. Les tensions qui avaient *suivi le déploiement des « casques bleus »* sur l'aéroport ont disparu. Tout est tranquille aussi sur la ligne de front. Quelques jeunes sentinelles semblent répéter un discours bien appris lorsqu'ils se félicitent de l'arrivée des militaires étrangers : *« Bientôt, la ligne verte aura disparu et c'est tant mieux. »*.

Mise sous tutelle

Est-ce que Mogadiscio pourra renaître de ses ruines qui disparaissent sous la végétation et retrouver, un jour, son indicible charme d'avant guerre ? Dans la presse locale, les caricaturistes imaginent les réactions des uns et des autres, comme ce voyou qui projette de retourner en brousse et de vivre en rançonnant les voyageurs. Ou cet islamiste qui peste contre ces *« infidèles qui viennent s'emparer de la Somalie »*.

A Baidoa, *plus au sud*, les combats continuent depuis dimanche. Déjà plus de trente morts et les blessés n'en finissent pas d'arriver dans le seul hôpital de la ville. Deux factions du mouvement Rahanwryn – partisans et adversaires du général Aïdid – s'affrontent, vraisemblablement pour le contrôle de la cité avant que l'arrivée des marines ne fige les positions des uns et des autres.

Bardera est demeurée calme, comme si le général Aïdid n'avait pas pu – ou pas voulu – reprendre la ville au général Morgan dont les hommes *continuent* d'avancer vers le port de Kisimayo. Les routes étant coupées par les pluies, les troupes de l'Alliance nationale somalienne (ANS) du général Aïdid n'ont pu recevoir de renforts.

Bataille de clans

L'envoyé spécial du président George Bush, l'ambassadeur Robert Oakley, est arrivé, lundi, à Mogadiscio. Après avoir reçu les organisations humanitaires, il devait s'entretenir, mardi, avec le général Aïdid puis avec M. Ali Mahdi, chef de la faction abgal, qui tient les quartiers nord de Mogadiscio. Les contacts entre les deux chefs de guerre, membres du clan Hawiye, continuent, assure un observateur somalien. A son avis, ils vont être *« acculés à la réconciliation »* puisque l'ONU agite maintenant la menace d'une mise sous tutelle du pays.

Pour l'heure, la rencontre entre représentants des deux camps, annoncée pour dimanche, n'a pas encore eu lieu. L'intransigeance du général Aïdid divise son propre clan, celui des Habar-Guidir, qui compte les hommes d'affaires les plus puissants, les plus critiques aussi à son endroit. M. Hassan Zimbil, ancien avocat qui a réussi dans le commerce, estime que *« c'était une erreur de refuser de participer à la conférence d'Addis-Abeba. Il ne faut pas manquer la moindre occasion de dialogue. »*

Mais le général Aïdid représente aussi l'espoir pour les *« damnés de Somalie »*, pour les clans de l'arrière-pays qui ont toujours été dominés par d'autres. Combien de fois n'a-t-il pas *répété aux Hawiyes que, vu leur nombre*, le pouvoir leur revenait de droit. Ce chef de guerre joue aussi sur la rivalité séculaire entre les Hawiyes et les Darods – *« dont fait partie le clan de l'ancien président Syaad Barre » – « des aristocrates qui méprisent le reste des Somaliens »*.

Aujourd'hui, cet antagonisme a atteint son paroxysme, et on imagine difficilement un rapprochement, même sous présence américaine, si massive soit-elle. Cette lutte pour le pouvoir, qui entretient l'anarchie, risque de se rallumer après le départ des marines, plongeant à nouveau les organisations humanitaires dans le cercle vicieux de l'insécurité et du racket à la protection.

D'aucuns estiment que l'opération « Rendre l'espoir » doit être prolongée au moins jusqu'au mois de juillet prochain, c'est-à-dire jusqu'au début de la saison des pluies, alors que le Pentagone envisage de retirer ses soldats d'ici trois mois. Pour M. Mark Stirling, représentant local de l'UNICEF, *« cette opération représente le dernier espoir de sauver des milliers de gens de la famine ; elle échouera si nous pensons tout simplement que la force résoudra tout. »*

JEAN HÉLÈNE

POINT / LES GUERRES DE L'INDE

Des forces centrifuges

Exacerbation des tensions entre fondamentalismes religieux, dont la récente destruction de la mosquée d'Ayodhya par des extrémistes hindous vient de rappeler la gravité ; démographie galopante, qui verra le pays dépasser le milliard d'habitants en l'an 2000 ; extrême pauvreté de plus des trois quarts de la population ; pression croissante sur les villes d'une paysannerie accablée par le retard des campagnes ; remise en cause implicite de la stratification sociale issue de l'immémorial système des castes ; corruption avérée d'un nombre croissant de dirigeants et de fonctionnaires : en dépit de progrès qui, ces deux derniers lustres, ont gonflé la classe moyenne, forte à présent de 200 millions de personnes, peut-être, l'Inde ne manque certes pas de défis à relever (1). L'un des plus pressants porte sur la forme même de l'Union : un fédéralisme accordant au «centre» un grand poids, dont celui d'imposer aux Etats le «pouvoir présidentiel» – en fait la volonté du gouvernement. Aucun des vingt-cinq Etats composant à ce jour l'Union n'a échappé à cette intervention depuis la promulgation de la Constitution, en 1950.

Cette situation a donné lieu à des tensions récurrentes. Elles ont, plus d'une fois, pris une forme sécessionniste. Traumatisés par la «partition» du sous-continent et la naissance, en 1947, du Pakistan, les Indiens ont toujours vivement réagi. Ce fut ainsi le cas au tournant des années 50 et 60, où l'armée a répondu avec violence, dans le Nord-Est, aux insurgés mizos et nagas. Mais, après avoir fait sentir la lourdeur de sa main, Delhi a aussi su offrir des solutions, fondées sur la reconnaissance de spécificités locales : une dizaine d'Etats sont ainsi venus, dans les années 60 et 70, s'ajouter à ceux qui étaient membres de l'Union dès le début.

Aujourd'hui, le pays se trouve face à trois graves conflits centrifuges : au Cachemire, où la situation paraît la plus inextricable à ce jour ; au Pendjab, où une évolution favorable est perceptible depuis quelques mois ; et dans le Nord-Est, où les tensions montent à nouveau. Une même question est ainsi posée : l'Inde, en son gigantisme, demeurera-t-elle en l'état, alors que se multiplient ailleurs des tensions, religieuses, ethniques, qui conduisent à remodeler bien des frontières?

(1) La multiplication de ces problèmes, avec les réponses parfois vives que leur donnent les citoyens, a autorisé l'écrivain trinidadien d'origine indienne Naipaul à donner pour titre à un livre récent : *Inde, un million de révoltes*, Plon édit.

Tensions multiformes

Régulièrement confrontée à de sérieuses mises en cause de son unité, l'Inde n'a pas vu sans inquiétude le récent éclatement tant de son principal allié, l'URSS, que de son vieil ami et partenaire au sein des non-alignés, la Yougoslavie. Le pays, pourtant, se rassure volontiers : tout d'abord en songeant que sa civilisation est *«éternelle»*, ou presque : avec ses quatre millénaires d'existence, durée sans égale sur la planète, tout lui est déjà advenu.

L'Inde saura donc faire face une fois encore! Ce pays estime, ensuite, posséder le remède miracle à toutes les tensions : sa démocratie. Imparfaite, tous les citoyens l'admettent, plus cahotante aujourd'hui que jamais, elle n'en serait pas moins assez forte pour organiser des réponses aux plus graves défis.

Muni de cette conviction et de cet outil, le pays tente, avec des bonheurs divers, de s'opposer aux forces protéiformes – religieuses, ethniques, tribales, linguistiques, régionales, culturelles, économiques – qui menacent l'intégrité de *Bharat* (la Terre), comme les hindous dénomment, non sans orgueil, l'immense pays qui s'étend entre le Cachemire, au nord, et le cap Comorin, à l'extrême sud.

Dès ses premières décennies, l'Union indienne avaient été mise en cause dans sa forme initiale. Outre les soulèvements tribaux du tournant des années 50 et 60, on peut rappeler, par exemple, les conflits linguistiques qui ont abouti à la réorganisation des Etats du Deccan (Tamil-Nadu, Karnataka et Andhra-Pradesh, au sud du triangle indien) en 1956 ; à la création du Gujerat, né du Maharashtra en 1960 ; et à la naissance du Pendjab, séparé de l'Haryana en 1966.

Religieuses et ethniques

Et aujourd'hui? D'abord religieuse ou surtout ethnique, la révolte du Cachemire? L'un et l'autre, puisque, des deux grandes forces qui combattent l'Inde, l'une, le JKLF, est laïque, et l'autre, le Hezbul Mudjahedeen est farouchement musulmane. Et quelle est la nature du Panthic Movement, fer de lance du séparatisme sikh? Il est religieux, avec une dimension culturelle appuyée sur une langue, le pendjabi ; il est aussi porté par un sentiment régionaliste – celui de constituer l'Etat le plus dynamique de l'Union indienne.

Quant aux soulèvements du Nord-Est, ils sont en tout premier lieu ethniques, avec une forte composante économique (la crainte, chez les ruraux, de l'émigration, dévoreuse de terres ; et, chez les jeunes diplômés, la hantise du chômage) ; la tonalité religieuse est loin d'être absente : les *adivasis* (tribaux) sont, dans cette partie de l'Inde, en grande majorité convertis au christianisme ; et les Assamais, à dominante hindoue, s'inquiètent de l'afflux de Bangladais musulmans.

Page réalisée par JEAN-PIERRE CLERC

Cachemire : New-Delhi contre des musulmans

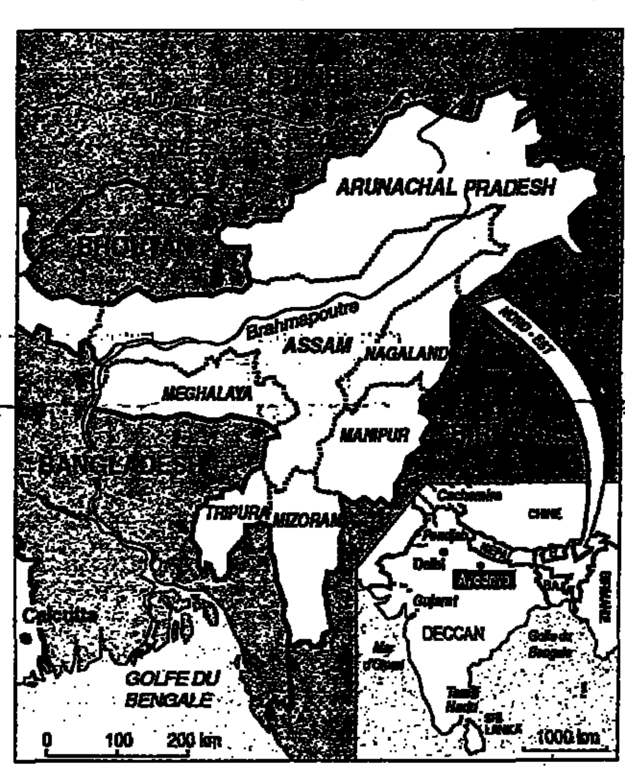
Fusillades entre forces de l'ordre de New-Delhi et «militants» pro-pakistanais ou indépendantistes ; exécutions sommaires de civils ; attentats à la bombe : le Cachemire indien vit depuis trois ans en quasi-état de guerre.

Ce territoire n'a, en fait, presque jamais connu la sérénité depuis le départ du colonisateur britannique, en 1947. C'est en son sein, il est vrai, que passe la ligne de clivage entre New-Delhi et l'ennemi historique pakistanais. C'est pour le Cachemire que les deux Etats nés de la gigantesque partition d'un sous-continent ont mené deux des guerres qui les ont opposés, en 1948 et 1965.

Depuis 1949, le territoire est divisé, sous le contrôle, assez ténu, des forces des Nations unies : Islamabad en a reçu un tiers et New-Delhi le reste. Dans la partie indienne, la population musulmane est majoritaire (1). Or, après deux décennies d'accalmie consécutive à la troisième guerre indo-pakistanaise (2), les violences ont repris, en janvier 1990. Ce coin de terre souvent dénommé «la vallée» – une référence à la rivière Jhelum qui traverse sa capitale, Srinagar – était naguère l'un des paradis du tourisme en Inde. Il est aujourd'hui un lieu de grands malheurs. Pourquoi?

Plus d'un observateur place l'origine de la détérioration à la fin de la guerre d'Afghanistan, en 1989. L'invasion de ce pays par l'URSS, en 1979, avait déclenché une «guerre sainte» *(djihad)*, aidée par les armes modernes de pays occidentaux, par l'appareil d'Etat du Pakistan, et aussi appuyée par des combattants de pays à population islamique – parmi lesquels nombre de Cachemiris. Une fois l'armée rouge rentrée en URSS, ces moudjahidins, souvent de jeunes hommes, ont retrouvé le chemin de leur patrie. Ils sont revenus *via* le Pakistan, avec leurs armements modernes et parfois accompagnés d'anciens compagnons d'armes originaires d'autres pays musulmans. La rencontre s'est faite aisément avec une population frustrée par des lustres d'un jeu sans grandeur entre ses élites et une classe politique indienne surtout préoccupée de succès électoraux. La situation a rapidement viré à l'insurrection.

Pourchassés par quelque 400 000 militaires et policiers indiens, les «militants» sont atomisés entre des dizaines de groupes. Deux formations sont prépondérantes : le Front de libération du Jammu-et-Cachemire, ou JKLF, d'esprit plutôt laïc, partisan de l'indépendance ; et le Hezbul Mudjahedeen, fondamentaliste, qui soutient le rattachement au Pakistan. L'engrenage des violences, au sein d'une population longtemps réputée pour son caractère pacifique, tend à aligner le comportement du JKLF sur celui des autres groupes. Les populations, d'évidence favorables aux «militants» mais aussi, ce qui peut s'expliquer, effrayées par les dérapages de toute nature, sont sommées de s'enrôler, femmes comprises. Le chiffre des morts avoisine sans doute, à ce jour, les dix mille.



La situation donne tous les signes d'un tragique enlisement. Administrant directement l'Etat («pouvoir présidentiel») depuis près de trois ans, l'Inde paraît incapable d'une initiative politique. Le Congrès, au pouvoir à Delhi, semble paralysé par la surenchère de son grand rival, le BJP, qui rassemble les hindouistes durs. Pour ceux-ci – mais aussi pour beaucoup d'Indiens, – la fermeté est indispensable envers les quatre millions de Cachemiris, car elle conditionne l'avenir : si l'accommodement devait prévaloir, estiment les ultras, ce sont les cent millions de musulmans indiens qui pourraient être tentés de repenser leur appartenance à l'Union.

Au Pakistan, on observe avec passion le développement de la situation. Le Cachemire y est vu comme une «cause nationale», d'autant plus sacrée que la dimension religieuse y est très présente. Islamabad cherche à rallier les sympathies de par le monde autour de cette querelle – tant en faisant écho aux graves violations des droits de l'homme perpétrées par les forces indiennes qu'en rappelant les résolutions passées de l'ONU en faveur d'un «plébiscite» qui permettrait aux Cachemiris de choisir entre New-Delhi et Islamabad. Mais le soutien du Pakistan aux rebelles commence à inquiéter certains de ses plus anciens alliés, tels les Etats-Unis, où certains souhaiteraient qu'il soit déclaré «Etat terroriste».

(1) Au Cachemire proprement dit, tous les hindous sont partis, en raison des événements. Au Jammu, associé en un unique Etat au Cachemire, les hindous dominent (70 %). Au Ladakh (nord du Cachemire), 90 % des habitants sont bouddhistes.

(2) La troisième guerre, celle de 1971, a éclaté lorsque la partie orientale du Pakistan s'est soulevée contre Islamabad, avant de devenir le Bangladesh.

Le Nord-Est : guérillas multiples

La révolte des Nagas, en 1957, puis celle des Mizos, ont marqué le premier assaut contre la forme initiale de l'Union indienne. Un peu plus de trois décennies plus tard, le Nord-Est est à nouveau en proie à une agitation préoccupante.

Des sept Etats qui ont pris peu à peu, depuis 1963, la suite de l'ancienne entité princière d'Assam, un seul, l'Arunachal-Pradesh, est aujourd'hui tenu pour paisible – au point que New-Delhi y envisage la libre circulation des étrangers.

Les autres Etats du Nord-Est, et en premier lieu l'Assam lui-même (1), sont depuis quelques mois le théâtre d'actions de plus en plus violentes : attentats contre des édifices publics, des moyens de transports collectifs ou des postes de police, affrontements avec les forces de l'ordre, etc. Ils prennent fréquemment, désormais, la forme de guérillas.

Toutes ces révoltes expriment la protestation d'hommes et de femmes menacés dans leur identité par l'irruption du monde extérieur. L'ennemi virtuel est moins, peut-être, New-Delhi – lointaine capitale, assez souvent perçue comme l'arbitre utile de conflits locaux – que des populations étrangères faméliques qui voient dans la riche vallée du Brahmapoutre, longtemps sous-peuplée, et dans le piedmont collinaire de l'Himalaya, riche en forêts mais comparativement vide d'habitants, un enviable lieu d'accueil. Les plus nombreux, de loin, de ces immigrants illégaux sont, de longue date, les Bengalis. Ils viennent aussi bien de l'intérieur de l'Inde (Bengale occidental) que de l'étranger : du Bangladesh. Un Etat au moins, le Tripura, compte déjà une majorité de Bangladais. D'autres «intrus», moins nombreux, viennent du Népal. Une donnée corollaire est partout présente dans la zone : ceux des autochtones qui se sentent le plus menacés sont les *adivasis*. Il s'agit des membres de tribus naguère animistes et qui sont désormais largement christianisés après avoir résisté à l'attraction culturelle de l'hindouisme puis de l'islam. Beaucoup sont encore semi-nomades ; ils voient ainsi avec préoccupation leurs terres de parcours ancestrales peu à peu captées par des agriculteurs venus d'ailleurs qui, de surcroît, tendent à brûler, pour les défricher, des forêts souvent sources de leur principal revenu. Souvent davantage instruits, du fait des missions chrétiennes, que les autres Indiens, les jeunes «tribaux» sont d'autant plus volontiers revendicatifs que les débouchés leur sont comptés.

C'est sur ces bases qu'ont éclaté les premières révoltes. L'Union y a répondu en acceptant *in fine* la création de nouveaux Etats, aussi calqués que possible sur le tissu ethnique compliqué du Nord-Est : les élites de ces populations menacées estimaient, en effet, que, mieux au fait des problèmes locaux que *«le centre»*, elles y répondraient mieux elles-mêmes – en obtenant du *«centre»* davantage d'autonomie. C'est ainsi que sont nés le Nagaland en 1963, le Meghalaya en 1970, et le Manipur, le Mizoram et le Tripura en 1972 (2).

New-Delhi a, ainsi, légalisé des groupes qui avaient pris les armes contre l'Inde, souvent avec l'idée de conquérir l'indépendance. Ces séparatistes ont ainsi réintégré le jeu politique. L'actuel regain d'agitation est né de l'apparition de nouvelles aspirations. Des tribus jusque là peu touchées par le prurit autonomiste ont entrepris de revendiquer à leur tour. C'est le cas des Bodos, qui réclament à présent la création d'un foyer national au nord de l'Assam (3).

En outre, le modèle d'intégration politique est entré en crise : les indépendantistes de la première vague se sont, en effet, rarement montrés disposés à faire une place à de nouveaux venus – tout occupés qu'ils étaient à des jeux de pouvoir avec les partis nationaux, et d'abord avec ce Congrès qui les avait combattus au nom de l'unité nationale. De cette crise aussi, l'Assam est le principal théâtre. On y voit une ancienne guerilla, le Front unifié pour la libération de l'Assam (ULFA), qui avait mené de 1979 à 1985 le combat, souvent sanglant, des Assamais contre les immigrants Bengalis, reprendre récemment vigueur pour réclamer l'indépendance.

Les groupes armés se comptent par dizaines. Le plus redouté est le National Socialist Council of Nagaland (NSCN), fort de quelques milliers de membres, qui porte volontiers assistance à des guérillas d'autres Etats du Nord-Est. Les tribaux, eux, trouvent souvent asile en Birmanie, dont les populations leur sont ethniquement proches. Impuissance ou stratégie : le Bangladesh, lui aussi contigu, tolère également sur son territoire l'existence de camps de guérilleros dont beaucoup combattent... l'émigration de ses nationaux. La revendication d'indépendance est, fréquemment, une position maximaliste, à partir de laquelle on espère traiter la création d'une nouvelle entité fédérée. Mais l'Inde, à écouter son ministre d'Etat à l'intérieur, M. M. Jacob, paraît peu désireuse, à présent, de créer de nouveaux Etats. Elle propose plutôt des *«conseils autonomes»*, dotés de plus modestes pouvoirs.

Bien que les morts du fait de ces violences ne se comptent encore que par centaines – contre des milliers au Cachemire et au Pendjab – l'impression prévaut que Delhi, par une étrange d'insouciance, maîtrise assez mal le problème du Nord-Est. Parfois, tel groupe est interdit au nom de la *«sécurité nationale»* comme, récemment, le Bodo Security Force (BSF), auteur d'attentats à répétition.

Parfois, encore, on impose le *«pouvoir présidentiel»*, comme ce fut le cas en avril au Nagaland. Et, de plus en plus, on envoit l'armée indienne, décidément très sollicitée pour des actions de maintien ou de rétablissement de l'ordre intérieur, au secours des polices locales et des forces para-militaires déjà en action : ainsi les soldats de l'Union sont-ils déjà présents au Nagaland, au Meghalaya, au Manipur et, bien sûr, en plusieurs points de l'Assam. Le champ paraît donc ouvert à de vastes dérapages.

(1) L'Assam actuel ne représente plus que la moitié à peine (45 %) de la superficie de l'ex-Etat princier. Mais il abrite plus des trois quarts des trente millions d'habitants du Nord-Est. A peine plus de la moitié de la population de cet Etat, cependant, est de souche assamaise. L'Assam avait été, en 1983, le théâtre de sanglantes émeutes contre les Bengalis.

(2) L'Arunachal-Pradesh, quant à lui, est devenu Etat en 1987. Il est né de l'ex-Agence de la frontière du Nord-Est (NEFA). New-Delhi a souhaité prouver ainsi à la Chine, qui convoite une partie de son territoire, que l'Arunachal fait partie intégrante de l'Union indienne.

(3) Les Bodos sont environ 1,3 million.

Pendjab : la «cause sacrée» des sikhs

Simple embellie ou vrai retour à la normale? Les «militants» sikhs qui ont empoigné les armes au début des années 80 pour la cause d'un «Khalistan» indépendant sont en difficulté depuis l'été. Des centaines de combattants de ces groupes aux noms redoutés par New-Delhi – Khalistan Liberation Force, Babbar Khalsa International, Khalistan Commando Force, Bhindranwale Tigers Force, etc. – ont péri, et avec eux une trentaine de leurs chefs les plus connus.

Est-ce à dire que le mouvement a *«les reins brisés»*, comme l'assure l'artisan de cette offensive contre les extrémistes sikhs, M. K. P. S. Gill, nommé chef de la police après la maigre victoire électorale remportée, en février, par M. Beant Singh, président du Parti du Congrès pour le Pendjab, et depuis lors *chief minister* (premier ministre) de cet Etat?

L'optimisme prévaut, en tout cas, dans la capitale indienne, même si les plus lucides y savent que presque tout reste à faire pour regagner la majorité d'une population traumatisée par les événements de la dernière décennie : la montée en puissance, au début des années 80, du leader sikh Bhindranwale – encouragé en sous-main par Sanjay, le fils favori du premier ministre de l'époque, Indira Gandhi, qui entendait ainsi faire pièce aux autonomistes, cependant modérés, du mouvement Akali ; la prise d'assaut par l'armée, en 1984 à Amritsar, du Temple d'or, le lieu sacré des sikhs, au prix de centaines de morts ; l'assassinat, cinq mois plus tard, d'Indira Gandhi, par deux de ses gardes du corps sikhs ; le véritable pogrom qui s'en suivit, où périrent quelque trois mille coreligionnaires des meurtriers, et dont les coupables n'ont jamais été recherchés ; et, depuis lors, la flambée des violences. Au total, vingt mille personnes ont ainsi été tuées en dix ans.

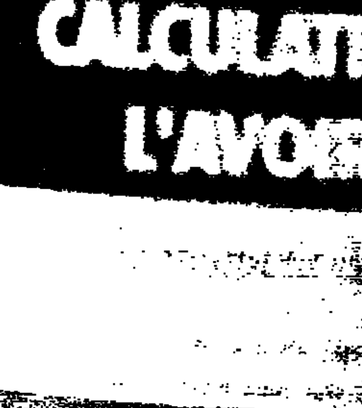
Un Etat plus riche que les autres

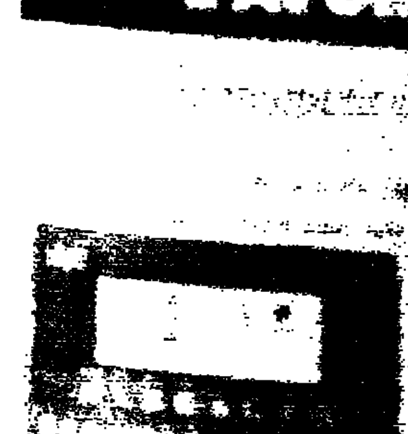
Les récents succès policiers ont d'évidence été favorisés par des dénonciations de sikhs exaspérés par les excès des «militants», dont beaucoup ont viré au banditisme. L'essentiel des douze millions de sikhs du Pendjab (1) sont des paysans. Bien plus aisés que la moyenne des agriculteurs indiens, ils sont certes sensibles aux sirènes autonomistes, mais rétifs à l'embrigadement. La très influente classe moyenne, quant à elle, bien implantée dans l'appareil d'Etat indien (les sikhs forment ainsi l'ossature de l'armée), a pu, par crainte, ménager les indépendantistes, mais elle ne les appuie pas.

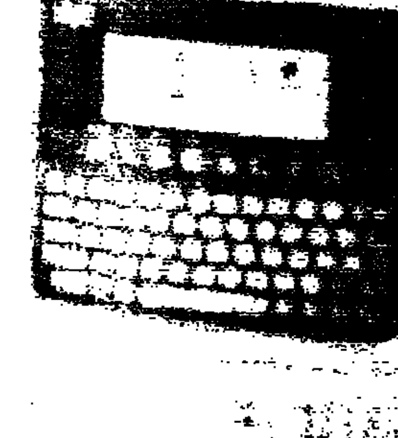
Le Pendjab revient donc, peu à peu, à la politique, après des années de gouvernement central et de règne du fusil. Des élections dans les villes, en septembre, ont connu un taux de participation encourageant. Des municipales doivent avoir lieu dans les villages en janvier, dont on attend beaucoup en Inde.

Sans s'ingérer dans les affaires de l'Etat, New-Delhi doit désormais remplir certaines promesses naguère faites aux sikhs : révision de la répartition des eaux des fleuves, pour l'irrigation des terres du Pendjab ; décision relative à Chandigarh, capitale aujourd'hui partagée avec le Haryana voisin ; aménagement de certains textes afin que les sikhs cessent de se sentir victimes de *«discriminations légales»* ; accélération des investissements, d'infrastructures notamment, etc. Mais on touche là à une limite du fédéralisme indien : comment doter beaucoup plus, fût-ce pour la cause sacré de l'unité, un Etat déjà bien plus riche que les autres?

(1) Sur un total de 18 millions de sikhs vivant en Inde. Le Pendjab compte près de 20 millions d'habitants.







ASIE

INDE : après la destruction de la mosquée d'Ayodhya

Vives réactions dans le monde musulman

Le monde musulman a vivement réagi à la destruction de la mosquée d'Ayodhya (dans l'Etat indien d'Uttar-Pradesh). Les gouvernements du Pakistan, de l'Arabie saoudite, de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie l'ont, notamment, *condamnée. L'Organisation de la* conférence islamique (OCI), basée à Djeddah, qui regroupe une cinquantaine d'entités ou d'Etats musulmans, s'est aussi élevée contre cet acte d'intolérance. C'est *« une offense flagrante aux valeurs et à la culture de l'Inde »,* explique dans un communiqué l'Iran, pays islamique chiite qui s'est récemment rapproché de New-Delhi. Le guide de la révolution, l'ayatollah Khamenei, a déclaré que *« les musulmans indiens ont le devoir de ne pas tolérer ce crime commis par des ennemis ».*

Le premier ministre pakistanais, M. Nawaz Sharif, a dénoncé cet acte d'*« extrême fanatisme »*, et décrété, mardi 8 décembre, une journée de deuil national dans l'ensemble du pays. Il a demandé l'intervention de la communauté internationale pour protéger les lieux saints musulmans en Inde. Le parti intégriste Jamaat a appelé à la *« guerre sainte ».*

L'événement intervient en effet dans le contexte toujours tendu des relations entre Islamabad et New-Delhi. L'Inde a expulsé, lundi, un diplomate de la Haute Commission pakistanaise, accusé depuis quelques jours d'être un espion, et dont Islamabad assure qu'il a été torturé. La légation de New-Delhi dans la capitale pakistanaise est protégée par d'importantes forces de police. Les émeutiers ont visé des édifices, des missions ou des biens indiens à Lahore. Un temple hindou a été incendié à Karachi, où vivent la quasi-totalité des quelque 500 000 fidèles de cette religion que compte le Pakistan.

Des émeutes ont aussi éclaté à Dacca, capitale du Bangladesh, où de vifs affrontements ont eu lieu entre manifestants et policiers. Des biens indiens et des temples hindous y ont été attaqués. Des édifices religieux ont par ailleurs été détruits dans trois villes d'Afghanistan. Des temples ont également été visés dans les pays du Golfe, où vivent d'importantes communautés d'Indiens.

Les Occidentaux s'inquiètent eux aussi des événements d'Ayodhya et de leurs répercussions dans le monde musulman. Les Etats-Unis, qui ont opéré depuis 1971 un spectaculaire rapprochement avec New-Delhi, ont déploré les pertes en *vies humaines consécutives* à la destruction de la mosquée d'Ayodhya, et appelé les protagonistes à *« la plus grande retenue ».* Washington a invité ses ressortissants à éviter de se rendre dans le nord de l'Inde, en particulier, dans l'Uttar-Pradesh. En Grande-Bretagne, où un temple hindou a été incendié à Derby, ville située dans le centre-nord du pays, le gouvernement a fait de même. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

« La fin du rêve laïque »

Suite de la première page

Au lendemain de cette flambée de violences, le premier ministre, M. Narasimha Rao, s'efforce de reprendre l'initiative, pour endiguer la grave crise dans laquelle s'enfonce un pays en état de choc. Les forces paramilitaires de New-Delhi ont réussi, mardi, à déloger les extrémistes qui occupaient les ruines de l'édifice musulman rasé, *ainsi que le petit temple hindou au* héros Rama, que les fanatiques avaient hâtivement édifié sur le site contesté.

Le chef de la minorité au Parlement et leader le plus modéré du Parti nationaliste hindou (BJP), M. L. K. Advani, a été arrêté, mardi matin, à son domicile de New-Delhi, en compagnie de plusieurs de ses lieutenants. Il avait, lundi, démissionné de son siège de député, prenant sur lui la responsabilité morale du « dérapage » des événements à Ayodhya. M. Advani, qui s'était rendu dans la ville de l'Uttar-Pradesh, avait en vain exhorté la foule à s'en tenir au programme initial : un puja (cérémonie religieuse hindoue). Le gouvernement a également annoncé qu'il allait interdire les organisations hindoues « fascisantes », responsables du drame de dimanche.

Le premier ministre a cependant dû faire face, lundi, à une session parlementaire houleuse. Par trois fois, le président de l'Assemblée a été obligé d'interrompre les débats, alors que les députés des formations de gauche hurlaient pour exiger la *« démission immédiate »* de M. Rao. Le chef du gouvernement est pourtant parvenu à faire taire les critiques au sein de sa propre formation, le Congrès (I) : compte tenu de la gravité de la situation, les « poids lourds » du parti qui pourraient être tentés de tirer avantage de la situation ont plutôt choisi de resserrer les rangs.

« La nation trahie »

M. Rao avait compté sur un déroulement rituel de la manifestation de dimanche. Aussi, des jours *durant, des dizaines de milliers de* fondamentalistes hindous étaient-ils entrés dans Ayodhya, sans que rien soit fait pour les en empêcher. On reproche aujourd'hui au premier ministre de ne pas être intervenu pour prévenir l'irréparable : une foule furieuse échappant au contrôle des organisations qui *l'avaient convoquée. Mais c'est évi*demment le BJP qui porte la part la plus écrasante des responsabilités. Les chefs de ce parti hindouiste ont joué les apprentis sorciers.

« La nation trahie », « La fin du rêve laïc » : les titres des éditoriaux de la presse indienne témoignent de l'ampleur de la crise. Certains avancent des comparaisons avec les sombres heures de la partition du Raj britannique, qui donna naissance à l'Inde et au Pakistan en *1947 : plus d'un demi-million* de personnes avaient été tuées dans un déchaînement sans précédent de violences entre la majorité hindoue et la *minorité* musulmane.

On n'en est certes pas là. Mais la destruction de la mosquée est un coup sévère porté au concept de *laïcité, pilier de la Constitution* de l'Union indienne. L'édifice musulman d'Ayodhya avait beau ne plus être utilisé depuis près de cinquante ans, *il était le symbole* d'un certain passé « islamique » dans le sous-continent, mais surtout la preuve que les institutions d'un pays démocratique, garantes de la *liberté religieuse, avaient les* moyens de protéger une minorité « assiégée ». Le réveil est rude.

Pour calmer les esprits et tenter de réconcilier les deux communautés, le gouvernement estime que la seule solution est de rebâtir la mosquée sur les ruines de l'ancienne. Quant au temple à Rama, il devra être édifié sur le terrain adjacent. *« Si Narasimha Rao parvient à empêcher les représailles intercommunautaires et à construire, l'un à côté de l'autre, les symboles de l'islam et de l'hindouisme, il aura réussi là où tous ses prédécesseurs ont échoué »,* remarquait, lundi, en un rare moment d'optimisme, le quotidien *The Pioneer.* Dans cette immense nation encore marquée par le traumatisme de 1947, l'espoir de réconciliation entre frères ennemis indiens demeure un rêve lointain.

BRUNO PHILIP

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

500 morts et blessés en trois jours à Kaboul

Plusieurs dizaines de personnes ont été tuées et des centaines blessées en trois jours d'affrontements à Kaboul entre l'alliance chiite Wahdat et les Tadjiks du ministre afghan de la défense Ahmed Shah Massoud. Les hôpitaux estiment à environ cinq cents le nombre des victimes. Des discussions, dimanche 6 décembre, avaient abouti à un cessez-le-feu, mais l'accord n'a pas été suivi d'effets lundi. Une nouvelle réunion devait avoir lieu mardi. Les combattants utilisent des armes lourdes, dont des chars et des mortiers. La moitié de la capitale est le théâtre des affrontements, dont le centre et la banlieue ouest.

Ces combats entre deux factions qui, jusque-là, s'étaient en général tenues sur le même bord, risquent de remettre en cause la réunion, en fin de semaine, du conseil national *(choura)* chargé d'élire, pour dix-huit mois, un nouveau président par intérim, en remplacement de M. Burhanuddin Rabbani. Ils sont les plus meurtriers depuis l'offensive, en août, du chef intégriste Gulbuddin Hekmatyar contre Kaboul, qui s'était soldée par 2 500 morts et des milliers de blessés.

Enfin, 80 000 réfugiés de la République ex-soviétique du Tadjikistan ravagée par la guerre civile sont bloqués à la frontière, côté afghan, a annoncé la Croix-Rouge. Beaucoup sont blessés. Le manque de nourriture rend précaire la situation des camps où ils se trouvent. – *(AFP, AP, Reuter.)*

AFRIQUE DU SUD

Des extrémistes noirs déclarent la guerre aux Blancs

Après avoir revendiqué deux attentats commis contre des Blancs *(le Monde* des 2 et 5 décembre), l'Armée de libération du peuple d'Azanie (APLA), branche armée du Congrès panafricain (PAC), a annoncé qu'elle déclarait la guerre à tous les Blancs d'Afrique du Sud, promettant la mort au ministre de l'intérieur, M. Hernus Kriel, ainsi qu'au président Frederik De Klerk. Selon l'agence de presse sud-africaine SAPA, Congo Jibril, qui se dit le chef – en exil – de l'APLA, a déclaré, par téléphone, que son groupe attaquerait les Blancs car ils font *« partie du régime d'oppression ».* Des groupes extrémistes blancs ont rapidement relevé le défi et menacé, à leur tour, de s'en prendre au Congrès panafricain, et aux *« organisations communistes ».*

Le Congrès national africain (ANC) de M. Mandela a aussitôt protesté contre les déclarations de l'APLA, tandis que le secrétaire général du Parti communiste sud-africain, M. Chris Hani, estimait que *« des actes de terrorisme contre les Blancs ne peuvent servir que de prétexte à ceux qui, de l'autre côté, veulent déclencher une guerre raciale pour retarder le pouvoir majoritaire ».* – *(Reuter.)*

HAÏTI

Assassiné sur son lit d'hôpital

Un groupe de civils armés est entré, dans la soirée du dimanche 6 décembre, dans l'hôpital privé du Canapé vert de Port-au-Prince pour y assassiner dans son lit un jeune homme blessé par balles qui venait d'être opéré, a affirmé lundi le docteur Jean Craan, président du conseil d'administration de cet établissement. L'existence d'« escadrons de la mort » opérant en toute impunité a été dénoncée à de multiples reprises, notamment après l'assassinat, la semaine dernière, de deux membres du parti du Congrès des mouvements démocratiques (KONAKOM) et la disparition d'un troisième.

Samedi, M. Antoine Augustin, membre de l'Assemblée populaire nationale (gauche radicale) et ancien chef de cabinet du gouvernement du président déchu Jean-Bertrand Aristide, a été arrêté par la police. Par ailleurs, l'exode des réfugiés se poursuit : *« cinq à quinze personnes »* sont décédées à bord d'une embarcation interceptée samedi par la garde côtière américaine, et dont les 166 passagers survivants ont été rapatriés lundi à Haïti, après avoir subi quelques soins médicaux. – *(AFP, UPI.)*

IRAK

Inauguration d'un troisième « fleuve » entre le Tigre et l'Euphrate

L'Irak a officiellement célébré, lundi 7 décembre, l'inauguration d'un troisième « fleuve », artificiel celui-là, entre le Tigre et l'Euphrate, destiné à l'évacuation des eaux saumâtres et à la navigation, mais qui permettra également au régime irakien de drainer les marais du sud du pays où sont réfugiés des rebelles.

Le « fleuve », qui porte le nom du président irakien Saddam Hussein, est un canal de 565 kilomètres de long qui traverse cinq gouvernorats entre Bagdad et le sud du pays et déverse dans le Golfe les eaux salines drainées sur sa route. Selon le ministre irakien de l'agriculture, M. Abdel Wahab Mahmoud Sabbagh, cette réalisation permettra par la désalinisation et l'irrigation de gagner 1,5 million d'hectares de terres arables et de doubler la productivité des terres cultivées au cours des années à venir.

Le rapporteur de la commission des droits de l'homme de l'ONU, M. Max van der Stoel, avait dénoncé en août dernier ce projet qui détruira l'habitat et la culture des habitants des marais. L'opposition irakienne a elle aussi multiplié les mises en garde contre la réalisation de ce « fleuve ». – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

L'Intifada dans sa sixième année

Après un attentat à Gaza M. Pérès envisage «un retrait unilatéral» du territoire

Trois soldats israéliens ont été tués lundi 7 décembre à Gaza au cours d'une embuscade revendiquée par le mouvement intégriste palestinien Hamas pour marquer le 5e anniversaire de l'Intifada palestinienne. A ce sujet, le ministre israélien des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, a déclaré mardi : «Je n'exclus pas, à un moment donné, la possibilité d'un retrait unilatéral de la bande de Gaza, mais il me paraît préférable de parvenir à un accord avec les Palestiniens».

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Trois morts. Trois jeunes morts en uniforme qui s'ajoutent aux 1 707 personnes – 111 Juifs et 1 596 Arabes – qui ont perdu la vie depuis cette fatale matinée du 9 décembre 1987 où, selon la chronique, les Palestiniens de Gaza, excédés par vingt années d'occupation militaire, ont lancé ce grand «soulèvement» populaire célébré sous son vocable arabe : l'Intifada.

Différente de ce qu'elle fut, différente de nature et d'ardeur, l'Intifada palestinienne entre dans sa sixième année comme elle avait commencé, par le sang, la violence, la répression. Lundi soir, quelques dizaines d'activistes islamistes à Gaza chantaient leur *«victoire»* sur *«l'ennemi sioniste»*. Depuis mardi matin et pour une période indéterminée, le baril de poudre qu'est Gaza est hermétiquement bouclé. Personne ne sort, l'armée d'Israël entre en force, multiplie les barrages, fouille les masures, fait son plein de suspects. Engrenage.

«Nous retrouverons les auteurs de ce crime», a promis le chef de l'état-major des armées, le général Ehud Barak. L'attaque est *«très grave»*, a-t-il dit. Dans les jours qui viennent, les autorités prendront des «mesures nouvelles», de nature non précisée, mais qui feront du bruit. L'attaque a suscité d'autant plus d'émotion dans le pays que les trois jeunes soldats mortellement blessés effectuaient, comme le font chaque année des milliers d'Israéliens, une période de réserve.

De l'ère des pierres à celle du feu

Scénario mortel pour une patrouille de routine. Il est 5 h 30 du matin, l'aube n'est pas levée. Tous phares allumés, les soldats dans leur jeep, roulent au pas sur l'artère principale de Sajjahiya, un quartier nord de la ville de Gaza. Depuis une heure déjà, quelques milliers d'ouvriers palestiniens se pressent vers les arrêts de bus et de taxis collectifs qui vont les faire passer en groupes aux «check-points» de l'armée, avant de les emmener rejoindre leurs emplois en Israël. Triste troupeau de pauvres hères encartés, fichés comme des prisonniers en permission et pourtant privilégiés. Il n'y a plus d'emploi digne de ce nom dans la bande de Gaza.

Une Peugeot blanche avec trois hommes à bord suit la jeep militaire depuis quelques minutes. Les soldats, pourtant prévenus d'ouvrir l'œil en cette veille d'anniversaire d'Intifada où, leur a-t-on dit, tout peut arriver, n'ont rien vu. Soudain, la Peugeot déboite, se place à la hauteur des uniformes. Les soldats tournent la tête. Trop tard. Deux armes automatiques entrent en action. La Peugeot double la jeep et les armes crachent toujours. Les militaires sont tués sur le coup, fauchés par les rafales. Leur véhicule ira s'écraser contre une vieille Mercedes garée là, sur le côté.

On retrouvera une vingtaine de douilles de fusils d'assaut kalachnikov et de M-16 sur les lieux. L'embuscade, la plus meurtrière pour l'armée dans les territoires occupés, n'a pas duré dix secondes. Les assaillants, dont le général Ehud Barak reconnaîtra *«l'audace»*, ont disparu. Cette année plus encore que la précédente, l'Intifada est vraiment passée de l'ère des pierres à celle du feu. *«A Gaza seulement*, note le chef d'état-major, *nos forces ont essuyé plus d'une vingtaine de tirs, le tiers pendant ce seul mois de novembre»*. En cinq ans, l'armée a perdu trente-neuf soldats, dont une quinzaine au cours de cette seule année qui s'achève.

L'Intifada est plus meurtrière qu'elle ne l'a jamais été pour les militaires. Mais ce sont les civils qui payent en masse le plus lourd tribut à l'occupation. *«Parmi les 923 Palestiniens tués depuis décembre 1987 par l'armée et la police des frontières*, souligne le rapport publié le 8 décembre par Betselem, la grande organisation israélienne de défense des droits de l'homme, *186 étaient des enfants de moins de seize ans, cinquante-deux n'avaient pas douze ans»*. Macabre bilan. Dans le même temps, *«plus de 670 Palestiniens suspectés de collaborer avec les autorités israéliennes ont été tués par d'autres Palestiniens»*.

Arrêter le massacre, mettre fin aux arrestations (94 219 depuis cinq ans), libérer les détenus (10 600 actuellement), ce sont, entre autres, les objectifs du processus de paix en cours depuis un an entre Israël, les Etats arabes de la région et les Palestiniens. Le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), le FDLP, le Djihad islamique et le «Mouvement de résistance islamique», plus connu sous son acronyme arabe Hamas, sont opposés à ces négociations. Plus active que jamais, la branche militaire du Hamas, financé et soutenu par Téhéran, a d'ailleurs revendiqué par tract l'embuscade de lundi. Pour venger trois de ses membres tués la semaine dernière par l'armée? Pour marquer le cinquième anniversaire du déclenchement des hostilités populaires? Pour saboter le processus de paix?

Sans doute un peu des trois. Mais le gouvernement d'Israël a changé, et c'est un militaire de sang-froid qui le dirige. Si *«tragique»* que soit la mort de trois soldats pour un premier ministre de l'Etat juif qui fut un grand chef militaire, *«les terroristes palestiniens doivent savoir*, a prévenu lundi M. Itzhak Rabin, *que rien ne nous empêchera de poursuivre les négociations avec ces autres Palestiniens qui, comme nous, veulent la paix»*.

PATRICE CLAUDE

□ **Une fusillade a opposé deux unités militaires en Cisjordanie.** – Trois gardes-frontières et un parachutiste ont été blessés lundi 7 décembre, lors d'une fusillade qui a opposé deux patrouilles israéliennes près de Djenine, en Cisjordanie occupée, a annoncé la radio israélienne. *«Une unité de l'armée en mission, dont les membres étaient déguisés en Arabes, s'est heurtée à des gardes-frontières qui étaient également habillés en Arabes. Les deux unités ont échangé des tirs»*, a précisé la radio. De source militaire on a toutefois démenti que les membres de ces patrouilles aient été déguisés en civils palestiniens. Les quatre hommes, souffrant de blessures légères, ont été hospitalisés. – *(Reuter.)*

EUROPE

RUSSIE : pour maintenir M. Gaïdar à la tête du gouvernement

M. Eltsine offre des concessions aux députés

MOSCOU

de notre correspondant

Lors de leur sixième journée de congrès, les députés de la Fédération de Russie ont voté, lundi 7 décembre, de nombreux amendements à une Constitution «brejnévienne» déjà passablement revue et corrigée et qui est, de toute manière, appelée à disparaître. Le congrès a décidé notamment de supprimer toute mention de l'ex-URSS dans la Constitution et d'y inscrire, pour la première fois, la notion de propriété privée, y compris – mais avec des conditions restrictives – sur la terre. En revanche, les députés ne se sont pas entendus sur le nouvel emblème de la Russie, les représentants de nombreuses régions ou républiques autonomes estimant que l'aigle à deux têtes et les trois couronnes qui leur étaient proposés avaient une consonance par trop slave.

Cette fois, on est enfin passé aux choses sérieuses, et le compromis longtemps annoncé entre le président russe et le Congrès a commencé à prendre forme. M. Boris Eltsine a demandé, mardi 8 décembre, au Congrès des députés de confirmer M. Egor Gaïdar au poste de premier ministre qu'il occupe de fait depuis près d'un an. Mais il n'a avancé cette candidature qu'après avoir pris l'engagement de soumettre à l'approbation du Congrès les nominations de quatre ministres : ceux de la défense, de la sécurité (l'ex KGB), de l'intérieur, et des affaires étrangères.

Selon toute apparence, cela signifie que M. Eltsine est disposé à sacrifier l'actuel responsble de la diplomatie russe, M. Andreï Kozyrev, un «libéral» qui est depuis longtemps dans le collimateur des nationalistes et des conservateurs. Le candidat putatif à sa succession est M. Loukine, que sa qualité d'ambassadeur à Washington n'a nullement empêché de participer très assidument aux travaux du Congrès.

Kozyrev sacrifié ?

L'éventualité d'un sacrifice de M. Kozyrev a immédiatement suscité un grand émoi parmi les démocrates radicaux, qui, à en croire le Père Gleb Iakounine, pourraient dans ce cas décider de retirer leur soutien au président. En sens inverse, les «centristes» risquent de trouver un peu insuffisantes les concessions qui leur sont proposées, puisque aucun des quatre ministères en question ne touche à la conduite des réformes économiques, qui est leur préoccupation essentielle.

Formellement, rien n'obligeait M. Eltsine a «offrir» de cette manière au Congrès un droit de regard sur la formation d'une partie du cabinet. Les amendements constitutionnels qui auraient contraint le président à demander l'accord des élus pour chacun des ministres ont en effet été repoussés samedi 5 décembre. Mais le président russe a tenu compte du résultat extrêmement serré de ces votes (quelques voix seulement avaient fait défaut pour atteindre la majorité requise des deux tiers des inscrits) et a donc accepté l'idée d'un compromis.

Le «marché», qui a pris au dépourvu la plupart des observateurs – et des députés – a apparemment été conclu lors d'une rencontre, mardi en début de matinée, entre M. Eltsine et les responsables des groupes parlementaires. Ces derniers ont fait savoir au président que la candidature de M. Gaïdar n'avait aucune chance de passer si M. Eltsine n'offrait rien en échange. Un représentant d'un groupe néo-communiste a en particulier exigé que le Congrès puisse discuter des candidatures aux trois ministères impliquant l'usage de la force (défense, intérieur, sécurité) et c'est alors que M. Eltsine aurait de lui-même ajouté à cette liste, selon l'AFP, le ministère des affaires étrangères, savoureuse cerise sur le gâteau offert aux députés. Cependant, l'étendue exacte du sacrifice consenti restait encore incertaine mardi matin, le président n'ayant pas fait connaître le nom de ses candidats aux ministères concernés.

Une seule chose était donc parfaitement claire : M. Eltsine donne la priorité absolue à la présence à la tête du gouvernement de M. Gaïdar, dont le rôle doit être plus que jamais la conduite des réformes économiques. Prenant mardi la parole devant les députés, il a fait un vigoureux éloge de son équipe de réformateurs condamnés à faire *«le sale travail»*, un travail forcément *«impopulaire»*. Il a aussi fait valoir que si M. Gaïdar avait péché dans le passé par *«académisme»*, et manque de contact avec *«la vie réelle»*, il s'était amendé depuis, qu'il inspirait la confiance de l'Occident et que, pour couronner le tout il était tout simplement *«intelligent»*...

La Russie a besoin de ce *«spécialiste, qui connait l'économie et ses maladies»*, a ajouté le président. Ce sera donc M. Gaïdar qui devra *«trouver les solutions permettant de soigner cet organisme malade»*, même si M. Eltsine a laissé planer un certain doute sur la nature des remèdes choisis : il ne s'agira en effet ni de la *«voie américaine ni de la voie suédoise, mais bien de la voie russe des réformes»*.

JAN KRAUZE

Dans un nouveau rapport officiel

Washington dénonce les crimes commis en Bosnie-Herzégovine

Tabassages jusqu'à ce que mort s'ensuive, viols systématiques et torture des prisonniers, «exécutions de masse» et destructions : le quatrième rapport rédigé par le gouvernement américain sur les crimes et autres atrocités commis par les Serbes en Bosnie-Herzégovine est aussi accablant que les trois premiers.

WASHINGTON

de notre correspondant

Le document remis lundi 7 décembre aux Nations unies est fondé, comme les autres, sur des témoignages soigneusement recueillis et recoupés par les fonctionnaires du département d'Etat. Le porte-parole, M. Richard Boucher, le résumait en ces termes : *«Assassinats, torture de prisonniers, attaques contre des populations civiles, destructions massives et déportations massives de civils»*. L'un des cas les plus graves parait être une série d'*«exécutions de masse»* perpétrées par les Serbes dans la localité de Kotor-Varos, entre juin et octobre de cette année. Selon un témoin musulman cité dans le rapport, les Serbes auraient assassiné *«un nombre presque inimaginable de personnes dans la localité» : «en une seule journée de juin, quelque 300 à 400 cadavres auraient été comptés dans une rue»*.

Le même témoin, un ancien prisonnier, rapporte que lui-même et ses codétenus durent placer les corps dans des sacs qui furent ensuite poussés au bulldozer dans une fosse commune. Il raconte que les prisonniers étaient régulièrement passés à tabac et torturés et que certains d'entre eux furent forcés de participer au viol collectif de la femme d'un policier musulman. Autre exemple de massacre, le rapport cite plusieurs *«exécutions de masse»* conduites par une milice serbe de Bosnie dans la localité de Brod, près de la ville de Foca. Durant trois nuits consécutives, des groupes de prisonniers musulmans furent conduits sur le pont, mitraillés puis jetés dans le vide.

Comme les trois précédents rapports, le document impute la responsabilité de la plupart des atrocités aux Serbes. C'est aussi l'opinion de M. Tadeusz Mazowiecki, l'ancien premier ministre polonais, aujourd'hui envoyé spécial de la commission des droits de l'homme de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie. Dans un bouleversant témoignage publié par le *Washington Post*, M. Mazowiecki décrit *«l'épuration ethnique»* menée par les Serbes en Bosnie-Herzégovine : *«Des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents sont chassés de leurs maisons, dépouillés de tous leurs biens, séparés de leurs familles et entassés dans des camps de détention. Des milliers d'entre eux sont malades et vont mourir. Et, en dépit de la présence des troupes des Nations unies et autres représentants des organisations internationales, le carnage continue et les conditions empirent jour après jour»*.

Risque d'extermination

«Les preuves amassées jusqu'alors ne laissent aucun doute sur les responsables de l'horreur : les chefs politiques et militaires des Serbes de Bosnie-Herzégovine, appuyés par les autorités de la république de Serbie», poursuit M. Mazowiecki, qui ajoute qu'à Sarajevo *«la population musulmane risque l'extermination, pas moins.»*

Le rapport du département d'Etat est publié au moment où les Etats-Unis paraissent durcir le ton à l'encontre des Serbes – qu'il s'agisse des milices de Bosnie ou du régime de M. Slobodan Milosevic. Les Etats-Unis entendent obtenir le respect de la zone d'interdiction aérienne décrétée par l'ONU au-dessus de la Bosnie et allègrement violée par les Serbes. Les Etats-Unis ont, d'autre part, multiplié les «signaux» indiquant qu'ils ne resteraient pas sans réagir si M. Milosevic entreprenait d'étendre sa politique de *«nettoyage ethnique»* à la province du Kosovo. Le secrétaire d'Etat par intérim, M. Lawrence Eagleburger, doit en entretenir ses homologues européens la semaine prochaine, lors de réunions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), de l'OTAN et de la Conférence sur l'ex-Yougoslavie.

La presse pousse en ce sens, qui, jour après jour, exhorte le gouvernement américain à faire preuve de plus d'activisme et d'imagination pour faire cesser ce que la plupart des éditorialistes qualifient de *«pires atrocités commises en Europe depuis les nazis»*. La presse a donné une large couverture à l'intervention faite la semaine dernière par l'ancien président Ronald Reagan en Grande-Bretagne. A l'instar de Mme Margaret Thatcher, M. Reagan, qui s'étonne de la passivité des Européens, appelle les pays membres de l'OTAN à *«donner du muscle à leurs propos»* et à soumettre M. Milosevic et les milices serbes à un ultimatum : arrêt des bombardements des populations civiles musulmanes, sauf à risquer des représailles militaires des Occidentaux.

ALAIN FRACHON

Une «première» en ex-Yougoslavie et au Cambodge

Des légionnaires «casques bleus» à Sarajevo

Pour la première fois, des légionnaires seront envoyés comme «casques bleus» dans quelques jours en ex-Yougoslavie. Il s'agit d'éléments détachés par le 2e régiment étranger de parachutistes (REP), stationné à Calvi (Haute-Corse). Avec des cadres et des appelés volontaires venus du 9e régiment de chasseurs parachutistes (RCP) à Pamiers (Ariège), du 17e régiment du génie parachutiste (RGP) à Montauban et du 14e régiment parachutiste de commandement et de soutien (RPCS) à Toulouse) les légionnaires de Calvi, qui forment une troupe de métier relevant de la 11e division parachutiste (DP) à Toulouse, composeront le bataillon d'infanterie (500 hommes) de Sarajevo qui est notamment installé autour de l'aéroport.

La France déploie deux autres bataillons sous les couleurs des Nations unies, dans l'ex-Yougoslavie, à Gracac (Krajina) et à Velika-Kladusa (Bosnie-Herzégovine). La relève du bataillon de Sarajevo aura lieu entre mi-décembre et mi-janvier prochain.

De même, pour la première fois, la France vient d'envoyer au Cambodge des «casques bleus» issus de la Légion étrangère (*le Monde* du 5 novembre). Ces légionnaires viennent du 6e régiment étranger du génie (REG) basé à Avignon (Vaucluse), du 2e régiment étranger d'infanterie (REI) à Nîmes (Gard), et du 1er régiment étranger de cavalerie (REC) à Orange (Vaucluse).

A l'heure actuelle, la France entretient hors métropole, au titre de missions multiples, entre 72 000 et 73 000 hommes des trois armées et de la gendarmerie, si l'on inclut les 18 000 hommes des forces demeurées en Allemagne pour l'Eurocorps.

Un fer de lance

Compte tenu d'un service militaire réduit à dix mois et d'une organisation – particulière à l'armée de terre – qui repose sur des unités de conscription mises en sommeil à tour de rôle durant l'année, la France doit faire appel de plus en plus fréquemment à des régiments professionnalisés, voire semi-professionnalisés, de la 11e DP, de la 9e division d'infanterie de marine (DIMa) à Nantes ou de la 6e division légère blindée (DLB) à Nîmes. Et, au sein de ces corps-là, la légion étrangère, qui était réservée traditionnellement aux opérations en Afrique, fait désormais figure de fer de lancepour des missions de l'ONU qui sont une première pour elle.

A l'instar de leurs homologues de la «métro», comme on dit pour évoquer l'armée régulière, ou de l'infanterie de marine, les légionnaires subissent, avant de troquer leur képi blanc pour le béret bleu, une formation spéciale destinée à leur donner les réflexes d'autodéfense et de légitime défense qu'on attend habituellement du «casque bleu» sur le terrain.

Au Cambodge comme en Yougoslavie, la Légion étrangère, qui réunit quelque 8 200 cadres et engagés au total, n'envoie de recrues d'origine asiatique ou est-européenne que si elles sont volontaires pour servir l'ONU. En effet, pour des raisons qui tiennent à leur passé, ces légionnaires – le courant d'engagement en provenance des pays de l'Est est fort en ce moment à cause des événements – peuvent avoir encore sur place des familles et ils peuvent être impliqués contre leur gré au cours de missions qui exigent la neutralité de leur part.

Créée en mars 1831 par Louis-Philippe, la légion, outre ses nombreuses interventions à l'étranger, a déjà eu l'occasion de se battre en Europe (Crimée : 1855; Italie : 1859; la Grande Guerre 1914-1918; Norvège, Italie et Allemagne durant la seconde guerre mondiale), en Indochine (entre 1945 et 1954) et en Algérie.

J. I.

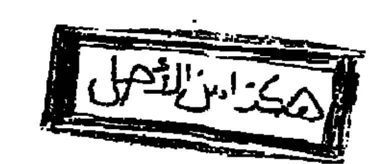
Pour mettre fin à la guerre

L'amiral Lanxade envisage des «mesures de contrainte plus fortes»

«J'espère que nous n'aurons pas à aller jusqu'à une intervention en force en Bosnie, mais nous sommes maintenant au bord de mesures de contrainte plus fortes pour que les sanctions soient réellement appliquées», a déclaré, mardi 8 décembre, sur Europe-1, l'amiral Jacques Lanxade.

Invité à préciser ce que seraient ces *«contraintes de force»*, le chef d'état-major des armées a répondu : *«Par exemple, mettre en place une réelle interdiction des vols au-dessus de la Bosnie»*, notamment en faisant intervenir des avions de chasse *«si c'était nécessaire»*.

□ ***L'aéroport de Sarajevo doit rouvrir le 9 décembre.*** – L'aéroport de Sarajevo va être rouvert, mercredi 9 décembre, après huit jours de fermeture, a annoncé un porte-parole militaire de l'ONU. Cependant, de violents combats se sont encore déroulés lundi autour de la capitale bosniaque entre forces serbes et croato-musulmanes. Ces dernières, selon l'agence Tanjug de Belgrade, auraient subi un grave revers lors d'une tentative de contre-offensive au sud-est de Sarajevo. – *(AFP.)*





LUXEMBOURG : le bon élève de l'Europe

Avec ses 2 586 kilomètres carrés et ses 400 000 habitants, dont beaucoup d'immigrés européens, le *grand-duché de Luxembourg est* évidemment le plus petit des membres de la Communauté. Il occupe pourtant sans aucun complexe d'infériorité son siège de partenaire à part égale dans les différentes institutions créées par les Douze, dont plusieurs sont d'ailleurs installées chez lui, puisqu'il fait partie du « noyau fondateur ». Le Luxembourg appartient au club des quelques pays auxquels leur situation économique permettra d'adopter la monnaie *unique en temps voulu*. De plus en plus tourné vers les activités tertiaires, décidé à se diversifier afin de ne pas être seulement un havre pour capitaux étrangers, il est un modèle de concertation sociale et de stabilité politique en raison d'un consensus minimal entre l'actuelle coalition chrétienne-sociale et l'opposition libérale.

Un carrefour commercial et bancaire

Le plus petit des Douze est devenu une place financière essentielle de la Communauté

LUXEMBOURG

de notre envoyé spécial

L'HISTOIRE et la géographie se sont associées pour donner une allure de citadelle assiégée à une capitale que l'on s'attendrait à trouver aussi calme et aussi peu pittoresque qu'une salle de coffres-forts.

Dans le centre, le boulevard Royal, bordé de banques et de compagnies d'assurances, fait penser à Zurich. Mais à quelques centaines de mètres de là, des ponts suspendus au-dessus d'un vide vertigineux enjambent une rivière Alzette dont le lit encaissé fit les délices de Vauban. Celui-ci se chargea de fortifier à sa façon tous les abords du *Lützelburg* (« petit château fort » construit en 963) qui donna son nom à la ville et au grand-duché. A quelques mètres de l'entrée de la présidence du gouvernement, une plaque signale que *Jean Racine accompagna ici son* roi. Impossible d'être plus sobre pour évoquer une des trois périodes d'occupation française, les deux autres étant l'époque de *François Ier et celle, du Directoire* à l'Empire, où Luxembourg fut le chef-lieu du département des Forêts.

Une dynastie respectée

Des rues piétonnes serpentent autour du Parlement, des maisons patriciennes occupées par les principaux ministères et du palais de celui qui promulgue les lois par la formule sacramentelle : *« Nous Jean, par la grâce de Dieu, grand-duc de Luxembourg, duc de Nassau... »*. Malgré la révolte d'une possession qui, en 1830, se souleva comme les provinces belges des Pays-Bas, le roi de Hollande continua à porter le titre de grand-duc de Luxembourg jusqu'à ce qu'une conférence internationale réunie à Londres en *1867 fit* de la place-forte et des territoires d'alentour un Etat indépendant.

Mais, dans une donne diplomatique auprès de laquelle les négociations de la CEE paraissent un jeu d'enfant, l'union personnelle entre la Hollande et le grand-duché fut maintenue. Il fallut attendre la mort du roi Guillaume, en 1890, pour que le duc Adolphe de Nassau soit appelé à fonder une dynastie propre au pays.

Des bâches recouvrent actuellement *le* palais *grand-ducal* en réfection, et son occupant habituel travaille ailleurs. Une attitude de constante dignité pendant les deux guerres mondiales durant lesquelles les Allemands occupèrent le grand-duché, une grande simplicité de vie, malgré une fortune confortable, ont rendu la famille régnante plutôt populaire.

Elle interfère peu dans les affaires publiques, dirigées depuis des lustres par des coalitions bâties autour du parti chrétien-social. Aujourd'hui, « les deux Jacques » – Jacques Santer, premier ministre, ministre d'Etat, ministre du Trésor et ministre des affaires culturelles, et Jacques Poos, socialiste, vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération, ministre de la force publique – se partagent l'essentiel du pouvoir, avec le chrétien-social Jean-Claude Juncker, ministre des finances et ministre du travail, partout considéré comme un homme d'avenir.

Le journaliste reçu en audience a l'impression qu'il lui aurait finalement suffi de pousser la porte en passant (comme ont le droit de le faire le mercredi tous les concitoyens) pour écouter les principaux dirigeants, tant sont grandes la simplicité de l'accueil et la volonté *de bien se faire comprendre de* l'étranger. La conviction et le don de sympathie n'excluant pas les cachotteries, le détour par l'opposition est toutefois conseillé.

Ici, il n'y a pas de vrais secrets, tout le monde connaît tout le monde et, même de la part de l'unique député communiste, il serait du dernier mauvais goût de tenir un langage trop partisan. Cela n'empêche pas les rosseries bien ajustées pour l'édification du visiteur étranger, devant un de ces vins blancs mosellans dont le culte marque ici le début de la Mitteleuropa. Par exemple, M. Mario Hirsch, porte-parole du Parti démocratique (l'opposition *libérale*), se demande s'il n'y aurait pas *« incompatibilité entre ce qu'est la place financière actuellement* (secret bancaire, forte rémunération des capitaux baladeurs, etc.) *et ce qui devrait en subsister une fois la Banque centrale en nos murs »*, si la demande présentée aux Douze par le Luxembourg était *acceptée*.

Consensus tripartite

Le « modèle luxembourgeois », c'est la conférence tripartite grâce à laquelle gouvernement, patronat et syndicats réussissent toujours à régler les problèmes sociaux les plus graves. Cette concertation a notamment fonctionné pour la restructuration de la sidérurgie, qui, *avant d'entrer en crise relative et* d'être relayée par le secteur bancaire, contribua à faire du grand-duché beaucoup plus qu'un petit paradis écologique dans la verdure des Ardennes. Le touriste naïf prend encore pour le palais grand-ducal le majestueux bâtiment qui constitue le siège de l'ARBED (Aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange).

En quelques années, il a fallu ramener les effectifs de 30 000 à moins de 10 000, par le seul jeu des reclassements et des départs en retraite anticipée. On prévoit qu'il faudra descendre jusqu'à 5 000 emplois d'ici à l'an 2000, si la guerre de l'acier avec les Etats-Unis ne vient pas rendre le problème encore plus dramatique. Des synergies sont cherchées avec les voisins français d'Unimétal, filiale d'Usinor Sacilor. Rien que de très normal dans une région où les galeries de mine passaient naguère sous la frontière. Mais, en cas d'ac*cord avec les Français*, les *syndicats* luxembourgeois seront intraitables sur le maintien des avantages acquis.

C'est que les salaires sont plutôt confortables pour les quelque 170 000 actifs du grand-duché, grossis par des milliers de « navetteurs » qui viennent chaque jour de *France, d'Allemagne et de Belgique*. Grâce aux rentrées fiscales dues à la présence du secteur tertiaire, le Luxembourg peut même offrir à ses fonctionnaires des traitements à faire pâlir d'envie les autres Européens (30 000 francs français en moyenne pour un professeur du secondaire).

Autre avantage de la fonction publique : on y touche une retraite égale aux cinq sixièmes du dernier traitement, alors qu'il y a un plafond dans le privé. D'où cette curiosité spécifiquement luxembourgeoise : un Comité d'action 5/6, érigé en parti, pour obtenir l'égalité de statut, qui, avec les voix des cadres mécontents, a remporté quatre sièges sur soixante aux dernières élections législatives...

Le monde à part du Kirchberg

Il y a des gens encore plus heureux que les heureux Luxembourgeois. Ce sont les milliers d'eurocrates qui franchissent tous les matins l'assez hideux pont métallique de couleur rouge conduisant au plateau du Kirchberg. Un grand espace venté qui semble avoir été choisi pour la construction de plusieurs institutions communautaires *essentiellement en fonction des* possibilités de parking qu'il offre. C'est laid, comme presque toute l'« architecture » communautaire, mais la cylindrée des voitures garées atteste du niveau de vie des occupants.

Dans ses Mémoires, Jean Monnet raconte comment Luxembourg *fut choisie* pour devenir le siège de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) au début des années 50 au cours d'un interminable conseil : *« La course à la capitale reprit, pour ne s'arrêter qu'au bénéfice de la lassitude. A trois heures du matin, nous étions à Turin et à Strasbourg à la fois* (...) *Paris ou ses environs, qui tentait certains, fut écarté par Schuman : Pflimlin, maire de Strasbourg, eût fait un malheur. Alors, on entendit la voix de Bech* (le représentant du grand-duché) *qui semblait jusque-là somnoler : « Je propose que le travail commence aussitôt à Luxembourg, cela nous donnera le temps de réfléchir à la suite. » Tout le monde fut soulagé, et c'est ainsi que la CECA eut son siège dans une petite ville qui est devenue un carrefour de l'Europe. »*

Plus tard, quand le traité de Rome eut institué la CEE, le Luxembourg ne voulut pas que la Commission des Communautés européennes s'installe chez lui, parce qu'il craignait que l'identité nationale ne soit altérée par un afflux de fonctionnaires étrangers. Il fut néanmoins convenu que le grand-duché hébergerait les institu*tions juridiques et économiques* des Communautés, et M. Poos invoque aujourd'hui cet arrangement pour revendiquer l'installation de la future Banque centrale dans son pays.

Il n'est pas du tout sûr qu'il obtienne satisfaction, mais ses compatriotes comptent fermement sur des « compensations ». Par exemple, la venue à Luxembourg du futur Office des marques, dont les effectifs viendraient s'ajouter à ceux de la Cour européenne de justice et de la Cour des comptes, déjà présentes sur le Kirchberg.

Des bâtiments modernes abritent aussi le secrétariat du Parlement européen, par ailleurs partagé entre *Bruxelles et Strasbourg, et les* services du conseil des ministres, dont les sessions se tiennent à Luxembourg, et non à Bruxelles, trois mois sur douze. Il y a de plus, à Luxembourg, l'Office statistique des Communautés (Eurostat) et l'Office des publications officielles des Communautés, avec leurs centaines d'experts et de traducteurs. Un rapport confidentiel évalue à plus de 3 milliards de francs français les retombées de la présence de l'eurocratie au grand-duché, pour un PIB annuel de 50 milliards.

On serait européen à moins, même si certains milieux bancaires ne sont pas follement enthousiasmés par toutes les conséquences de l'Union économique et monétaire.

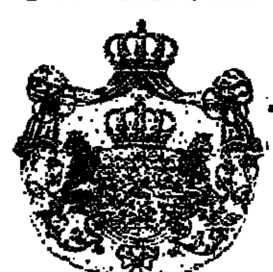
JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE



MUSÉE NATIONAL D'HISTOIRE ET D'ART DU LUXEMBOURG

Le rocher du « Bock »

Sommaire



LUXEMBOURG : LE BON ÉLÈVE DE L'EUROPE

Langues et cultures : du puzzle à la mosaïque

A la frontière des mondes roman et germanique, une société à la fois plurielle et singulière

CONVOITÉ, assiégé, conquis, revendiqué, partagé, échangé, légué, cédé, occupé pendant des siècles, le Luxembourg n'a dû son indépendance qu'à la conclusion d'un compromis entre ses puissants voisins, plus soucieux d'empêcher leurs rivaux d'annexer une place stratégique que de respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Amputé de la plus grande partie de son territoire (la province d'Arlon, aujourd'hui Luxembourg belge et une partie de la Lorraine), le duché reçut en contrepartie le qualitatif de « grand ». Cette indépendance n'épargna pas au Luxembourg d'autres conflits et d'autres annexions, et ce n'est que depuis la fin de la seconde guerre mondiale qu'« étranger » a cessé d'être synonyme de menace.

Petit par sa taille et par le nombre de ses habitants (moins que la plupart des départements français), le Luxembourg n'a survécu que grâce à un savant numéro d'équilibre. Le *statu quo* linguistique est jalousement préservé. Certes, la langue maternelle des Luxembourgeois, le *lëtzebuergesch*, a acquis le statut de langue nationale depuis 1984. Mais le français et l'allemand restent langues officielles, chacune ayant un domaine plus ou moins réservé. Le *lëtzebuergesch*, proche de l'allemand, qui se prête peu à l'abstrait et qui emprunte parfois au français, est utilisé dans la vie courante. L'allemand domine largement dans la presse et l'écrit, il bénéficie en outre de la large audience des chaînes de télévision émises depuis la République fédérale. Le français, lui, garde une place prépondérante dans les textes administratifs et juridiques. Il convient d'ajouter la présence massive de locuteurs étrangers s'exprimant en portugais, anglais, italien, danois, iranien...

Si les avantages d'un tel multilinguisme sont évidents, dans un pays où le secteur tertiaire est particulièrement développé, ils ne vont pas sans poser de nombreux problèmes psychologiques.

Attachés à leur langue maternelle, les Luxembourgeois sont toutefois conscients qu'une œuvre rédigée par l'un de leurs compatriotes en *lëtzebuergesch*, quels que soient sa qualité et son intérêt, bénéficiera certes dans le pays d'une meilleure diffusion que s'il l'avait écrite en français ou en allemand mais qu'elle n'est pas exportable et ne dépassera jamais cette audience limitée. De plus, si l'emploi courant du français et de l'allemand ne pose pas de réelles difficultés, il en va tout autrement dès qu'il s'agit de concevoir, de rédiger ou d'exprimer oralement des concepts ou des idées et *a fortiori* de créer des œuvres littéraires. De cette situation résulte le principal complexe du Luxembourgeois moyen : capable de lire Goethe ou Camus dans le texte, ouvert sur plusieurs grandes cultures, il souffre pourtant souvent du sentiment douloureux de n'appartenir à aucune d'entre elles, non plus que d'y contribuer et d'en être reconnu.

Entre la « grande nation » et le cousin germain...

Afin d'échapper au carcan provincial et bien que proche, pour des raisons linguistiques, géographiques, historiques et économiques, du monde germanique, le Grand-Duché a choisi, délibérément et de façon volontariste, d'être membre de la Communauté des Etats francophones et de leur Agence de coopération culturelle et technique. Pour résister à la force d'attraction exercée par le cousin germain mais surtout pour adhérer à une communauté de valeurs où il souhaite exprimer sa diversité et son originalité, trouver une écoute et un public, une confrontation et une émulation. Force est de constater que la France, souvent considérée ici comme une seconde patrie, n'a pas su éviter que l'appellation de « grande nation » dont l'avaient gratifiée les Luxembourgeois n'en vînt à s'imprégner, avec le temps, d'une connotation ironique.

Consultés par référendum en 1919 sur le partenaire avec lequel ils souhaitaient créer une union économique, les Luxembourgeois se prononcèrent à plus de 70 % pour la France. Clemenceau resta insensible à leur appel. C'est depuis cette date que l'Union économique belgo-luxembourgeoise enrichit le royaume de Belgique.

Malgré son statut de pays neutre, le Grand-Duché avait pourtant prouvé son attachement à la France pendant les quatre années de guerre, nombre de ses habitants s'étant portés volontaires pour combattre à ses côtés. L'attitude des Luxembourgeois fut identique lors de la dernière guerre, quand, comme leur grande-duchesse Charlotte préférait l'exil à la collaboration avec le nazisme, ils opposèrent une résistance farouche à l'occupant, payant chèrement la défense de leur devise : *« Nous voulons rester ce que nous sommes. »*

Comment ne pas comprendre alors l'amertume ressentie ici lorsqu'un intellectuel français du renom d'Alain Finkielkraut affirme péremptoirement que le Luxembourg est une *« non-nation »* ? Une telle ignorance n'est pas l'apanage de M. Finkielkraut, elle est parfois partagée par certains responsables politiques ou administratifs qui situent trop souvent le Grand-Duché en Belgique, aux frontières de la Suisse ou du Liechtenstein, quand le nom de Luxembourg n'évoque pas simplement pour eux un jardin situé au cœur de Paris, un palais vénérable ou une station de radio.

Mais si cette méconnaissance est mal acceptée, on y souffre plus encore d'être ignoré. Depuis Georges Pompidou en 1973, il a fallu attendre presque vingt ans pour qu'un président de la République française accomplisse une visite officielle (M. Mitterrand, les 13 et 14 janvier 1992). Dans l'intervalle, la centrale de Cattenom avait été construite à quelques kilomètres de la frontière, sans égards aux protestations justifiées d'une population unanime ; un canal du satellite TDF1 fut promis, réservé puis retiré ; le Centre culturel français était menacé de fermeture ; la place financière subissait un dénigrement systématique de la part des médias. L'affection sincère portée au cher voisin français ne peut en sortir intacte !

Malgré l'apport des immigrés romanophones, la francophonie recule, le nombre des étudiants inscrits dans les universités françaises stagne, le capital de sympathie régresse. Les efforts louables des ambassadeurs successifs et de leurs collaborateurs ne pallieront pas toujours la faiblesse des moyens mis à leur disposition par Paris et, quand les déceptions successives auront laissé la place à un sentiment d'humiliation, il sera temps de rappeler au Quai d'Orsay que le petit Grand-Duché est un Etat membre fondateur de la Communauté et un allié loyal, qu'il représente près de 6 milliards de francs d'exportations et qu'il accueille plusieurs dizaines de milliers de travailleurs qui désencombrent les ANPE de la Lorraine !

La chance d'être cosmopolite

L'attitude française aura au moins eu le mérite involontaire de faire prendre conscience aux Luxembourgeois qu'il faut cesser de confondre francophonie et francophilie et que le français, comme l'allemand et le *lëtzebuergesch*, fait partie de leur patrimoine culturel. Trop longtemps, le Grand-Duché a cru pouvoir se contenter de cultures d'emprunt, reculant devant la difficulté d'affirmer une expression propre sans en exclure les indispensables influences étrangères. Il est vrai qu'une telle attitude relève du défi. Coexistence officielle de trois langues, présence de 30 % d'immigrés dans le pays et près de 50 % dans la capitale, absence de cycle universitaire complet, besoin vital de l'étranger, sentiment national récent sont pourtant des obstacles moins importants qu'une mentalité héritée du passage brutal d'une société paysanne pauvre à la situation enviée de pays le plus riche de la Communauté. Le luxe embourgeoise ! Et l'opinion erronée et largement partagée selon laquelle une activité qui ne génère pas de profits immédiats ne vaut rien n'a pas fini d'agacer les acteurs culturels luxembourgeois. Ils s'évertuent depuis des années à expliquer que le cosmopolitisme est une chance pour leur pays et que la culture peut lui permettre de rayonner.

Leurs efforts commencent à porter des fruits : le Grand-Duché a cessé de n'être que le pays des chorales et des fanfares et aussi bien les cinq quotidiens que les stations de radio de la bande FM enfin libéralisée rendent largement compte d'un paysage culturel en pleine mutation. Après avoir trop longtemps donné la priorité au renom de leur place financière, si souvent considérée avec suspicion à l'étranger, après s'être satisfaits d'institutions culturelles seulement destinées à divertir la bourgeoisie locale, après avoir négligé la protection sociale des artistes, les autorités luxembourgeoises, nationales ou locales, ont dû s'atteler à une tâche ardue : donner une autre dimension au puzzle qui compose le Grand-Duché.

Malgré de nombreuses lacunes, des subventions encore faibles, un certain manque d'audace, la situation évolue dans le bon sens et la professionnalisation de la vie culturelle s'accélère. Des auteurs luxembourgeois écrivant dans leur propre langue sont édités aux côtés d'auteurs francophones ou germanophones de qualité, la création théâtrale est vivace dans les trois langues, des outils efficaces ont enfin été confiés à des personnalités compétentes et talentueuses qui, encore récemment, n'auraient eu aucune chance d'être prophètes en leur pays.

Marc Olinger au Théâtre des Capucins, Philippe Noesen au Théâtre d'Esch, Fred Junck à la Cinémathèque, et d'autres ont enfin les moyens de leurs ambitions. Les galeries ont cessé de consacrer uniquement leurs expositions à des œuvres importées mais permettent la confrontation d'une création locale étonnamment riche avec les grands mouvements picturaux européens. Les quelque cinq cents ou six cents manifestations culturelles proposées chaque année ne sont plus réservées à la présentation de ce qui se fait de mieux ailleurs. Le Luxembourgeois, qu'il soit de la première, de la deuxième ou de la troisième génération, commence à se reconnaître dans une culture originale par sa diversité.

Comment faire cohabiter les deux exigences apparemment contradictoires que sont la sauvegarde des spécificités d'un pays de moins de quatre cent mille habitants, dont deux tiers seulement parlent la langue nationale, et l'adhésion à une communauté de plus de trois cent millions d'Européens ? Comment les Luxembourgeois concilieront-ils leur volonté de rester ce qu'ils sont et l'impérieuse nécessité de ne pas rester où ils en sont ? De toute évidence, ils doivent intégrer le multilinguisme, le cosmopolitisme et la pluriculturalité comme des composantes essentielles de leur identité.

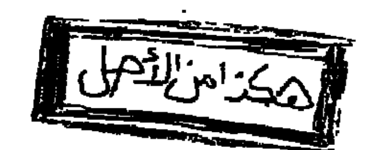
A l'heure où le terme d'identité, maintes fois rabâché et galvaudé, inspire de nombreuses inquiétudes, le « modèle luxembourgeois » pourrait avoir valeur d'exemple.

Ainsi la coopération transfrontalière, qui permet de développer sur un rayon extrêmement réduit des expériences originales avec les régions voisines de la Lorraine, du Luxembourg belge, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat, constitue un véritable laboratoire de ce que devrait être l'Europe des régions.

En 1995, Luxembourg sera ville européenne de la culture. Les manifestations organisées à cette occasion devront permettre au Grand-Duché d'affirmer sa personnalité en démontrant comment, ici, l'Europe se cultive au présent.

CLAUDE FRISONI
Directeur artistique du Théâtre Ouvert Luxembourg et chef de l'agence de communication institutionnelle Anatome Luxembourg.





de à la mosaïque

LUXEMBOURG : LE BON ÉLÈVE DE L'EUROPE

Un entretien avec le ministre des affaires étrangères

« Il faut plus que jamais consolider le traité de Maastricht », nous déclare M. Jacques Poos

LUXEMBOURG

de nos envoyés spéciaux

« Le Luxembourg, qui a assumé la présidence de la Communauté pendant le premier semestre de 1991, a joué un rôle important dans la préparation du traité de Maastricht. Quel est votre sentiment devant toutes les résistances, voire les désillusions, qu'ont fait apparaître les débats nationaux sur la ratification de ce traité ?

– Bien évidemment, il s'est écoulé une certaine période entre la négociation du traité et la ratification. Cette période coïncide avec un brusque revirement conjoncturel qui rend tout plus difficile. Mais il y a une autre explication aux difficultés actuelles. Le président Mitterrand l'a soulignée quand il a dit, au dernier sommet européen de Birmingham, que nous ramons à contre-courant, nous les Européens de la Communauté. Tous les empires se défont, les nationalismes réapparaissent, parfois sous forme normale, parfois aussi sous forme brutale. Partout, autour de nous, les forces qui s'exercent vont dans un sens opposé à nos efforts d'unification. Oui, je suis inquiet, mais il faut plus que jamais aller de l'avant, rafitier et consolider le traité de Maastricht.

– Cela sera-t-il fait rapidement ?

– A condition de trouver une solution au problème danois, je pense que ce sera fait avec six mois de retard. Je suis sûr que M. Major ne regrette pas sa signature mais il a un problème avec sa majorité. Il devra faire passer le traité ou bien il ne sera plus premier ministre et ça me conforte dans mon idée que le problème britannique n'est pas le problème principal.

» Concernant le Danemark, il faut trouver une solution qui permette aux principaux partis danois de dire qu'ils ont obtenu quelque chose, mais ce quelque chose ne doit pas être une modification du traité. Cela pourrait être une déclaration solennelle d'un Conseil européen. Ça pourrait être aussi un accord interinstitutionnel sur la subsidiarité. Il peut très bien y avoir une déclaration comme quoi la citoyenneté européenne ne se substitue pas à la citoyenneté nationale. C'est ce que nous avons toujours cru comprendre, et les Danois peuvent obtenir une telle déclaration.

» Leur demande monétaire me paraît plus difficile à satisfaire. Là, s'ils veulent avoir le même protocole que la Grande-Bretagne, il s'agirait d'une véritable renégociation, et il faut dire carrément non car les Danois ont obtenu un protocole qui leur permet d'organiser un référendum avant l'entrée dans la troisième phase et d'obtenir des dérogations si le résultat est négatif.

– Qu'attendez-vous du sommet d'Edimbourg ? Pensez-vous que le désir des Britanniques d'attendre que les Danois se soient prononcés pour ratifier eux-mêmes le traité de Maastricht est acceptable ?

– En fait, le report de la ratification en Grande-Bretagne a enlevé son vrai sens au sommet d'Edimbourg, qui devait mettre définitivement en place le plan quinquennal financier de la Communauté, le plan Delors II, et ouvrir ainsi la voie à l'élargissement de la Communauté. Fixer le plan Delors II à Edimbourg sera maintenant un exercice assez difficile. Je ne dis pas qu'il faut y renoncer, mais il faut en mesurer la difficulté, parce qu'il y a dans ce « paquet » des éléments – comme le fonds de cohésion – qui sont des éléments de Maastricht. Un pays comme la Grande-Bretagne peut-il demander à ses contribuables des sacrifices pour des chapitres d'un traité que son Parlement n'a pas encore ratifié ?

» Le conseil d'Edimbourg devrait aussi fixer les sièges des institutions européennes, celui de la Banque centrale et d'autres créations, comme l'Office des marques. Là encore, il me paraît difficile de décider alors qu'on n'a pas ratifié le traité. Edimbourg sera probablement un conseil de clarification des notions sur lesquelles nous planchons depuis des mois : la subsidiarité, la proximité et la transparence. Dans ce domaine, je suis assez optimiste sur la possibilité de trouver un bon texte permettant aux Danois d'organiser un nouveau référendum.



– Demandez-vous toujours que le Luxembourg soit le siège de la Banque centrale ou bien vous contenteriez-vous de l'Office des marques comme compensation au départ du secrétariat du Parlement européen ?

– Nous sommes fermement demandeurs pour les deux. Cela en vertu des décisions antérieures qui, en 1965, nous ont donné certains droits en matière d'installation des institutions européennes, quand il s'agit d'institutions juridiques et quasi juridiques. C'est le cas pour l'Office des marques. On n'a pas besoin d'aligner des candidatures. Il doit venir à Luxembourg. La même chose vaut pour la Banque centrale. Nous avons le droit pour nous et nous pensons aussi que l'indépendance de la Banque centrale serait mieux garantie au Luxembourg que partout ailleurs. Jean Monnet, qui a travaillé à Luxembourg en tant que premier président de la CECA dans les années 60, décrit bien l'atmosphère de sérénité dans laquelle peut fonctionner un organe supranational dans ce pays.

– La Banque ne serait pas sereine ailleurs ?

– Je crois qu'à Francfort la Banque serait trop proche de la Bundesbank. A tort ou à raison, dès la première crise, on reprochera aux Allemands de tirer les ficelles.

– En ce qui concerne le Parlement européen, êtes-vous toujours en faveur du maintien de Strasbourg comme siège principal ?

– Nous sommes pour Strasbourg pour les séances plénières. Nous sommes contre Bruxelles. Il faut respecter la répartition des sièges entre les trois villes de travail de la Communauté. Nous soutenons la France à cet égard.

– Avec ou sans Maastricht, on arrive au grand marché de 1993. Qu'est-ce que cela va changer dans l'économie du Luxembourg, par exemple en matière de secret bancaire ?

– Notre économie est bien préparée au marché unique. Nous avons pensé à 1993 au sein de tables rondes avec les partenaires sociaux. Nous espérons pénétrer davantage les marchés voisins qui, souvent, nous étaient fermés. Toutes les tracasseries administratives et toutes les barrières non tarifaires vont disparaître et nous pensons que c'est un avantage.

« La défense européenne, pilier de l'Alliance atlantique »

» Les entreprises françaises, allemandes, belges opèrent déjà chez nous mais nos entreprises se sont heurtées à des difficultés sur les marchés limitrophes où il y avait un certain protectionnisme. J'espère que celui-ci va tout à fait disparaître. En ce qui concerne le secret bancaire, je vous répondrai par une formule qui vous déplaira peut-être : le secret bancaire au Luxembourg disparaîtra lorsqu'il disparaîtra partout ailleurs en Europe. Nous ne voyons pas pourquoi nous chasserions les capitaux hors de la Communauté.

– Craignez-vous que l'élargissement prochain de la Communauté provoque une réduction des pouvoirs des petits pays, la règle actuelle de stricte égalité étant plus difficile à appliquer à seize ou à vingt qu'à douze ?

– Oui, il y a une telle crainte chez nous. Nous sommes préparés à cette discussion. Elle recevra de notre part, et aussi des autres pays de moindre envergure, une réponse claire. Il est inconcevable, et inconvenant même, d'enlever à un pays fondateur de la Communauté le droit au chapitre, le droit par exemple d'avoir un commissaire ou un juge à la cour de justice des Communautés européennes. Les pays comme l'Irlande, le Portugal pensent exactement comme nous, et d'ailleurs certaines déclarations malheureuses de tel ou tel commissaire ont peut-être contribué au rejet par une partie de l'électorat danois du traité de Maastricht.

– A l'heure de l'union politique et de l'union économique et monétaire, que reste-t-il du Benelux ? Y-a-t-il une politique spécifique entre le Luxembourg, les Pays-Bas et la Belgique ?

– Le Benelux existe par une série d'accords communs sur les douanes et les accises (1). Nous avons aussi décidé de tenir avant la fin de l'année une réunion de réflexion restreinte des ministres des affaires étrangères pour discuter, justement, du Benelux après Maastricht. Nous voudrions consolider la concertation beneluxienne pour la préparation des grands débats européens.

» Il y a un autre domaine que le Benelux devra mieux couvrir, c'est la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune, où j'ai remarqué que les trois pays étaient souvent sur différentes longueurs d'ondes. Par exemple, pour ce qui est de la défense, la Belgique et le Luxembourg sont plus proches des thèses françaises alors que les Pays-Bas sont plus proches des thèses britanniques. Donc il reste une marge de manœuvre pour coordonner les positions préalables.

– Comment voyez-vous la future défense commune européenne et le rôle de l'OTAN dans la nouvelle donne ?

– Parlons d'abord de l'OTAN. Nous avons tous intérêt, même vous, Français, en tant que puissance nucléaire, à maintenir l'engagement américain en Europe. Il ne faut surtout pas créer un vide que quelqu'un pourrait être tenté de combler. Je ne peux pas définir ce quelqu'un mais si les Américains se retiraient de l'Europe cela pourrait donner des idées. Dans notre pays, l'utilité de l'OTAN n'est mise en doute par personne. Il y aura évidemment une certaine réduction des troupes américaines en Europe mais celles qui restent doivent être crédibles.

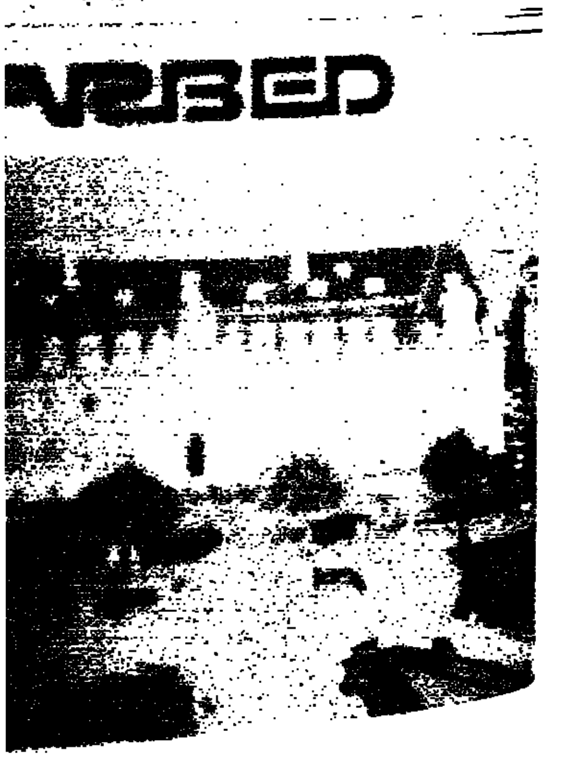
La défense européenne, je la vois comme un pilier de l'Alliance atlantique et en même temps comme un instrument au service de la politique étrangère commune. Les deux ne sont pas incompatibles.

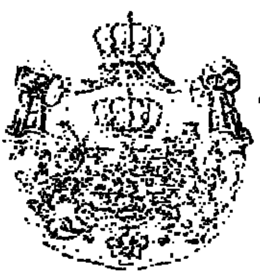
– Quel est votre sentiment devant le contentieux agricole avec les Etats-Unis ?

– Une guerre commerciale aurait un effet désastreux sur nos économies. Dans la phase où elles se trouvent, ce serait vraiment le coup de grâce. On pourrait dire adieu à la croissance pendant deux ou trois ans. C'est ressenti comme ça chez nous qui sommes un pays industriel, un pays de services, où l'agriculture joue bien entendu un rôle mais pas au point d'accepter de voir tout dépendre de quelques milliers de tonnes de colza. Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Propos recueillis par
JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE
et JEAN-PIERRE LANGELLIER

(1) Nom de certains impôts indirects en Belgique et au Luxembourg.





LUXEMBOURG : LE BON ÉLÈVE DE L'EUROPE

L'économie du « détour »

Les épargnants étrangers déposent leurs économies dans les banques luxembourgeoises et les entreprises y transfèrent leurs fonds

LUXEMBOURG

de notre envoyée spéciale

LE Luxembourg, c'est un détour. Pour les travailleurs frontaliers qui, chaque jour, se rendent dans le grand-duché. Pour les épargnants allemands qui viennent y apporter des liasses de marks en billets. Pour les consommateurs belges qui profitent des droits d'accises, plus faibles sur les alcools vendus sur le territoire luxembourgeois.

Le détour vaut pourtant qu'on s'y arrête. Le Luxembourg n'est pas seulement un rocher sur lequel vivent le grand-duc et sa famille, 200 banques étrangères, et qui produit 3,6 millions de tonnes d'acier brut ; tout cela campe tout de même une économie, même pour un pays de la taille d'un petit département français, et comptant 400 000 habitants seulement.

L'économie luxembourgeoise est, aux yeux de presque tous les étrangers, synonyme de finance. Un secteur qui représente 8,5 % de l'emploi total (17 000 personnes), et pas moins de 12 % du PIB. Partout, en ville, s'étalent les noms des grandes banques internationales, et le nouveau siège de la Deutsche Bank suscite l'admiration des habitants. Dans un immeuble moderne, le ministère de la justice figure, parmi les locataires, au-dessous de la Banque Girozentrale et de plusieurs autres établissements financiers. Chaque jour, des centaines d'épargnants se rendent dans le Grand-Duché pour y déposer leurs économies tandis que les entreprises du monde entier y transfèrent des fonds.

Pourtant, explique M. Lucien Thiel, directeur de l'Association des banques et banquiers du Luxembourg (ABBL) *« le secteur traditionnel, ce n'est pas la banque, c'est bel et bien la sidérurgie »*. Au cœur de la vieille Europe industrielle, le Luxembourg est avant tout une puissance sidérurgique, important depuis plus d'un siècle du minerai de fer de Lorraine et produisant, dans les grandes années, jusqu'à 6 millions de tonnes d'acier.

Aujourd'hui encore, Arbed, le géant de l'acier (le chiffre d'affaires du groupe atteignait en 1991 34 milliards de francs français), génère 10 % du PNB du pays et 30 % de l'emploi industriel. Dans le marasme actuel du marché mondial de l'acier, où les prix ont chuté entre 25 % et 40 % cette année, cette forte dépendance ne rassure pas forcément. *« Le développement de la finance*, poursuit M. Thiel, *est venu comme un cadeau du ciel. Personne ne l'avait programmé ni prévu. »*

C'est au début des années 60, explique-t-il, que les étrangers ont pris conscience de l'intérêt offert par le statut des holdings, à Luxembourg, au moment où le marché des eurodollars commençait à se développer. Avec l'implantation sur le territoire du fabricant américain de pneus Goodyear (en 1950), une première banque belge est venue s'installer, rapidement suivie de dizaines d'autres. Depuis, la croissance du secteur bancaire ne s'est pratiquement jamais essoufflée, et elle est devenue particulièrement rapide entre 1985 et 1990.

De la sidérurgie à la banque

En 1962 – année de l'implantation du géant américain de la chimie Du Pont de Nemours, – préoccupés par la place prépondérante de la sidérurgie, les dirigeants luxembourgeois avaient amorcé une diversification de leur économie, pour le plus grand bénéfice du secteur financier. Trente ans après, sortir du « monolithisme » est de nouveau au centre des préoccupations. Mais le secteur prédominant est désormais celui de la finance. *« Il existe aujourd'hui un monolithisme du secteur tertiaire, qui est plus dangereux que celui de la sidérurgie »*, explique M. Lucien Jung, administrateur-directeur de la Fédération des industriels.

M. Jung met en garde contre la fragilité de l'industrie de la finance, rappelant qu'elle repose largement sur des atouts *« artificiels »* (secret bancaire, absence de prélèvement fiscal à la source, réserves minimales des banques), et qu'un grand nombre d'établissements *« n'hésiteraient pas à partir à Londres ou à Zurich si cela devenait plus rentable »*.

De l'avis de la plupart des spécialistes, le secteur financier n'est pas particulièrement menacé pour l'instant, mais il serait bien venu de développer les « atouts naturels » du Luxembourg. Le ralentissement de la conjoncture mondiale, et notamment celui enregistré en Allemagne, n'a pas été sans répercussions sur l'économie luxembourgeoise. Le gouvernement avait annoncé en début d'année un taux de croissance de 3,5 %, proche de celui de 1991, dont on sait aujourd'hui qu'il ne sera pas atteint.

En plus de son léger déficit commercial, traditionnel, le Grand-Duché connaît maintenant des problèmes de finances publiques. Le système de sécurité sociale et de retraites, très généreux, pourrait subir quelques modifications à l'avenir. De chômage, il n'en est pas véritablement question (1,5 % de la population active), mais l'industrie sidérurgique continue à réduire le nombre d'emplois – sans licenciements, souligne M. Joseph Kinsch, président de la direction générale d'Arbed, – et même le secteur de la finance a entrepris des réductions de postes. La place a été frappée cette année, par exemple, par la restructuration des établissements scandinaves. Mais 44 000 personnes (plus de 20 % de la population active du Grand-Duché) traversent toujours chaque jour la frontière pour venir travailler à Luxembourg. Un record mondial, en proportion de la population.

Les atouts naturels, donc, devraient permettre au Luxembourg de surmonter l'actuelle passe difficile. Mais quels sont-ils exactement ? La liste est simple, et déjà bien établie, aux yeux des habitants du pays ; la situation géographique privilégiée, aux confins de la France, de l'Allemagne et de la Belgique ; la stabilité politique et sociale ; l'absence de *« tracasseries administratives »*... et surtout le fameux « consensus à la luxembourgeoise » grâce auquel gouvernement, patronat et salariés ont toujours réussi à résoudre les problèmes économiques et politiques.

Ce consensus permet de bien partager le gâteau, et il est encore solide, ce qui est important lorsqu'il y a moins à répartir, souligne un observateur. Enfin, de nombreux Luxembourgeois rappellent le rôle de pont que leur pays est susceptible de jouer entre la France et l'Allemagne, deux économies fortement interdépendantes, mais dont les industriels ne se comprennent pas souvent très bien, pour des raisons de langue, mais aussi de mentalité.

Tous ces atouts, le Luxembourg compte bien les utiliser pour attirer de nouveaux investisseurs étrangers et réussir la nouvelle et indispensable diversification de ses activités. L'internationalisation dans le secteur de l'industrie s'est d'ailleurs poursuivie récemment, avec l'implantation du japonais TDK ou l'important accord passé entre Arbed et Unimétal (filiale du groupe français Usinor-Sacilor). Le gouvernement s'intéresse du développement des services non financiers, par exemple le secteur de l'audiovisuel *(lire page 12)*. L'idéal serait bien sûr que le Luxembourg parvienne à obtenir le siège de la future banque centrale européenne.

En posant sa candidature, le Grand-Duché a rappelé que plusieurs textes officiels de la Communauté désignent Luxembourg comme le siège naturel des institutions monétaires de la CEE. La luxueuse plaquette éditée pour présenter les atouts du Grand-Duché ne manque également pas de rappeler les bonnes performances économiques du pays, *« l'un des rares Etats membres qui déjà actuellement remplissent tous les critères de convergence durable énumérés dans le traité de Maastricht »*. Tout comme les autres villes candidates en dehors de l'Allemagne, Luxembourg ne se fait guère d'illusions sur ses chances de l'emporter. Mais comme le rappelle un responsable, les petits pays tirent parfois leur épingle du jeu.

Comme presque tout au Luxembourg, la prospérité future du Grand-Duché repose sur la bonne santé et la volonté de ses partenaires étrangers. En particulier, son avenir de place financière internationale dépendra de l'autorisation qui lui sera laissée de conserver le secret bancaire et de soumettre les établissements financiers à des réserves plus réduites que chez les partenaires.

Sur le premier point, les dirigeants ont une réponse unanime et, il faut le reconnaître, assez convaincante. *« Il n'est pas dans l'intérêt de la CEE que les capitaux sortent de son territoire »*, explique M. Guy Seyler, économiste en chef de la Banque et caisse d'épargne de l'Etat. En dehors de Luxembourg, rappelle-t-on souvent, il y a de nombreux endroits attirants pour les investisseurs en quête de discrétion (de la Suisse à Andorre, en passant par Gibraltar ou les îles Caïmans). Supprimer les avantages de la place de Luxembourg reviendrait donc à encourager les sorties de capitaux en dehors de la Communauté.

Afflux des capitaux allemands

A court terme, les particularismes du Luxembourg ne vont pas sans créer de tensions avec les partenaires européens. Ainsi, avant même que l'Allemagne ait rétabli un prélèvement à la source de 30 % sur les revenus des capitaux mobiliers (il entrera en vigueur au 1er janvier), les capitaux allemands affluent dans les banques du Grand-Duché, pour le grand bonheur des établissements de la place (30 milliards de marks seraient sortis au cours des derniers mois, dont une large fraction aurait été investie dans le Grand-Duché).

L'Etat allemand ne voit pas d'un bon œil ces opérations, encouragées par les annonces publicitaires passées par les banques allemandes dans la presse, mais peut difficilement les empêcher. Le pire, explique M. Thiel, est que la plupart des particuliers qui viennent placer leur argent en liquide dans les fonds d'investissement du Luxembourg ne tomberaient même pas sous le joug des autorités fiscales allemandes, les abattements à la base ayant été fortement relevés (6 000 DM pour un célibataire), ce qui aboutira à exonérer 80 % des contribuables. Reste que pour les 20 % des plus gros revenus, le prélèvement ne sera pas libératoire.

En outre, la plupart des fonds ressortent aussitôt de Luxembourg pour être réinvestis en Allemagne, en bénéficiant du statut de non-résident. Cet exemple illustre bien la dépendance de Luxembourg à l'égard des actions et des attitudes de ses partenaires. Jusqu'à présent, ils n'ont rien fait pour nuire à la croissance de la place financière, et même, comme l'ajoute un responsable, *« la place financière de Luxembourg n'existerait pas si ses voisins ne l'avaient pas voulu »*. Mais pour peu que, sous couvert d'harmonisation européenne, les autres pays européens remettent en cause la législation luxembourgeoise, les conséquences seraient catastrophiques. S'il n'est plus un détour, que deviendra le Luxembourg ?

FRANÇOISE LAZARE

« Une certaine manière d'être »

Deux mille ans d'une histoire riche et mouvementée ont forgé l'identité de ce petit pays

ECHTERNACH, Clervaux, Remich, Rodange. Les quatre points cardinaux d'un pays où quand on « va en ville » on se rend dans la capitale, Luxembourg. Petit pays assurément, qui, en avril dernier, a fêté son 400 000ᵉ habitant ! Ce qui ne l'empêche pas, avec ses 2 587 kilomètres carrés, d'imposer sa singularité au visiteur qui le découvre pour la première fois. *« La recherche de l'identité,* relevait Mme Wurth-Polfer, bourgmestre de Luxembourg, *est au cœur de l'existence, et seuls ont accès au bonheur ceux qui ont la chance de pouvoir satisfaire tant soit peu cette quête. S'identifier à une certaine manière d'être, c'est stabiliser sa vie et accéder à la paix de l'âme. »* Prononcés en janvier dernier, lors de la visite de M. Mitterrand dans le Grand-Duché, ces mots résument on ne peut mieux le caractère unique de ce pays et de ses habitants.

Se promener dans les rues de la capitale et circuler sur les routes alentour permet de percevoir assez vite ce qui a forgé cette identité : deux mille ans d'une histoire riche et mouvementée. Certes « Licilinburhuc », le petit castel perché sur le rocher du « Bock », dans la capitale, ne date que de 963. Mais les Romains n'avaient pas attendu que le comte Sigefroi traite avec les abbés de Saint-Maximilien, à Trèves, pour investir cette terre. En témoignent le palais romain récemment mis au jour sur la commune d'Echternach, à 35 kilomètres au nord-est de là, ainsi que les mosaïques romaines exposées au musée de Diekirch, à la même distance mais au nord.

De l'Oesling (région ardennaise du nord) au Bon-Pays (au sud), se succèdent édifices religieux (Clervaux, Echternach, etc...), jalons de l'implantation du christianisme, et châteaux forts (Bourscheid, Vianden, Larochette, etc.), remparts contre les multiples envahisseurs des temps féodaux. Quant aux restes des fortifications de Vauban (maréchal bâtisseur de Louis XIV), dont la maquette se trouve au *Ratskeller, près* du *syndicat* d'initiative de la ville, aux casemates des Espagnols (1644), souterrains que l'on visite en partie, et aux fossés convertis en jardins publics, ils illustrent les convoitises et les envies suscitées au cours des siècles passés par la citadelle chez ses voisins européens plus ou moins proches.

Victor Hugo ne s'y est pas trompé...

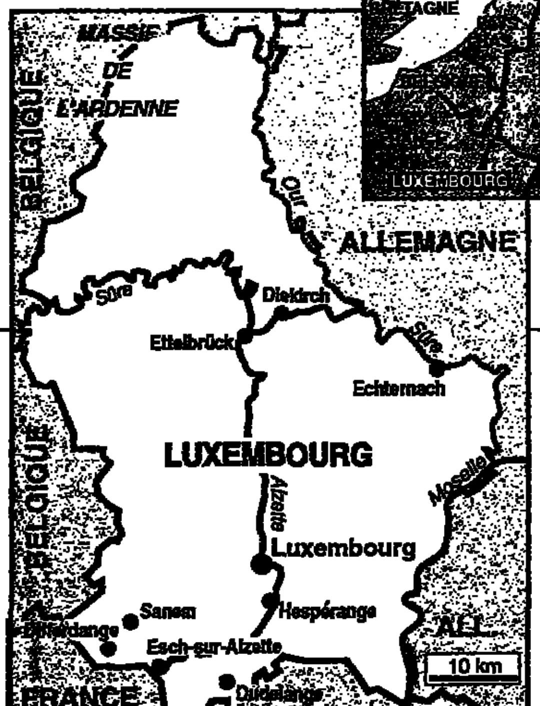
Aujourd'hui, l'Europe domine... du haut du plateau de Kirchberg, où Luxembourg héberge nombre des institutions communautaires. Sans oublier le quart de la population locale constitué d'immigrés (notamment portugais, italiens et français). L'image de cette *« certaine manière d'être »* évoquée par Mme Wurth-Polfer. Manière d'être où l'accueil n'est pas seulement *une façade touristique. Victor* Hugo ne s'y est pas trompé qui, à plusieurs reprises (de 1862 à 1865), a choisi de séjourner ici, y compris en exil, après la Commune, en 1871. Pour se rendre compte de son attachement au Luxembourg, il suffit de faire un tour au charmant musée que lui a consacré la ville de Vianden. Juste retour des choses. *« Aujourd'hui,* écrivait le poète, *dans son paysage splendide que viendra visiter un jour toute l'Europe, Vianden se compose de deux choses également consolantes et magnifiques, l'une sinistre, une ruine, l'autre riante, un peuple. »* La prophétie s'est réalisée, la ruine a été restaurée et le peuple est toujours aussi attachant.

Célèbre pour ses banquiers et ses assureurs, le Luxembourg s'enorgueillit également d'un champion du monde, Guy *Moyano, qui a décroché récemment* à Besançon le titre mondial de ... dirigeable à air chaud ! Sport national oblige ! En veine d'originalité, ces mêmes Luxembourgeois ont érigé, place d'Armes, la statue d'un renard, hommage à un *roman écrit en 1872 par Michel* Rodange et qui contait, sous la forme d'une fable, les travers de la société politique de l'époque. Exemple de ce recul salutaire que l'on appelle humour et que les Luxembourgeois n'hésitent pas à s'appliquer en priorité.

Moment privilégié pour partir à la découverte de cette *« certaine manière d'être »*, les fêtes de fin d'année. D'autant qu'à cette saison la neige rehausse parfois la beauté de la forêt ardennaise et des vallées de la Sure et de l'Our, au nord, le spectacle enchanteur de la vallée des Meuniers – nom séduisant de la « Suisse luxembourgeoise », – la paix des coteaux couverts de vigne qui bordent la Moselle, au sud, en une délectable route des vins.

Ajoutez à cela les réjouissances qui débutent dès la Saint-Nicolas ainsi que les musiques des orchestres et des chorales qui emplissent l'air d'un Grand-Duché en fête et vous aurez compris que le Luxembourg mérite plus que jamais le voyage.

CLAUDE VIALLET



Carnet de route

Partir au Luxembourg, c'est un peu partir pour une région de France autre que celle où l'on réside... le dépaysement en plus. Même si les Luxembourgeois parlent pratiquement tous le français (et l'allemand) en complément de leur propre langue nationale, le luxembourgeois.

Une bonne adresse pour prendre un bon départ : l'Office du tourisme du Luxembourg, 21, boulevard des Capucines, 75002 Paris (métro Opéra), tél : 47-42-90-56, fax : 40-07-00-43, Minitel 3615 LUXEMBOURG. S'y procurer quelques brochures particulièrement utiles, telles que *Hotels, restaurants, auberges,* pensions 1992 (tarifs et descriptions), *Pouponné au Grand-Duché* forfaits pour des week-ends prolongés ou des séjours d'une semaine en hôtel ou en pension) ou *Vacances à la campagne* (gîtes, meublés, chambres d'hôtes), formule idéale pour les amateurs de nature et de contacts directs avec les habitants. A signaler également *171 circuits auto-pédestres*, un petit guide présentant une sélection de promenades en boucle, de niveau varié.

S'y rendre. En avion, la compagnie Luxair propose, à certaines conditions, des tarifs préférentiels pour le week-end : environ 1 000 F A-R. Renseignements auprès des agences d'Air France, qui représente cette compagnie. En voiture, Luxembourg est à environ 380 kilomètres de Paris (par l'autoroute A4) et à trois heures trente en train.

Sur place. Pour les vacances de fin d'année, la plupart des grands hôtels locaux proposent menus et forfaits spéciaux. Côté spectacles, théâtre, danse et musique à l'affiche jusqu'au 20 décembre environ, puis à partir du 4 janvier, la trêve donnant lieu à de grands bals.

A voir. De son riche passé, le Luxembourg a hérité une multitude de monuments, civils et religieux. A *Luxembourg,* la capitale, il faut prendre le temps de découvrir ce site naturel hors du commun avec de surprenantes casemates, le château de Luxembourg sur le rocher du Bock, la ravissante vallée de la Pétrusse, le Musée des monnaies, qui retrace l'histoire de la ville et du pays depuis la préhistoire. A Echternach, citée abbatiale fondée au septième siècle par saint Willibrod, la basilique abrite une crypte mérovingienne ornée de fresques de l'an 1 100 environ. A Vianden, outre le château féodal remontant au neuvième siècle, qui domine les deux rives de la vallée de l'Our, visiter l'ancienne église des *trinitaires (bâtie en 1248)* et ses deux nefs, ainsi que le musée Victor-Hugo, situé dans la maison où le poète trouva refuge en 1871. Parmi les sites remarquables, on citera encore les Ardennes, avec Clervaux pour capitale, Bourscheid et ses environs, la Mullerthal (la vallée des Meuniers) à l'est (pour admirer de curieuses formations rocheuses) et la vallée de la Moselle, avec Grevenmacher, où l'on peut prendre la route des vins (excellents crus locaux) après avoir visité l'insolite jardin des Papillons.



LUXEMBOURG : LE BON ÉLÈVE DE L'EUROPE

Les antennes du continent

Le grand-duché soutient deux entreprises privées « exportatrices », la CLT et la SES. Mais il découvre aussi l'audiovisuel public

LES ondes ignorent les frontières ; mais les programmes, de radio ou de télévision, restent d'abord nationaux, pour coller à leur public. Cette contradiction centrale des médias diffusés, le Grand-Duché, petit pays au confluent de plusieurs cultures, a su admirablement en tirer parti depuis des décennies. Il est ainsi devenu un des cœurs de l'Europe audiovisuelle, en particulier à travers deux entreprises – privées mais soutenues par l'État – la CLT (Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion) et la SES (Société européenne de satellites).

La CLT du son à l'image

La première a longtemps été l'unique « bras armé » du Grand-Duché dans le secteur, en recevant dès 1931 la concession de ses fréquences. Avec ses antennes d'ondes longues ou moyennes, qui portent à grande distance, la CLT exploite depuis lors ce « gisement » radiophonique vers l'Allemagne, la Grande-Bretagne et surtout la France. RTL, concoctée à Paris, est la reine des radios privées dans l'Hexagone et a fourni pendant des décennies l'essentiel des bénéfices de la CLT – permettant à cette dernière de payer des redevances confortables au Grand-Duché. L'influence française se retrouvait dans le délicat équilibre du capital et du management, compromis économique (à Havas, la régie) autant que la politique, à l'époque du monopole en France.

Deux évolutions majeures de la dernière décennie sont venues bouleverser la situation : la montée des radios FM ; la déréglementation des télévisions en Europe, avec l'émergence partout de chaînes privées commerciales. Les deux menaçaient la CLT ; elle y a réagi vigoureusement, notamment depuis l'arrivée à sa tête en 1987 de Gaston Thorn, ancien premier ministre, comme son prédécesseur Pierre Werner. En cinq ans, la CLT a plus que doublé un chiffre d'affaires consolidé (49,9 milliards de FLUX en 1991) dont le centre de gravité a basculé d'une radio française à des télévisions allemande d'abord (RTL Plus), belge (RTL-TVI), néerlandaise (RTL 4) et française (M6) ensuite, qui surclassent l'historique RTL-TV de Lorraine lancée en 1954.

Partenariats dans chaque pays, développement multipolaire, pouvoir croissant de l'actionnaire belge GBL : moins dépendante des fréquences de sa concession, et davantage d'autorisations accordées à l'étranger, la CLT est passée du son à l'image en prenant quelque distance avec le Grand-Duché, même si, avec les filiales, 750 de ses 2 454 salariés y travaillent. La transition entre l'historique villa Louvigny, plantée au cœur de la ville, et le moderne siège de multinationale érigé dans la nouvelle zone du Kirchberg, symbolise aussi cette émancipation relative. Le maintien des activités à Luxembourg sera donc – avec l'avenir de l'Orchestre symphonique de la RTL, le seul du pays – au cœur des discusssions qui vont débuter pour renouveler la concession en 1995. Un processus en quête de consensus, bien dans la nature du Luxembourg, même si les priorités de la CLT ne coïncident pas toujours exactement avec celles du gouvernement.

Ayant anticipé la disparition des monopoles audiovisuels en Europe, ce dernier avait par exemple cherché, dès le début des années 80, à placer des billes dans le ciel, sous forme d'un satellite de télévision. Au terme d'un invraisemblable feuilleton, d'un imbroglio avec la France dont les traces subsistent, les projets Luxsat et Coronet capotaient et la CLT déclinait l'invitation à tenter l'aventure. Le gouvernement prenait alors l'initiative d'accorder une concession de fréquences et de souscrire indirectement 20 % du capital de la SES, exploitante des satellites Astra.

Niché dans un parc boisé, le siège de la SES combine au cœur de la campagne le charme des toits rouges du château de Betzdorf restauré et la blanche modernité d'immenses antennes paraboliques. Elles contrôlent les deux satellites Astra déjà lancés en 1988 et 1991, qui diffusent chacun seize chaînes de télévision, et se préparent pour les trois autres engins commandés. A raison d'un lancement par an à partir de 1993, la SES est un des plus gros clients d'Ariane comme des fabricants américains de satellites.

Les « bouquets » européens d'Astra

Tout est clairement international dans la société : il n'y a que 36 Luxembourgeois sur 120 personnes pour une quinzaine de nationalités. Les directeurs sont brésilien pour la technique, néerlandais pour le commercial, allemand pour la finance, australien pour le conseil stratégique... Le secrétaire général est du Grand-Duché, mais le directeur général est suisse. Pierre Meyrat martèle le credo de sa société : *« Nous sommes au service des programmateurs ; nous ne ferons que ce qu'ils demandent. »* C'est ainsi, en exploitant habilement les failles des règlements pour mieux contribuer à leur assouplissement, en alliant marketing et choix techniques judicieux, qu'Astra s'est imposé comme premier opérateur privé de satellites en Europe.

Avec l'appui de Rupert Murdoch, Astra a d'abord forcé le marché anglais avec Sky TV et gagné une lutte féroce face à BSB. Elle a ensuite enrôlé les chaînes privées scandinaves, puis vaincu les réticences allemandes, pour composer dans chaque langue des « bouquets » de chaînes complémentaires. Astra se positionne pour la future diffusion numérique et part à l'assaut du marché espagnol avec de premiers contrats. Elle ne désespère pas de forcer l'Hexagone un jour, malgré des tarifs plus élevés dorénavant que ses concurrents publics, Eutelsat, Kopernicus ou Télécom : *« Car nous ne vendons pas des répéteurs de satellites, mais l'accès à un marché »*, explique Carlo Rock, un des pionniers luxembourgeois de l'aventure.

« Créer un climat favorable »

Outre l'accès aux réseaux câblés (28 millions de foyers), Astra a en effet suscité la création d'une industrie de la réception directe. *« Nous sommes un catalyseur pour une industrie beaucoup plus large »*, estime Pierre Meyrat, qui chiffre à 1 milliard d'écus les sommes engagées directement par Astra, un autre milliard le chiffre d'affaires généré chez ses clients diffuseurs, un troisième milliard les équipements achetés par les particuliers. En quatre ans, plus de 10 millions de foyers (dont 4,5 en Allemagne, et 2,6 en Grande-Bretagne) ont braqué leurs antennes en direct vers ces télévisions du ciel qui portent même au loin la culture grand-ducale : le programme local « Hei Elei » est diffusé le matin sur RTL 4, chaîne privée pratiquement néerlandaise mais officiellement luxembourgeoise pour des raisons juridiques.

Le droit, justement, est un instrument que le gouvernement met au service d'une philosophie résumée par Paul Zimmer, responsable du service des médias et de l'audiovisuel : *« Etre à l'écoute des opérateurs privés et réagir pour créer un climat favorable, sans idée préconçue. »* Au déclin de la sidérurgie, le gouvernement a voulu opposer l'expansion des services, renouveler dans les médias la réussite obtenue dans la finance, créer des niches de spécialités... et des emplois.

Cela passe par une vigilance têtue lors des négociations internationales, sur les fréquences ou sur les coopérations européennes ; par des aides fiscales à la production, sous forme de certificats audiovisuels (revendus à des sociétés contribuables) qui permettent aux producteurs d'économiser jusqu'à 30 % de leur devis lors d'un tournage au Luxembourg. Façonné sur mesure en 1988 pour des sitcoms télévisés de la CLT, cet avantage fiscal aura finalement servi à d'autres – la série « Warburg » d'après Jacques Attali par exemple, ou certains films de cinéma – et coûté 400 millions de francs français en 4 ans, pour 93 demandes et 37 œuvres déjà achevées. Le montant est plus élevé que prévu, et les résultats différents des objectifs : le dispositif a permis la formation d'équipes compétentes, mais les infrastructures espérées (stadios) n'ont pas forcément suivi. Pragmatisme oblige, les certificats vont néanmoins être reconduits pour 5 ans, en incluant les dépenses de post-production pour tenir compte de l'expérience.

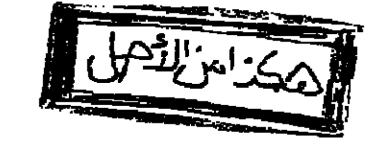
Sous le nom commercial de Médiaport Luxembourg, la petite équipe de Paul Zimmer (12 personnes) s'active également lors des salons professionnels pour promouvoir le site audiovisuel de Luxembourg à l'étranger.

Mais après des décennies d'exportation vers le grand large de l'Europe, le Grand-Duché a aussi tourné ses antennes sur lui-même, avec la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques. La seule émission télévisée spécifiquement destinée aux quelque 300 000 luxembourgophones était, jusque alors hebdomadaire et vidait les rues chaque dimanche midi. Mais les hommes politiques s'inquiétaient de voir leurs électeurs plus au fait de l'actualité allemande ou française que des subtilités de leurs coalitions. Aussi ont-ils poussé à ce que le Luxembourg lance, en octobre 1991, « son » journal télévisé quotidien, ce « Hei Elei » dont la demi-heure s'est déjà imposée dans le cœur des spectateurs. Sa confection est confiée à la CLT. Mais pour ne pas peiner la presse écrite – dont chaque titre rejoint une tendance politique – la publicité qu'il récolte est plafonnée, le gouvernement comblant le trou.

Quarante radios locales

Le même phénomène vaut en radio. Au monopole de la CLT s'est substitué cet automne, après quelques années de tolérance des pirates, le pluralisme organisé de 40 fréquences très locales, et 4 réseaux « nationaux » de radios FM. La « généraliste » DNR, liée au principal quotidien *Luxemburger Wort* ; la « musicale » Eldoradio, que le reste de la presse destine aux jeunes ; l'« ethnique » Radio Latina, confiée aux minorités portugaise, italienne et francophone ; la « verte-alternative » Radio Alter Echo enfin, vont concurrencer l'historique Radio-Lëtzebuerg de la CLT. Et l'an prochain devrait naître une radio socioculturelle, directement financée par le Trésor. Pays sans redevance, chantre des médias privés, le Luxembourg est ainsi, bon dernier en Europe, en train de découvrir l'audiovisuel public !

MICHEL COLONNA D'ISTRIA



La réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté

Les Douze regrettent, mais sans dramatiser le « non » des Suisses à l'Espace économique européen

Les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, réunis lundi 7 décembre à Bruxelles pour préparer le sommet d'Edimbourg, ont regretté le résultat négatif du référendum suisse sur l'Espace économique européen, mais sans dramatiser. *« C'est dommage pour les Suisses »*, a déclaré Mme Elisabeth Guigou, résumant apparemment un sentiment général : pour décevant qu'il soit, ce résultat n'était pas totalement inattendu et il ne devrait pas empêcher la CEE et l'AELE de poursuivre leur projet commun.

« Ce n'est pas une surprise, je ne pense pas que les Suisses soient prêts à sortir de leur cocon », a déclaré le chef de la diplomatie belge, M. Willy Claes, tandis que son homologue allemand, M. Klaus Kinkel, faisait remarquer : *« Ce n'est pas la fin de l'EEE »*. Ce n'est d'ailleurs pas non plus l'enterrement de la démarche faite par le gouvernement fédéral auprès de la Commission de Bruxelles en vue de l'adhésion de la Suisse à la Communauté dans un avenir encore indéterminé.

Un porte-parole de la mission suisse auprès de la CEE a affirmé, lundi, que cette candidature n'était pas retirée, et M. Frans Andriessen, le commissaire européen chargé des relations extérieures, a confirmé que la Commission continuerait à examiner cette demande d'adhésion, même si elle devait prendre en compte le vote de dimanche dans l'avis qu'elle formulera.

Les priorités d'Edimbourg

Les douze ministres ont en tout cas veillé à ne pas mettre sur le même plan le référendum suisse et celui par lequel les électeurs danois avaient rejeté au mois de juin le traité de Maastricht. L'impact de ces deux désaveux populaires est en effet très différent, et celui des Danois, contrairement à celui des Suisses, reste à quelques jours du sommet européen d'Edimbourg l'un des problèmes prioritaires auxquels les Douze n'ont pas encore trouvé de solution. Les propositions faites à ce sujet par la présidence britannique de la Communauté ont été rejetées, lundi, comme insuffisantes par les trois partis d'opposition qui ont la majorité au Parlement de Copenhague. Elles avaient en revanche été rejetées – comme excessives –, vendredi dernier, par les chefs des partis démocrates-chrétiens européens.

La ratification du traité de Maastricht sera sans doute l'un des thèmes centraux de la réunion que les partis socialistes européens, à l'initiative des travaillistes britanniques, ont décidé d'organiser, les 9 et 10 décembre à Edimbourg, juste avant le sommet, et à laquelle MM. Jacques Delors et Felipe Gonzalez, notamment, ont annoncé leur participation. Il est propable que les représentants du Parti social-démocrate danois seront soumis à cette occasion à une forte pression de la part des autres socialistes européens pour assouplir leur position.

Autre problème qui passe avant tout engagement sur l'élargissement de la Communauté et sur lequel les douze ministres des affaires étrangères n'ont guère progressé, lundi à Bruxelles : celui du budget communautaire. Les premières propositions de la présidence britannique avaient été rejetées comme quasiment provocatrices par les pays qui bénéficieraient du fonds de cohésion prévu par le traité de Maastricht et qui doit les aider à rattraper leur retard économique (Espagne, Portugal, Grèce, Irlande).

La présidence britannique présentera une nouvelle proposition chiffrée à Edimbourg mais l'Espagne n'entend apparemment pas relâcher sa pression. *« Mieux vaut pas de solution à Edimbourg qu'une mauvaise solution (...) Le monde ne se termine pas à Edimbourg »*, déclarait, lundi à Bruxelles, le secrétaire d'Etat espagnol aux affaires européennes, M. Carlos Westendorp. – *(AFP, Reuter.)*

Un rapport parlementaire dénonce les dérives financières du projet d'hémicycle européen à Bruxelles

STRASBOURG
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Le projet de construction de l'hémicycle du Parlement européen à Bruxelles est à l'origine d'un rapport très critique de la commission du contrôle budgétaire. Son rapporteur, le député européen John Tomlinson (travailliste britannique), dénonce, dans ce document destiné à M. Egon Klepsch (chrétien-démocrate allemand), président de l'Assemblée des Douze, la gabegie qui *« expose l'institution à des actions judiciaires »*. Depuis 1990, le Parlement s'est attaché, en effet, les services d'experts juridiques, financiers et techniques pour surveiller la réalisation de ce projet baptisé « Espace Léopold ». Quatre bureaux ont encaissé jusqu'à présent plus de 4 millions d'écus (28 millions de francs français).

En règle générale, le concours des experts a permis de faire, note le rapport, des économies substantielles. Mais de nouvelles demandes d'honoraires ont permis de mettre le doigt sur un certain nombre de dérives. Face à l'appétit du consultant, le contrôleur financier de l'administration parlementaire a regardé de plus près le dossier et refusé de donner son visa pour des honoraires complémentaires en raison de la *« violation de plusieurs dispositions de la réglementation financière en vigueur »* au cours de cette année. C'est à la suite de cette affaire que le président du Parlement a saisi la commission du contrôle budgétaire. Dans ses conclusions, le député affirme : *« Ce n'est un secret pour personne que la procédure d'urgence a partiellement résulté de pressions politiques et commerciales pour parvenir à un accord sur le projet « Espace Léopold » avant la fin de 1991. »*

Le rapporteur, qui, comme tous les représentants du Royaume-Uni siégeant à Strasbourg, est un défenseur acharné de Bruxelles et ne peut donc être accusé de partialité, fait ainsi allusion à la course de vitesse conduite en faveur de la capitale belge contre celle de l'Alsace.

MARCEL SCOTTO

Au deuxième colloque franco-britannique

Le pessimisme européen d'Alain Juppé

Le prince de Galles n'a pas été le dernier à faire du deuxième colloque franco-britannique, qui a eu lieu du 3 au 5 décembre à Versailles, plus qu'une manifestation studieuse et amicale consacrée aux relations difficiles et pourtant cordiales entre les deux nations. Hôte d'honneur du dîner inaugural, le prince Charles a exprimé toute sa sympathie pour la cause de la paysannerie française, dont la contribution à la vie nationale ne peut, selon lui, se mesurer seulement en termes de coût.

L'allusion aux négociations du GATT était claire. Les propos moins précis que le fils de la reine Elizabeth avait, sur le même thème, prononcés devant l'Académie des sciences morales et politiques, où il a été reçu comme associé étranger, n'avaient pas manqué de soulever immédiatement une petite controverse au sein du microcosme britannique. L'héritier du trône y a été accusé par plusieurs membres du Parlement de s'immiscer indûment dans une affaire diplomatique brûlante.

S'adressant aux quelque soixante-dix Britanniques et Français réunis au Trianon Palace, appartenant au monde politique (Edmond Alphandéry, Bernard Stasi, Jean-Pierre Chevènement, etc, du côté français), de la haute administration, de l'industrie, de la banque et de la presse, le premier ministre français devait lancer à son auditoire d'outre-Manche un pressant appel pour une prompte ratification du traité de Maastricht. A plus d'un participant (des deux nationalités), cette insistance apparut comme indiscrète, voire intempestive, dans la mesure où la ratification par le Parlement de Westminster, à l'issue d'une longue procédure, semble quasicertaine. Les élus britanniques présents à Versailles n'avaient aucun doute à ce sujet.

Par discrétion, les plus sceptiques parmi les Britanniques sur les chances de voir l'intégration européenne progresser rapidement ne relevèrent pas la contradiction entre le discours immuable de M. Pierre Bérégovoy sur l'intangible position française, d'une part, et, d'autre part, les propos « pessimistes » de M. Alain Juppé. Le drame yougoslave *témoigne d'« une démission de l'Europe »*, tandis que *« l'affaire du GATT remet en cause le pacte fondateur »*, devait notamment déclarer le secrétaire général du RPR. Parmi les éléments négatifs, M. Alain Juppé a encore cité *« le blocage du processus de ratification de Maastricht avec le refus danois et la panne britannique »* ainsi que *« la fin du SME, attestée par le retour au change flottant, et comme seule réponse l'idée de constituer un noyau dur impliquant l'acceptation d'une Europe à deux vitesses, ce que nous avons toujours refusé... »*

Pour M. Juppé, *« il n'y aura pas de suppression des frontières le 1er janvier 1993 ; ce jour-là, il ne se passera rien »*. Et d'ajouter comme facteur aggravant *« le divorce entre l'idée européenne et l'opinion publique »*. Les participants français ne furent pas peu étonnés de l'entendre conclure en préconisant un nouveau mode de désignation des députés européens. C'est son propre parti qui avait naguère imposé le scrutin de liste national à la proportionnelle. Aujourd'hui, son secrétaire général juge cette formule incompatible avec l'adoption d'une *« voie plus démocratique »* pour l'Europe.

M. Alain Minc, président de la société des lecteurs du *Monde*, devait, en tant que rapporteur, noter l'impossibilité dans les circonstances actuelles d'une réforme en profondeur des institutions communautaires. Il observait que c'est sur l'élargissement que s'étaient marquées les divergences d'attitudes les plus nettes, la part du « non-dit » entrant de façon déterminante dans les positions ouvertement prises, tant par les Britanniques que par les Français. Pour ces derniers, une Europe communautaire s'étendant au-delà de la frontière Oder-Neisse apparaît comme un instrument dénué de puissance, où l'influence française se diluerait inéluctablement.

Le professeur Jean-Claude Casanova devait remarquer qu'un élargissement devrait amener logiquement à une diminution de la surreprésentation des petites nations. Le directeur du *Monde*, Jacques Lesourne, observa à cet égard que dans une Europe qui passerait de douze à dix-huit ou vingt membres, il pourrait se faire qu'une coalition puisse se former à l'encontre d'une des puissances majeures de la Communauté. La riposte à une telle situation pourrait être soit la revendication d'un droit de veto, soit la formation d'un directoire des Grands, toutes solutions qui seraient contraires à l'esprit d'une union européenne.

Les discussions sur l'immigration et le racisme débordèrent largement l'horaire prévu, pourtant calculé largement. Dans son résumé, M. Michel Bon, président du conseil de surveillance de l'ESSEC, ancien président de Carrefour, devait relever l'accord de principe sur l'idée que l'immigration devait s'accompagner d'une politique d'intégration. Une telle politique ne pourrait que contraster heureusement avec les politiques inefficaces actuellement menées de part et d'autre de la Manche, contrôle sans intégration dans les îles Britanniques et intégration sans contrôle en France.

Le groupe de travail qui discuta des problèmes de change n'arriva pas à réconcilier, tout au moins dans le court terme, le point de vue français majoritaire, favorable à une accélération de l'intégration monétaire entre les pays du noyau dur et la position britannique. Un membre du Parlement de Westminster fit l'éloge de la « lenteur » britannique, laquelle selon lui présente bien des avantages dans l'époque de déflation que nous traversons. Cela lui valut une vive réplique de la part d'un de ses compatriotes vantant au contraire l'acharnement français.

Il y a un an, un premier colloque avait eu lieu, organisé comme celui-ci du côté français par un comité présidé par M. Gérard Worms, PDG de la Compagnie de Suez. Les prises de position étaient alors beaucoup plus tranchées de part et d'autre. A Versailles, le secrétaire général de l'Elysée, M. Hubert Védrine, prit sur lui la tâche, dont il se tira avec élégance, d'expliquer aux Britanniques la vision européenne de l'Elysée, où le souci de consolider le couple allemand va de pair avec celui d'associer le plus étroitement possible la Grande-Bretagne à la grande construction commune.

PAUL FABRA

Mission impossible

Suite de la première page

Financer signifiant prendre tôt ou tard de l'argent dans la poche de quelqu'un, en l'espèce telle ou telle catégorie de contribuables, il a toutes chances de rencontrer de vives résistances. Il lui faudrait, pour en venir à bout, pouvoir s'appuyer sur un vaste consensus. Ce n'est pas le cas, même s'il dispose d'un réseau de fans que Mitterrand, Major, Kohl et Eltsine pourraient lui envier. Bien que la participation n'ait jamais été aussi élevée depuis vingt ans, il n'a été élu que par moins du quart des inscrits, et il ne l'aurait pas emporté sans le vote noir. Depuis la guerre, seul Nixon, pour son premier mandat, avait fait plus mal. Il est vrai que le score d'Abraham Lincoln avait été plus modeste encore. Mais, enfin, on se demande où certains ont pris que Clinton avait bénéficié d'un *« glissement de terrain » (landslide)*.

Autant dire que l'élu du 3 novembre, qui doit d'abord sa victoire à l'état de déprime où se trouvaient les Etats-Unis, n'aura pas la tâche facile. D'autant plus que, s'il a un beau cursus universitaire, il n'a gouverné jusqu'à présent que les deux millions d'habitants de l'Arkansas. Il va se trouver à la tête du pays à bien des égards le plus puissant de la Terre, mais qui doute de lui-même et est las des responsabilités mondiales dont, hier encore, il était si fier.

Il va lui falloir se prononcer sur des dossiers d'une complexité extrême, où les considérations de pure technique, industrielle, financière, scientifique, se mêlent constamment au poids de l'Histoire, aux passions et aux peurs qu'elle a engendrés, à d'innombrables interrogations sur les besoins des uns et les intentions des autres. Se tenir prêt à réagir aux provocations qui peuvent surgir à n'importe quel moment de Téhéran, de Bagdad, ou d'ailleurs. Essayer de sortir de la guerre commerciale avec l'Europe, et d'en éviter une avec le Japon. Reprendre les négociations sur le désarmement. Trouver les moyens de bloquer la prolifération nucléaire et la pollution universelle. A défaut d'instaurer le nouvel ordre mondial dont rêvait George Bush, tenter de faire en sorte que l'actuel désordre ne conduise pas la planète entière au chaos.

Il a salué la courageuse décision du président sortant d'envoyer un corps expéditionnaire en Somalie sous la bannière des Nations unies, pour que l'aide alimentaire parvienne enfin à ses destinataires. Il n'a pas commenté l'assurance, donnée par le même Bush, que ces forces seront retirées avant la fin de l'année, ce qui, sauf miracle, aura vite fait de ramener le chaos. Il lui restera, ce qui n'est pas le plus commode, à vendre ses décisions à un Congrès où, bien que les deux Chambres soient à majorité démocrate, il est loin de disposer d'une majorité automatique.

N'est-ce pas trop demander à un seul homme ? Un très proche collaborateur de l'ex-président Carter conseille au nouvel élu Clinton de se doter d'une sorte de « bouclier » constitué d'un petit nombre de très bons spécialistes, qui l'empêchent de se laisser dévorer, comme l'avait fait George Bush, par les problèmes internationaux. Il ajoute cependant que ce sera très difficile, compte tenu des promesses de révision radicale faites par le candidat Clinton à propos tant d'Israël (reconnaissance de Jérusalem comme capitale de l'Etat) ou de la Chine (accent mis sur les droits de l'homme). Aussi bien craint-il que ne se répète, sous une autre forme, le calvaire de Johnson, que le Vietnam avait empêché de se consacrer à son objectif essentiel, le même, en fin de compte, que celui que s'est fixé le futur président : la construction d'une « nouvelle société » inspirée du *New Deal* de Roosevelt.

Un seul de ses prédécesseurs, depuis la chute de Nixon, avait vraiment réussi à maîtriser son emploi du temps : Ronald Reagan, qui, de notoriété publique, préférait le cheval à l'étude des dossiers et racontait à ses visiteurs de bonnes histoires plutôt que de se risquer à une discussion un peu serrée. Résultat, il n'a jamais mesuré à quel point la relance de la course aux armements, par lui décidée pour mettre l'URSS dans les cordes, allait durablement détériorer l'économie américaine. Mais ce n'est pas pour rien qu'on l'avait surnommé *« le grand communicateur »* : il n'avait pas son pareil pour persuader ses compatriotes qu'il leur montrait la bonne voie.

Clinton, de ce point de vue, ressemble assez à Reagan. Il n'a pas mis par hasard l'accent sur ce concept typiquement américain qu'est la *togetherness* : le besoin, ou le bonheur d'être ensemble. Souriant, costaud, tenace, plutôt beau gosse, il est assez sage pour ne paraître tirer nulle vanité d'un pouvoir de séduction dont il ne peut pas ne pas être conscient.

D'un grand communicateur à un autre

A l'heure de la démocratie télévisuelle, il n'est pas d'atout plus opérant. Au point que celui qui n'en dispose pas peu ou prou a aussi vite fait de renoncer à se lancer dans l'arène. On aurait tort de s'en indigner : qui peut prétendre diriger des hommes s'il n'est pas capable de leur montrer qu'il s'intéresse à eux ? L'une des forces de Bill Clinton est de donner l'impression que cet intérêt, chez lui, est spontané. Nombreux sont nos hommes politiques, y compris parmi les plus illustres, qui feraient bien d'en prendre de la graine...

Pour essentielle qu'elle soit, l'aptitude à communiquer ne saurait pourtant tenir lieu du reste, c'est-à-dire de la nécessité de trouver à chaque moment la réponse optimale au déferlement de « problèmes » qui ne cesse d'assaillir le principal personnage de l'Etat. Il faudrait, pour y réussir à coup sûr, non seulement maîtriser bien davantage que ce que peut saisir le cerveau d'un surdoué, mais aussi avoir la force de caractère et les dons de persuasion nécessaires pour faire en sorte que les décisions prises soient approuvées et appliquées.

Autant demander la lune. Personne n'est parfait : c'est ce qu'ont d'ailleurs paru admettre sans trop de difficulté – une première dans l'histoire des Etats-Unis – les électeurs de Clinton. De là à prendre son parti d'une accumulation de responsabilités telle qu'il est impossible qu'elles soient convenablement assumées, il y a un pas qui conduit à se demander si les pouvoirs de l'hôte de la Maison Blanche ne devraient pas être définis de manière plus restrictive, ce qui serait d'ailleurs parfaitement conforme à la Constitution. Et même si, compte tenu de la nécessité pour un grand pays d'avoir à sa tête un arbitre dont personne ne met en doute la sagesse et l'impartialité, le suffrage universel fournit le meilleur moyen de le trouver. Ce sont là des questions qui se posent aussi bien en France qu'aux Etats-Unis, mais qui sentent toujours le soufre, encore que Jean-François Revel ne se soit pas fait assassiner pour avoir mis en cause, dans son dernier livre, le « présidentialisme » (1). Mais le bilan des derniers règnes, des deux côtés de l'Atlantique, les nombreuses bévues commises depuis trois ans vis-à-vis de l'Allemagne, de l'ex-URSS et de l'ex-Yougoslavie, le climat sordide dans lequel s'engage, avec deux bonnes années d'avance, la course à la succession de François Mitterrand amènent à se demander combien de temps encore pourra continuer de tourner une machine qui engendre presque nécessairement, du fait de sa complexité comme de son impunité temporaire, d'énormes gaspillages et de scandaleuses déviations. François Mitterrand était parvenu à une conclusion voisine avant de découvrir les charmes, mais aussi les chausses-trapes, de l'Elysée. Le toilettage de la Constitution qu'il propose aujourd'hui paraît singulièrement en retrait par rapport à ses positions d'autrefois, et ne fournit guère de réponse aux questions que l'on vient de se permettre de poser.

ANDRÉ FONTAINE

(1) Jean-François Revel : *l'Absolutisme inefficace*. Plon (*le Monde* du 28 septembre).

POLITIQUE

La préparation des élections législatives

Le PS du Rhône en mal de relève

« L'électrochoc » attendu après l'échec aux régionales ne s'est pas produit

LYON

de notre bureau régional

Villeurbanne, son maire, son député et ses trois conseillers généraux. Tous socialistes. Villeurbanne, véritable thermomètre de l'état de santé du PS en Rhône-Alpes. Or, la majorité du conseil municipal vient d'être secouée par une brusque montée de fièvre. Le maire, M. Gilbert Chabroux (jospiniste), s'est présenté devant la section du PS afin de solliciter l'investiture pour les élections législatives. Les militants lui ont préféré l'actuel titulaire du mandat, M. Jean-Paul Bret (également jospiniste), son premier adjoint, et ancien suppléant de Charles Hernu. Stupeur et consternation dans les couloirs de l'hôtel de ville. *« J'ai perdu un peu de mon crédit, je suis fragilisé »*, a reconnu M. Chabroux. Pendant quelques jours, l'hypothèse d'une démission du maire a plané, lourdement.

Ses fidèles, la grande majorité du groupe socialiste au conseil municipal, ont alors écrit aux instances nationales pour signaler les risques que la désignation de M. Bret pourrait faire peser, selon eux, sur l'issue du scrutin de mars prochain. Ils espéraient que la convention nationale, réunie samedi et dimanche derniers, reviendrait sur cette investiture. En pure perte. Le « cas » de Villeurbanne a été traité dans un lot d'une dizaine de situations difficiles. Pour ne pas lever, ici et ailleurs, de nouvelles dissensions, la convention a tranché : le vote des sections est souverain, on ne touche à rien.

Deux jours plus tard, le président du groupe socialiste du conseil municipal a publié un communiqué dans lequel il proclame *« la détermination »* des élus de la majorité à soutenir M. Bret. Mais au-delà des phrases de circonstance, beaucoup ont le sentiment que la convention nationale a seulement cassé le thermomètre.

La volonté de M. Chabroux de postuler à l'investiture témoigne du flottement qui mine le PS lyonnais depuis de longs mois. Flottement qui a donc aussi touché Villeurbanne, jusqu'alors considérée comme une base insubmersible des socialistes en Rhône-Alpes. Depuis la mort, en janvier 1990, du maire de la ville, Charles Hernu, le PS n'a plus de repère, plus de chef de file. Ce n'est pas M. Maxence Hernu, candidat afin de *« continuer la mission »* de son père, qui pourra y apporter quelque remède.

La question du renouvellement du parti à Lyon n'est pas nouvelle. Elle a déjà traversé la préparation des élections régionales de mars dernier. La composition de la liste avait constitué un savant équilibrage entre les courants, avec une prime accordée aux perdants de précédents scrutins. Résultats : 12,93 % des voix. Un score à faire retourner Charles Hernu dans sa tombe.

Pendant un temps, quelques responsables ont pensé que cette sévère défaite pourrait provoquer *« un électrochoc »* dans la fédération. Ainsi M. Bernard Rivalta, conseiller général (fabiusien) de Villeurbanne, affirmait-il la nécessité de *« réunir autour de la même table »* les maires des communes de la banlieue lyonnaise afin d'établir, enfin, une politique commune face à M. Michel Noir. En effet, il arrive souvent aux élus PS de se diviser lors des votes à la Communauté urbaine de Lyon.

M. Gérard Collomb, chef de file du PS à Lyon, proche de M. Pierre Mauroy, réclamait, de son côté, *« une relève de génération »*, estimant impérieux de mettre au point une véritable stratégie pour prévoir la succession des maires de la périphérie.

La politique de la terre brûlée

Chacun est vite convenu qu'aucune solution de rechange interne ne serait vraiment satisfaisante. Alors des socialistes ont évoqué, à mots à peine couverts, l'idée d'un parachutage. Un portrait-robot avait même été dressé du postulant idéal : il serait ministre et proche du président de la République. Les noms de MM. Paul Quilès et Pierre Joxe ont circulé avec insistance. La sixième circonscription du Rhône, dont les contours correspondent exactement à ceux de la commune de Villeurbanne, paraissait un bon terrain d'atterrissage : en 1988, Charles Hernu y avait été réélu avec 57,52 % des suffrages, un matelas de voix somme toute confortable en cette période de basses eaux électorales pour les socialistes.

L'objectif de ce parachutage aurait été triple : se prévenir de toute mauvaise surprise à Villeurbanne – *« la plus grande ville socialiste de Rhône-Alpes »*, comme le répétait Charles Hernu, – disposer d'un chef de file incontesté sur l'agglomération lyonnaise et reprendre ainsi un peu de souffle dans la région. D'une certaine manière, cette démarche tendait à reproduire les plans de la fin des années 70 qui avaient vu l'arrivée de Charles Hernu et de M. Jean Poperen.

Mais cette idée a tourné court et les choses sont restées en l'état. *« Malheureusement, les pesanteurs l'ont emporté*, a regretté M. Gérard Lindeperg, dans un entretien accordé à l'édition Rhône-Alpes du *Monde* (daté 1er décembre). *Certains comportements relèvent davantage de la politique de la terre brûlée que de l'esprit de reconquête. »* Le numéro deux du PS, conseiller régional de Rhône-Alpes, conseiller municipal de Grigny (Rhône), lyonnais et rocardien depuis vingt ans, sera candidat dans la première circonscription de la Loire, face à un député UDF.

Faute d'électrochoc, les sections se sont réunies, ont investi les cinq députés sortants, sauf M. Poperen qui a préféré passer la main à sa suppléante. Et ont désigné, sans beaucoup d'illusions ni de surprises, la plupart des candidats dans les neuf autres circonscriptions détenues par la droite (1). Mais, répètent les responsables socialistes, *« le parti est en ordre de marche »*. La même expression avait été utilisée lors des élections régionales.

BRUNO CAUSSÉ

(1) Deux circonscriptions (la première et la neuvième) sont réservées au MRG et un candidat reste encore à désigner (dans la huitième).

L'opposition recueille de 40 % à 43 % des intentions de vote

selon des sondages BVA, SOFRES et CSA

Selon un sondage de l'institut BVA pour *Paris-Match*, réalisé pendant la première quinzaine de novembre auprès de trois mille neuf cent sept personnes, la droite recueille 43 % des intentions de vote aux élections législatives, la gauche 31 %, les écologistes 15 % (soit une progression de 2 points par rapport au mois d'octobre) et le Front national 11 %. En nombre de sièges, l'actuelle opposition RPR, UDF, UDC en obtiendrait 418, contre 115 à la majorité présidentielle, 17 au Parti communiste et 5 aux écologistes. Toujours selon le même institut, la cote de popularité du président de la République est stable (36 % de bonnes opinions contre 45 % de mauvaises) et celle du premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, progresse de 2 points (39 % contre 45 %).

Un autre sondage, réalisé du 21 au 25 novembre auprès de mille personnes par la SOFRES pour *le Nouvel Observateur*, crédite l'opposition de 40 % des intentions de vote contre 22 % au PS, 16 % aux écologistes, 10,5 % au Front national et 8 % au PCF. Si une majorité de Français (37 %) préfèrent que les écologistes ne s'allient avec personne, 28 % souhaitent que les écologistes s'allient avec le RPR et l'UDF lors des élections, contre 26 % favorables à une alliance avec le PS. Dans ce dernier cas, 25 % des personnes interrogées se déclarent favorables à des candidatures communes dès le premier tour.

Selon deux sondages CSA pour *le Parisien*, réalisés les 8, 9, 27 et 28 octobre, auprès d'un échantillon représentatif national cumulé de mille huit cent trente-quatre personnes, et, les 24 et 25 novembre, auprès de huit cents personnes, le PS, avec 18 % des intentions de vote aux élections législatives, perd 2 points entre novembre et octobre. En novembre, le RPR recueille 27 % des intentions de vote, l'UDF 17 %, à égalité avec les écologistes, le FN 13 % et le PCF 7 %.

Le baromètre de la SOFRES pour *le Figaro-Magazine*, réalisé entre les 21 et 25 novembre auprès de mille personnes, enregistre une baisse de la cote de confiance de M. François Mitterrand : 32 % (au lieu de 34 %, le mois dernier) font confiance au chef de l'Etat alors que 65 % (au lieu de 63 %) ne lui font pas confiance. En revanche, M. Pierre Bérégovoy gagne 1 point : 42 % (contre 41 % le mois dernier) des personnes interrogées déclarent lui faire confiance, le pourcentage de ceux qui ne lui font pas confiance passant de 52 % à 51 %.

Si Mme Simone Veil reste en tête des personnalités de droite à qui les personnes interrogées souhaitent voir jouer *« un rôle important »* à l'avenir, elle perd 6 points (44 % au lieu de 50 %). Elle devance M. Raymond Barre (41 %, + 2 points). M. François Léotard (37 %, sans changement) est rejoint à la troisième place par M. Philippe Séguin qui gagne 8 points en *un mois. Le plus fort recul est* enregistré par M. Michel Noir dont l'indice passe de 41 % à 31 %. Parmi les personnalités de gauche, M. Jacques Delors arrive en tête (avec 53 % au lieu de 55 %), suivi de M. Michel Rocard (48 %, + 5 points) et de M. Jack Lang (45 %, + 5 points).

M. Sanmarco (PS) annonce sa candidature dans les Bouches-du-Rhône

M. Philippe Sanmarco, député des Bouches-du-Rhône, mis en cause dans l'affaire de fausses factures liée au tunnel Prado-Carénage, instruite à Lyon et qui est l'un des aspects du dossier Urba, a indiqué, lundi 7 décembre, qu'il accepte de revoir sa *« position de non-candidature »* aux prochaines élections législatives, à condition que sa démarche suscite un *« large rassemblement »* et qu'il soit candidat *« dans des conditions claires »*.

La fédération socialiste des Bouches-du-Rhône a souligné qu'avec M. Sanmarco, ce sont les six socialistes élus en 1988 qui seront de nouveau candidats aux élections législatives. Les cinq autres avaient fait connaître leur intention avant la convention nationale du PS, les 28 et 29 novembre dernier. Il s'agit de Mme Janine Écochard (cinquième circonscription), de MM. Michel Pezet (septième) – lui aussi mis en cause dans l'affaire Prado-Carénage, – Marius Masse (huitième), Henri d'Attilio (douzième) et Michel Vauzelle (ministre de la justice, élu dans la seizième circonscription). Le septième élu de 1988, M. Yves Vidal (dixième circonscription), ancien premier secrétaire fédéral, a quitté le Parti socialiste en octobre 1991 et rejoint le MRG, sous l'étiquette duquel il sollicitera un nouveau mandat en concurrence avec un candidat du PS.

M. Mestre (UDF) affirme que des primaires sont « souhaitables » et « souhaitées »

Les états-majors de l'UDF et du RPR devaient tenir, jeudi 10 décembre, deux réunions distinctes, l'une pour amorcer l'élaboration de leur plate-forme commune de gouvernement, l'autre pour reconsidérer le système des primaires pour l'élection présidentielle. L'UDF, déjà troublée par les déclarations de MM. Raymond Barre et François Léotard contre la mise en place d'une telle procédure, s'inquiète de voir le RPR tarder à désigner, comme elle l'a fait elle-même le 21 octobre dernier, ses représentants au comité national d'organisation. Dans un entretien au *Figaro* du mardi 8 décembre, M. Philippe Mestre, député UDF de Vendée, initiateur de ce système avec MM. Charles Pasqua et Gérard Longuet, persiste à croire que *« les primaires à la française sont non seulement souhaitables mais souhaitées »*.

L'ancien directeur de la campagne présidentielle de M. Barre explique, contrairement à celui-ci, que la *« dualité »* de candidature à l'élection présidentielle de 1988 *« a effectivement pesé de façon importante dans les causes et les responsabilités de la défaite »*. *« Le seul fait que les Français aient cette opinion*, conclut-il, *justifie que l'opposition trouve une formule qui aille dans ce sens. »*

La désignation des députés de Polynésie française

Imbroglio juridique

Les élections législatives, dont le gouvernement a annoncé qu'elles auraient lieu les 21 et 28 mars 1993, pourront-elles effectivement être organisées à ces dates et, si oui, ne risquent-elles pas d'être annulées pour inconstitutionnalité ? Ce scénario-catastrophe est évoqué par M. Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, dans une question écrite posée au ministre de l'intérieur (*Journal officiel* du 23 novembre, page 5273).

Selon la Constitution (art. 28) et le Code électoral (art. 120 et suivants), les pouvoirs de l'actuelle Assemblée nationale expirent le 2 avril, jour de la réunion de la nouvelle chambre. Celle-ci doit alors être entièrement constituée puisqu'elle *« se renouvelle intégralement »*.

Or cela risque de ne pas être le cas si les deux députés représentant le territoire de la Polynésie française n'ont pas été élus dès le premier tour de scrutin. En effet, en raison de la dispersion géographique de cet archipel, la loi du 10 juillet 1985 a prévu que le second tour y aurait lieu le deuxième dimanche suivant le premier tour. C'est-à-dire, en l'occurrence, le 4 avril, alors que tous les autres députés siégeront au Palais-Bourbon dès le 2 avril.

L'Assemblée nationale n'aura donc pas été *« intégralement »* renouvelée lorsqu'elle devra procéder dans sa première séance à l'élection de son président ; et les deux députés polynésiens ne pourront briguer aucune fonction au bureau de l'Assemblée nationale. L'Assemblée elle-même aura-t-elle sa totale existence juridique et la plénitude de ses pouvoirs tant que manqueront deux élus ?

Le Conseil constitutionnel n'a jamais eu à trancher ce cas. Saisi en 1988, il avait décidé le 4 juin que l'absence des deux députés polynésiens n'annulerait pas le scrutin prévu pour les 5 et 12 juin car celui-ci avait été provoqué par une dissolution de l'Assemblée nationale en vertu de l'article 12 de la Constitution, qui prévalait sur la simple loi électorale. Le doyen d'âge, M. Frédéric-Dupont, avait, dans son discours du 23 juin 1988, jugé *« inadmissible »* l'absence de deux députés et demandé au gouvernement que cela ne se reproduise plus.

Pour dénouer cet imbroglio à la fois politique, juridique et chronologique, l'Assemblée nationale est appelée à se prononcer, mercredi 9 décembre, sur un amendement à un projet de loi concernant l'outre-mer, adopté par la commission des lois le 3 décembre.

Cet amendement, dû à M. Alexandre Léontieff, député non inscrit de Polynésie française, prévoit que dans ce territoire le premier tour des élections a lieu une semaine plus tôt et même qu'il se déroule le samedi pour éviter que les Polynésiens, en raison du décalage horaire, ne connaissent déjà, au moment où ils votent, les résultats de métropole. Si le Parlement adopte cette nouvelle disposition, le gouvernement pourra maintenir les dates qu'il a choisies.

ANDRÉ PASSERON

Pour écarter son premier adjoint

M. Carat (PS) se démet de son mandat de maire de Cachan

M. Jacques Carat, sénateur socialiste, a annoncé lundi 7 décembre sa décision de se démettre de son mandat de maire de Cachan (Val-de-Marne), tout en gardant ses fonctions de conseiller municipal. Toutefois, il sera candidat, vendredi 11 décembre, à sa propre succession. Cette tactique, il ne s'en cache pas, n'a d'autre objet que d'obtenir la démission de ses adjoints afin de pouvoir *« recomposer »* sa municipalité, autrement dit de se débarrasser de son actuel premier adjoint, M. Patrice Hernu, qui a démissionné récemment du PS pour rejoindre Génération Ecologie (*le Monde* du 4 novembre).

Elu socialiste de Cachan depuis 1977, le fils de Charles Hernu est aussi un des fondateurs de Génération Ecologie. Les désaccords n'ont cessé de se multiplier depuis plusieurs mois en raison de cette double appartenance, ce qui fait dire au maire de Cachan que *« M. Hernu a voulu jouer sur les deux tableaux »*. *« Si M. Hernu avait été deuxième ou troisième adjoint, ça n'aurait pas d'importance*, ajoute M. Carat. *Mais, si je dois m'absenter pour une raison quelconque, c'est lui qui me remplace, ce n'est pas possible. »* M. Hernu a déjà été privé de toutes ses délégations. Le feuilleton est cependant loin d'être terminé. Le prochain épisode aura lieu sur fond de législatives et il a déjà commencé.

En effet, M. Hernu, qui s'est *déclaré candidat à la candidature* pour l'entente écologique dans la circonscription, la onzième du Val-de-Marne, dont le sortant est M. Georges Marchais (PC), soupçonne les socialistes, notamment M. Alain Geismar, qui sera leur candidat, *« de vouloir, comme lors des dernières législatives, favoriser la réélection du député communiste pour en obtenir les grâces au second tour, dans la circonscription voisine notamment* [celle de l'Hay-les-Roses] *»*. *« Pour avoir été l'instrument docile de cette manœuvre en 1988*, ajoute-t-il, *M. Pierre Zémor s'était alors vu promu conseiller d'Etat* (1). *»*

FRANCIS GOUGE

(1) Devancé au premier tour par M. Marchais, M. Zémor avait accusé le secrétaire général du PCF de *« fraude »*, mais avait renoncé à saisir le Conseil constitutionnel. Il s'était ensuite vu retirer ses délégations d'adjoint au maire de Cachan par M. Carat, qu'il avait accusé par tract d'avoir favorisé l'élection de M. Marchais. Quelque temps plus tard il était nommé conseiller d'Etat.

EN BREF

□ **M. Fabius conduira la campagne du PS « côte à côte » avec M. Bérégovoy.** – M. Laurent Fabius a déclaré, lundi 7 décembre, sur France-Inter, que le colloque qui avait réuni, la veille, plusieurs membres du gouvernement proches du président de la République et au cours duquel M. Pierre Bérégovoy avait pris la parole (*le Monde* du 8 décembre) était *« une action complémentaire »* de celle du PS dans la perspective des élections législatives. *« Nous conduirons côte à côte la campagne avec M. Bérégovoy »*, a indiqué le premier secrétaire du PS.

□ **M. Chirac n'a « aucune espèce d'ambition d'être à nouveau premier ministre ».** – Invité à clore, samedi 5 décembre à Paris, le XXVIIe congrès de l'Union nationale pour l'avenir de la médecine (UNAM), M. Jacques Chirac a affirmé qu'il n'a *« aucune espèce d'ambition d'être à nouveau premier ministre »*, dans l'hypothèse d'un changement de majorité aux prochaines élections législatives. *« On dit : jamais deux sans trois, mais je ferai mentir le proverbe »*, a dit M. Chirac, qui a déjà été premier ministre à deux reprises, de 1974 à 1976 et de 1986 à 1988.

□ **Le Parti radical présente un « pacte de la cohabitation ».** – Le Parti radical, qui a réuni, vendredi 4 décembre, son comité directeur, propose à ses partenaires de l'opposition un *« pacte de la cohabitation »*, au terme duquel une majorité de droite devrait *« prendre l'engagement de refuser que le président de la République intervienne dans la composition du gouvernement »* ; ce *« même gouvernement devra s'engager à remettre sa démission en cas d'obstruction présidentielle et réserver ses délibérations de fond à des conseils de gouvernement »*. Enfin, les radicaux valoisiens demandent que *« la position de la France dans les conseils européens* [soit] *présentée et défendue par le premier ministre »*.

Nouveaux incidents à la Réunion

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

de notre correspondant

Après le quartier du Chaudron, à Saint-Denis, c'est la ville du Port, sur la côte ouest de la Réunion, qui a été le théâtre, lundi soir 7 décembre, de légères échauffourées entre quelques groupes de jeunes et les forces de l'ordre. Pendant plusieurs heures, des groupes d'adolescents cagoulés et armés de gourdins ont incendié six voitures et détérioré une dizaine d'autres véhicules à coups de pierres.

Vite contenus par un important dispositif de sécurité, ils s'en sont pris également au bureau du syndicat intercommunal à vocation multiple de l'île. En revanche, le retour au calme s'est confirmé au Chaudron. Le parquet de Saint-Denis a ouvert une information contre X... pour tenter d'identifier les responsables des violences de mercredi et jeudi derniers. Les interrogations se portent notamment sur l'attitude de M. Félicien Malbrouck, plombier de profession et responsable local de la Confédération de défense des commerçants et des artisans, déjà impliqué dans les émeutes de février-mars 1991. A l'appel de ce syndicat, des transporteurs avaient en effet déversé des galets, mercredi, en plusieurs endroits du Chaudron, ces mêmes « grenades-pays », comme on dit en créole, qui ont ensuite servi quelques heures plus tard contre les forces de l'ordre et les automobilistes.

ALIX DIJOUX

Se disant « las physiquement et moralement »

M. Déchamps (ex-PC) abandonne la mairie de Clichy-sous-Bois

M. André Déchamps, maire (ex-PC) de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) depuis 1965, a annoncé officiellement, lundi soir 7 décembre, son intention de démissionner de ses fonctions. M. Déchamps avait été exclu du Parti communiste pour avoir tenu des propos racistes au cours d'élections municipales partielles organisées en mars 1990, qu'il avait remportées. Condamné pour provocation à la haine raciale par le tribunal de grande instance de Paris, à la suite de ces propos, il avait encore été réélu en janvier 1991 au cours de nouvelles élections partielles provoquées par la dissolution du conseil municipal, le 5 décembre 1990, après huit mois de crise.

M. Déchamps a annoncé son intention de démissionner au cours de l'assemblée générale de l'association Clichy au cœur, qu'il a constituée à l'occasion des dernières élections. A soixante-trois ans, il s'est déclaré *« fatigué d'avoir assumé durant trente-trois ans la gestion de Clichy-sous-Bois, d'abord en tant que premier adjoint permanent* [de 1959 à 1965], *puis en tant que premier magistrat d'une commune qui est passée en vingt-cinq ans de 4 000 à 28 000 habitants, et las physiquement et moralement d'avoir en moins de deux ans assuré trois campagnes électorales pour mener* [sa] *liste à la victoire »*.

M. Déchamps a estimé le moment opportun pour passer la main à son premier adjoint, M. Gérard Probert, cinquante-trois ans, ingénieur de forage, non inscrit, élu pour la première fois au conseil municipal en 1989. La passation des pouvoirs devrait avoir lieu le 19 janvier. M. Déchamps restera au conseil municipal en tant que simple élu et continuera d'assurer la présidence de la Société d'économie mixte de Clichy-sous-Bois.

MARTINE BOULAY-MÉRIC

POLITIQUE

Réunion exceptionnelle du comité central du PCF

« L'Humanité » au bord du dépôt de bilan

Le comité central du PCF s'est réuni en session exceptionnelle, lundi 7 décembre, pour débattre d'un rapport de M. Roland Leroy consacré à la grave situation financière de *l'Humanité* et de tous les titres du groupe de presse communiste.

Le journal *l'Humanité* pourrait bien *« disparaître comme quotidien avant la mi-93 ».* Cette information n'émane pas d'une quelconque officine « impérialiste », mais du discours que M. Roland Leroy, directeur du quotidien communiste et membre du bureau politique, a prononcé, lundi 7 décembre, devant le comité central du Parti communiste français (au cours d'une session exceptionnelle consacrée à la *« sauvegarde et au développement »* des titres de la presse communiste en France.

L'heure est grave, a affirmé M. Leroy, car la diffusion de *l'Humanité* ne cesse de dégringoler. De 74 798 exemplaires en 1990, la diffusion payée est tombée à 68 174 en 1991. Le dernier contrôle OJD (Office de justification de la diffusion, devenu récemment Diffusion-Contrôle des supports de publicité), réalisé sur la période de juin 1991 à juin 1992, révèle une nouvelle baisse des ventes à 64 538 exemplaires (– 5,33 %). *« En gros,* explique M. Leroy, *la diffusion se répartit ainsi : 30 000 abonnés, 30 000 lecteurs en kiosques, 5 000 servis pas portage. »*

Pour *l'Humanité-Dimanche*, le problème est d'une autre nature : l'érosion du militantisme entraîne depuis 1979 une érosion non moins régulière de la diffusion. Bien que M. Leroy ne donne aucun repère d'évolution, les ventes de *l'Humanité-Dimanche* stagnent aujourd'hui à 108 000 exemplaires, dont 82 000 pour la diffusion militante, contre 5 000 exemplaires pour les kiosques et 21 000 numéros pour les abonnements.

Au plan financier, les pertes se montent à 10 millions de francs en 1992. Les 15 millions de francs perdus par *l'Humanité* étant compensés par les 5 millions de bénéfices de *l'Humanité-Dimanche*. En 1991, les pertes du quotidien avaient atteint 30 millions de francs. *L'« asphyxie financière »* n'avait pu être évitée que grâce à une souscription des lecteurs à hauteur de 4 millions de francs. Des suppressions de poste (60) et un drastique plan d'économies ont permis d'économiser 20 millions de francs en 1992. Des *« dettes importantes »* (M. Leroy n'en précise pas le montant) continuent cependant de grever la trésorerie des journaux du PCF. Néanmoins,



l'équilibre pourrait être atteint cette année grâce *« au bénéfice de la Fête de* l'Humanité *et à la subvention gouvernementale aux quotidiens à faible ressource publicitaire ».*

Catastrophe politique

Au-delà de ces deux titres phares, la presse communiste souffre également dans ses publications régionales. *Liberté*, quotidien du Nord, a dû suspendre sa parution, *« le maintien de son existence devenant une charge insupportable à la trésorerie de* l'Humanité *et de* l'Humanité-Dimanche». *La Marseillaise* (Bouches-du-Rhône) a beau *« tirer 50 % de ses recettes de la publicité »*, un plan de sauvegarde a néanmoins été mis en place dans le but de gagner au moins 1 500 lecteurs. Quant à *l'Echo du Centre*, malgré son taux élevé d'abonnés (80 %), il vient de *lancer une nouvelle formule pour* enrayer (avec succès, affirme M. Leroy) la baisse de la diffusion.

Deux autres publications du PCF, les hebdomadaires *la Terre* et *Révolution*, ne sont pas en meilleure posture que le reste du groupe. Le premier, destiné aux agriculteurs, a assigné aux *« cellules rurales »* la tâche de gagner chacune un lecteur nouveau. Quant au second, destiné aux *« travailleurs intellectuels »*, il a dû, *« malgré un maintien global de sa diffusion »*, lancer une campagne de soutien qui s'est traduite par 700 000 F de dons de lecteurs et 500 abonnements supplémentaires.

Par-delà les chiffres, la catastrophe est politique. Loin de vouloir un groupe de presse pour le plaisir d'afficher des bénéfices, le PCF a néanmoins besoin de titres économiquement viables, qui soient le relais et l'instrument de sa politique. Or, c'est là ou le bât blesse : le PCF risque de perdre sa voix. *« Nous avons atteint une limite en deçà de laquelle les moyens humains et matériels pour réaliser un quotidien national ne seraient plus réunis »*, a lancé M. Leroy en guise d'avertissement aux membres du comité central. Outre un changement de formule pour chacun des divers titres, le directeur de l'organe central du parti a préconisé une mobilisation générale du PCF, et surtout de toutes les instances de diffusion de *l'Humanité*, dans le but de gagner des lecteurs. En multipliant les comités de diffusion (4 000 ont disparu en dix ans), *l'Humanité* devra trouver 15 000 nouveaux lecteurs chaque jour et *l'Humanité-Dimanche* 10 000 au moins.

Selon l'analyse de M. Leroy, cet effondrement des ventes n'a aucune raison politique. Pour lui, l'asphyxie de *l'Humanité* résulte de la crise générale de la presse écrite quotidienne en France. Et, si carence de recettes publicitaires il y a, elle traduit, dit-il, la sanction qui frappe les journaux *« révolutionnaires ».* Mais cette analyse n'est pas partagée, faut-il le préciser, par tous les membres du comité central, et en particulier par les réformateurs.

M. Anicet Le Pors, ex-ministre de la fonction publique, a ainsi souligné lundi devant le comité central que, si les journaux représentaient le *« moyen indispensable au développement de la politique »* du parti, cela ne dispensait pas de *« s'interroger sur la proposition réciproque : la politique conduite permet-elle,* a-t-il demandé, *de sauvegarder* l'Humanité, l'Humanité-Dimanche *et nos quotidiens régionaux ? »* Et M. Le Pors d'estimer que *« le compte n'y est pas ».* A ses yeux, *« l'analyse déficiente faite de l'effondrement des pays du socialisme réel, les thèses « simplistes » du super-impérialisme, la « réticence à purger le passé »* (notamment l'invasion de l'Afghanistan), sans oublier l'absence de condamnation immédiate du coup d'Etat du 19 août 1991 à Moscou... prouvent qu'*« on ne peut avoir une bonne presse avec une mauvaise orientation politique ».* Pour M. Le Pors, *« la conclusion s'impose d'elle-même : quand on a une orientation déficiente, une organisation archaïque et un direction insuffisante, on ne peut pas avoir une bonne presse. »*

YVES MAMOU

M. Fiterman suspend sa participation au bureau politique

M. Charles Fiterman, ancien ministre, a indiqué, lundi 7 décembre, devant le comité central du PCF, qu'il avait écrit à M. Georges Marchais pour l'informer de sa décision de *« suspendre »* sa participation au bureau politique *« afin d'éviter toute polémique destructrice ».* Il a précisé qu'il entendait protester ainsi contre un article d'un autre membre du bureau politique, M. Francis Wurtz, paru le 25 novembre dans *l'Humanité* et lui reprochant la teneur d'un entretien publié quarante-huit heures auparavant par *Libération.* Dans ce quotidien, M. Fiterman, dialoguant avec M. Lionel Jospin, avait notamment affirmé, à propos de l'état de son parti : *« Sa capacité à mobiliser toutes les énergies, à exercer l'influence réformatrice qui doit être la sienne, a été, et est encore, lourdement handicapée par le retard de ses analyses et de ses pratiques. »* M. Wurtz avait réagi en voyant dans les déclarations de M. Fiterman *« d'étonnantes inexactitudes et de non moins surprenantes omissions »*, et il avait regretté que l'ancien ministre ne juge guère utile de défendre parfois le point de vue de son parti.

M. Fiterman a estimé, lundi, que, ce faisant, M. Wurtz l'avait mis *« méchamment en cause comme responsable et candidat »*, en des termes *« désobligeants ».* Le chef de file des « refondateurs » y a vu une critique indirecte de sa candidature aux législatives dans la quatrième circonscription de la Loire, où il brigue la succession de M. Théo Vial-Massat, ancien maire de Firminy, avec l'accord de ce dernier.

M. Fiterman a pris acte du *« ton mesuré »* et du *« souci d'argumentation »* manifesté, dans sa réponse, par M. Marchais, mais il a ajouté que sa mise en cause par M. Wurtz dans les colonnes de l'organe central du PCF *« contredit la volonté affirmée d'ouverture et de création des conditions les meilleures possibles de succès aux élections législatives en nourrissant des comportements persistants d'étroitesse ».*

Dans son numéro du mardi 8 décembre, *l'Humanité* publie les lettres échangées par le secrétaire général du PCF et l'ancien ministre, qui avait déjà refusé de siéger au secrétariat du parti au terme du vingt-septième congrès. M. Fiterman, qui milite pour une *« nouvelle entente démocratique »*, marque ainsi davantage ses distances avec la ligne de M. Marchais avant les prochaines échéances électorales.

□ **M. Quilès interdit la diffusion d'un ouvrage d'inspiration nazie.** – Par arrêté du 2 décembre, publié au *Journal officiel* du 4 décembre, le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, M. Paul Quilès, a interdit, sur l'ensemble du territoire, la circulation, la distribution et la mise en vente de *l'Ordre SS, éthique et idéologie.* D'orgine étrangère, cet ouvrage est, selon l'arrêté, *« de nature à causer des dangers pour l'ordre public en raison de l'apologie du nazisme, du racisme et de l'antisémitisme à laquelle il se livre ».* Il figurait dans la liste du matériel de propagande national-socialiste dont M. Patrick Gaubert, chargé de mission auprès de M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, avait fait constater, le 20 octobre, par huissier, qu'il était en vente libre dans une librairie parisienne liée à l'extrême droite (*le Monde* daté 29-30 novembre).

□ **Initiative républicaine veut lancer une campagne de banquets.** – L'association Initiative républicaine, présidée par un ancien conseiller de l'Ordre du Grand Orient de France, M. Bernard Teper, organisait, lundi 7 décembre, à Paris un « banquet républicain » auquel participaient notamment MM. Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, Richard Gerbaudi, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), l'historien Maurice Agulhon, le philosophe Régis Debray. Ce mouvement, qui se propose de réconcilier les citoyens avec *« l'idée républicaine »*, envisage de lancer une campagne de banquets dans toute la France. Il invite notamment les Français à refuser *« la subordination du politique »* à *« l'économique »*, au *« consensus »*, aux *« déchirements de la société civile »* et au *« religieux ».*

Mme Mitterrand adoptée par les Amérindiens de Guyane

CAYENNE

de notre correspondant

Mme Danielle Mitterrand a trouvé *« très enrichissant »* le séjour qu'elle a effectué du 2 au 5 décembre au contact de plusieurs communautés amérindiennes de Guyane après avoir refusé symboliquement d'inclure dans son programme une visite au centre spatial de Kourou afin de marquer l'attention prioritaire qu'elle porte aux plus défavorisés. Et, si elle a constaté que ces populations s'adressaient plus à l'épouse du président de la République qu'à la présidente de la Fondation France Libertés, elle ne s'en est pas formalisée.

La présidente de France Libertés a surtout retenu, après avoir rendu visite, dans le haut Maroni, aux Emérillons du village d'Elahe, aux Wayanas de Twenke et d'Antecume-Pata, et, sur les rives du Maroni, aux Galibis et aux Bonis (descendants des Noirs marrons) *« l'éclosion de la vie associative chez les jeunes qui veulent prendre en main leur destin sans attendre la manne de l'extérieur »* ainsi que *« le désir de mettre les femmes en avant, qui n'est pas tout à fait dans la tradition amérindienne et montre donc une évolution ».*

Elle a été un peu surprise, mais pas vraiment déconcertée, par ce qu'elle a appelé gentiment *« un mélange de responsabilités et de confusion »* en analysant le comportement de son guide, M. Félix Tiouka, le président de la Fédération des associations amérindiennes : *« C'est un personnage. Il m'a observée pendant tout le voyage : il m'a laissée me « dépatouiller » seule chez les Emérillons et les Wayanas, alors que ses explications ponctuelles m'auraient été bien utiles. En revanche, chez lui, parmi les Galibis d'Awala-Yalimapo, il a été l'hôte idéal. »*

C'est dans cette commune du nord-est du département, à l'embouchure du Maroni, dont le maire, M. Paul Henri, appartient à la communauté galibie, que Mme Mitterrand a eu une *« fructueuse »* séance de travail où lui ont été présentés *« des micro-projets un peu mieux élaborés que dans les communautés du haut Maroni ».*

Ainsi adoptée par ses interlocuteurs, qui ont apprécié la qualité de son écoute, l'épouse du président de la République a insisté, avant son retour en métropole, *via la Martinique,* sur la nécessité de lutter, en Guyane comme ailleurs, contre *« le racisme, cette perversion de l'esprit ». « Nous devons être de plus en plus nombreux pour résister à cela,* a-t-elle déclaré au cours d'un entretien à RFO, *parce que, il y a quelques années, les racistes étaient surtout des racistes honteux et aujourd'hui ils sont des racistes glorieux... ».*

EDMOND FRÉDÉRIC

CARNET DU Monde

Mariages

Le comte Anne-François d'HARCOURT
et
Marie-Hélène de ROBIEN

sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré, le samedi 5 décembre 1992, dans la plus stricte intimité.

Décès

– Caen. Argentan. Cherbourg.

Mme Jeanne Castets,
son épouse,
Le docteur Bruno Castets
et son épouse, Mme Claire Dehecq,
Le docteur Philippe Castets
et son épouse, Mme Nadine Chauffrée,
Me Marie-Laure Dufresne-Castets
et son époux, M. Alain Dufresne,
Mme Christine Castets,
M. Jean Castets
et son épouse, Mme Bernadette Armand,
Le docteur Françoise Guibourg,
Mme Marie Castets,
ses enfants,
ses petits-enfants,
Les familles Castets, Dehecq, Chauffrée, Dufresne, Armand, Guibourg, Prat, Delphy, Fornara,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Albert CASTETS,
lieutenant-colonel d'infanterie coloniale,
docteur en médecine,

survenu à Meudon, le 4 décembre 1992, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le jeudi 10 décembre, à 15 heures, en* l'église Saint-Gilles de Caen (Calvados) suivie de l'inhumation au cimetière Nord-Est.

Un registre sera ouvert à l'église pour recevoir les témoignages de sympathie.

27, rue de Vaucelles,
14000 Caen.

– Mme Mathilde Chevignon,
son épouse,
Mme Germaine Chevignon,
sa mère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice CHEVIGNON,

survenu le 30 novembre 1992, à l'âge de cinquante-trois ans.

Les obsèques religieuses et l'inhumation dans la sépulture de famille ont eu lieu dans l'intimité familiale.

101, rue Mademoiselle,
75015 Paris.

– *Gentilly. Poissy. Auzainvilliers.* Paris. Fargniers. La Rochelle. Jeuxey.

Mme Nicole Coutanceau, née Dufin,
son épouse,
Mlle Virginie Coutanceau,
sa fille,
Mme Angèle Coutanceau,
sa mère,
M. Robert Coutanceau,
son frère,
M. et Mme Pierre Dupouy,
ses beau-frère et sœur,
M. et Mme André Dufin,
ses beau-frère et belle-sœur,
Ainsi que toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René COUTANCEAU,

survenu dans sa cinquante-deuxième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Châtenois (Vosges), le mercredi 9 décembre 1992, à 14 h 30.

Les condoléances seront reçues à la sortie de l'église.

Incinération dans l'intimité.

Nous le rappelons à votre souvenir.

Priez pour lui.

Auzainvilliers,
88140 Contrexéville.

– La direction,
Et le personnel de l'Hôtel Lancaster, membre du groupe Savoy de Londres, ont la tristesse de faire part du décès de leur président d'honneur,

Sir Hugh Walter Kingwell WONTNER, *G.B.B., C.V.O.*

Les obsèques ont eu lieu à Londres, le 4 décembre 1992, dans la plus stricte intimité.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Sa famille
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu à Binic (Côtes-d'Armor), dans sa quatre-vingt-onzième année, de

M. André DUVAL,
ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud,
ancien professeur à l'Ecole normale de Saint-Brieuc
et au lycée Colbert à Paris.

Ses obsèques auront lieu en l'église de Binic, le jeudi 10 décembre 1992, à 15 h 30.

Le Petit-Pré,
rue de l'Estouble,
La Ville-Garnier,
Binic.

– Mme Jean Mandry,
M. et Mme Jean Beucler,
ses enfants,
M. Philippe Mandry,
M. Yves Mandry,
M. et Mme Jean-Luc Cuisinier,
M. Pierre Beucler,
ses petits-enfants,
Adrien et Fanny Cuisinier,
ses arrière-*petits-enfants,*
Mme Madeleine Huppert,
sa sœur,
ont la tristesse de faire part du décès, le 1er décembre 1992, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, de

M. Ferdinand KIRSCHNER,
procureur général honoraire,
commandeur de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, rue Le Verrier,
75006 Paris.
12, rue de Seloncourt,
25400 Audincourt.

– *Laura et Valérie Bianquis,*
ses filles,
Laurent Bianquis,
leur père,
Marine, Chloé, Johana,
ses petites-filles,
Le docteur Bernard Sportes,
son compagnon,
Pascal Sanner,
son frère,
Elisabeth Bianquis,
Frank Bondoux,
La famille Sportes,
Ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Marie SANNER,

le 2 décembre 1992.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité, le 5 décembre, à Mâcon.

Cet avis tient lieu de faire-part.

21, rue Maublanc,
75015 Paris.
« Les Mûres »,
71250 Château.

– Mme Guy Trancart,
son épouse,
M. et Mme Alain Trancart,
M. et Mme Gilles Trancart,
M. et Mme Xavier Trancart,
ses enfants,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Guy TRANCART,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 5 décembre 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 9 décembre, à 14 h 30, en l'église de Huppy (Somme).

Des dons peuvent être adressés à la Fondation Hôpital Cognacq-Jay, 15, rue Eugène-Millon, Paris-15e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

15, place Vauban,
75007 Paris.

Anniversaires

– *Paris. Toulouse. Cagnes-sur-Mer.* Cherchell.

Le 8 décembre 1989,

Bruno CARETTE

s'en est allé.

« Espacio y tiempo y luz y viva alegria en todo yo, en todos y yo y todos ! Yo con la inmensidad ! »

Brigitte RICHTER,
conteuse, écrivain et poète,

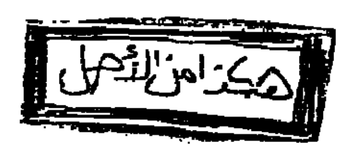
nous a quittés le 8 décembre 1991.

Ceux qui ont aimé sa joyeuse amitié et sa fantaisie créatrice auront une pensée pour elle.

Soutenances de thèses

– « Discours et enjeux politiques : une analyse de l'offre politique à « L'heure de vérité » pendant la campagne pour l'élection présidentielle de 1988 », par Mathieu Brugidou, le jeudi *10 décembre 1992, à 19 heures,* salle Louis-Liard, université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

– Le mercredi 9 décembre 1992, à 14 heures, université Paris-VIII (2, rue de la Liberté, Saint-Denis), amphithéâtre Z 1 : **« Industrie du livre et création littéraire »**, thèse de doctorat soutenue par Francine Perceval.



SOCIÉTÉ

JUSTICE

Les accusés du meurtre de Céline Jourdan devant la cour d'assises de l'Isère

Le soupçon de l'innocence

Après un interrogatoire qui a duré plus de six heures, lundi 7 décembre, la thèse de Didier Gentil, qui accuse Richard Roman d'avoir tué Céline Jourdan le 26 juillet 1988 à La Motte-du-Caire, paraît de moins en moins crédible. Après six jours de débats, la cour d'assises de l'Isère se trouve donc face à deux attitudes tout aussi déconcertantes : celle de Roman, qui rejette ses aveux faits en garde à vue, et celle de Gentil, qui présente une version des faits peu convaincante.

GRENOBLE

de notre envoyé spécial

Si le principe de la cour d'assises est souvent critiqué, il est des audiences qui font penser que le mécanisme de la juridiction criminelle est capable de fonctionner d'une façon presque parfaite. C'est la puissance de l'oral, la vigueur des mots soulignée par les attitudes, par la musique de la voix, par la force des silences. C'est l'instant suprême où chacun s'exprime librement, en public, sous le regard impassible du jury. Le président Dominique Fournier pose ses questions calmement, clairement, et Didier Gentil semble séduit par ce magistrat qui utilise des mots simples. Car si Gentil ne dédaigne pas l'emploi du jargon judiciaire, il aime qu'on lui parle sans détour. Il raconte donc à nouveau comment Roman lui aurait demandé de rencontrer à La Motte-du-Caire une certaine Céline, sans lui préciser qu'il s'agissait d'une enfant. « *On en a parlé soit le dimanche, soit le lundi soir. Il voulait rencontrer cette jeune fille. Il la faisait sienne.* »

Il ne donne pas d'explication sur la dernière phrase mais répète qu'il ne s'agissait pas de « *sacrifice* », comme il l'avait d'abord déclaré durant l'enquête. A l'entendre, ce mot lui aurait été soufflé par un juge. « *Je demande un peu à tout le monde, je crois que je suis tombé sur quelqu'un qui m'a dit : c'est celle-là* », poursuit Gentil en parlant de cette petite fille de sept ans qu'il a rencontrée dans le Café de la Poste tenu par son père. « *On a joué au flipper. J'étais assis sur une chaise haute et elle était sur mes genoux.* » Mais il soutient qu'il ne la connaissait pas auparavant. Le président et l'avocat général Michel Legrand ne comprennent pas comment Gentil a pu admettre aussi facilement que la jeune fille qu'il avait mission de rechercher n'était en fait qu'une enfant. « *Dans mon esprit, ça ne m'étonne pas* », répond seulement Gentil.

Après avoir bu beaucoup de bières et de génépi, il se rend avec Céline place des Marronniers, où il reste quelques minutes, puis descend avec l'enfant dans le chemin Sainte-Anne, où il a rendez-vous avec Roman. Ce rendez-vous ne l'étonne pas non plus. Il ne sait pas si c'était un jour fixe, ni comment Roman arriverait. Mais une seule chose lui apparaît certaine : rien n'était prémédité. Roman arrive avec la R5 de sa mère que Gentil n'a jamais vue. Il la reconnaît pourtant et monte dans la voiture avec Céline sur ses genoux. 200 mètres plus loin, ils s'arrêtent dans un verger, et Gentil explique à nouveau comment il a sodomisé l'enfant pendant que Roman la violait et comment Roman avait ensuite tué Céline en lui jetant une grosse pierre sur la tête.

Les invraisemblances, les erreurs sur les lieux ou sur certains détails vestimentaires troublent à peine Gentil, qui s'agace cependant si on l'interroge trop rapidement. « *Vous me posez des questions comme si vous vouliez m'embrouiller au maximum* », jette Gentil. Mais il parle beaucoup, et brusquement il se lance dans un monologue de plusieurs dizaines de minutes où il évoque sa mère qui l'a abandonné à l'âge de quatre ans et ce juge pour enfants qui l'a placé dans plusieurs familles. « *Pourquoi il n'a pas cherché à comprendre ?* » Gentil a même une pensée pour le frère de Céline en espérant qu'il pourra « *s'en sortir* ». Il évoque aussi cette sodomie subie dans son enfance et il dit qu'il y a pensé quand il a fait subir le même sort à Céline. Mais il ajoute dans le silence, alors que les jurés ont les yeux fixés sur lui : « *Je me souviens de ce passage du choc de la pierre sur le crâne. Ça m'a rappelé mon viol quand j'étais petit.* »

« Quand Richard me parle... »

Que s'est-il donc passé entre lui et Roman ? Veut-il dire qu'il a été envoûté ou prononce-t-il ce qui ressemble à des mots d'amour lorsqu'il dit : « *Quand Richard me parle, j'ai l'impression que tous les bruits autour de moi, je ne les entends plus. Je n'entends plus que sa parole (...). Quand Richard me parle, je le comprends.* » Ou encore : « *On n'était pas deux homosexuels normaux. Il y avait beaucoup de mots mais pas de gestes. Ça ne se commande pas.* » En tout cas, maintenant il le déteste. « *Je pense que cette espèce d'énergumène peut faire n'importe quoi à n'importe qui* », clame Gentil, et lorsqu'il sent qu'il perd pied, il se tourne vers Roman pour crier : « *Tu dis tout, hein ! Parce que j'en peux plus !* »

Mais Roman maintient sa version : il est descendu avec la voiture de sa mère à La Motte-du-Caire pour acheter des cigarettes, il a bu une bière au Café de la Poste, puis il est passé à l'hôtel de sa mère sans la voir, et enfin il est allé se coucher à la bergerie.

Visiblement troublé, l'avocat général Legrand talonne Gentil qui fuit certaines questions. « *Répondez Gentil ! C'est trop grave !* » Et devant le silence de Gentil, le magistrat ajoute : « *Votre thèse laisse planer une suspicion sur vos accusations.* »

MAURICE PEYROT

L'accident de la gare de l'Est devant le tribunal correctionnel de Paris

Les experts concluent à une « erreur » du conducteur du train

Un peu plus de quatre ans après l'accident ferroviaire qui avait fait un mort et soixante-six blessés (dont huit grièvement), le 6 août 1988 à la gare de l'Est, à Paris, le conducteur du train, M. Lionel Veniant, est la seule personne à comparaître, depuis le lundi 7 décembre, devant la 14e chambre correctionnelle de Paris pour répondre du délit d'« homicide involontaire ». Ce conducteur expérimenté évoque des défaillances techniques. Les experts, eux, concluent à une « erreur humaine ».

D'un quai à l'autre, de drame en catastrophe, la 14e chambre correctionnelle du tribunal de Paris n'en finit plus de se pencher sur l'été meurtrier des chemins de fer français. Du 19 au 28 octobre, le président Jean-Claude Antonetti s'intéressait à la catastrophe de la gare de Lyon (1). Depuis lundi, c'est l'accident de la gare de l'Est qui est évoqué devant le même tribunal. Le samedi 6 août 1988, soit un mois et une semaine après le premier accident, une personne avait été tuée et 66 autres blessées (dont 8 grièvement) lorsque le train 66 982, en provenance de Château-Thierry (Aisne), s'était écrasé, à une vitesse de 28 km/h, contre les butoirs de son terminus.

Le convoi était composé de quatre voitures en inox et d'une locomotive électrique située en queue de train et chargée de pousser l'ensemble. Sous la violence du choc, la voiture de tête, longue de 25 mètres, s'était dressée sur elle-même. Ce drame avait entraîné la démission du président de la SNCF, M. Philippe Rouvillois (*le Monde* du 9 août 1988).

Deux gares, deux affaires, un même auditoire. Dans la salle, les quelques victimes qui se sont déplacées côtoient les cheminots venus soutenir le conducteur du « train fou », Lionel Veniant, trente-quatre ans. Cheveux courts et pull-over gris, il est seul devant les magistrats. Seul face à une question essentielle : cet accident est-il dû à une erreur humaine ou à des défaillances techniques ?

Lionel Veniant s'accroche à la seconde hypothèse. L'homme plaide non coupable. Il accuse la machine. D'une voix hésitante, timidement ensoleillée par un accent du Sud-Ouest, ce Bordelais, bâti pour jouer au rugby, a répété au président Antonetti sa version des faits, celle dont il ne s'est jamais écarté. Le 6 août 1988, il se trouvait à l'avant du train, dans une cabine qui lui permettait de commander la locomotive située à l'arrière. Il assure avoir tout fait pour arrêter le convoi mais, selon lui, les trois systèmes de sécurité n'auraient pas fonctionné. Dans une discussion de spécialistes avec le président du tribunal – très au fait des termes techniques depuis le précédent procès, – il a raconté les différentes manœuvres qu'il a tentées avant de lancer un appel aux passagers pour qu'ils s'allongent.

Extrême confusion

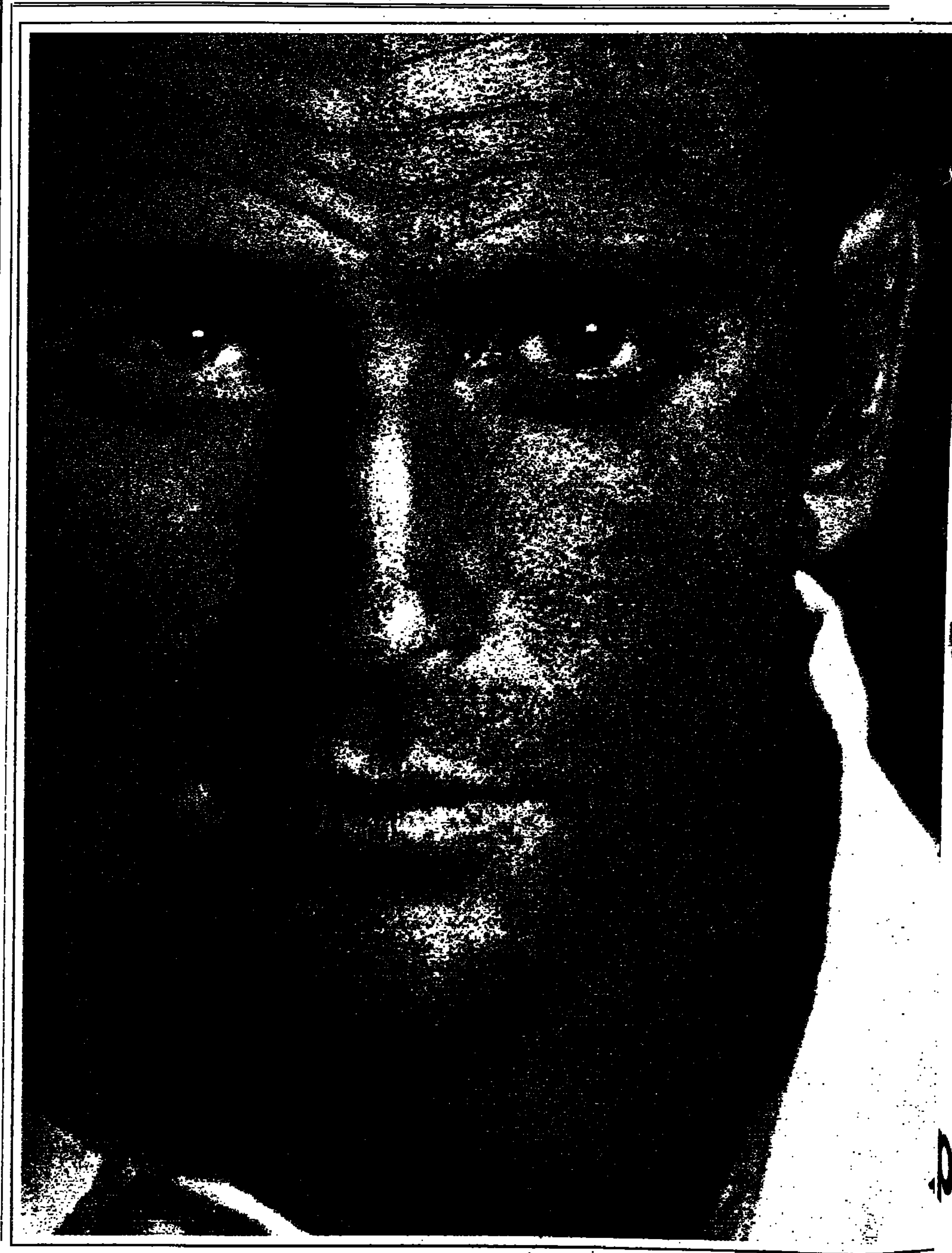
Cette thèse des défaillances successives de la machine n'est pas, loin s'en faut, celle retenue par les experts. Ils ne croient pas à la culpabilité de la mécanique, mais à celle de l'homme. Ils assurent n'avoir trouvé aucune explication technique au drame. Tout en freinant du mieux qu'il pouvait, M. Veniant aurait omis de faire cesser l'action de la motrice en coupant l'alimentation électrique. Autrement dit, malgré les freins, la locomotive aurait continué de pousser. Les différentes expertises n'ont pas été facilitées par l'extrême confusion qui a régné aux abords de la cabine à la suite de l'accident. Des boutons et des manettes ont été manipulés. M. Antonetti s'est demandé s'il s'agissait d'actes inconsidérés ou de manipulations destinées à aider M. Veniant.

Mardi, le tribunal devait entendre les experts et des témoins lors de la deuxième journée d'audience. Mais la cause de M. Veniant paraissait déjà difficile à plaider. Outre le fait qu'il ne se soit jamais contredit, il n'a pour lui que le soutien des syndicats (la CGT et la CFDT se sont constituées partie civile), prêts à dénoncer « *l'acharnement contre un lampiste* » et à remettre en cause la « *logique de rentabilité* » de la SNCF au détriment, selon eux, de la sécurité.

Il bénéficie aussi de son *curriculum vitae* sans faille : des études de chaudronnier, le service militaire à Perpignan, l'entrée à la SNCF pour une formation en deux ans, la progression régulière dans les différentes catégories de conducteurs et enfin, en janvier 1988, l'accession au rang de T4 (conducteur expérimenté, le rang le plus élevé étant le T5) qui lui valait une rémunération mensuelle moyenne de 9 500 francs. Ce temps est révolu. Lionel Veniant, marié et père de deux enfants, gagne désormais 2 000 francs de moins. Il occupe un poste administratif à la gare de l'Est.

PHILIPPE BROUSSARD

(1) Cet accident avait fait cinquante-six morts et trente-deux blessés le 27 juin 1988. Le jugement sera rendu le 14 décembre (*le Monde* du 30 octobre).



FAITS DIVERS

A Lapleau (Corrèze)

Quatre morts dans l'incendie d'une maison de retraite

BRIVE

de notre correspondant

Quatre retraités ont trouvé la mort, lundi 7 décembre, vers 4 h 30, dans l'incendie d'une maison de retraite à Lapleau (Corrèze). Le feu a pris dans la chambre occupée à l'entresol par une octogénaire, qui a donné l'alerte en réveillant la gardienne. Mais la vieille dame, pour une raison inconnue, est revenue dans la pièce embrasée où elle a trouvé la mort de même qu'un couple et un autre occupant résidant tous trois à l'entresol. Les treize autres pensionnaires de ce foyer communal d'hébergement ont été évacués puis relogés dans les deux hôtels du bourg.

Le procureur de la République de Tulle, M. Olivier Tcherkessoff, a désigné un expert d'un laboratoire toulousain de police scientifique afin de déterminer l'origine du sinistre. D'après les premières constatations, un problème électrique, lié peut-être à l'utilisation d'une couverture chauffante, aurait provoqué le drame. Il semblerait que les quatre victimes aient été asphyxiées par l'épaisse fumée qui s'est dégagée.

Appartenant à la ville de Rochefort (Charente-Maritime), le bâtiment incendié servait durant l'été de local administratif et de logement pour les personnels de service d'une colonie de vacances. Depuis 1986, il se transformait chaque hiver en centre d'hébergement temporaire pour personnes âgées originaires de communes corréziennes limitrophes, du Cantal et de la région parisienne. Ce centre, qui employait sept personnes, les accueillait ainsi du 1er novembre au 31 mars.

MICHEL DUBREUIL

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Appelés à la grève par le syndicat majoritaire

Les magistrats de l'ordre administratif protestent contre l'insuffisance du budget

Le Syndicat de la juridiction administrative (67 % des voix lors des élections professionnelles de 1990) a invité les magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel à cesser le travail, mardi 8 décembre, afin de protester contre l'insuffisance du budget accordé à la justice administrative en 1993.

Les magistrats de l'ordre administratif n'ont pas l'habitude de manifester bruyamment leur colère et leurs insatisfactions. Leur longue histoire n'avait connu jusque-là qu'une seule grève, en juin 1990, afin de réclamer une revalorisation de leurs indemnités et une augmentation du budget accordé aux juridictions administratives. Deux ans plus tard, seule la seconde revendication motive le mouvement lancé par le Syndicat de la juridiction administrative : *« Pour 1993, le budget, qui se monte à un peu plus de 500 millions, progresse de 1,8 % alors que le budget total de la justice augmente de 6,85 %*, note M. Gérard Corouge, vice-président de section au tribunal administratif de Paris et président du Syndicat de la juridiction administrative. *Ce budget est tout à fait lamentable quand on connaît les difficultés croissantes des juridictions administratives. »*

Souvent méconnue, la justice administrative règle la plupart des différends de la vie quotidienne. C'est à elle qu'on s'adresse pour contester un permis de construire, régler un litige fiscal ou obtenir réparation lorsqu'une faute médicale a été commise dans un hôpital. Les citoyens y font de plus en plus souvent appel : de 1987 à 1991, le nombre des requêtes adressées aux tribunaux administratifs est passé de 61 800 à 78 100, soit une augmentation de 26 %. Le nombre des affaires en instance a aussi progressé, passant de 1987 à 1991 de 108 600 à 156 000, soit une augmentation de 44 %.

Un soupçon sur le droit de l'Etat

Malgré une nette augmentation des effectifs des magistrats (+20 % de 1987 à 1991), les délais de jugement se sont donc allongés : il faut aujourd'hui deux ans et trois mois pour obtenir une décision en première instance contre deux ans en 1987. Les appels sont nettement plus rapides : le délai moyen est de deux ans devant le Conseil d'Etat et d'un an et quatre mois devant les cours administratives d'appel créées en 1987. *« Moins voyante et moins médiatisée, la crise de la justice administrative n'est pas moins grave que celle de la justice judiciaire*, notait en juin un rapport du Sénat de MM. Hubert Haenel et Jean Arthuis (*le Monde* du 20 juin). *Elle confirme une profonde crise de l'Etat de droit et alimente un soupçon sur le droit de l'Etat. »*

Aujourd'hui, les magistrats demandent donc à l'Etat d'amplifier son effort en faveur de la justice administrative. Le budget pour 1993, qui comprend la création de dix emplois de magistrat et de vingt emplois de greffier, est jugé totalement insuffisant. Dans son rapport public pour 1991, le Conseil d'Etat estimait que la création de trente emplois de magistrat était *« nécessaire »* et que le chiffre de cent vingt emplois de greffier *« répondait aux besoins les plus immédiats des juridictions »*.

ANNE CHEMIN

ÉDUCATION

Dix ans après leur création

M. Lang souhaite renforcer les zones d'éducation prioritaires

Le ministre de l'éducation nationale et de la culture, M. Jack Lang, a présenté, lundi 7 décembre, un plan de consolidation de la politique des zones d'éducation prioritaires (ZEP) qui concerne plus de 6 000 établissements scolaires des quartiers sensibles et 1 300 000 élèves. Redéfinie pour trois ans en 1990 par M. Lionel Jospin, la carte des ZEP est prorogée d'une année et sera réexaminée pour la rentrée 1994.

M. Jack Lang avait choisi Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne), dont le maire (MRG) est M. Roger-Gérard Schwartzenberg, et le collège Pierre-Brossolette pour annoncer plusieurs mesures destinées *« à franchir une nouvelle étape »* dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP).

Dès 1982, la gauche en avait fait le fer de lance de sa politique de lutte contre l'échec scolaire. Selon un principe simple : *« donner plus à ceux qui ont moins »*, c'est-à-dire concentrer dans les établissements à fort taux d'échec scolaire des quartiers sensibles davantage de moyens financiers et humains. Sept ans plus tard, M. Jospin avait relancé le dispositif, qui s'essoufflait (*le Monde* du 14 novembre), en octroyant à tous les enseignants des ZEP une *« indemnité de suggestion spéciale »* (6 200 francs par an à la rentrée 1992), en créant un poste de coordonnateur dans chaque zone, en mettant l'accent, enfin, sur l'amélioration, dans les ZEP, des apprentissages scolaires.

L'ambition de M. Lang est modeste : poursuivre et *« consolider »*, au moins pour cette année scolaire, la politique engagée par son prédécesseur. Pour cela, des moyens importants sont inscrits au budget 1993 : 80 millions de francs de crédits spécifiques (au lieu de 30 en 1992) destinés à améliorer l'encadrement dans les ZEP et à financer des actions de soutien scolaire mais aussi culturelles et sportives. Dix millions de francs seront ainsi exclusivement consacrés au développement d'activités culturelles et aux enseignements artistiques dans les ZEP. Enfin, les études dirigées seront systématiquement développées dans les collèges, a annoncé le ministre, *« afin de permettre l'accueil des jeunes tout au long de la journée »*.

Mais c'est surtout l'amélioration de la situation des enseignants en ZEP qui préoccupe M. Lang. Sans aller jusqu'à étendre aux 544 zones le système de « postes à profil » qui devrait être expérimenté à la prochaine rentrée dans quatre-vingts établissements particulièrement sensibles, le ministre souhaite favoriser dans leur notation et leur avancement les personnels exerçant en ZEP. Dans le premier degré, *« après concertation avec les organisations syndicales »*, le *« critère ZEP »* sera désormais intégré dans les barèmes de mutation.

Dans les collèges et les lycées, le ministre demande que les enseignant de ZEP *« soient régulièrement inspectés »* afin que *« les plus dynamiques et motivés »* bénéficient d'un avancement accéléré. Enfin, dernières nouveautés, tous les enseignants de ZEP devraient bénéficier, dès la prochaine année scolaire, d'un crédit de formation continue de huit journées par an, et un plan systématique d'accompagnement des enseignants débutants sera mis en place, dans chaque académie, en association avec les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

Ch. G.

REPÈRES

ESPACE

Un Européen participera à la réparation en orbite du télescope Hubble

Un astronaute de l'Agence spatiale européenne (ESA), le Suisse Claude Nicollier, fera partie de l'équipe qui, l'an prochain, devrait effectuer une réparation en orbite du télescope Hubble, annonce l'ESA, dans un communiqué. Au cours de cette mission, programmée pour le mois de décembre 1993 sur Endeavour, plusieurs sorties dans l'espace devraient permettre le remplacement de deux panneaux solaires, et la mise en place d'un dispositif de correction optique sur le télescope. Claude Nicollier sera chargé de manœuvrer le bras télémanipulateur d'Endeavour. Une tâche qu'il a déjà assurée lors de son premier vol sur une navette quand, en juillet dernier, il a déployé en orbite le satellite européen Eureca.

Conçu par la NASA avec la collaboration de l'ESA qui a fourni les panneaux solaires et l'un de ses quatre instruments (*le Monde* du 7 mars 1990), le télescope Hubble a été lancé le 24 avril 1990. Malgré un défaut de fabrication de son miroir qui le rend « myope », il a déjà fourni de nombreuses images impossibles à obtenir depuis le sol.

DOPAGE

Contrôles sanguins aux Jeux d'hiver de Lillehammer

Les premiers examens de sang qui s'ajouteront aux analyses d'urine dans la procédure de contrôle antidopage seront effectués lors des Jeux olympiques d'hiver de Lillehammer (Norvège) en février 1994, a annoncé, lundi 7 décembre à Lausanne, le prince Alexandre de Mérode, président de la commission médicale du Comité international olympique (CIO). *« J'ai annoncé à la commission exécutive du CIO que d'une manière très réaliste nous serons en mesure d'effectuer ce type de contrôle par prélèvement d'une goutte de sang au bout du doigt ou au lobe de l'oreille*, a précisé le prince. *Nous avons bien progressé dans les tests expérimentaux et tout indique que la procédure sera au point pour Lillehammer. Et même si nous devons nous contenter d'un contrôle de ce type à une échelle réduite, l'analyse de sang entrera dans les faits. »*

ASTRONOMIE

La Lune à l'ombre de la Terre

Une éclipse totale de Lune de la plus belle espèce aura lieu au cours de la nuit du mercredi 9 au jeudi 10 décembre. Notre satellite commencera à entrer à 23 heures dans l'ombre de la Terre, pour en sortir à 2 h 28. L'éclipse sera totale de 0 h 07 à 1 h 21, avec un maximum à 0 h 44. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la Lune ne disparaîtra pas complètement, mais continuera à luire très faiblement, arborant une superbe couleur rouge cuivré. Ce phénomène, parfaitement observable à l'œil nu (ou à l'aide de jumelles) si la météo s'y prête, est dû à la réfraction d'une partie des rayons du Soleil par l'atmosphère terrestre.

Toutes les explications sont disponibles sur un répondeur téléphonique, mis en service spécialement par l'Observatoire de Paris au 45-07-75-00. D'autres informations plus techniques peuvent être obtenues par Minitel, 3616 code BDL (pour « bureau des longitudes ») du même observatoire. Enfin, la liste des sites où l'Association française d'astronomie propose explications et, éventuellement, instruments d'observation, peut être consultée, également sur Minitel, 3615 code BIG BANG.

SCIENCES

Clermont-Ferrand se dote d'un laboratoire sur la nutrition humaine

Un laboratoire de recherche en nutrition humaine devait être inauguré, mardi 8 décembre, sur le campus hospitalo-universitaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Créé au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP) afin de *« coordonner et harmoniser les actions de recherche en nutrition sur le volontaire sain »*, ce laboratoire réunit des équipes de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), de l'université d'Auvergne, du centre hospitalo-régional et du Centre régional de lutte contre le cancer Jean-Perrin. Cette structure de recherche unique en France devrait notamment étudier le métabolisme protéino-énergétique de l'homme au cours du vieillissement et contribuer à mieux connaître la valeur « santé » des aliments proposés par l'industrie agroalimentaire.

Lire page 19 l'entretien avec M. Guy Paillotin, président de l'INRA.

□ **Diminution de 5 % des accidents de la route en octobre.** – Les accidents de la route ont fait 786 morts en octobre, soit 5,1 % de moins qu'en octobre 1991. Le nombre des accidents corporels et celui des blessés ont reculé dans les mêmes proportions. Durant les trois premiers mois d'application du permis à points, la baisse du nombre de tués avait été de 15,3 %. Le secrétariat d'Etat aux transports routiers et fluviaux, qui avait annoncé, le 25 septembre, un assouplissement du permis à points, souligne que les résultats d'octobre 1991 par rapport à octobre 1990 avaient déjà été eux-mêmes *« très favorables »*.

Au Sénat

L'accouchement sous X... provoque des débats passionnés

Le Sénat devait examiner, mardi 8 décembre, en première lecture, le projet de loi relatif à l'état civil, à la famille, aux droits de l'enfant et instituant le juge aux affaires familiales. La commission des lois sénatoriale a décidé de proposer un amendement inscrivant la possibilité, pour la mère, d'accoucher sous X..., c'est-à-dire sans qu'il soit fait mention de son identité.

Pour les sénateurs, il s'agit de prévenir ainsi un certain nombre d'avortements et de favoriser l'adoption immédiate des enfants nés dans ces conditions. Déjà, des députés, lors de l'examen en première lecture de ce même projet, avaient tenté – mais en vain – d'inscrire explicitement dans la loi cette possibilité qui existe implicitement et est utilisée depuis très longtemps par les femmes.

Deux textes la prévoient en effet : l'article 57 du code civil selon lequel *«... si les père et mère de l'enfant naturel, ou l'un d'eux, ne sont pas désignés à l'officier de l'état civil, il ne sera fait, sur les registres, aucune mention à ce sujet»* ; et l'article 47 du code de la famille et de l'aide sociale : *«Les frais d'hébergement et d'accouchement des femmes qui ont demandé, lors de leur admission, à ce que le secret de leur identité soit préservé, sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance du département siège de l'établissement.»*

La démarche de la commission sénatoriale ne s'explique que par une volonté de voir ce droit inscrit clairement, au moment où le débat sur le droit de connaître ses origines surgit par le biais de la convention internationale des droits de l'enfant. Celle-ci indique en effet que l'enfant a, *«dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux»* (article 7, premier alinéa). Cet article avait été soutenu par ceux qu'inquiétaient les difficultés des mères et grands-mères argentines pour retrouver la trace des enfants enlevés par la junte militaire. Il trouvait l'appui, en France, des professionnels de l'enfance, soucieux des conséquences, chez les enfants adoptés, du secret concernant leurs origines.

Aider l'enfant plus tard

Plusieurs rapports, du Conseil économique et social, du Haut Conseil de la population et de la famille et surtout du Conseil d'Etat, avaient souligné les troubles causés par l'absence de réponse aux questions que chaque enfant se pose à un moment ou à un autre de sa vie. Ils avaient aussi montré qu'il suffisait souvent de quelques indications concernant les circonstances de leur naissance pour apaiser les inquiétudes des personnes adoptées.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs souligné les différences de pratiques existant actuellement dans les services sociaux et les associations concernant ce secret. Il a recommandé une harmonisation des règles et, sans remettre totalement en cause la possibilité d'accoucher anonymement, a repoussé l'anonymat complet. Il suggérait que, si la mère le demandait, son nom ne soit pas communiqué à l'enfant mais qu'un certain nombre de renseignements soient recueillis, destinés à aider celui-ci plus tard. Le Conseil d'Etat proposait aussi la création d'une instance de médiation entre parents et enfants qui voudraient se retrouver, le «Conseil pour la recherche des origines familiales». Une idée que M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat à la famille et aux personnes âgées, a mise à l'étude.

Ce débat ouvre d'autres réflexions. Celle sur l'adoption plénière, que seule la France pratique, et qui prévoit l'effacement total sur l'état civil du passé de l'enfant, et donc de ses parents biologiques. Il débouche aussi sur l'anonymat des dons de sperme ou d'ovule actuellement évoqué à propos de la bioéthique.

En attendant, les présidents de plusieurs associations d'adoptés et de pupilles de l'Etat aussi que des professionnels de l'enfance se sont regroupés pour protester contre l'introduction de cet amendement dans le projet de loi modifiant le code civil. Ils demandent, dans une lettre adressée aux présidents de groupe parlementaire et au ministre de la justice, de renoncer à ce projet : *«Il nous apparaît dangereux*, écrivent-ils, *d'officialiser ainsi une pratique contestée par les spécialistes sans aucun débat de fond.»*

CHRISTIANE CHOMBEAU

RELIGIONS

Mgr Lustiger contre l'hebdomadaire VSD

« Une mentalité de maquereau »

Le pape a promulgué officiellement, lundi 7 décembre au Vatican, le nouveau *Catéchisme* de l'Eglise catholique (*le Monde* du 13 novembre), en présence de quelques centaines de cardinaux, d'évêques et d'ambassadeurs. Pour souligner le caractère *«universel»* de ce document, il l'a remis symboliquement à cinq évêques des cinq continents. Appelé à commenter les dispositions ce nouveau *Catéchisme*, concernant notamment la femme, le cardinal Lustiger, lundi 7 décembre au «Club de la presse» d'Europe 1, s'est livré à une violente attaque de l'hebdomadaire *VSD*, qui, dans son numéro du 19 novembre, avait affiché le titre «Dieu n'aime pas les femmes», en tête d'une couverture représentant une femme nue, clouée sur une croix.

«*C'est pire que de la pornographie, c'est de la prostitution, c'est une mentalité de maquereau*, a commenté l'archevêque de Paris. *Pour vendre du papier, ils affichent à la fois la femme et le blasphème.*» Mgr Lustiger a expliqué qu'il avait consulté des avocats pour faire valoir ses droits et faire saisir le journal, mais qu'il en avait été découragé par des *«professionnels de la presse» : «Ne faites pas cela. Ils vont augmenter leurs ventes, c'est exactement ce qu'ils cherchent.»*

«*Nous sommes donc condamnés, par ce système, à nous taire*», conclut Mgr Lustiger. Ajoutant : *«On discrédite le métier de journaliste. On discrédite la presse. On méprise le public. On blesse la conscience des gens. Je trouve cela ignoble.»*

□ **Rencontre interreligieuse à la Mosquée de Paris.** – Le soir de l'inauguration, lundi 7 décembre, des travaux de rénovation de la Mosquée de Paris, un dîner a réuni, notamment, le grand rabbin Sirat, le pasteur Stewart, Mgr Lustiger et le métropolite orthodoxe Jérémie. Ancien recteur de la Mosquée de Paris, responsable gouvernemental algérien depuis janvier 1992, M. Tedjini Haddam était spécialement venu d'Alger pour cette manifestation où il fut présenté par l'actuel recteur, M. Dalil Boubakeur, comme *«le dom Helder Camara de l'islam»*.

ARCHÉOLOGIE

La réunion du comité du Patrimoine mondial

La situation au Cambodge risque de retarder la sauvegarde d'Angkor

Le comité annuel du Patrimoine mondial, réuni à Santa-Fe (Nouveau-Mexique, Etats-Unis) depuis lundi 7 décembre, devrait examiner l'inscription éventuelle d'Angkor et d'autres merveilles cambodgiennes sur la liste des *«biens culturels»* – naturels ou monumentaux – ayant *«une valeur universelle exceptionnelle»*. La situation du Cambodge est telle que cette inscription ne sera peut-être pas possible.

Le 16 novembre 1972, la décision de créer une convention du Patrimoine mondial assortie d'une liste de ce patrimoine était adoptée par l'assemblée générale de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) dans le but de protéger les plus grands sites architecturaux ou naturels du monde. Vingt ans après, 123 pays ont signé la convention et la liste comprend 358 *«biens culturels»*. Il est évident que les temples d'Angkor ainsi que d'autres vestiges du passé cambodgien devraient figurer sur cette liste. Cela permettrait à la communauté internationale de participer activement à la protection de ces merveilles menacées par les ans, l'abandon dû aux années de guerre, les vols (dans les temples, les dépôts et les musées) facilités par l'anarchie dans laquelle est plongé ce pays.

Le Conseil national suprême (CNS) du Cambodge a signé la convention en novembre 1991. Un délai de dix-huit mois court normalement avant la proposition d'inscription d'un site au patrimoine, mais la beauté et la valeur d'Angkor sont telles que le dossier doit être examiné à Santa-Fe.

L'inscription sur la liste mondiale n'est possible que si trois conditions préalables sont remplies. Il doit y avoir une autorité nationale capable d'appliquer la convention et donc de protéger le patrimoine du pays. Il doit y avoir un plan d'aménagement. Il doit exister une législation sur la protection du patrimoine.

Au Cambodge, la rivalité des factions est telle qu'on ne peut guère parler d'une autorité nationale ou d'une législation adéquate... et respectée. Toutes les factions affichent leur accord de principe sur la sauvegarde d'Angkor. Dans la réalité, certains membres de ces factions font trop souvent passer leurs intérêts personnels avant l'intérêt d'Angkor. C'est ainsi que des constructions «touristiques» sont déjà élevées dans le périmètre de protection théoriquement interdit...

Un plan de «zonage» de 3 000 km²

Un plan de «zonage», qui couvre 3 000 kilomètres carrés, est en cours d'élaboration grâce aux 500 000 dollars apportés par la Suède, la Hongrie et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Il est très loin d'être achevé alors qu'il doit définir les zones de valeur archéologique, de valeur touristique, de valeur architecturale, ainsi que l'ensemble du système hydraulique ancien toujours indispensable à l'irrigation, aux transports par eau et à la connaissance de la remarquable science hydraulique des anciens Khmers.

Quelle que soit la décision qui sera prise à Santa-Fe, la communauté scientifique se prépare à la sauvegarde d'Angkor. Elle dispose, pour cela, de la formidable documentation accumulée pendant des décennies par l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO). Grâce au Japon – qui a fait transiter par l'UNESCO les fonds nécessaires – 5 000 plans, dessins et cartes, plus de 7 500 pages de documents divers sont déjà microfilmés et informatisés, non pas à usage commercial mais pour les seuls besoins de la communauté scientifique.

Y. R.

L'affaire du sang contaminé

Mérieux dans la tourmente

Suite de la première page

Dans l'attente de la décision du bureau du Sénat, qui doit se prononcer sur l'opportunité d'engager une procédure pour *«faux témoignage»*, selon les termes de l'article 363 du code pénal, le président de l'Institut tente de colmater les brèches qui, de toutes parts, se sont ouvertes et menacent la réputation de rigueur et de sérieux acquise par son entreprise dans le monde entier.

Le PDG de la filiale de Rhône-Poulenc est désormais sommé de s'expliquer de tous côtés. Après s'être largement expliqué devant micros et caméras le jour même des révélations dans nos colonnes, il a choisi une quasi-retraite. A chaque élément nouveau, il ne répond plus que par des communiqués. Vice-président du conseil régional et président de la fédération RPR du Rhône, il a pratiquement cessé toute activité publique. En un mois, M. Mérieux s'est retrouvé plongé dans une tornade, au milieu d'éléments qu'il ne semble pas maîtriser totalement.

La première accusation est venue de Tunisie, l'un des pays concernés par l'exportation de produits antihémophiliques. Le 18 novembre – alors que devait s'ouvrir à Paris le procès dit de la «couscous connection» mettant en cause le frère du président tunisien, – M. Hédi Mhenni, ministre de la santé, soupçonne l'Institut d'être à l'origine de la contamination de six hémophiles transfusés, dont trois sont décédés. Même si aucun élément ne permet d'étayer cette affirmation, une information judiciaire est ouverte et la proposition formulée par M. Mérieux de désigner un comité d'experts *«afin d'étudier le dossier des malades traités par le lot Z 1017 de 50 flacons exporté le 21 novembre 1985»* est restée sans réponse.

«Il y a des taupes»

Le 22 novembre, le *«missile»*, selon l'expression répétée à Lyon, de M. Claude Estier (PS) porte sur le *«faux témoignage»* de MM. Charles et Alain Mérieux. Pour leur défense, le père et le fils indiquent s'être exprimés sur un système exclusivement français, dont ils sont exclus depuis 1976. Mais, pour le groupe socialiste, l'occasion est trop belle de rebondir, au moment où sont âprement discutées la responsabilité des ministres de l'époque ainsi que l'éventuelle comparution de M. Laurent Fabius devant la Haute Cour.

Le jeudi 26 novembre enfin, M. Alain Mérieux est entendu, *«à titre de témoin»*, plusieurs heures durant, par la police judiciaire dans le cadre d'une enquête préliminaire ordonnée par le procureur de la République de Lyon, qui ne cache pas son intention de poursuivre ses investigations. La procédure a été déclenchée par le dépôt d'un dossier, une lettre accompagnée d'annexes, le 29 octobre au parquet de Paris. Malgré le caractère anonyme de l'envoi, les révélations sont suffisamment précises pour que la chancellerie décide d'y donner suite. Certes, Mᵉ André Soulier, avocat de l'Institut, par ailleurs président de la fédération PR du Rhône, conteste une action qui, selon lui, ne peut être enclenchée pour des faits commis à l'extérieur du territoire. La crainte subsiste toutefois que d'autres éléments ne viennent s'ajouter aux premiers, dont certains soupçonnent qu'ils peuvent provenir de la «maison».

Le miroir des vitres teintées du siège lyonnais et des laboratoires de Marcy-l'Etoile ne laisse rien transparaître du désarroi interne. Parmi le personnel, le sentiment semble prévaloir qu'*«il y a des taupes»*, venues de la concurrence, ou même qu'un complot politique a été ourdi. *«M. Mérieux a péché par ignorance»* en vendant des produits non chauffés ; *«M. Mérieux a péché par omission»* en laissant entendre qu'il ne fabriquait pas ces produits. Sept ans après les faits, telles sont les convictions de M. Jean Massazza, délégué central (CFDT). Selon ce militant, salarié de l'Institut depuis vingt-cinq ans, la question de la contamination n'a jamais été évoquée, en 1985, ni en comité d'hygiène et de sécurité ni en comité d'entreprise.

9 800 flacons

Si ignorance il y eut, elle était bien partagée : *«Nous avions la certitude que nos produits étaient sûrs et nous n'avions pas peur*, déclare, sous le sceau de l'anonymat, un cadre ébranlé dans ses certitudes d'infaillibilité de l'entreprise. *C'est maintenant une leçon d'humilité. Nous avions perdu l'habitude de penser à une maladie capable de tuer des gens.»*

Aujourd'hui encore, il reste difficile de savoir dans quelles conditions était fabriqué ce facteur VIII – par trois personnes, selon les syndicats, – en si petites quantités qu'il ne représentait que 0,8 % du chiffre d'affaires. La seule évocation du fait qu'un produit «marginal» n'ait pas bénéficié de toutes les garanties fait sursauter le directeur général, M. Alain Audubert : *«Nos procédures de qualité s'appliquent à toutes les productions. Nous sommes certains que la réglementation a été respectée.»*

«Nous étions cernés par la réglementation, mais aussi protégés par elle.» Dans l'entreprise, on reprend volontiers à son compte la thèse de M. Mérieux. Les exportations ont été réalisées en toute légalité, selon les normes alors en vigueur, bénéficiant des autorisations de mise sur le marché (AMM) délivrées par la direction de la pharmacie, de la tutelle de l'Institut et du visa des autorités sanitaires des pays concernés. On hésite aussi à remettre en cause le sacro-saint label de la Food and Drug Administration (FDA), décerné à la firme Plasma Alliance auprès de qui Mérieux a importé le plasma (1). Ces affirmations sont loin d'être partagées par certains scientifiques, très critiques envers un établissement qui a livré sur le marché des produits susceptibles de présenter un danger de contamination. Le doute était-il permis ?

Durant cette période, le professeur Guy De Thé, spécialiste en immunologie actuellement à l'Institut Pasteur, étudiait, pour Mérieux, un protocole d'inactivation du virus dans le placenta, lui aussi importé, pour la fabrication de gammaglobulines et d'albumine. *«A aucun moment*, assure-t-il, *je n'ai été contacté à propos du facteur VIII.»* Pourquoi cette recherche n'a-t-elle pas inspiré les travaux menés dans un laboratoire voisin de cette entreprise, il est vrai très compartimentée ? Pourquoi les exportations ont-elles été prolongées au-delà du 6 novembre, date à laquelle M. Michel Galy, directeur technique, préconisait de remplacer les produits non chauffés par des produits chauffés, selon un procédé interne validé par des experts ?

L'audit du professeur Jean-Marc Rouzoux, recruté depuis le 1ᵉʳ octobre pour devenir le futur directeur général-pharmacien responsable, révèle que la dernière préparation de facteur VIII non chauffé, à partir de plasma non testé, a été réalisée le 16 septembre 1985. Mais il indique aussi que les livraisons de stocks non chauffés, de l'ordre de 9 800 flacons au cours du second semestre 1985, ont bel et bien continué au moins jusqu'au 25 novembre, au départ de l'Institut, et sont parvenues à destination, au plus tard, le 11 décembre vers l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Egypte, l'Irak, la Libye, le Portugal et la Tunisie. Un lot de 403 flacons pour l'Irak est même arrivé le 12 février 1986, à la suite d'un retard d'ordre administratif, soit six jours après la délivrance du visa rectificatif délivré par le ministère pour l'exportation de produits chauffés, officiellement demandé en janvier.

Sans chercher à justifier les faits, l'entreprise se retranche derrière la réalité des procédures. A ce jour, selon ses responsables, aucune plainte n'a été déposée, y compris en Argentine, où l'Institut a été entendu comme témoin lors d'un procès intenté par la famille d'un hémophile contaminé. *«Aucun élément ne permet d'affirmer une éventuelle contamination du facteur VIII antihémophilique commercialisé par Mérieux»*, conclut le rapport du professeur Rouzioux.

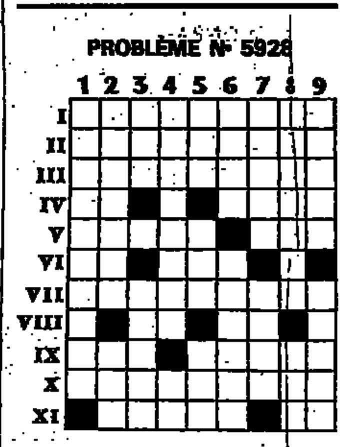
GÉRARD BUITAS et MICHEL DELBERGHE

(1) Selon Mérieux, le plasma importé des Etats-Unis a été obtenu auprès de donneurs sains dans des centres agréés qui, dès le 6 juin 1985, ont été testés pour la recherche des anticorps anti-HIV.

□ **Rectificatif.** – Selon des estimations fournies par le professeur Claude Griscelli, chef du service d'immuno-hématologie de l'hôpital Necker à Paris, ce sont *«environ deux cents nouveau-nés séropositifs»* qu'on dénombre en France chaque année, et non chaque jour, comme indiqué par erreur dans nos éditions du 3 décembre.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5928



HORIZONTALEMENT

I. Récipient pour le jus. – II. Qui font reculer ceux qui regardent. – III. Ne sont évidemment pas des enfants du bon Dieu. – IV. Dans l'alternative. Une séparation dans le Vexin. – V. Peuvent recueillir les poussières. Lentilles. – VI. Deux cantons dans l'eau. Peuple tsigane. – VII. Des femmes qui partagent leurs affaires. – VIII. Pas démodé. Lettre. – IX. Sec quand il est froid. Mousse quand il est bouché. – X. Ne s'arrête pas devant la porte. – XI. Coiffure ancienne. Pronom.

VERTICALEMENT

1. Des gens qui sont partis ensemble. – 2. N'auraient ni queue ni tête s'ils étaient acéphales. Affluent du Danube. – 3. Fournit de la paille. Un lieu qui évoque de bonnes tables. – 4. Composée dans des lieux incultes. Donné par le chef. – 5. Sans changement. Utile pour préparer le terrain. Entre dans les bois quand il est anglais. – 6. Arthropode terrestre. Sans importance. – 7. Fut condamné par les Delphiens. Défendit Paris contre les Normands. – 8. Appréciée quand elle est d'argent. Peuvent courir dans les prés. – 9. Sont familières aux bouchers. Morceau de corde.

Solution du problème n° 5927

Horizontalement

I. Localités. – II. Amorale. – III. Virtuoses. – IV. As. Ost. Us. – V. Ceinte. – VI. Lésa. Eue. – VII. Isar. Rare. – VIII. Upas. Pé. – IX. Racer. Sel. – X. Ere. Mal. – XI. Aède. Clé.

Verticalement

1. Lavallière. – 2. Omis. Es. Ara. – 3. Cor. Saucée. – 4. Artocarpe. – 5. Lause. Arme. – 6. Ilotiers. – 7. Tes. Nua. Sic. – 8. Euterpe. – 9. Sasse. Eolie.

GUY BROUTY

Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

Un entretien avec le président de l'INRA

La recherche agronomique doit « prendre en compte les demandes du citoyen », nous déclare M. Guy Paillotin

Créé en 1946 pour apporter son concours scientifique et technique à une agriculture confrontée aujourd'hui à une grave crise structurelle, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) aurait-il failli à sa mission ? M. Guy Paillotin, qui dirige depuis août 1991 cet organisme de recherche (près de 8 500 personnes pour un budget d'environ 3 milliards de francs pour 1993), ne le pense pas, mais selon lui, « l'INRA, pour finaliser au mieux ses recherches », doit, « plus que par le passé, prendre en compte les demandes du citoyen ». Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il nous précise les orientations économiques et sociales que cet organisme, au premier rang européen pour la recherche agronomique, doit désormais privilégier.

« Après avoir occupé de 1984 à 1989 le poste de directeur général adjoint de l'INRA, vous êtes depuis août 1991 revenu à la tête de cet organisme. Dans le même temps, l'agriculture française a subi une crise structurelle sans précédent. L'INRA aurait-il failli à sa mission ?

– Il est évident qu'il y a eu, à l'INRA comme à l'échelle nationale, un défaut d'anticipation sur l'actuelle évolution de l'agriculture. Cette faiblesse n'est d'ailleurs pas propre à l'agronomie et correspond à une déviation assez générale de la recherche publique française. Au fil des ans, l'INRA s'est progressivement concentré sur l'exercice de son métier, jusqu'à en oublier parfois sa finalité. Mais les bouleversements que connaît aujourd'hui le monde agricole doivent, avant tout, être replacés dans leur perspective historique, qui dépasse de beaucoup le cadre de l'INRA...

» Depuis la création de la politique agricole commune (PAC), toute l'agriculture a été orientée par le souci de produire. Ce programme, au sortir de la dernière guerre, était parfaitement cohérent : la France était alors loin de l'autosuffisance, de même que les autres pays européens. La solution fut trouvée grâce à la PAC, qui fut durant des décennies une magnifique machine à produire. Moyennant quoi l'Europe a obtenu son indépendance alimentaire. La France, pour sa part, y a gagné de devenir un grand pays de culture et d'élevage, doté d'une recherche agronomique performante et de qualité.

» Aujourd'hui, la situation a changé du tout au tout. La logique du marché est telle que l'on ne peut plus continuer de subventionner, à des prix élevés qui pénalisent notre économie, des excédents qu'on ne peut écouler sur les marchés mondiaux. Pour l'agriculture, le tournant est sévère et brutal. A défaut d'avoir pu l'anticiper sur le plan économique, il faut à tout le moins l'accompagner au plan de la recherche.

» C'est la raison pour laquelle j'ai demandé, dès mon retour, que soient lancés trois dossiers de réflexion, portant respectivement sur l'avenir de l'agriculture, sur notre politique agroalimentaire et sur l'environnement. Il s'agit de trois missions essentielles pour l'INRA, autour desquelles, indépendamment de la qualité des recherches, subsiste aujourd'hui un manque important de réflexion stratégique.

S'adapter au marché

– La réforme de la PAC adoptée par la CEE en mai dernier prévoit une baisse progressive de 29 % des prix garantis des céréales et de 15 % pour la viande bovine, et la mise en jachère de 15 % des surfaces. Le compromis passé le 19 novembre à Washington sur le volet agricole du GATT implique, pour l'Europe des douze, une réduction de 21 % du montant des exportations subventionnées et le plafonnement du montant des terres plantées en oléagineux. Concrètement, quelles leçons l'INRA doit-il tirer de cette remise en cause, radicale, des modèles agricoles productivistes ?

– Pour maintenir la compétitivité de l'agriculture française, le premier impératif est de s'adapter au marché et de diversifier la production agricole en fonction de la demande. Il faut donc, entre autres, favoriser autant que possible les productions de masse non alimentaires, au premier rang desquelles se trouvent les biocarburants. Alors que beaucoup ironisaient encore, il y a quatre ans, sur l'avenir de cette filière, les mentalités ont beaucoup évolué dans ce domaine. La recherche a permis de mieux définir les composés issus de la betterave, des céréales ou des graines oléagineuses (colza, tournesol) qui pourraient être incorporés dans ces biocarburants (TBE ou diester). Et l'on envisage d'ores et déjà l'utilisation des sous-produits qui en résulteraient, tant pour l'alimentation animale que pour la chimie.

» De manière plus générale, on ne peut plus, aujourd'hui, se permettre de mélanger l'ordre des priorités : si l'obtention de produits à haute valeur ajoutée issus des animaux transgéniques présente un indéniable intérêt intellectuel et industriel, ce n'est pas cela qui intéresse l'agriculteur. Saturer le marché avec une vache ou une brebis génétiquement manipulée ne résoudra pas le problème de centaines de milliers d'hectares pour lesquels il faut désormais trouver de nouvelles perspectives. C'est la raison pour laquelle devrait s'ouvrir à Reims, d'ici à 1994, un nouveau centre de l'INRA sur les productions non alimentaires agricoles. Il s'agit d'une région de grande culture où les professions agricoles sont très actives, qui devrait offrir un bon laboratoire naturel d'expérimentation.

» Deuxième interrogation : comment augmenter le revenu des agriculteurs ? Comment trouver un meilleur équilibre entre, d'une part, les investissements consentis par la profession agricole et, d'autre part, la capacité pour l'agroindustrie de continuer à vivre et à produire ? Prenons, pour être concret, le cas des cultures. Nous nous trouvons aujourd'hui face à trois impératifs : assurer à l'agriculteur le maintien de son capital, garantir un rendement suffisant et préserver l'environnement.

» Les champs seront toujours soumis aux micro-organismes, aux champignons, aux insectes : si l'on veut tout contrôler, le prix à payer sera exorbitant et le résultat aléatoire. Face à ce phénomène naturel, la seule solution économiquement viable réside dans le compromis entre prévention, thérapeutique et « laisser-faire ». Certaines perspectives doivent pour cela être développées, telle l'utilisation directe de l'azote par les plantes. Les légumineuses (soja, pois, haricot, luzerne) peuvent en effet présenter des besoins en engrais azotés très réduits, grâce à une fixation symbiotique de l'azote opérée par des bactéries du sol. Cet axe de recherche a connu ces dernières années des avancées importantes, dont les applications doivent désormais être développées de façon très rigoureuse.

– En 1990, l'INRA lançait pour la première fois un programme de recherche sur l'environnement. Prévu pour durer trois ans, le programme Agrotech arrive aujourd'hui à sa fin. Quelle était sa fonction, et quel bilan en tirez-vous ?

– Le programme Agrotech, auquel a été attribué un budget moyen de 6 millions de francs par an, avait comme objectif de trouver les moyens, pour l'environnement, de réduire les sources de nuisances de l'agriculture. Cinq axes de recherche ont été privilégiés : l'aménagement et la gestion de l'espace rural ; la connaissance et la valorisation des systèmes extensifs ; la protection et la gestion de la diversité génétique ; une meilleure utilisation des fertilisants et des produits phytosanitaires ; le rôle, enfin, que peuvent avoir les choix culturaux sur l'effet de serre.

» La nécessité pour l'INRA de développer ces thèmes de recherche ne répond pas seulement au souci, de plus en plus vif dans l'opinion publique, de protéger notre biosphère. Ils sont également essentiels pour l'avenir de l'agriculture. On touche ici au problème de l'environnement, de l'aménagement rural, de l'équilibre ville-campagne. Ces questions, aujourd'hui traitées avec une certaine légèreté, sont pourtant tout à fait fondamentales. Tenter de les résoudre sera le seul moyen d'enrayer la désertification des campagnes et la saturation des régions urbaines, d'empêcher que notre société, demain, devienne totalement invivable. Cette réflexion est dans nos compétences, et nous devons la mener. Et il s'agit bien d'une recherche finalisée : tôt ou tard, les données qui en résulteront seront incorporées dans l'économie et prendront une valeur marchande.

S'ouvrir sur l'extérieur

– Parmi vos trois dossiers les plus urgents figure, aux côtés de l'agriculture et de l'environnement, celui de l'agroalimentaire. Quels sont dans ce domaine les atouts et les faiblesses de l'INRA ?

– Pour comprendre l'enjeu que représente ce secteur pour la recherche agronomique, il faut avant tout rappeler le poids économique des industries agroalimentaires en France, et leur place dans la compétition internationale. Avec un chiffre d'affaires de 669,4 milliards de francs en 1991, elles constituent le premier secteur industriel français, qui a, pour cette même année, dégagé un excédent de 34,5 milliards de francs dans la balance du commerce extérieur. Les produits qui en sont issus représentent aujourd'hui 75 % de la consommation alimentaire française, et ce chiffre, selon les prévisions, devrait atteindre 80 % en l'an 2000.

» Dans ce contexte, il est indispensable de prendre en compte plus fortement que par le passé les demandes du citoyen. Sans abandonner pour autant notre soutien aux industriels et aux filières intégrant la production agricole, nous devons porter nos efforts sur la nutrition, sur la sécurité alimentaire, et chercher à mieux comprendre ce qui rend un aliment acceptable au consommateur.

» Pourquoi nos concitoyens mangent-ils ce qu'ils mangent ? Quelles sont les bases objectives du goût ? En quoi les représentations que l'on se fait de l'alimentation diffèrent-elles en France, pays de terroir et de forte tradition culinaire, et aux Etats-Unis ? Quels sont les déterminants du choix propres à l'aliment, quels sont ses déterminants culturels, sociaux, physiologiques ? Ces questions, d'ordre sociologique et comportemental, peuvent une fois encore paraître futiles. Il est pourtant indispensable d'y répondre si l'on veut finaliser nos recherches, y compris dans la qualité de la production.

– C'est là une orientation nouvelle pour l'INRA, dont les recherches en matière d'agroalimentaire, il y a quelques années encore, restaient très axées sur la technologie. Le laboratoire de recherche en nutrition humaine inauguré, mardi 8 décembre à Clermont-Ferrand (lire page 17) est-il destiné à répondre à cette évolution ?

– Absolument. Mais l'ouverture de ce laboratoire s'inscrit dans une action plus vaste, engagée depuis la création, en 1989 du département nutrition-alimentation-sécurité alimentaire (NASA) de l'INRA. Ce département, qui regroupe cent cinquante chercheurs et ingénieurs répartis sur sept centres de recherche, a pour objet une meilleure évaluation de la valeur « santé » des aliments.

» Les données disponibles en matière de toxicologie des aliments, comme celles concernant leur valeur nutritionnelle, sont en effet amenées à être de plus en plus intégrées dans les processus d'innovation des industries alimentaires. Nous devons, dès à présent, anticiper sur cette évolution. Nous pouvons d'autant mieux le faire que les progrès de la biologie cellulaire et moléculaire permettent désormais d'explorer, avec des résultats infiniment plus précis qu'autrefois, le rôle des substances toxiques et des nutriments (vitamines, oligo-éléments) sur la physiologie humaine.

– Quelles sont, dans le domaine agroalimentaire, les perspectives ouvertes par les biotechnologies ? Constituent-elles un pôle de recherche important pour l'INRA, dont un nouveau centre de biotechnologies a été inauguré en 1988 à Jouy-en-Josas (Yvelines) ?

– Si l'agroalimentaire constitue, comme la santé, un domaine d'application privilégié des biotechnologies, les obstacles auxquels se heurte leur développement sont en revanche très différents. Tout d'abord, dans la très grande majorité des cas, les produits agroalimentaires utilisant des biotechnologies ne sont pas à très haute valeur ajoutée. Leur mise au point, cependant, est toujours très complexe. De plus, ces produits doivent s'insérer dans notre alimentation et notre environnement sans y introduire le moindre risque. Dans ce contexte, l'intégration d'un procédé biotechnologique dans une chaîne de production traditionnelle représente une contrainte importante, pour le chercheur comme pour l'investisseur. Dans le domaine agroalimentaire, l'apport des biotechnologies s'apparente donc plutôt au bricolage astucieux qu'à la recherche de ruptures technologiques fortes.

– Bien que l'INRA ait permis à la recherche agronomique d'enregistrer d'indéniables avancées scientifiques, le sentiment persiste, à vous entendre, que ses travaux se sont progressivement isolés, au fil des ans, de leur contexte économique et social. L'INRA souffrirait-il, aujourd'hui encore, du syndrome de la tour d'ivoire ?

– En partie, certainement. Ces dernières années ont toutefois été marquées par des changements importants, qui commencent à porter leurs fruits. Une évaluation de la recherche plus rigoureuse a été mise en place, qui s'est traduite, dès la fin des années 80, par une augmentation notable de la production scientifique, par une recherche de meilleur niveau et de plus grande originalité. Reste qu'aucun métier ne peut se justifier socialement par la seule qualité de son exercice : pour faire de la musique, il faut d'abord faire beaucoup de gammes, mais il faut ensuite aller jouer dans des orchestres. Pour l'INRA, la nécessité s'impose plus que jamais de s'ouvrir sur l'extérieur. C'est d'autant plus indispensable que la recherche qui y est menée intéresse tous les citoyens, de l'agriculteur au consommateur. »

Propos recueillis par
CATHERINE VINCENT

De la fatalité à l'indemnisation

Comment dédommager les victimes des « accidents médicaux » ?
Les conclusions originales d'un rapport essentiel demandé par M. Bernard Kouchner

INQUIET de l'ampleur du problème soulevé par la question de l'indemnisation des victimes d'accidents médicaux et soucieux depuis longtemps déjà d'y apporter une réponse constructive, M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, demandait en mai dernier un rapport sur ce thème à M. François Ewald, directeur de recherche au CNRS, auteur de *l'Etat providence* (éditions Grasset, 1986) et spécialiste de l'évolution des systèmes de responsabilité dans nos sociétés. Remis il y a peu à M. Kouchner, ce document constitue une étape essentielle dans l'approche et la compréhension de ce problème. Nous en donnons ici les grandes lignes et de larges extraits (1).

La question de l'indemnisation des victimes des accidents médicaux ou celle de la réforme de cette indemnisation se sont clairement posées, au travers de la multiplication des procès intentés contre les médecins, dans un premier temps aux Etats-Unis, en Europe ensuite. *« Les médecins vivent les procès comme une menace arbitraire et insupportable*, écrit M. Ewald. *Le procès engage le médecin dans une épreuve qu'il maîtrise mal. Il va être jugé par des tiers et non par ses pairs, selon les règles d'une procédure qu'il ne connaît pas, qui lui est hostile et qui place un problème technique sur la place publique. Le procès met nécessairement en question son honneur, sa réputation, sa compétence, car un médecin ne peut être qu'un bon médecin. (...) Le procès constitue une menace redoutable parce que le droit de la responsabilité oblige la victime à faire la preuve qu'il a commis une faute, c'est-à-dire à faire la preuve publique qu'il est un mauvais médecin ; il a déjà quelque chose du charlatan, d'un imposteur, c'est-à-dire usurpe un titre si socialement prestigieux. Le médecin n'est rien sans son titre. »*

Parallèlement, M. Ewald rappelle que les procès ne satisfont généralement pas les victimes. Engager un procès contre son médecin est une décision lourde, une décision que la victime redoute de prendre, qu'elle préférerait ne pas prendre et qu'elle ne prend qu'en désespoir de cause. *« C'est la contrepartie de la relation de pouvoir. Le malade ne s'adresse au médecin que parce qu'il lui porte une certaine confiance ; il a besoin de s'illusionner sur ses pouvoirs, de les présumer, de lui supposer une compétence concernant ce qu'il a de plus cher : lui-même. (...) Le malade n'engagera une procédure que dès lors que le médecin aura perdu ses prestiges, qu'il aura perdu ses illusions. Cela suppose bien des maladresses de la part du médecin, beaucoup plus que le seul accident. »*

Dès que la victime de l'accident médical a pris la décision d'engager une procédure, elle doit s'attendre à une autre épreuve, mille fois décrite (2), qui lui impose de faire la preuve de l'impéritie (ignorance inexcusable de l'art dont on fait profession) de la part du médecin, de la clinique ou de l'hôpital dont elle estime avoir souffert. *« La victime va se heurter à la barrière du secret, aux difficultés d'une expertise nécessairement faite par un médecin. Elle va penser qu'à travers le secret qu'on lui oppose et l'expertise qu'on fera faire le corps médical tout entier se ligue contre elle. Le procès devient une croisade ; avant d'être un calvaire, si la victime se trouve déboutée. Il lui faudra peut-être attendre de longues années pour qu'après épuisement des voies de recours elle puisse savoir si elle sera ou non indemnisée. Pis, il peut arriver qu'en matière administrative, où l'appel n'est pas suspensif, elle ait à rembourser les sommes qu'on lui aura allouées en première instance dès lors que le Conseil d'Etat viendra réformer la décision prise. »*

Impuissante, la médecine faisait l'objet de railleries, la maladie et les séquelles de l'action thérapeutique étant vécues comme une fatalité. Avec une médecine tendant à la rationalité et à l'efficacité, une médecine ne cessant de mettre en scène son savoir-faire et ses exploits, l'institution judiciaire entre de plus en plus fréquemment en scène. Et, bien vite, se pose la question de l'indemnisation de ceux qui, de plus en plus, sont perçus comme des victimes ayant droit à une compensation. On a ainsi dépassé la trop belle définition de l'acte médical normal formulé par Louis Portes, en 1955 *(« une confiance qui rejoint librement une conscience »)* pour en venir à une justice de plus en plus présente, omniprésente même aujourd'hui.

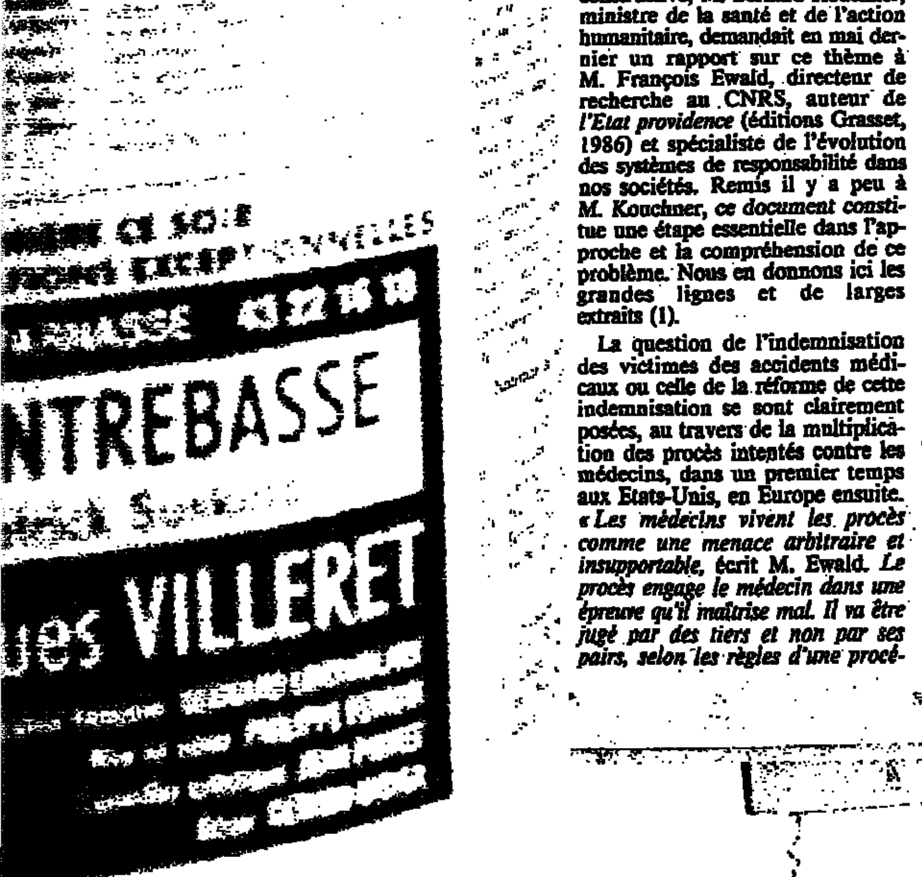
« On assiste aujourd'hui à une sorte de laïcisation de la médecine écrit M. Ewald. *La profession vit une situation de crise, crise d'identité, crise de son statut social.*

JEAN-YVES NAU

Lire la suite page 20

(1) « Le problème français des accidents thérapeutiques, enjeux et solutions », rapport à M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, par M. François Ewald, directeur de recherches au CNRS (septembre-octobre 1992).

(2) Sur ce thème, on peut se reporter à *Pire que le mal, enquête sur les erreurs médicales*, de Loïc Chauveau (Calmann-Lévy, 1989) et *Enquête sur les erreurs médicales* de François Robin et François Nativi (éditions La Découverte, contre 1987).



POINT DE VUE

La médecine : une éthique de responsabilité

par Didier Sicard

Il est extrêmement tentant pour la société civile, lorsqu'elle est mise en cause, d'observer – avec soulagement – les tirs se diriger contre le politique.

La médecine, soumise depuis plusieurs mois à une critique aussi implacable qu'excessive, n'échappe pas à cette tentation. Son silence, sa passivité face aux déchaînements passionnels, aux phénomènes de meute qui agressent un ancien premier ministre et des responsables politiques sont des lâchetés.

La médecine a pour éthique essentielle la responsabilité, un médecin qui refuse de prendre ses responsabilités n'en est pas un. La médecine est, par essence et nature, acte radical voire absolu de responsabilité. Il s'agit d'assumer nos obligations d'homme à l'égard de tout homme, de son attente comme de sa demande. Répondre de, répondre à. Aux médecins de revendiquer leur espace d'autonomie et de responsabilité intégrale, en exposant clairement les enjeux, voire les risques, les incertitudes inhérentes à la nature même de leur pratique. L'expertise, en matière de médecine, de santé, ne peut qu'inciter à une réflexion constante consacrée au sens d'un système social, à ses valeurs comme à ses espérances.

Le médecin ne peut se cacher derrière l'administration. Il doit protester devant ce qui lui apparaît inique. S'il ne le fait pas, il disparaît en tant que professionnel, il devient un simple prestataire de services.

La médecine est loin d'être infaillible. Elle n'a pas su, à temps, reconnaître le danger. Certes, quelques médecins ont plus failli que d'autres à la place où ils étaient ; mais ce n'est pas parce que le drame de la contamination sanguine est insupportable à nos consciences qu'il ne faut pas reconnaître que la médecine est là pour informer le politique, non pour en dépendre. Ce déchaînement médiatique contre le politique ne nous soulage pas, bien au contraire.

Ou nous sommes des médecins et nous assumons collectivement cette responsabilité de toute activité humaine, ou nous sommes des auxiliaires de santé et ne demandons pas l'estime. A la société d'acquérir un sens ou une maturité, une pensée et des capacités de discernement, une force de conviction permettant des choix assumés par la collectivité en coresponsabilité.

L'honneur de la médecine, c'est la responsabilité, moins asservie aux passions et fantasmes de l'instant, responsabilité qui exige confiance, conscience et intégrité. L'honneur du politique, c'est d'assumer ses choix.

► **Didier Sicard est professeur de médecine interne à l'hôpital Cochin et président de la Commission nationale consultative de transfusion sanguine.**

Le sida au-delà des castes

L'expansion de l'épidémie de sida en Inde fait craindre un scénario à l'africaine

BOMBAY

de notre envoyé spécial

« *LE sida ? Non, je ne sais pas ce que c'est* », avoue Sunita avec un sourire désolé. Prostituée de Kamatipura, l'un des multiples quartiers chauds de Bombay, elle concède pourtant avoir « *vaguement* » entendu parler de « *cette maladie mortelle* » que l'on peut attraper « *avec des clients* ». Sunita ne sait même pas son âge et se souvient à peine de son pays (le Népal). Sunita doit avoir dix-sept ou dix-neuf ans. Elle vend ses charmes depuis « *plusieurs mois* ».

Laxmi, la trentaine, travaille depuis deux ans dans ce bordel crasseux de la deuxième ville indienne. Laxmi sait ce que sida veut dire, mais elle n'imposera jamais un préservatif à ses clients. « *Je n'ai pas le choix. Que puis-je faire s'ils refusent ?* », dit-elle d'un air résigné. « *Pour ces filles, la prostitution, c'est déjà un avant-goût de la mort* », explique Amrit, volontaire d'une ONG luttant contre le sida. Trois fois par semaine, Amrit se rend dans les maisons de passe de Kamatipura en distribuant gratuitement des capotes anglaises. « *Les putains sont de plus en plus conscientes des dangers, mais il reste beaucoup de chemin à faire* », soupire-t-elle.

100 000 à 300 000 prostituées à Bombay

Un peu plus tôt, la mère maquerelle de Sunita et Laxmi avait fièrement déroulé sous nos yeux un préservatif, allant même jusqu'à faire une démonstration de l'art d'en nouer le réservoir « après usage » afin d'assurer l'hygiène de ses locaux. « *On donnerait 10 000 roupies (2 000 francs) à mes filles, jamais elle ne « le ferait » sans capote* », s'enorgueillit « Madame » Madhuri en gesticulant... Carrelée de bleu et blanc, violemment éclairée au néon, la « salle d'attente » est emplie de « girls » rieuses, toutes prêtes à abonder dans le sens de « la patronne ». Par une porte entrouverte, on en distingue d'autres, accroupies devant une plâtrée de riz. Au fond, une femme nue s'asperge à profusion dans une salle de bains de fortune.

A Kamatipura, elles sont des milliers. A Bombay, elles seraient entre 100 000 et 300 000 prostituées. « *A raison de trois clients par jour, et si l'on s'en tient à une chance sur mille de se faire infecter par les clients, cela donne une moyenne de plusieurs centaines de nouveaux séropositifs chaque jour* », affirme le docteur Lev Khodakovitch, responsable à New Delhi du programme de lutte anti-sida pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

A peine 1,5 million de personnes dépistées

Après avoir essayé de nier l'évidence pendant plusieurs années, le gouvernement indien n'essaie plus de se voiler la face devant une maladie qui choque la pudeur d'une nation où le sexe reste encore largement une affaire privée. « *On pensait que l'épidémie resterait plus longtemps confinée aux grands centres urbains*, explique le docteur P. R. Das Gupta, un haut fonctionnaire du ministère qui dirige le National AIDS Control Organization. *Mais, aujourd'hui, la maladie a atteint les campagnes, et cela à un rythme que l'on ne soupçonnait pas.* »

« *Un scénario à l'africaine n'est pas impossible en Inde*, prévient pour sa part le docteur Gilada, directeur d'une ONG médicale de Bombay qui se consacre depuis plusieurs années à la lutte contre le sida. *Il y a un an, j'étais encore optimiste. Je ne le suis plus du tout aujourd'hui. On a totalement perdu le contrôle de la situation.* »

Officiellement, dans ce pays de plus de 850 millions d'habitants, les chiffres ne sont pas encore alarmants : près de 11 000 séropositifs sont recensés, et seulement 238 cas de sida déclaré (dont la plupart ont abouti à la mort), mais aucune donnée précise n'est disponible. En réalité, selon les experts présents lors de la deuxième conférence internationale sur le sida dans la région Asie-Pacifique, qui vient d'avoir lieu à New-Delhi, il y aurait déjà en Inde entre 400 000 et 1 million de « porteurs sains » (sans doute une centaine de milliers pour la seule ville de Bombay) et plusieurs milliers de cas de sida révélé. Le quotidien *The Hindustan Times* rapportait récemment que moins de 1,5 million de personnes ont été soumises à un test de dépistage. En un mois, sur les dernières 29 638 personnes ayant subi un examen de sang, on a enregistré 328 nouveaux cas de séropositivité. A l'échelle de l'Inde, on peut donc s'attendre au pire...

Pour le moment, les Etats de l'Union indienne les plus touchés sont le Maharashtra, dont la capitale est Bombay, le Tamil-Nadu et surtout le Manipur, dans le Nord-Est. Si l'expansion de la maladie est largement due à la transmission hétérosexuelle dans les centres urbains, il n'en va pas de même dans ces Etats du Nord-Est qui jouxtent les frontières chinoise et birmane : le trafic d'opium et d'héroïne est incontrôlable depuis la Birmanie, et la proportion de drogués de plus en plus élevée dans ces régions : « *Là-bas, on se pique entre copains, en se repassant les aiguilles sans se soucier des conséquences* », raconte Karen Morita, fonctionnaire du programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui a visité récemment le Manipur.

La Banque mondiale a alloué une enveloppe de 85 milliards de dollars pour financer le programme indien anti-sida. L'OMS a débloqué un fond de 1,5 milliard de dollars et le gouvernement indien consacre déjà 23 % de son budget de santé à la lutte contre l'épidémie. L'OMS a défini un certain nombre de priorités qui ne se réduisent pas, comme l'explique le docteur Khodakovitch, à encourager l'usage des préservatifs : « *Il faut repérer les cas de maladies sexuellement transmissibles, contrôler les banques du sang, améliorer la fiabilité des statistiques et élargir la pratique des tests sanguins. Dans les maisons de passe, il n'y a pas que les prostituées à convaincre*, poursuit-il, *mais aussi les maquereaux, les tenancières, les policiers et... les clients. C'est ce que nous avons commencé à faire à Bombay. D'autres actions se mettront bientôt en place.* » Dans le même temps, des ONG étrangères et indiennes s'efforcent de faire passer l'information à différents niveaux de la société. Désormais, « *tout le monde est atteint, de la bourgeoisie aux villageois*, affirme un médecin, *le sida a finalement franchi les barrières de caste* ».

Les routiers vecteurs du virus

Certaines organisations travaillent par exemple avec les routiers, ces derniers étant considérés comme des vecteurs sérieux de propagation : les conducteurs de bus ou de camion s'arrêtent la nuit dans les « Dhabas », un réseau particulièrement dense de restaurants-hôtels installés le long des grands axes. Ces haltes de fortune servent souvent de repos du guerrier...

D'autres ONG, notamment au Tamil-Nadu ou au Gujarat, essaient d'inclure l'information anti-sida dans les programmes habituels du planning familial ou de l'éducation rurale.

L'information, certes, passe encore mal : « *Nos politiciens locaux et nos parlementaires ne sont, dans l'ensemble, que très vaguement conscients du problème*, admet le docteur Das Gupta. *C'est pourquoi il est indispensable que le message descende depuis le gouvernement central au niveau des Etats de la fédération.* » Le responsable du programme national indien de la lutte anti-sida est cependant loin d'avoir perdu tout espoir : « *Nous avons en Inde un avantage sur l'Afrique : nous savons ce qui s'est passé là-bas et nous avons donc été capables de réagir à un stade antérieur de l'épidémie. Mais c'est maintenant ou jamais qu'il nous faut être efficace. Aujourd'hui, tout n'est pas perdu, mais demain il sera trop tard* »...

BRUNO PHILIP

De la fatalité à l'indemnisation

Suite de la page 19

» Mieux, on sait que, désormais, les questions d'accident, les « bavures » médicales sont devenues objets de presse, de scandales, témoignage supplémentaire d'un changement dans le rapport aux médecins qui, de salvateurs, se trouvent diabolisés et dont les pouvoirs jusqu'alors systématiquement bénéfiques deviennent aussi maléfiques. Le parfum de scandale nécessaire à faire événement tient au sacrifice de l'autorité. L'image de la médecine et des médecins est désormais brouillée (...). On entend souvent dire que les gens demanderaient désormais à leur médecin non plus un service et un conseil, mais un résultat, qu'ils prétendent avoir une sorte de droit à la santé. Il serait sans doute plus juste de dire que le rapport des gens à la médecine a changé, que certaines formes de subordination, d'illusions, de confiance sont désormais passées. »

Au chapitre concernant « L'éthique de la vulnérabilité », M. Ewald revient sur les trois grands modèles qui durant les deux derniers siècles ont encadré la perception et la répartition des risques. Le premier, qui a dominé le dix-neuvième siècle, est celui de la responsabilité. Il consiste à dire que « *le monde est naturellement un monde du danger, de l'insécurité, de l'accident, du risque, dont la répartition naturelle par le sort ou par le hasard est juste* ». Cette perception a été transformée avec l'émergence et le développement des dispositifs de solidarité.

« *Naturellement, dans cette conjoncture, le contrat médical, tout comme le contrat de travail quelques années auparavant, devient le support d'obligations de sécurité, tout en n'étant plus à la libre disposition des contractants. Selon un mouvement qui ne caractérise pas seulement la médecine, mais la médecine aussi, le juge devient le maître par l'intermédiaire du contrat. (...) Nous sommes dans des sociétés qui prennent désormais conscience d'elles-mêmes, sous le signe de la vulnérabilité. Nous savons désormais que, sinon l'insécurité, du moins la vulnérabilité, croît avec l'efficacité (...). La médecine moderne n'élimine pas le danger et la menace de l'accident, mais au contraire, l'introduit dans l'acte même de soigner. Si bien que nous devons savoir que cette médecine ne peut pas aller sans accident. Qui en rendre responsable ?* »

De fait, le problème est bien celui de trouver un dispositif qui pourra prendre en charge les situations de « *catastrophe individuelle* » générées par le monde moderne, et dont l'accident thérapeutique est un exemple. Dans ce cadre, l'assurance (sociale, de responsabilité ou de personne) s'impose comme une solution générale pour tous les problèmes d'indemnisation dans les sociétés modernes. « *Elle n'a pas d'alternative* », estime M. Ewald.

Depuis les années 1970, une vingtaine de projets ou de propositions de réforme de l'indemnisation des victimes d'accidents médicaux ont été avancées. Il existe d'autre part diverses solutions européennes au problème de cette indemnisation, soit par le biais de dispositifs particuliers d'expertise (Allemagne, Suisse), soit par des conventions d'assurance (Suède). En fait, personne ne conteste plus la nécessité de la création d'un dispositif d'indemnisation des victimes. En ce qui concerne sa dimension financière, la difficulté ne tient pas au manque de solutions – elles sont pléthore – mais plutôt à un manque de volonté. « *C'est un problème d'irrésolution, d'indécision. On ne sait pas choisir entre les solutions en présence. Cela tient peut-être à ce que le problème, tel qu'il est habituellement posé, semble se réduire à un deal trivial, acheter le silence des malades au prix d'une indemnisation de leurs souffrances. Mais quel sera le prix ? Qui paiera ? Médecins ou malades ? Si, jusqu'à présent, on n'a pas su répondre, c'est que la question ainsi formulée n'a évidemment pas de solution.* »

En pratique, pour M. Ewald, la solution ne peut être trouvée que dans un contexte général bien défini imposant :

● **Un cadre juridique.** – Faut-il ou non transformer le système actuel de la responsabilité médicale ? A divers titres, M. Ewald pense que non, et qu'il convient de maintenir la relation thérapeutique dans un cadre contractuel avec « *obligation de moyens* ». Pour autant, selon lui, l'intervention du législateur est indispensable. « *Au point d'incertitude où nous sommes, il n'est pas possible de laisser, à l'occasion des accidents médicaux, le juge être le seul maître de la relation thérapeutique et des obligations qu'elle doit contenir* », ce qui ne sera sans doute pas sans effet sur le code de déontologie médicale.

● **Une politique de la vérité.** – L'urgence est d'empêcher que la situation d'incompréhension entre médecins et malades ne s'aggrave pour donner lieu à une situation à l'américaine. La multiplication des plaintes et des procès doit être prise comme symptôme, à la fois d'une transformation du rapport médecins-malades et de l'avènement d'une médecine plus efficace et plus dangereuse. « *Jusqu'alors, seuls les médecins définissaient la norme sous le contrôle de l'Etat. Seuls ils en avaient le pouvoir et la prétention. Il faut désormais donner la parole aux malades, des malades qui ne doivent pas parler dans la seule posture impossible, inhumaine et dégradée de « victimes », mais comme consommateurs, sujets, agents des systèmes de santé qu'ils doivent être.* »

● **Un dispositif d'expertise.** – Il s'agit d'organiser « *le droit à la vérité* » en faisant en sorte que l'expertise ait une valeur objective, tant pour le malade que pour le médecin, les experts médicaux devant être mandatés par les deux parties. Entre autres propositions, M. Ewald formule celle de la création d'un comité national d'éthique des accidents médicaux, structure sous le contrôle de l'Etat, et établissant la jurisprudence des accidents médicaux.

● **Une assurance de la « catastrophe individuelle ».** – Parce qu'ils doivent savoir qu'ils peuvent provoquer des dommages, les médecins doivent être solvables, ce qui impose de mettre un terme aux différences existant dans ce domaine entre praticiens libéraux et praticiens hospitaliers, ces derniers n'étant pas plus responsables que « *n'importe quel fonctionnaire* ». Mais les malades, eux aussi, doivent être assurés pour faire face aux situations de « *catastrophe individuelle* », c'est-à-dire en dehors des cas de faute médicale établie. Cette assurance, si elle est limitée à la couverture des cas graves, serait d'un coût individuel extrêmement modique (17 F par an) ; eu égard à la consommation médicale moyenne d'un Français : 9 500 F. Les prestations offertes par cette assurance pourraient venir en complément de celles offertes par la Sécurité sociale. Il y a naturellement ici conflit d'intérêts entre deux familles d'assureurs (assurances privées, caisses de Sécurité sociale). Le problème, pour M. Ewald, est de régler le hiatus d'indemnisation entre l'accident avec faute et l'accident sans faute. La solution se trouve dans l'expertise de la protection juridique. L'assurance des malades doit être organisée non seulement comme un dispositif d'indemnisation, mais d'abord comme un service d'assistance et de protection juridique.

JEAN-YVES NAU

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

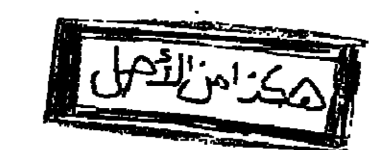
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



De la fatalité à l'indemnisation

Le retour de Toutatis

Après les images de Gaspra prises par la sonde spatiale Galileo, tous les observatoires du monde se mobilisent pour étudier un tout nouvel astéroïde découvert voilà quatre ans

QU'ABRARACOURCIX, le célèbre chef gaulois du village d'Astérix, se rassure : ce n'est pas, cette fois encore, que le ciel lui tombera sur la tête. Certes, le 8 décembre prochain, l'astéroïde Toutatis frôlera la Terre, mais à une distance telle, environ dix fois celle de la Terre à la Lune (3,6 millions de kilomètres), que chacun peut dormir sur ses deux oreilles. L'arrivée dans la banlieue terrestre de ce vagabond du ciel revêt pourtant un caractère particulier pour les astronomes, qui, jamais encore, n'auront été à pareille fête. Depuis des mois en effet, le ban et l'arrière-ban des chasseurs d'astéroïdes s'est mobilisé pour observer Toutatis. Télescopes, lunettes, radars et satellites sont prêts à traquer l'intrus, le sonder, le « déshabiller » jusqu'à la fin du mois de janvier.

Jamais auparavant une telle opération n'aurait pu être montée. Non pas que ces objets, témoins des origines de la naissance du système solaire, soient rares. En deux siècles d'observation, quelque 20 000 de ces cailloux qui croisent entre Mars et Jupiter ont été répertoriés, mais la trajectoire de seulement 5 300 d'entre eux est connue de façon relativement précise. Pas assez cependant pour que l'on puisse déterminer avec précision les dates de retour des plus intéressants d'entre eux et réserver en conséquence, longtemps à l'avance, du temps de télescope pour les observer.

Déjà observé en 1932

Aussi ne faut-il pas s'étonner que les informations déjà recueillies sur ces *« tas de graviers collés »*, comme les appelle M. Alain Maury, de l'Observatoire de la Côte d'Azur, installé non loin de Grasse, sur le plateau de Calern (Alpes-Maritimes), soient relativement fragmentaires. Exception faite d'une campagne d'observation radar menée en 1989 sur un astéroïde double du nom de 4769 Castalia, on ne dispose que des quelques clichés péniblement acquis en octobre 1991 par les caméras d'une sonde américaine en bien mauvais état (Galileo).

Ces images de 951 Gaspra, une pomme de terre de 10 à 12 kilomètres de diamètre de type S (comme silicates), le plus banal dans le riche bestiaire des astéroïdes, les astronomes aimeraient bien les comparer à ce qu'ils découvriront avec Toutatis. Car cette fois la situation est différente. Pourquoi ? Parce que la chance a servi par trois fois les astronomes. Une première fois lorsque, dans la nuit du 4 au 5 janvier 1989, Jean-Louis Heudier, Christian Pollas, Robert Chemin, Alain Maury et Derral Mulholland ont découvert sur les plaques photographiques qu'ils avaient prises des satellites de Jupiter une trace brillante à quelques centimètres au-dessous de la planète géante caractéristique du passage d'un astéroïde rapide.

Une deuxième fois ensuite, car la communauté astronomique, alertée par l'équipe de l'Observatoire de la Côte d'Azur, a pu très vite montrer que cet astre errant de la famille des Apollo-Amor, une famille riche d'une centaine d'objets de petite taille dont les orbites frôlent souvent la Terre, était déjà présent sur des films pris en juillet 1988 par un des télescopes du mont Palomar.

Une troisième fois enfin *« parce qu'en moulinant les données dans les ordinateurs »* on a pu montrer que 1989 AC avait déjà été observé en 1932 par des astronomes de l'observatoire belge d'Uccle. Fort de ces observations, il a donc été possible aux chasseurs de ces « petites planètes » de préciser la trajectoire de ce corps d'environ 2,7 kilomètres de diamètre qui nous revient avec une précision quasi ferroviaire tous les 3,966 ans ! Les astronomes se sont donc mobilisés tout au long de l'année pour suivre 1989 AC, baptisé depuis Toutatis. Près de quarante-cinq équipes sont sur le pied de guerre. Certaines ont déjà obtenu des résultats. *« Ainsi, en juillet*, explique Mme Antonella Barucci, de l'Observatoire de Meudon, *des équipes ont-elles pu montrer grâce aux installations de l'Observatoire de Haute-Provence que Toutatis tournait très lentement sur lui-même. »* Peut-être en trente ou quarante heures, ce qui laisserait supposer qu'il s'agit d'un objet double, fracturé à la suite de quelque phénomène inconnu.

La présence de cratères

Tout cela, les astronomes espèrent bientôt le confirmer, comme en témoigne le lancement, dès la fin du mois de novembre, d'une campagne d'observation radar avec le radiotélescope de Goldstone (Californie), l'une des chevilles ouvrières du puissant Deep Space Network de la NASA. Chacun attend en effet que les impulsions radar de cette installation nous révèlent avec une précision inégalée (environ 100 mètres) les vallées et les collines de ce drôle de caillou. Puis celui d'Arecibo (Porto-Rico), avec son antenne de 300 mètres, prendra le relais.

Si tout va bien, peut-être découvrira-t-on un de ces cratères, fruit de l'impact avec un autre objet errant, dont le sol de la Lune est constellé. Alain Maury s'efforce d'y croire. Juste pour le plaisir. *« Après discussion avec Brian Marsden*, dit-il, *le directeur du bureau central de l'Union astronomique internationale, qui collecte et diffuse les informations importantes sur les astéroïdes, il s'avère que s'il y a des détails visibles à la surface de l'objet, nous devrions être consultés pour leur dénomination. Sans vouloir vendre la peau de l'ours, s'il y a quelques cratères, nous suggérons quelques noms : le plus gros cratère pourrait être Obélix, le plus visible Astérix et le plus vieux Agecanonix... »*

En attendant ce jour, les astronomes de l'hémisphère nord se préparent à pointer leurs instruments à partir du 10 décembre. Les uns pour préciser la forme de Toutatis. D'autres pour définir sa composition chimique. D'autres encore pour calculer sa période de rotation. Caméras, photomètres, spectromètres, sont en place dans tous les observatoires du monde. A Hawaï, à Kitt-Peak, à Tucson, aux Canaries, en Floride, au Japon et bien sûr en France, où les équipes du pic du Midi, de l'Observatoire de Haute-Provence et du plateau de Calern mettent la dernière main à leurs programmes d'observation.

Même les satellites seront au rendez-vous. Hipparcos pour affiner *« d'un facteur 10 à 20 »* la connaissance de la trajectoire de cet astéroïde pas comme les autres. IUE pour effectuer des mesures comparatives dans le visible et l'ultra-violet et en déduire des informations sur la composition de Toutatis. Hubble enfin, qui, malgré sa myopie et ses tremblements de vieillard, devrait donner de bonnes images de cet objet. Et puis, si cela ne suffit pas, il sera toujours temps de repointer dans quatre ans les télescopes sur Toutatis (1). Car, le 29 novembre 1996, ce rocher errant nous frôlera à nouveau à une distance d'un peu plus de 5 millions de kilomètres ; en octobre 2000, il passera à un peu plus de 10 millions de kilomètres et le 29 septembre 2004, il s'approchera à 1,5 million de kilomètres seulement.

Pas encore de quoi avoir des frissons dans le dos, mais juste assez pour s'interroger sur les risques d'une collision avec un de ces vagabonds de l'espace. Le risque, bien qu'infime – on estime qu'il tombe un bloc d'1 kilomètre de diamètre sur la Terre tous les millions d'années, – n'est pas nul. On en voudrait pour preuve le passage presque inaperçu pendant la guerre du Golfe d'un « gravier » de neuf mètres (1991 BA) à moins de 170 000 kilomètres de notre globe.

La grande chasse

« De quoi relancer le débat, explique Alain Maury, *sur ces* near earth asteroids *qui menacent la Terre et ont ému à ce point le Congrès américain en 1991 que deux études ont été lancées par la* NASA *et l'armée américaine pour évaluer les dangers de telles collisions et les moyens d'y remédier. »* Le sujet est tellement brûlant que la revue britannique *Nature* y consacre un long article dans son édition du 3 décembre, le problème étant de déterminer la taille des objets à partir de laquelle il y a danger et de définir la panoplie des moyens (fusées, explosions nucléaires, projectiles développés au sein d'un projet de bouclier spatial antimissile) qui permettrait de dévier la trajectoire de l'assaillant plutôt que de chercher à le briser à tout prix.

En attendant d'en arriver à cette Star War un peu particulière, peut-être convient-il d'en savoir un peu plus sur ces témoins de la naissance du système solaire et d'en établir un catalogue plus précis. Pas question bien sûr de tous les répertorier. Ces objets se comptent par millions. En revanche, il ne serait peut-être pas mauvais de traquer « les plus familiers » avec un réseau de télescopes équipés de puissantes caméras CCD. Coût estimé d'une telle opération à laquelle l'Observatoire de la Côte d'Azur pourrait participer dès 1993 *via* la fourniture de matériels de l'US Air Force : 50 millions de dollars.

Une goutte d'eau, comparé aux conséquences d'une collision catastrophique avec un de ces monstres errants dont les spécialistes s'accordent à penser qu'il devrait avoir au moins 500 mètres de diamètre pour ébranler, par les dégâts qu'il causerait à la planète, l'économie mondiale. A titre de comparaison, la météorite de la Tunguska, en Sibérie, d'un diamètre estimé d'une cinquantaine de mètres, a eu des effets équivalents à ceux d'une arme nucléaire de 10 mégatonnes.

De là à penser, même si le risque est faible, qu'il est urgent d'agir, il n'y a qu'un pas, que les militaires américains se proposeraient de franchir en faisant la démonstration (« opération Clementine ») qu'ils sont capables d'effectuer un rendez-vous avec un astéroïde, Geographos, pour modifier sa trajectoire. Une initiative d'autant plus attendue que la chute d'un astéroïde de 10 km de diamètre pourrait donner lieu à l'extinction de 50 % des espèces connues, voire de 90 %.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Les Européens étudient actuellement une mission spatiale (ROSETTA) qui pourrait donner lieu en 2005 au survol d'un astéroïde un peu particulier : 4015 79 VA. Cet objet est d'autant plus intéressant qu'il s'agit d'une comète aujourd'hui inactive.

Bibliographie

Voyage au centre de la mer

A quelques jours de la fin de l'expérience de plongée très profonde Hydra-10, deux livres explorent les fonds marins

« LA mer qu'on voit danser » est, en fait, un milieu fondamentalement hostile à l'homme. Au-delà de quelques dizaines de mètres (dans le meilleur des cas), il est opaque ; le plongeur doit y apporter ses *mélanges respiratoires très particuliers* ; la pression y augmente avec la profondeur (de 1 bar tous les 10 mètres). D'où les recherches longues et difficiles qui, en ce moment même, se poursuivent à Marseille par l'expérience de plongée profonde Hydra-10 (*le Monde* du 4 novembre). Mais les océans couvrent 71 % de la surface de la Terre et quelques-unes des ressources naturelles des fonds marins (les hydrocarbures, en tout premier lieu) sont exploitées. Il est donc important de connaître la mer et il est intéressant de suivre la progression des travaux sous-marins. Deux livres, parus récemment, apportent justement beaucoup de renseignements sur ces deux sujets.

Dans *Vingt mille vies sous la mer*, Lucien Laubier a écrit une véritable somme de l'océanographie, mais une somme compréhensible. Il aborde aussi bien l'histoire de la pénétration de l'homme sous la mer et celle du droit maritime que les ressources sous-marines exploitées (le pétrole et le gaz) ou réelles mais mythiques pour longtemps (les nodules polymétalliques). Ce spécialiste de la biologie marine (celle des grands fonds en particulier) a su se faire conteur tout en restant scientifique. Ce qui n'est pas si fréquent.

Lucien Laubier commence par la présentation des monstres dont on a cru longtemps que la mer était peuplée. Cela nous vaut des dessins anciens d'une accorte sirène, d'un *« monstre marin en habit d'évêque »* et d'un *« monstre marin en habit de moine »*. Plus sérieusement, il évoque ensuite les engins qui ont permis à l'homme de descendre toujours plus profondément dans la mer (cloches de plongée rudimentaires, scaphandres lourds, puis autonomes, sphères étanches et sous-marins). Il passe aussi en revue les grands voyages d'exploration et les campagnes vraiment scientifiques qui n'ont commencé que dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Sans oublier la guerre sous-marine ni la pose des câbles télégraphiques transocéaniques qui fut, d'ailleurs, à l'origine de nombreuses découvertes sur la topographie et la nature des fonds marins.

Les incroyables oasis sous-marines

Lucien Laubier ramène à de justes proportions la croyance dans le véritable eldorado sous-marin que devaient constituer les nodules polymétalliques. Ce mythe a été en partie à l'origine du nouveau droit de la mer, qui n'est pas encore entré en vigueur, mais dont beaucoup de points font partie de coutumes observées par l'ensemble des nations.

La fin du livre est consacrée au sujet de prédilection de Lucien Laubier : la découverte et l'étude des incroyables oasis grouillant d'espèces bizarres qui peuplent ponctuellement les grands fonds marins, pourtant peu habités. Ces oasis, totalement inattendues, ont été découvertes il y a moins de vingt ans. Elles vivent de jaillissements d'eau très chaudes riches en hydrogène sulfuré et en sels minéraux aussi bien que de suintements tièdes ou froids chargés en méthane et produits minéraux. De tels milieux ont fait se développer des formes de vie extraordinaires où se produisent des symbioses et des échanges totalement inconnus ailleurs. Tout différent est *Un conquérant sous la mer*, d'Alain Dunoyer de Segonzac, puisqu'il s'agit de la biographie d'Henri-Germain Delauze, créateur et patron de la COMEX, la société de travaux sous-marins à laquelle sont dus une bonne partie des progrès de la plongée profonde. Petit-fils de viticulteurs de Provence, fils d'un père pour le moins insouciant, Henri-Germain Delauze entrera aux Arts et métiers et exercera ensuite son métier d'ingénieur jusqu'à la création de la COMEX en octobre 1961 avec pour capital ses 50 000 francs d'économie...

Les plus grandes qualités d'Henri-Germain Delauze sont de savoir saisir les occasions, de voir avant tout le monde quels seront les besoins futurs des travaux sous-marins et de rassembler les équipes de médecins, de physiologistes, d'ingénieurs et de techniciens indispensables à la réalisation concrète de ses idées. Dès 1963, il dote la COMEX de caissons hyperbares où sont reproduites les conditions de pression du milieu sous-marin. Bien évidemment, les premiers caissons seront remplacés au fil des années par des ensembles de plus en plus performants jusqu'au système où se déroule actuellement Hydra-10.

Le développement et la diversification rapides de la COMEX n'iront pas sans problèmes, financiers notamment. Les hauts et les bas de cette véritable épopée sont relatés dans un style alerte, agréable à lire. Et en même temps, Alain Dunoyer de Segonzac nous apprend beaucoup de choses sur cette branche industrielle nouvelle que sont devenus les travaux sous-marins.

YVONNE REBEYROL

▶ ***Vingt mille vies sous la mer*, de Lucien Laubier, éditions Odile Jacob. 333 p., 160 F.**

▶ ***Un conquérant sous la mer, Henri-Germain Delauze*, d'Alain Dunoyer de Segonzac. Buchet-Chastel. 223 p., 138 F.**

□ **RECTIFICATIF.** – Dans la carte illustrant l'article sur les manchots empereurs (*le Monde* du 2 décembre), un ajout intempestif, qui n'est pas imputable à l'auteur de l'article ni à la revue *Nature* a fait mettre « océan Indien » (qui, de toute façon, ne descend pas jusqu'au continent antarctique) à la place de « Terre-Adélie ». Nous prions nos lecteurs et *Nature* de nous pardonner cette bévue.

Carences nucléaires

L'Office parlementaire dénonce la désinvolture en matière de sûreté

« E*N 1991, j'avais pu me féliciter des suites positives données à mes recommandations par le ministre de l'industrie. Je n'en ferai pas de même pour son collègue de la santé en 1992 »*, a déclaré M. Claude Birraux, député (app. UDC) de Haute-Savoie, mercredi 2 décembre, lors de la présentation du rapport sur « Le contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires », qu'il rédige chaque année depuis trois ans pour l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Il avait suggéré, l'an dernier, la création au ministère de la santé d'une direction de la protection contre les rayonnements ionisants (DPRI), à l'image de la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) du ministère de l'industrie (*le Monde* du 6 décembre 1991). Les experts de la sûreté nucléaire, comme les associations de protection de l'environnement, sont favorables à cette recommandation, qui a été reprise dans un autre rapport rédigé pour l'office par un député socialiste, a souligné M. Birraux. *« Ce n'est donc pas un problème politique »* qui empêche M. Kouchner de répondre.

La sécurité civile désarmée

Cette année, le rapport dénonce notamment *« l'insuffisance des moyens de la sécurité externe »* autour des nombreuses entreprises du cycle du combustible installées au Tricastin (Drôme). Ce site représente *« l'une des premières concentrations mondiales d'industries nucléaires »*. Or, note M. Birraux, *« l'Etat n'a affecté aucun moyen particulier de sécurité civile »* dans la Drôme, où *« ni la police ni la gendarmerie n'ont de matériel spécifique »*. Toute la sécurité repose sur une « force locale de sûreté » gérée par la Cogéma. Le préfet peut y avoir recours pour une intervention externe aux installations, mais *« à condition que, ce faisant, le site ne soit pas dégarni »*. M. Birraux recommande, en outre, que le *« plan particulier d'intervention »* du Tricastin prenne aussi en compte l'éventualité d'accidents chimiques, certains produits utilisés sur le site étant particulièrement dangereux.

Les problèmes posés par la sûreté des centrales des pays d'Europe centrale et orientale ont permis au député de Haute-Savoie de s'en prendre également à la Commission européenne. Il a, par exemple, fallu un an pour que les fonds destinés à la Bulgarie parviennent à destination, s'est-il indigné. Souhaitant que la France intervienne pour accélérer les procédures de financement des programmes d'assistance, il a conclu : *« Les installations nucléaires délabrées de l'Est sont une poudrière... Interdisons à la CEE ou à la BERD de jouer à la roulette russe. »*

J.-P. D.

CULTURE

CINÉMA

Les amants 92

Un film sur la passion, à la fois austère et brûlant

Rien de moins scandaleux que le nouveau Louis Malle qui arrive précédé d'une réputation de soufre et de stupre (1). Bien mieux que scandaleux, bien pis. Un film abyssal, intemporel, d'une élégance féroce, d'un désespoir feutré, d'une sensualité implacable. Il pourrait, devrait se ramener aux convulsions triviales d'un adultère, mais va beaucoup plus loin, beaucoup plus près, plus fort. Décrivant, disséquant les catastrophes sublimes et inéluctables qu'engendre la passion, il dérange et séduit, c'est une caressante, obsédante tragédie familiale qui ramène chacun à ses rêves inavoués ou à sa vie inassouvie. La passion est criminelle, mais Dieu que la criminelle est belle...

Cela se passe en Angleterre, judicieusement, où il est plus séant de parler de pluie que d'amour; Stephen (Jeremy Irons) a tout pour être heureux; parfaitement lisse et satisfaisante est son existence partagée entre la politique où il réussit, sa blonde épouse (Miranda Richardson) aussi confortable que sa maison, sa fille encore écolière (Gemma Clarke), son fils déjà journaliste (Rupert Graves). Mais, soudain, Louis Malle avertit. Stephen vient de rentrer chez lui, tout va bien, il tourne son visage vers la caméra, vers nous, et c'est terrifiant. Une vacuité totale, une disponibilité totale, l'attente éperdue d'un danger inconnu, un soldat désarmé prêt pour la grande guerre.

SOPHIE BAKER

Juliette Binoche et Jeremy Irons.

Une intelligence constante

Elle se déclenche peu après, avec la rencontre – à l'ambassade de France – d'une étrange étrangère, très brune, à la fois distante et familière, une tulipe noire. C'est Anna (Juliette Binoche), la maîtresse de Martyn, son fils. Leur première étreinte est un brutal ballet muet, aucune parole échangée, pas de musique pour suppléer, très peu de chair montrée, mais quelle furieuse urgence, quelle fulgurante intimité...

Cette étreinte sera suivie d'autres, la façade des apparences n'y resistera pas, tout se lézardera, s'écroulera, se détruira. Stephen est d'abord étonné – Jeremy Irons, épure d'acteur, indique avec une coupante sobriété cet irrésistible effarement. Anna, elle, n'est pas surprise. Elle a la charité de prévenir : *« Les gens blessés sont dangereux, ils savent qu'ils pourront survivre. »* Magnifique Juliette Binoche, franchise et mystère mêlés, qui avoue sans frémir son passé massacré, la mort de son jumeau qui l'aimait trop, et cet inceste « interrompu » qui s'accomplit tout de même, inversé, par futur beau-père interposé... *Fatale* a été adapté par David Hare du premier livre d'une jeune Irlandaise, Joséphine Hart, folle de poésie, éditrice et productrice de théâtre. Et Louis Malle se l'est formidablement approprié.

Sa mise en scène est d'une très invisible excellence, d'une précision intransigeante, elle privilégie à chaque instant les regards, ceux qui révèlent, ceux qui s'égarent. Les détails aussi, les objets. Il filme souvent les jambes des personnages, leurs pas pressés qui les portent vers leur destin, les victorieux bas noirs d'Anna, et, vers la fin, lorsque tout est dit, accompli, les savates vaincues de Stephen, lorsqu'il est seul, avec pour toute compagne la photo aggrandie des bonheurs enfuis, une image sur un mur, vaste comme un regret. Rien de vulgaire dans tout cela, encore une fois rien de sale, une intelligence constante, et cette rareté délectable, le style. Puis des cadeaux aussi aux actrices. Parfois comme Leslie Caron (la fantasque mère d'Anna) ou Miranda Richardson, elles n'ont qu'une « grande scène » pour s'exprimer et se défendre, elles s'y montrent bouleversantes. Curieusement, avec ses deux précédents films, tous deux « français », tous deux aimés et fêtés, Louis Malle semblait en avoir terminé avec les malentendus qui ont jalonné sa carrière de pierres noires. *Au revoir les enfants*, retour déchirant à la mémoire, *Milou en mai*, retour délicieux au terroir, ne laissaient planer aucune ambiguïté, cueillaient les fruits doux du consensus.

Beau comme le désir

Fatale renoue avec la féconde... fatalité qui veut que, chez Malle, l'arbre de l'anecdote – souvent provocante – cache la forêt qu'il cultive obstinément dans son œuvre. Cette forêt, c'est la société bourgeoise, la sienne, qu'il rejette et qui le fascine, cette société qui se prend pour une classe, et qu'il observe, inlassablement, ici, ailleurs, en Amérique, en Angleterre, partout. Cette société avare que la passion effleure, mais qui ne sait finalement que l'expier.

Les Amants de 1958 ne se résume pas au bain à deux de Jeanne Moreau et de Jean-Marc Bory, pas plus que *Lacombe Lucien*, tant haï, tant décrié, n'est un film « ambigu » sur la Résistance et la collaboration. *Les Amants* dit la bourgeoisie avant de dire le plaisir qui lui manque, *Lacombe Lucien* raconte avant tout la lamentable tentation du confort « bourgeois » d'un enfant pauvre, *le Souffle au cœur*, l'ennui mortel d'une bourgeoise italienne davantage que ses pulsions incestueuses. Et *la Petite* dénonce le conformisme bourgeois d'un monde en vase clos avant de constituer un dossier sur la prostitution enfantine...

Aujourd'hui *Fatale*, qui a su resister courageusement à la tentation du happy-end, va jusqu'au bout de son propos, la dissolution d'une famille bourgeoise, encore une fois. Mais peut-être jamais mieux montrée, ressentie qu'ici, dans ce film si lucide et personnel malgré l'« exotisme » britannique, ce film brûlant comme la glace et beau comme le désir.

DANIÈLE HEYMANN

(1) Aux prises avec la censure aux Etats-Unis (*le Monde* du 17 novembre), le film y est menacé d'une interdiction pénalisante aux moins de 17 ans.

THÉATRE

Un auteur ressuscité

Quinault enchante à Strasbourg et divise à Paris

LE FANTÔME AMOUREUX

au Théâtre national de Strasbourg

L'un des héros de l'automne sur les scènes françaises est aussi inattendu que méconnu, né d'un boulanger à Paris en 1635, valet de Tristan l'Hermitte puis protégé des Guise et coqueluche du siècle des Lumières : Philippe Quinault. Tandis que Paris découvre, avec plaisir et effroi, le livret qu'il a écrit pour *Armide*, opéra de Jean-Baptiste Lully donné au Théâtre des Champs-Elysées (*le Monde* du 2 décembre), Strasbourg s'amuse de son *Fantôme amoureux*.

Aurait-il parié un louis, celui qu'inscrivirent à leur *Dictionnaire des Précieuses* les familiers de Mme de Rambouillet, sur le scandale et l'enthousiasme que susciteraient deux de ses œuvres à la fin du XXe siècle ? Aux Champs-Elysées, depuis une semaine, on s'étripe à la vision qu'a eue d'*Armide* le trio joyeusement infernal formé par Moshe Leiser, Patrice Caurier et Stéphanie Aubin. Le livret de Quinault et la partition de Lully les invitaient, nous invitaient pourtant explicitement au divertissement. Mais habiller « la Haine » du même costume que la plupart des spectateurs présents dans la salle – le costume de ville sombre de notre nomenklatura – suffit à déclencher la colère d'une petite partie du public qui n'aime guère cette représentation de lui-même.

On est évidemment très loin de la belle unanimité qui avait salué *Atys* et sa reconstitution somptueusement scrupuleuse menée hier par Jean-Marie Villégier. Le même Villégier qui, pendant que Paris joue *Hernani* (et sa bataille), continue à Strasbourg ses investigations baroques dans le strict respect des formes classiques. Mais, à y voir de plus près, il n'est pas sûr que notre maître ès XVIIe se formaliserait du spectacle parisien. Car lui aussi empoigne avec une ardeur inattendue *le Fantôme amoureux*, en compagnie des élèves du groupe XXVI, sortis au printemps de l'école du TNS.

Les costumes (Patrice Cauchetier) sont garantis d'époque. Les décors (Csaba Antal) sont d'une beauté, d'une majesté que le Louvre de Perrault aurait pu abriter. La représentation que nous offre Villégier est dans la plus pure tradition du « théâtre à machines » tel que l'affectionnait la troupe du Marais – qui servit Quinault en son temps. Tout cela est vrai apparemment, apparemment seulement, à l'opposé du travail résolument contemporain du trio parisien. Car, à Paris comme à Strasbourg, c'est l'énergie, la construction et les contrastes subtils d'œuvres mêlant émotions, sentiments, actes absolument contraires qu'il s'agit de magnifier et de porter en scène, quelque trois cents ans après leur invention.

Apparition d'esprits et de fantômes

Le Fantôme amoureux est une tragi-comédie de la plus belle eau, inspirée de Calderon – comme il était de bon ton dans les années 50 (1650), période pendant laquelle plus de dix pièces de l'auteur espagnol ont été adaptées par des auteurs français (1). L'un des ressorts du genre, l'apparition d'esprits ou de fantômes, est respecté, même si Quinault en amoindrit en conscience la charge fantastique. Côté tragique, les amours de Climène et Fabrice, jeunes amants contrariés par la passion sanglante de Ferdinand, duc de Ferrare; côté comédie, celles de Carlos et Isabelle, que les contretemps et les quiproquos éloignent à mesure qu'ils voudraient se rapprocher; au centre, tragiques et comiques en alternance, Jacinte, servante rondouillarde dans la tradition qui envoie pourtant Fabrice à la mort et le Duc, dont les emportements amoureux ressemblent à s'y méprendre à de la gesticulation.

Pendant un an, Jean-Marie Villégier a travaillé avec « ses » élèves de l'école du TNS, celle qu'on appelle justement parfois, « l'autre Conservatoire ». Il en résulte une connivence et une compréhension immédiatement visibles en scène. De ces très jeunes gens, le metteur en scène met en valeur la vitesse des déplacements, la vigueur des affrontements physiques, la fraîcheur des sentiments : ils ne paraissent pas les jouer, mais les vivre avec intensité, là, sous nos yeux, créant un effet de réalité saisissant et plutôt éloigné de l'effet reconstitution qu'appellent en hurlant tant de puristes autoproclamés au Théâtre des Champs-Elysées. Quinault, lui, au panthéon des auteurs, doit bien s'amuser.

OLIVIER SCHMITT

(1) Comme le raconte, très bien, Manuel Couvreur, en préface de la pièce parue aux Editions Cicero/TNS.

▶ **Jusqu'au 13 décembre, à 20 h 30. Mercredi, à 19 h 30. De 65 F à 125 F. Tél. : 88-35-44-52.**

EN BREF

□ **Le cinéma dans la ligne de mire des ayatollahs.** – Successeur de Khomeiny au rang de guide spirituel de la révolution islamique, l'ayatollah Khamenei s'en est pris à *« l'invasion culturelle »* occidentale. Le nouveau ministre de la culture et de l'orientation islamique, M. Ali Laridjani, a défini dans un article paru dans le numéro de septembre 1992 de la revue iranienne *Film Report* les règles dont doivent s'inspirer les cinéastes de son pays : *« Axer les créations artistiques sur les actes héroïques, le courage et le sacrifice du peuple musulman dans le djihad », « montrer les exemples d'éducation correcte selon le modèle islamique », « montrer l'histoire du pays sous les rois, notamment sous le chah, afin de démontrer son rôle destructeur dans la gestion de la société ».*

□ **Plasticiens et chorégraphes à la Ferme du Buisson.** – La Ferme du Buisson, centre de création pluridisciplinaire, présente les travaux de peintres ou de sculpteurs qui ont collaboré, ces dix dernières années, avec l'univers de la danse : Richard Serra, Loïc le Groumellec, Hélène Delprat, Aki Kuroda, Richard Deacon, François Morellet, Ernest Pignon-Ernest, Jean-François Lacalmontie, et, bien sûr, Jean-Michel Othoniel, qui avait réalisé les décors et les costumes de *Rideaux*, une chorégraphie de Daniel Larrieu créée à la Ferme du Buisson.

▶ ***Entre/Actes*, jusqu'au 31 décembre. Ferme du Buisson, Centre d'art et de culture de Marne-la-Vallée, allée de la Ferme, 77437 Noisiel. Tél. : 64-62-77-00.**

□ **Autour de Chopin.** – La pianiste Ophra Yerushalmi donnera, jeudi 10 décembre, à 20 heures, à la Bibliothèque polonaise, un récital de piano autour de Chopin et de ses influences. Au programme : *Adagio en si mineur* de Mozart; *Glanes de Woronince* de Liszt; *Ballade nº 2* et *Scherzo nº 1* de Chopin. Pierre Chabert dira la *Ballade du lac de Switez* d'Adam Mickiewicz (6, quai d'Orléans, 75004 Paris. Métro : Pont-Marie).

ARTS

L'art à l'usine

Depuis trente ans, des œuvres sont exposées dans une fabrique de cigarettes

LA FONDATION STUYVESANT

à l'Ecole des beaux-arts

Il fut un temps où André Citroën emmenait ses ouvrières méritantes suivre des cours à la Sorbonne, le tout dûment filmé par ce qu'on n'appelait pas encore un service de communication. Après les enfers de la révolution industrielle, l'usine pouvait devenir un lieu où l'éducation et la culture avaient une chance de pénétrer. A doses homéopathiques cependant.

L'originalité de la Fondation Stuyvesant tient à l'irruption, en masse, de l'art dans l'usine. L'idée n'est pas nouvelle et formait même la base des travaux de Georges Patrix à la fin des années 50 : un choix judicieux des couleurs pouvait rendre le poste de travail moins inhumain. Mais l'usine de Zevenar (Pays-Bas) a été littéralement transformée en musée d'art contemporain. Depuis 1960, la collection acquise par l'entreprise, environ 900 œuvres aujourd'hui, est accrochée par roulement dans les bureaux et les ateliers. Ces derniers locaux orientèrent d'ailleurs les choix vers des tableaux de grand format, contrastés, colorés et puissants, qui pouvaient trancher sur l'esthétique, agressive mais bien réelle, des machines. Certains intervinrent même directement sur elles, comme Jean Dewasne, qui eut à transformer un humidificateur en une de ses « anti-sculptures » : c'est son *Hommage à Spinoza* qui traite aujourd'hui les feuilles de tabac.

L'absence d'*a priori* esthétiques fait de la collection Stuyvesant une des plus complètes du moment pour ce qui concerne l'art de ces trente dernières années, allant de l'abstraction géométrique la plus sévère (Max Bill ou François Morellet) aux récentes formes de figuration dite libre (Combas ou Blais, mais aussi Penck), en passant par des formes extrêmes d'art minimal (Mangold, Alan Green, Noland), et un assez bel échantillon des peintres du groupe Cobra; on trouve aussi une représentation des nouveaux réalistes français, et quelques pop-artistes américains, dont l'inévitable Warhol, et une bonne masse d'inclassables.

Une collection de haute volée donc, avec des grandes toiles et quelques sculptures bien choisies. Mais on y cherchera en vain une tendance aujourd'hui oubliée, née au même moment que la Fondation Peter-Stuyvesant : ceux qui, de la figuration critique à la figuration narrative, firent à nouveau de l'art un instrument de combat politique et social. L'art à l'usine, soit, mais filtré.

HARRY BELLET

▶ **« Art actif-Art Works ». Fondation Peter-Stuyvesant. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais, 75006 Paris. Tél. : 47-03-50-00. Jusqu'au 20 décembre.**

Séductions inavouables

Des nus qui invitent à l'indécence avec ironie

ALEXANDRE DELAY

à la galerie Stadler

Alexandre Delay travaille avec ardeur : deux expositions en une seule année témoignent de son énergie. Il la consacre à un seul sujet, qu'il considère sous tous les angles, dans toutes les postures, jusqu'aux moins décentes, et qu'il photographie, dessine et peint alternativement : le nu féminin. Ses œuvres les plus récentes empruntent à l'Antiquité le motif de la cariatide et à Picasso un motif moins noble que Picasso emprunta lui-même à Rembrandt, celui de la pisseuse. Nulle citation pour autant dans ces acryliques sur contreplaqué, mais des études anatomiques dont séduit la justesse.

Plutôt que de simplifier et de déformer, procédés devenus à la longue passablement faciles, Delay s'attache à comprendre l'architecture du corps, comment il se déplace, comment il passe en un instant d'un équilibre à un autre, comment il s'étire ou se ramasse, comment il devient nœud de muscles soustendus par l'ossature ou, à l'inverse, formes serpentines. La retouche demeure visible, la correction se dissimule si peu que quelques panneaux rassemblent plusieurs esquisses pour la même posture, dont il convient d'apprécier les différences, si faibles semblent-elles d'abord.

Ce sont là des études anatomiques, de simples études, dirait-on, si cette simplicité d'apparence n'exigeait du peintre une longue et complexe élaboration, hygiène de la vision et éducation de la main tout ensemble. Les plus accomplies d'entre elles font songer aux baigneuses lovées dans des tubs de Degas – mais à du Degas vérifié d'après nature.

PHILIPPE DAGEN

▶ **Galerie Stadler, 51, rue de Seine, 75006 Paris; tél. : 43-26-91-10. Jusqu'au 16 janvier.**

Une reine et des poussières

Notre-Dame aux camélias sera toujours d'attaque

EDWIGE FEUILLÈRE EN SCÈNE

au Théâtre de la Madeleine

« Les miroirs feraient bien de réfléchir avant de nous renvoyer notre image », dit Edwige Feuillère, citant Cocteau et mimant l'actrice Carte vermeil qui se maquille dans sa loge. Mais non, elle est belle comme tout, Edwige Feuillère, vêtue d'un rêve de voiles immatériels de toutes les couleurs pastel de l'aurore. (*« Pour vous j'ai mis mon beau costume de gala, mon costume d'âme »*, avoue-t-elle au public du Théâtre de la Madeleine.)

Edwige Cunati est née à Vesoul, dans un foyer guère galetteux. Pourtant, en 1928, c'est le Conservatoire et la Comédie-Française. Une carrière phénoménale, qui, de quelques comédies de boulevard et films un peu polissons (*Une petite femme dans le train*), va conduire Edwige Feuillère, après un triomphe dans *la Dame aux camélias* en 1938, à tenir les premiers rôles des films de Max Ophuls, des pièces de Cocteau (*l'Aigle à deux têtes*), Giraudoux (*Sodome et Gomorrhe*), Claudel (*Partage de midi*).

Pour toutes celles, tous ceux, qu'ont séduits son abattage, sa voix d'éther ou de caverne, son intelligence, l'élégance de son art dans la gaieté comme dans la douleur, quelle joie de revoir Edwige Feuillère à présent, jouant cet *Edwige Feuillère en scène* !

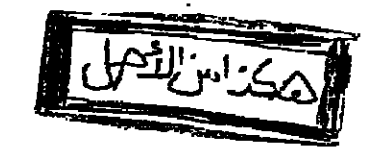
C'est un exercice qui serait pour quiconque presque périlleux, une salade de mille minuscules échantillons de Supervielle, Alexandre Dumas, Giraudoux, Sartre, Cocteau, Apollinaire, Marcel Aymé, Claudel, échantillons parfois inexacts ou, plutôt, revigorés. Un tutti frutti si rapide, si tournoyant, que cela ne veut plus dire grand-chose, comme lorsque vous faites tourner très vite un disque portant toutes les couleurs, et que vous ne voyez que du blanc. Eh bien, Edwige Feuillère reste très calme, souriante, souveraine, enchanteresse : elle a obtenu de Jean-Luc Tardieu ce monologue-piège, rien que pour nous prouver sa maîtrise.

« Je me suis bien amusée à la brasser, cette poussière », nous dit-elle, avant de disparaître dans une superbe vision finale : des miroirs, des éclats de lumière, des rouges et des ors de théâtre, et elle, plus belle que tout cela...

« Les adieux d'Edwige Feuillère au théâtre et à Paris », disent les programmes. Des adieux comme ceux-là, tous nous espérons les revoir, chaque saison, *ad vitam aeternam.*

MICHEL COURNOT

▶ **Théâtre de la Madeleine, 19, rue de Surène, 75008 Paris. Tél. : 42-65-07-09.**



CULTURE

MUSIQUES

Des tuyaux et des puces

L'orgue de Notre-Dame de Paris inauguré après trente mois de travaux

Des barrières métalliques ont été installées pour filtrer la foule qui se presse devant Notre-Dame. Il est 20 heures et quelques Parisiens dépités s'en retournent. Impossible désormais d'entrer dans le monument cultuel le plus visité de Paris : le chœur et les transepts de la cathédrale sont noirs de monde, comme un soir de Noël, mais nous ne sommes que le cinquième jour de l'avent.

Près de 3 000 personnes, sans doute, ont accouru pour assister à l'inauguration des grandes orgues de la cathédrale tout justes sorties des mains de ses restaurateurs (*le Monde* daté 6-7 décembre). Un grand écran a été installé derrière l'autel, et une ribambelle de moniteurs de télévision s'offrent au regard de ceux qui n'ont pu trouver un siège. M. Jack Lang et le cardinal Lustiger sont de la fête : c'est que l'Etat, propriétaire des cathédrales et de ce qu'elles renferment, a déboursé 11 millions de francs pour remettre en ordre de marche le plus imposant instrument à tuyaux de France, si ce n'est d'Europe. Le plus célèbre du monde, en tout cas depuis que Pierre Cochereau, qui en fut le titulaire – de 1962 à sa mort en mars 1984, – avait décidé d'interdire à ses confrères américains de grimper à sa console.

Le Concorde venait de se voir interdire le survol des Etats-Unis à la vitesse supersonique : il faisait trop de bruit. Or, l'orgue de Notre-Dame fait plus de « bruit » encore que les réacteurs de l'avion franco-britannique. L'affaire avait provoqué de vives réactions des deux côtés de l'Atlantique, avant que Cochereau, content de son pied de nez, ne pardonne.

La renommée de la tribune de Notre-Dame ne tient cependant pas qu'aux décibels. Une lignée prestigieuse de musiciens se sont succédés devant ses claviers depuis le douzième siècle, parmi lesquels Pérotin, Mouton, Raquet, Daquin, Armand-Louis Couperin, Balbastre, Vierne mort à la tâche, et enfin Cochereau. Vierne et Cochereau furent, en outre, des improvisateurs de génie. Une spécialité dans laquelle les Français ont acquis une suprématie que personne ne leur conteste depuis le milieu du dix-neuvième siècle.

La première mention d'un orgue à Notre-Dame remonte au milieu du quatorzième siècle. Mais l'instrument, tel qu'on le connaît *aujourd'hui, a été construit* par Aristide Cavaillé-Coll, à la demande de Viollet-le-Duc. Il date de 1868, mais certains jeux, plus anciens, sont de Clicquot et de Thierry. Des relevages effectués plus tard n'en ont pas modifié de façon rédhibitoire la personnalité : lors de l'électrification de 1959, Cochere au avait même fait installer un système qui permettait de mettre hors jeu tous les ajouts postérieurs à Cavaillé-Coll.

Un toucher amélioré ?

Ce grand instrument était fatigué, malgré les bons soins de ceux qui avaient à l'entretenir. Tellement usé qu'il a fallu trente mois pour le remettre en ordre de marche ! Micro à la main, Eve Ruggieri questionne les artisans de cette résurrection, Jean-Pierre Decavelle, maître d'œuvre de la restauration, Jean-Loup Boisseau l'un des trois organiers qui ont officié (les autres sont Emeriau et Giroud) et le représentant de Synaptel, une société d'informatique. Car une transmission numérique intégrale a été installée dans un orgue qui marie dorénavant la colle d'os, l'étain, le disque dur et les puces. Intéressants échanges entre une animatrice curieuse et des hommes passionnés par leur métier.

Une inconnue subsiste, qui partage le monde des organistes depuis des décennies, et à laquelle il ne sera pas répondu. Le passage *de la traction mécanique à la traction électrique, puis aujourd'hui aux capteurs électroniques a-t-il amélioré le toucher de l'orgue ?* Les tenants de la restauration à l'identique affirment que non de façon véhémente, et ils n'ont pas nécessairement tort. L'électronique permet, en revanche, de mémoriser ce qui vient d'être joué et de le rejouer à volonté sans qu'un interprète n'actionne le clavier, mieux, elle rend possible la transcription sous formes de partition de n'importe quelle improvisation !

Le ministère a bien fait les choses : un film a été tourné, qui montre les étapes de la restauration, et l'on projette un hommage à Pierre Cochereau. Emotion de revoir son visage de dandy triste, d'entendre sa voix lasse et chantante comme celles de Jean Servais et de Samson François, de le voir à l'œuvre. On avait oublié quel musicien fantastique, il fut. Pas très baroque, certes, mais si humain.

Mais l'heure est venue de faire résonner la multitude des tuyaux d'étain et de bois. Si notre souvenir est bon, il nous semble que l'orgue de Notre-Dame n'a pas changé de personnalité. Sa restauration l'a rendu plus mat, plus homogène, sans doute, car il est plus juste et ses octaves, ses quintes ne battent plus de façon intempestive. Plus massif aussi, dirait-on, dans le plein jeu, plus suave et plus éclatant dans les détails.

Il reste toutefois une tâche à accomplir. Après la mort de Cochereau, ce n'est pas un mais quatre cotitulaires qui ont été nommés à cette tribune par le clergé. Une décision mal perçue, à l'époque, par de nombreux spécialistes. Yves Devernay étant mort en 1990, Philippe Lefebvre, Jean-Pierre Leguay et Olivier Latry se partagent aujourd'hui le devoir d'accompagner les offices. Trois bons organistes, très différents : Lefebvre est un grand virtuose, un improvisateur de talent, mais un interprète un peu sec et extérieur ; Leguay un poète à la technique vacillante ; magnifique interprète, Latry est celui qui a la plus belle sonorité, le plus beau toucher.

Mais, quel que soit le talent de ces trois organistes, il faut nommer un unique titulaire à Notre-Dame qui ne peut se satisfaire de ces nominations... jésuites en diable. Il faut trouver un organiste qui soit incontestable comme interprète, improvisateur et virtuose. Si l'on veut que cette tribune retrouve sa prestigieuse audience.

ALAIN LOMPECH

► Prochains concerts, entrée libre dans la limite des places disponibles, les portes de la cathédrale seront fermées après le début du concert : récital Philippe Lefebvre (Bach, Vierne, Dupré, improvisation), le 9 décembre, à 20 h 30 ; récital Jean-Pierre Leguay (Bach, Leguay et Franz Liszt), le 11, à 20 h 30. Récital Yves Castagnet (Vierne, Eben, Cochereau et Franck), le 13, à 17 h 30 ; messe de clôture de la semaine *inaugurale, avec la participation* de l'Ensemble Gilles Binchois, de Dominique Vellard dans des chants grégoriens et des polyphonies italiennes du quatorzième siècle, le même jour, à 18 h 30.

Le temps est de son côté

Loin des concerts géants des Rolling Stones, Keith Richards revient aux plaisirs de la musique

KEITH RICHARDS AND THE X-PENSIVE WINOS
au Zénith

La houle qui parcourt la foule quand les lumières du Zénith s'éteignent ne trompe pas. C'est une rockstar qui va apparaître sous les projecteurs. Pas une star tout court : le Zénith n'est pas tout à fait plein, les curieux sont restés chez eux. Ceux qui sont venus pourraient réciter par cœur la légende de Keith Richards : âme des Rolling Stones, inventeur de riffs (motif mélodique et rythmique – c'est bien grâce à Keith Richards que le mot est passé dans l'espéranto rock) qui, de *Satisfaction* à *Start Me Up*, ont façonné le rock depuis presque trente ans, créateur d'une image, celle du musicien décharné, du gitan rock'n'roll, le front ceint d'un foulard, la Telecaster à la hanche, image à laquelle il restera fidèle un soir de plus.

Le concert de lundi soir a commencé par *999*, extrait de *Main Offender*, le dernier album solo de Richards, sorti chez Virgin il y a quelques semaines. Le son est très violent, mettant en avant les grands blocs sonores qui se détachent de la guitare de Richards sans que celui-ci semble produire le moindre effort. *999* est une espèce d'hommage aux groupes de hardrock (mélodie un peu plaintive, progression d'accords oppressante) en forme de leçon (la chanson est beaucoup trop élégante pour un album d'AC-DC) : il résume bien le tour qu'a pris la carrière solo de Keith Richards, ouverte sur le mouvement de la musique – du rock, mais aussi du reggae ou du rap, – mais fondamentalement conservatrice, attachée à l'impulsion primitive que donnèrent Chuck Berry ou Muddy Waters.

Autour de lui, Keith Richards a réuni un groupe magnifique. Stanley Jordan, batteur incroyablement économe de ses effets (décalages imperceptibles, roulements limités au minimum), le guitariste Waddy Wachtel, le bassiste Charley Drayton, Ivan Neville, fils d'Aaron, neveu des autres Neville Brothers, aux claviers, Bobby Keys, rescapé de la glorieuse époque des Stones (1969-1972), au saxophone et deux choristes, Babi Floyd et Sarah Dash. C'est que le groupe n'a pas de chanteur. L'espèce de gémissement nasillard qui sert de voix à Keith Richards trouve très vite ses limites. Mais l'homme est malin et joue à cache-cache avec elles. Lorsqu'il chante *Hate It When You Leave*, la ballade à la manière de Motown qui est un des sommets de *Main Offender*, il brise les cœurs les plus endurcis aussi sûrement que l'aurait fait Marvin Gaye.

Plus fort encore, ses quelques incursions dans le répertoire des Stones ne font même pas regretter l'absence de son double maléfique, Mick Jagger. On n'espérait plus *Gimme Shelter* joué comme ça, légitimement, sans concessions à la nostalgie ou a la modernité, incorruptible. Ou *Time Is On My Side*, chanté par Sarah Dash (après tout le titre a été créé par une femme, Irma Thomas), joué avec une rage enfantine, avec les mêmes notes qu'en 1964.

Dans de récentes interviews, Keith Richards s'est montré très lucide sur les limites des concerts que donnent les Stones depuis qu'ils se produisent dans les stades. Il a eu le courage de trouver le chemin de la sortie et de repartir à la rencontre de sa musique. De Keith Richards, Tom Waits dit : *« La musique aime sa compagnie. »* Lundi soir au Zénith, c'était une évidence.

THOMAS SOTINEL

Entre rires et émotion

Drôlerie, élégance : la recette d'un « Elixir » justement dosé

L'ÉLIXIR D'AMOUR
à Lyon

D'accord, Donizetti n'a pas composé, avec *l'Elisir d'amore*, un des plus grands chefs-d'œuvre de l'art lyrique. Pourtant cet ouvrage élégant, bien écrit pour les voix, même s'il fut troussé, dit-on, en un mois, mérite qu'on se penche sur lui. L'histoire est simplette, mais pas plus que beaucoup d'autres livrets d'opéra. Et la musique oscille en permanence entre le rire et l'émotion.

C'est ce qu'a très bien compris Franck Dunlop, l'ancien directeur du festival d'Edimbourg, que l'Opéra de Lyon a invité pour cette production. Il transpose l'histoire dans une Italie des années 30 qui rappelle les premiers films du jeune Vittorio De Sica. Il trousse joliment la convention, instillant un peu d'humour britannique dans cette *comédie à l'italienne*. Sa mise en scène accompagne le rythme de la partition, de façon simple, sans effets inutiles. Elle lance les gags (Dulcamara arrive dans une caravane très avant-guerre, tirée par une Rolls en or) et les clins d'œil (Adina est en costume de cheval et Nemorino en garde-chasse, façon Lady Chatterley), mais laisse aussi le temps pour les sentiments.

Les beaux décors de Roberto Platé évoquent, avec un brin de nostalgie, les places de petites villes à l'époque où, dans un cinéma qui s'appelait l'Eden, on projetait *Tarzan* ou *l'Ange bleu*, et ces grandes fermes lombardes où les cageots de fruits et légumes s'entassent comme des murs. Les costumes de Jacques Schmidt sont justes, piqués eux aussi de références discrètes.

Ce spectacle alerte, vif, drôle, trouve ses exacts interprètes dans une distribution sur mesure, déjà presque entièrement réunie à Lyon, il y a deux ans, pour *Don Pasquale*. En Dulcamara, Gabriel Bacquier ne chante plus guère, mais il compose un charlatan amusant, tenu solidement en laisse par sa femme et sa fille, et par le metteur en scène. Gino Quilico grossit parfois un peu trop sa voix de baryton, mais incarne, avec efficacité, un sergent qui annoncerait le « maréchal » de *Pain, amour et fantaisie*. Barbara Hendricks, pour qui c'est une prise de rôle, est une Adina de charme, bien plus à l'aise que dans la Norina de *Don Pasquale* (elle n'a pas précisément le physique ni le caractère d'une mégère !). Sa voix limpide, sa présence rayonnante se marient au mieux avec les qualités de son partenaire.

Car Bruno Lazzaretti est la révélation de cette production. Il est svelte, agile, juste égaré ce qu'il faut à Nemorino, et chante avec un timbre léger, très souple. Bien sûr, le public l'attend au tournant de *Una furtiva lagrima*, cet air fétiche des ténors : il l'interprète avec une retenue et une musicalité exemplaires, en mozartien et rossinien qu'il est. Bruno Campanella aborde l'œuvre sans mièvrerie et toujours dans l'action, il dirige l'orchestre et les chœurs de l'Opéra de Lyon, excellents, avec alacrité, mais sans folie : après tout, Donizetti n'est pas Rossini. Et le salut italianissime, du chef, avant l'ouverture, annonce *bien la couleur du spectacle : on va sourire, rire sans doute, et, de temps en temps, on écrasera une larme furtive...*

PIERRE MOULINIER

► Opéra de Lyon, à la Maison de la danse. Le 8 et le 11 décembre à 20 h 30. Tél. : 78-28-09-60.

CALENDRIER DES ADMINISTRATEURS DE CONCERTS

OPÉRA BASTILLE AMPHI-THÉATRE Mardi 8 décembre 20 h Tarif 95 F Tél. loc. 44-73-13-00 (p.e. Valmalète)	CONCERT PROQUARTET Quatuor ROSAMONDE BERG, DUTILLEUX REVERDY SCHONBERG
Salle GAVEAU Mardi 8 décembre 20 h 30 Valmalète	J.M. FOURNIER Prod. et LES MARDIS de PHILHARMONIA présentent Laurence KAYALEH violon Ingrid Hoogendorp piano HAENDEL, SMETANA SCHUMANN, RAVEL STRAVINSKY
AUDITORIUM CHATELET Mercredi 9 Jeudi 10 décembre, 19 h (p.e. Valmalète Doublet)	Le 9 : Hans Peter BLOCHWITZ Ténor RUDOLF JANSEN Piano SCHUMANN le 10 : Quatuor VOGLER Ib HAUSMANN Clarinette SCHUMANN, BRAHMS
CHATELET Théâtre Musical de Paris Mercredi 9 Vendredi 11 décembre 12 h 45 (p.e. Valmalète)	MIDIS MUSICAUX le 9 : Michèle BOEGNER Piano HAYDN, BEETHOVEN le 11 : solistes de l'Orchestre national de France SCHUMANN
CONCERTS DIMANCHE MATIN Théâtre CHAMPS-ELYSÉES Dimanche 13 DÉCEMBRE 11 h (p.e. Valmalète Kiesgen Werner)	J. ROZE Prod. Josef SUK Violon Quatuor TALICH MOZART, DVORAK
THÉATRE CHAMPS-ELYSÉES Dimanche 13 décembre 17 h Tél. Rés. 49-52-50-50 (p.e. Valmalète)	Orchestre symphonique de l'Etat de Russie Dir. : Evgueni SVETLANOV GLINKA MOUSSORGSKI RIMSKI-KORSAKOV BORODINE RACHMANINOV
OPERA BASTILLE STUDIO Lundi 14 décembre 20 h Tarif : 95 F Tél. Loc. 44-73-13-00 (p.e. Valmalète Werner)	CONCERT OLIVIER MESSIAEN Harawi Yumi NARA Soprano Jay GOTTLIEB Piano
Salle GAVEAU Lundi 14 décembre 20 h 30 (p.e. Valmalète O. et C.)	J.M. FOURNIER Prod. LUNDIS MUSICAUX Alessandra MARC Soprano WAGNER, BRAHMS CHARPENTIER, VERDI
GAVEAU Jeudi 17 décembre à 20 h 30 (p.e. Cazeneuve, Mondial Musique & Werner)	J.M. FOURNIER PRODUCTIONS « GRANDS RENDEZ-VOUS » Violon : RAPHAEL OLEG Piano : ROGER MURARO SONATES DE BRAHMS
CHATELET Théâtre musical de Paris Lundi 21 décembre 20 h 30 (p.e. Valmalète)	Orchestre national de France Dir. : Claus Peter FLOR Sol. : Rosemarie LANG Soprano WEBER, WAGNER SCHUMANN

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Par jugement du 16-03-92, le tribunal Correctionnel de Montpellier a condamné André FONTAINE, né le 30-03-1921 à PARIS (8e) demeurant 15, rue Falguière, PARIS (15e) à 1 000 F d'amende pour diffamation envers un particulier.

Par jugement signifié le 14-01-91 la 5e chambre correctionnelle du TGI de VERSAILLES a condamné :

WILBERT Claude, né le 24-06-1950 demeurant 61, rue de Boissy, 95330 Saint-Leu-la-Forêt, entrepreneur, à 5 000 F d'amende, pour avoir enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à la sécurité d'un salarié.

La cour a en outre ordonné l'affichage du jugement par extrait aux portes de l'entreprise.

LE GREFFIER EN CHEF.

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

MERCREDI

Du burlesque à la comédie américaine : The Caretaker's Daughter (1925), de Leo Mac Carey, Crazy like a fox (1926), de Leo Mac Carey, On a gaffé (1928), de Leo Mac Carey, Vive la liberté (1929), de Leo Mac Carey, Y a erreur (1929), de Leo Mac Carey, 18 h 30 ; Indiscret (1931), de Leo McCarey, 21 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

MERCREDI

Intégrale Michael Snow : A to Z (1955), de Michael Snow, New York Eye and Ear Control (1964), de Michael Snow, *Wavelengh (1966-1967)*, de Michael Snow, Dripping Water (1969), de Michael Snow et Joyce Wieland, 18 h 30 ; Standard Time (1967), de Michael Snow, Back and Forth (1969), de Michael Snow, One Second in Montreal (1969), de Michael Snow, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Le Cinéma mexicain : Danzon (1990, v.o. s.t.f.), de Maria Novaro, 14 h 30 ; la Fièvre monte à El Pao (1959), de Luis Bunuel, 17 h 30 ; Frida (1985, v.o.), de Paul Leduc, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles
(40-26-34-30)

MERCREDI

I love Paris, Paris vu par les Américains : Paris souterain : Universal Newsreel (1930-1932, v.o. décembre 1951), la Folle de Chaillot (1969, v.o.) de Bryan Forbes, 16 h 30 ; Notre-Dame : Quasimodo, le bossu de Notre-Dame (1939, v.o.) de William Dieterle, 18 h 30 ; Paris touristique : Spot Champs-Elysées (1992), Drôle de frimousse (1956, v.o.) de Stanley Donen, 20 h 30.

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

LES EXCLUSIVITÉS

A DEMAIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC *Danton, 6e (42-25-10-30,* 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : UGC *Triomphe*, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45).

BEAU FIXE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

BEETHOVEN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis *Matignon), 8e (42-56-52-78) ;* Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC *Triomphe*, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).

***LA BELLE ET LA BÊTE** (A., v.o.)* : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

BEZNESS (Fr.-Tun.) : Ciné Beaubourg, *3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e* (45-87-18-09).

LES BLANCS NE SAVENT PAS SAUTER (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : *Images d'ailleurs*, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; *v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93,* 36-65-70-23) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

COEUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e 42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18).

LA CRISE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93, *36-65-70-23) ;* Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gau*mont Convention, 15e (48-28-42-27) ;* UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er *(42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC* Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).

DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

***EDWARD II** (Brit., v.o.) : Reflet Logos II,* 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

***EPOUSES ET CONCUBINES** (Fr.-Chin.,* v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FILLE DE L'AIR (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83).

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

***IMPITOYABLE** (A., v.o.) : Grand* Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

INCIDENT A OGLALA (A., v.o.) : *Forum Orient Express*, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67).

L'INCONNU DANS LA MAISON (Fr.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

JEUX DE GUERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LE JOUR DE L'ÉCLIPSE (Sov., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

***L 627** (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46,* 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LÉOLO (**) (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LOIN DU BRÉSIL (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82).

MAC (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

MARIS ET FEMMES (A., v.o.) ; Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e *(43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Escurial,* 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

MAX & JEREMIE (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Gaumont *Opéra*, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Médicis Logos *salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ;* L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MORTELLE JEUNESSE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e *(43-26-19-09)*.

LA NUIT DU DÉFI (A., v f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-*Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet* Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Gobelins (ex *Fauvette), 13e (47-07-55-88) ;* Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LA PETITE AMIE D'ANTONIO (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, *36-65-70-67) :* Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RIENS DU TOUT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC *Biarritz, 8e (45-62-20-40,* 36-65-70-81) : Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e *(36-65-70-38) ; Pathé Clichy, 18e* (45-22-47-94).

SABLES MORTELS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

SISTER ACT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e *(47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC* Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THE COMPANY OF STRANGERS *(Can., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).*

THE PLAYER (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TOM ET JERRY, LE FILM (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC *Gobelins*, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TRUST ME (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

UN COEUR EN HIVER (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81).

UNE ÉQUIPE HORS DU COMMUN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, *36-65-70-18)*.

UNE VIE INDÉPENDANTE (Fr.-russe, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

VALSE D'AMOUR (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

VOYAGE A ROME (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont *Ambassade, 8e (43-59-19-08,* 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LE ZÈBRE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES FILMS NOUVEAUX

BLADE RUNNER (version inédite). Film américain de Ridley Scott, v.o. : Gaumont Grand Écran Italie, 13e (45-80-77-00).

BODYGUARD. Film américain de Mick Jackson, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; *Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ;* 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les *Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33)* ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

L'ETRANGÈRE. Film britannique de Neil Jordan, v.o. : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

FATALE. Film franco-britannique de *Louis Malle, v.o. ; Gaumont Les* Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, *36-65-71-88)* ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les *Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33)* ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Conven*tion, 15e (48-28-42-27) ; Pathé* Wepler, 18e (45-22-47-94).

LE GRAND PARDON II. Film français d'Alexandre Arcady : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-*10-30, 36-65-70-68) ; UGC Mont*parnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gam*betta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44)*.

MOSCOU-PARADE. Film franco-russe d'Ivan Dykhovichny, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE. Film chinois de Zhang Yimou, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montpar*nasse, 15e (36-65-70-38)*.

TITO ET MOI. Film franco-yougoslave de Goran Markovic, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Écran Italie, 13e (45-80-77-00) ; *Sept Parnassiens, 14e* (43-20-32-20).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h 15.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.

AN ANGEL AT MY TABLE (néo-zélandais, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 17 h, lun. 19 h 20.

L'ARCHITECTURE DU CHAOS (Su., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., sam., mar. 11 h 55.

L'ARME FATALE 3 (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h, sam. 22 h, dim. 16 h.

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 13 h 30.

***BÉRUCHET DIT LA BOULIE** (Fr.) : Studio* Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 16 h.

LES BISOUNOURS 2 (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45, 16 h 45, sam. 15 h.

BLACK JACK (Brit., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h T.U. : 30 F, (18 F pour les - de 14 ans).

BOYZ'N THE HOOD (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 18 h.

***LES BRANCHES DE L'ARBRE** (Fr.-Ind.,* v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 18 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., dim., lun., mar. 20 h, jeu., ven. 16 h, sam. 16 h 10.

CASABLANCA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64) mer., ven., dim., mar., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 5 mn après.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE WALT DISNEY (A., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) mer., sam., dim. à 14 h, 15 h 30 (- de 15 ans : 18 F).

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 22 h 15, dim. 19 h.

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) lun. 19 h 50 T.U. mer., et lun.

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 14 h.

LES DOORS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 15.

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) mer., ven., dim., mar. 12 h.

EUROPA (danois-Su., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 22 h 15, mar. 18 h 15.

FLESH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 50.

LA FRACTURE DU MYOCARDE (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 15 h.

LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 10 h, 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h.

LA GUERRE DES BOUTONS *(Fr.) :* Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45, dim. 13 h 30.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 19 h, ven. 16 h 45.

HISTOIRES DE FANTOMES CHINOIS *II (Hong Kong, v.o.) : Grand Pavois*, 15e (45-54-46-85) mer., sam. 16 h.

ISABELLE EBERHARDT (Fr.-Austr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 16 h, mar. 19 h 40.

MARY POPPINS (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., sam., dim. 15 h 20.

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (english subtitles) mer. 10 h 30.

LES NUITS DE CABIRIA (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 17 h 50, sam. 18 h.

OU EST LA MAISON DE MON AMI? (iranien, v.o.) : *Utopia, 5e (43-26-84-65)* mer., jeu., ven., dim., lun., mar. 14 h 10.

PICKPOCKET (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 10.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : *Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68)* mer. 19 h, sam. 21 h, lun. 16 h 45.

QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 19 h, ven. 16 h 45.

ROCK-O-RICO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h, sam., dim. 15 h.

LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 19 h 10.

***SATYRICON** (It., v.o.) : Accatone, 5e* *(46-33-86-86) mer. 22 h 10,* sam. 20 h.

SCANDALE SECRET (It., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., jeu. 16 h, ven., lun. 20 h, sam., mer. 14 h.

SPETTERS (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer., jeu. 14 h, 20 h, ven. 14 h, *19 h 40*, sam. 13 h 40, dim. 13 h 30, 19 h 50.

THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., dim., lun. 12 h 10 T.R. : mer. et lun.

THE TEMPEST (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 16 h 10.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h 15, sam. 19 h.

TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Images *d'ailleurs, 5e (45-87-18-09)* mer. 21 h 45, ven. 18 h 15.

UN ÉTÉ SANS HISTOIRES (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) (avec Une cuillerée pour papa) mer. 22 h, dim., lun. 18 h.

VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., dim., lun. 14 h.

20.000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h T.U. 30 F (18 F pour les - de 14 ans).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam. 17 h 20.

à la mosaïque.

ÉCONOMIE



BILLET

Chômage des cadres : le gâchis

Ce fut l'une des fâcheuses découvertes de l'opération *« 900 000 chômeurs de longue durée »*, dont le premier bilan a été dressé par Mme Martine Aubry la semaine dernière (*le Monde* du 3 décembre). Parmi les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an, et pour lesquels il n'a pas encore été possible de trouver une solution, il y a beaucoup de cadres, âgés de plus de quarante-cinq ans. Ces derniers figurent dans un sous-groupe de chômeurs de longue durée compris entre 65 000 et 86 000, qui, selon l'explication officielle, possèdent *« une qualification pertinente »* ne correspondant pas à une offre *d'emploi disponible*.

Il faut certes relativiser. Pour aussi pénible qu'elle soit, leur situation n'atteint pas celle, encore plus inquiétante, de ces exclus qui représentent les deux tiers d'une catégorie globalement *estimée* à 260 000 personnes, et qui, connaissant de très grandes difficultés personnelles, familiales ou sociales, ne peuvent pas être immédiatemment réintégrés. De même, s'il se confirme, mois après mois, que le chômage des cadres est désormais celui qui augmente le plus rapidement (+ 23,9 % sur un an, en octobre), il n'en reste pas moins que, avec 168 000 inscrits, son taux ne dépasse guère les 5 %, contre 10,4 % pour l'ensemble de la population active.

Mais l'angoisse ne vient pas de là. Brutalement, dans un pays qui a toujours privilégié le diplôme, il apparaît que les mieux formés peuvent passer à la trappe, et pour longtemps. Le statut et les études ne sont plus une protection. Pis, la sanction par le chômage de longue durée semble d'autant plus injuste qu'elle intervient tôt dans la vie *professionnelle*. C'est ce gâchis qui choque le plus. Il amène d'ailleurs le ministre du travail à s'interroger sur le comportement de ces entreprises qui veulent pouvoir licencier *« et sont les mêmes qui ne veulent pas réembaucher des cadres chômeurs de longue durée »*, soupçonnés d'être *« frappés d'une tare »*. Comment peut-on continuer à prôner la mobilité, si elle doit se terminer ainsi ?

Face à ce constat, Mme Aubry a annoncé qu'elle réfléchit à des solutions. Pour l'instant, les pistes sont peu nombreuses. Pour le recrutement d'agents *supplémentaires* à l'ANPE, un concours spécial sera réservé aux cadres. Une formule de travail à temps partiel, préférée à l'idée à la mode du cadre à temps partagé, qui ne plaît pas beaucoup aux PME, visées par une telle disposition, va être mise à l'étude. Mais il va falloir faire preuve de plus d'imagination.

ALAIN LEBAUBE

L'ultime phase de l'Uruguay Round

La France a obtenu un répit

Face à des partenaires européens dont le souci prioritaire est d'éviter un regain de tensions avec les Etats-Unis, l'équipe ministérielle française qui participait lundi 7 décembre à Bruxelles aux débats sur l'état des négociations du GATT (MM. Roland Dumas, Jean-Pierre Soisson, Dominique Strauss-Kahn) est parvenue à gagner une certaine marge de manœuvre.

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Les Douze ont accepté de poursuivre l'examen de la compatibilité de l'accord conclu par la Commission avec les Etats-Unis à Washington avec la réforme de la politique agricole commune (PAC). Durant cette phase d'expertise, les débats avec l'ensemble des *« parties contractantes »* du GATT sur cet accord agricole transatlantique ne pourront être engagés qu'au ralenti. Les ministres ont également souscrit à l'idée *qu'il convenait* maintenant, à Genève, de traiter en priorité les dossiers non agricoles de l'Uruguay Round, tels la libéralisation des échanges de produits industriels et de services ou le renforcement des disciplines du GATT. Les Douze admettent *implicitement, dans les « conclusions »* du conseil qu'ils ont adoptées, qu'il convient de progresser sur ces sujets avant de faire avaliser l'accord de Washington par les autres pays du GATT.

Cette manière d'ordonner l'ultime phase de l'Uruguay Round a donné lieu à des échanges de vues que M. Dumas a qualifiés de *« virulents »*, en particulier avec la Commission. MM. Frans Andriessen et Ray Mac Sharry, respectivement vice-président chargé des relations extérieures et commissaire à l'agriculture, les deux porte-parole de la CEE dans l'Uruguay Round, ne voulaient pas entendre parler d'une solution aboutissant à « geler » provisoirement l'accord de Washington. M. Andriessen fit valoir que cette demande française aboutirait à bloquer l'ensemble du processus de négociation. M. Mac Sharry, sur la même ligne, sortit de ses gonds, ce qui irrita le conseil. Finalement, *quoi qu'en aient dit les Britanniques*, qui président actuellement les travaux des Douze, les Français ont bel et bien obtenu le répit qu'ils cherchaient.

Il leur faudra désormais manœuvrer sur deux terrains. A Bruxelles, ils vont continuer à contester l'accord conclu à Washington. *« Nous demandons que soit vérifié, techniquement puis politiquement, à douze, si les engagements qu'il nous est demandé de prendre se situent bien à l'intérieur de la réforme de la PAC »*, a fait valoir M. Dumas. La semaine prochaine, les ministres français développeront leurs arguments, afin de montrer que plusieurs autres pays membres trouvent à redire à l'accord de Washington, bref que la France n'est pas isolée. Lundi, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Portugal, se sont retrouvés avec elle sur une ligne critique par rapport aux résultats qu'ont atteints à Washington les négociateurs européens.

Rassurer les paysans

Peut-on envisager que l'accord agricole soit *réouvert ? Nos ministres* font semblant de le croire. Encore faudrait-il que les Américains s'y prêtent ou, dans le cas contraire, que nos partenaires acceptent le risque d'á nouveau les affronter. Rien n'est moins sûr. Une déclaration de la délégation française indique que, si elle était amenée à prendre position sur l'accord tel qu'il existe aujourd'hui, *« elle s'y opposerait afin de préserver ses intérêts, qui sont en l'occurrence très importants »*. Cependant aucune référence n'est faite à l'éventualité d'un veto.

Le véritable objet des réunions de la semaine prochaine, M. Soisson en convient presque, pourrait être de s'employer à rassurer les paysans. Comment ? Par exemple, *même si les deux exercices ne sont* pas directement liés, en adoptant des modalités d'application de la réforme qui tiennent compte de leurs préoccupations. Bien sûr, la France n'est pas la seule à avoir de telles revendications à présenter, et leur caractère commun est de coûter cher alors que les caisses du budget européen sont vides...

Parallèlement, M. Dumas a insisté pour que la Communauté négocie avec fermeté le volet non agricole de l'Uruguay Round. En gros, il explique que, sur les dossiers en cours de négociation (réduction des droits de douane et *des obstacles non tarifaires* aux échanges, libéralisation des échanges de services), la Commission n'a pas encore obtenu grand-chose ni des Américains ni des autres pays industriels. De même, il estime insuffisants les résultats atteints en matière de commerce des produits textiles, d'ouverture des marchés *publics* et de défense de la propriété intellectuelle (les appellations d'origine seraient mal protégées).

Plus grave encore, il réclame une révision du projet de code sur les subventions (il s'agit, en particulier, de défendre nos constructeurs *d'avions qui ont conclu un accord* bilatéral avec les Etats-Unis, mais pourraient néanmoins ne pas être à l'abri si le projet de code actuel *voyait le jour) et trouve, à plusieurs* titres, peu rassurant ce que le projet échafaudé par M. Arthur Dunkel, le directeur général du GATT, prévoit en matière de règlement des différends.

M. Strauss-Kahn, le ministre de l'industrie, a remis à la Commis*sion ainsi qu'aux pays partenaires* un *mémorandum* qui décrit en détail la position de Paris sur l'ensemble des sujets non agricoles de l'Uruguay Round. Certains trouveront que la France se réveille bien tard et qu'il est difficile d'envisager maintenant une négociation d'une telle ampleur. Le gouvernement français répondra qu'il s'est régulièrement élevé contre la focalisation des pourparlers sur l'affaire agricole. Le problème est de savoir s'il est encore possible de rédiger un accord donnant à peu près satisfaction à tous et, dans le cas contraire, comment sortir de l'impasse en évitant une guerre commerciale.

PHILIPPE LEMAITRE

Victimes de la crise économique et d'erreurs commerciales

Les sociétés de développement régional réclament un traitement de choc

Les choses ne s'arrangent pas pour les vingt sociétés de développement régional (SDR), dont la situation financière, déjà très *médiocre en 1991*, s'est aggravée en 1992, au point que trois ou quatre d'entre elles seulement devraient rester bénéficiaires cette année, toutes les autres accusant des pertes parfois si importantes qu'elles imposent des sauvetages d'urgence.

A la veille du week-end dernier, la Banque régionale de l'Ouest (BRO) du groupe GAN-CIC, a dû lancer une offre publique d'achat sur le capital de la SDR du Centre et du Centre-Ouest (SODECCO), dont elle *détenait* déjà 24 %. Cette dernière, en deux ans, a perdu 65 millions de francs, plus 7 millions de francs au premier semestre 1992 et doit reconstituer au plus tôt ses fonds propres, devenus insuffisants. D'autre part, la cotation des actions et obligations de la SDR de Lorraine (LORDEX) vient d'être suspendue, dans l'attente d'une très probable opération de recapitalisation, après des pertes de 75 millions de francs au premier semestre 1992.

Autre problème en suspens, celui de la SDR de Picardie, dont les 147 millions de francs de déficit pour les six premiers mois de 1992 sont insupportables par rapport à un bilan d'un peu plus de 3 milliards de francs. Le numéro un des SDR, enfin, CENTREST à Dijon, avec un bilan de 6,4 milliards de francs, affiche un résultat semestriel négatif de 265 millions de francs au 30 juin.

C'est une véritable hécatombe pour ces sociétés créées entre 1956 et 1960, à la faveur du décret du 30 juin 1955, avec pour objectif de permettre aux petites et moyennes entreprises françaises éloignées des centres de financement de trouver, à proximité, des interlocuteurs susceptibles de résondre leurs problèmes financiers. Leurs activités se fondent sur des types d'opérations croisées : d'une part, la collecte de ressources sous forme principalement d'emprunts garantis par l'Etat et, d'autre *part, l'apport de ces ressources* à l'économie régionale sous forme de prêts à long terme, que ne fournissent guère les banques, et de participations au capital.

C'est précisément ces prêts à long terme qui ont plongé les SDR dans le rouge, en raison de la crise qui frappe les PME, dont les défaillances répétées ont contraint *leurs* créancières à constituer d'énormes provisions, autant en 1991 que pendant les cinq années précédentes et autant au premier semestre 1992 qu'au cours de l'année 1991 tout entière. Le palmarès est éloquent : 440 millions de francs au 30 juin 1992 pour CENTREST, impliquée, au surplus, *dans les difficultés du groupe* Telpresse de René Tendron, 168 millions de francs pour la SDR de Picardie, 91 millions de francs pour LORDEX, 84 millions de francs pour la SDR du Sud-Est, etc.

L'affaire douloureuse du Crédit naval

Ajoutons-y l'affaire douloureuse du Crédit naval, banque des armateurs et des chantiers de construction de navires, acquise en 1988 à 51 % par les SDR pour élargir leurs activités dans le domaine des crédits à court terme aux PME, du financement des transports, du crédit-bail et du crédit immobilier. L'expérience a été tout à fait catastrophique puisque aujourd'hui le Crédit naval, sur un encours de 5 milliards de francs, doit constituer un *minimum* de 500 millions de francs de provisions, dont 140 millions de francs sur la promotion immobilière (1,4 milliard de francs d'engagements), 130 millions de francs sur les crédits aux entreprises (1,2 milliard de francs d'encours) et, surtout, 200 millions de francs sur la société du Golf-Club international, qui nourrissait un ambitieux projet de douze parcours et huit hôtels et a déposé son bilan en juin, avec un passif de plus de 300 millions de francs. Le nouveau président du Crédit naval, M. Raphaël Squercioni, par ailleurs président de la SDR de *Corse et de la chambre syndicale des* SDR (ANSDER), a dû faire appel, avec un succès mitigé, aux actionnaires du Crédit naval, les membres de l'ANSDER, bien entendu, et aussi les banques Worms et *Pallas-Stern* (10 % chacun), pour reconstituer les fonds propres et la trésorerie de l'établissement. Inutile de dire que cette affaire n'arrange pas celles des SDR qui doivent provisionner à due concurrence et engloutir leurs bénéfices de l'année, comme en Bretagne.

Comme un malheur ne vient jamais seul, il est question de ne pas prolonger au-delà du 31 décembre 1992 la garantie de l'Etat dont bénéficient les emprunts obligataires des SDR *émis pour leur compte* depuis 1983 par une filiale commune, FINANSDER, dont l'encours d'emprunts atteint 23 milliards de francs à l'heure actuelle et qui a reprêté 24,3 milliards de francs aux *SDR*. Cette garantie, dont les autres bénéficiaires sont devenus rares (le Crédit d'équipement aux PME et l'ex-Caisse centrale de coopération économique), permet à FINANSDER d'obtenir un accueil favorable des prêteurs à d'excellentes conditions (0,4 point au-dessus du rendement des emprunts d'Etat). *Sa perte entraînerait une* augmentation de 0,5 à 0,8 point du rendement exigé et, surtout, une chute de confiance de la part de souscripteurs, rendus inquiets. Désastreux ! Les discussions se poursuivent entre le Trésor, assez réticent, et les SDR, qui, relèvent-elles, n'ont jamais rien coûté à l'Etat (du moins jusqu'à maintenant).

Car l'enjeu est considérable pour des régions soucieuses de la bonne santé de leurs PME, auxquelles les SDR prêtent actuellement 47,8 milliards de francs avec 4,2 milliards de francs de participation. Une série de mesures est en cours : des recapitalisations ou même des prises de contrôle pures et simples, comme l'OPA de la BRO sur la SODECCO. Un grand établissement, le Crédit lyonnais (toujours lui !), qui veut *« devenir le banquier de référence dans les régions où il a déjà une forte présence sur le marché des PME-PMI »*, après avoir porté à 28 % son pourcentage sur le capital de la SDR du Nord-Pas-de-Calais, a racheté aux AGF une grosse partie de ces participations, détenant maintenant 18 % dans la SDR du Sud-Est, 13 % dans celle du Languedoc-Roussillon (SODLER), 11 % dans celle de l'Ouest (SODERO), 8 % dans celle de Normandie, 6 % dans celle de Bretagne et 7 % dans CENTREST. Les caisses d'épargne sont également présentes *partout* (entre 2 % et 5 % et même jusqu'à 20 % dans les SDR de Normandie).

Au moment où les pouvoirs publics prodiguent toute leur attention à des PME-PMI fâcheusement éprouvées, les difficultés des SDR réclament un traitement de choc pour ne pas risquer la destruction ou la banalisation d'un réseau original, prenant des risques et se montrant très proches des besoins et des particularismes locaux.

FRANÇOIS RENARD

Les Etats-Unis n'écartent pas « d'autres formes d'alliances »

nous déclare M. Julius Katz, numéro deux américain pour les relations commerciales internationales

Adjoint direct de Mme Carla Hills, représentante spéciale de M. Bush pour les affaires commerciales internationales, M. Julius Katz est un des principaux artisans de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) paraphé par les Etats-Unis, le Mexique et le Canada le 7 octobre à San-Antonio (Texas). Parmi les principales dispositions de cet accord, appelé aussi NAFTA selon le sigle anglais, figure la clause 2205 qui prévoit qu'un pays, ou groupe de pays, appartenant ou non à une zone de libre-échange, peut adhérer à l'ALENA. Cette possibilité ouvre la porte à de nouvelles alliances, au cas où les négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) seraient compromises par un éventuel échec de l'Uruguay Round. Dans un entretien au Monde, *M. Katz n'écarte pas ce nouveau schéma commercial.*

NEW-YORK

de notre correspondant

« Les négociations du GATT,** via **le volet agricole de l'Uruguay Round, se heurtent actuellement à un certain nombre de difficultés. L'accord conclu entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada et la possibilité de l'élargir à d'autres pays extérieurs à la région sont-ils, pour l'Amérique, un moyen de contourner ces obstacles ?

– Nous ne voulons pas créer de substitut au GATT. Au contraire, nous cherchons à renforcer cette assise du commerce international. Mais d'importants problèmes res*tent à régler. Leur solution est* essentiellement entre les mains des pays de la Communauté européenne. L'Europe doit prendre ses responsabilités car, si les négociations de l'Uruguay Round sont bloquées, c'est tout le système multilatéral du GATT qui se trouve en danger. Les Etats-Unis continuent à privilégier les relations multilatérales, *mais de plus en plus de pays* se sentent frustrés par les difficultés actuelles du système multilatéral et recherchent d'autres formes d'alliances. Certains accords régionaux existent déjà dans le cadre d'un système multilatéral qu'ils contribuent à consolider. C'est notamment le cas de la CEE dont la construction repose sur une base d'accord régional. Il n'est pas interdit de penser que d'autres pays peuvent aussi être tentés par une *démarche voisine et qu'ils* chercheront à établir un autre type de relations commerciales que celui que leur propose actuellement le GATT.

– Vous pensez au cas de la Nouvelle-Zélande qui a manifesté son intention d'adhérer à l'ALENA alors que cet accord est théoriquement destiné aux pays d'Amérique latine ?

– Pour l'instant, seul le Chili a officiellement annoncé sa décision de rejoindre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada au sein du NAFTA. Mais la Nouvelle-Zélande a effectivement exprimé l'intention *d'adhérer à cet accord. Cette* démarche illustre la frustration que ressentent actuellement certains pays qui, confrontés aux problèmes de l'Uruguay Round, cherchent d'autres portes de sortie. Pour autant, les possibilités d'élargissement de l'ALENA précisent que cette éventuelle ouverture doit s'accompagner de *« négociations spécifiques »* avec les éventuels pays candidats et, bien sûr, de l'accord des trois pays membres. Pour ce qui est de l'éventuel élargissement de l'ALENA, la question reste ouverte. Nul ne sait quelle est la liste des pays intéressés ni quel type d'accords « spécifiques » il faudrait *négocier*.

– A quelle date pensez-vous que l'ALENA pourra être entériné par le Congrès ?

– Théoriquement, en vertu de la « procédure rapide » *(fast track)*, le Congrès doit se prononcer dans les quatre-vingt-dix jours qui suivent *la transmission aux parlementaires* des textes d'application de l'accord. Il s'agit de quatre-vingt-dix jours de session et non pas de jours calendaires. Pour l'instant, les textes d'application ne sont pas encore prêts, si bien que le processus d'approbation de l'ALENA peut être retardé d'autant, et il n'est pas *impossible* que le Congrès se prononce seulement à la fin de 1993. De plus, si M. Bill Clinton a toujours dit qu'il ne renégocierait *pas l'accord conclu par son* prédécesseur, il n'a pas exclu d'en revoir certaines dispositions. »

Propos recueillis par
SERGE MARTI

□ **L'office allemand des cartels donne son feu vert à la coopération entre *Allianz* et la *Dresdner*.** – L'office allemand des cartels a autorisé, lundi 7 décembre, l'assureur Allianz et la banque Dresdner à coopérer. *La* Dresdner, deuxième banque allemande, proposera à l'avenir à ses clients des produits d'assurance d'Allianz, notamment des contrats d'assurance-vie. *L'office* avait déjà autorisé fin septembre l'augmentation de la participation d'Allianz (de 19,1 % à 22,3 % *des actions) dans la Dresdner. Une* polémique s'était développée outre-Rhin sur le poids exact d'Allianz dans le capital de la Dresdner. *Selon certains calculs, démentis par* l'assureur, Allianz détiendrait en fait indirectement 43 % des titres de la Dresdner. Le directeur général de la Dresdner, M. Wolfgang Roeller, a voulu rassurer en déclarant que la participation d'Allianz *« ne lui donne aucun contrôle sur la banque »*.

IBM-France propose un système de rémunération variable

IBM-France présentera devant le comité central d'entreprise, le 22 décembre, un projet de rémunération variable à l'intention de 460 cadres supérieurs. Les salariés dont le salaire est de l'ordre de 40 000 francs pourront ainsi opter en faveur d'une prime annuelle comprise entre 97 % et 103 % de leur rémunération mensuelle, attribuée en fonction d'objectifs fixés par l'entreprise. Cette mesure, qui repose sur le volontariat, porterait à 2 000 personnes les salariés bénéficiant d'une rémunération variable. IBM-France (16 600 salariés), qui a déja mis au point des formules de participation et d'intéressement, prévoit de supprimer 1 500 emplois en *1993* sans *toutefois procéder* à des licenciements « secs ».

Pour permettre l'embauche de chômeurs

La CFTC-Bourse suggère de rembourser des charges sociales

Le syndicat CFTC de la Bourse *a décidé de constituer un « fonds de solidarité »* avec lequel il se propose de verser l'équivalent d'un mois de charges sociales à toute *entreprise qui* embaucherait un ancien salarié de la profession ayant épuisé ses droits d'allocations-chômage.

Dans un communiqué publié lundi 7 décembre, le syndicat indique qu'après avoir *« fait condamner l'Association française des sociétés de Bourse et la Société des Bourses françaises pour discrimination syndicale »*, il doit recevoir *« plusieurs dizaines de milliers de francs non prévus à son budget »*. *« Aussi pensons-nous qu'il est de notre devoir d'aider à la réinsertion professionnelle de nos collègues licenciés économiques par tous les moyens à notre disposition, notamment financiers »*, estime la CFTC.

Pour bénéficier de cette aide, l'employeur devra s'engager à procéder à un recrutement à durée indéterminée et à rembourser les sommes perçues s'il se sépare du salarié dans les douze mois suivants. Quant au bénéficiaire, il devra être chômeur en fin de droits et n'avoir pas retrouvé d'emploi après avoir été licencié d'une société de bourse.

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

Incertitudes sur l'avenir des privatisations

Le nouveau gouvernement brésilien n'a toujours pas défini sa politique économique

Deux mois après la mise à l'écart du président Fernando Collor de Mello pour cause de corruption, l'inquiétude des milieux économiques brésiliens et internationaux ne cesse de s'amplifier. La raison essentielle de ces craintes découle de l'absence presque totale de définition claire d'une politique économique par le président en exercice, M. Itamar Franco, et son gouvernement.

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Qu'il s'agisse de la réforme fiscale, de la politique des salaires et des prix ou du programme de privatisations, les trop rares déclarations officielles, souvent contradictoires, ne permettent pas de tracer les grandes lignes d'action à venir du gouvernement brésilien.

A cet égard l'ajournement du voyage à Washington des ministres de l'économie, M. Gustavo Krause, et du plan, M. Paulo Haddad, décidé mardi 1er décembre par le président Itamar Franco, a fait mauvais effet. MM. Krause et Hadadd devaient se réunir avec le FMI afin de déterminer le sort du prêt *stand-by* (accord de confirmation) accordé en janvier par l'organisation internationale, dont plus de 1 milliard de dollars reste encore à verser. Les deux ministres devaient *en outre présenter* les grandes lignes d'orientation de la politique économique et rencontrer d'autres organismes financiers internationaux comme la Banque mondiale. Ils ont été chargés par le chef de l'Etat de poursuivre les négociations en cours avec le Congrès.

La principale pierre d'achoppement réside dans l'adoption d'une réforme fiscale encore à l'état de projet de loi devant l'Assemblée nationale. Multipliant les précautions à l'égard des députés, dans le souci de ne pas compromettre sa fragile majorité, M. Itamar Franco a confié à la Chambre le soin de définir l'ampleur et les modalités de cette réforme à partir d'un cadre général. Les parlementaires ne parviennent cependant toujours pas à s'accorder, sauf dans leur refus d'accepter de nouveaux impôts. Autre motif d'inquiétude, la fixation du salaire minimum dont le ministre du travail, *M. Walter Barelli, a indiqué qu'il* ne pourrait être, en janvier prochain, inférieur à l'équivalent de 100 dollars (540 francs environ), et qu'il devrait rapidement atteindre 150 dollars.

Un attentisme dangereux

Une telle augmentation aboutirait au triplement de l'actuel salaire minimum. Si elle est amplement justifiée sur le plan social, cette mesure risque de mettre en péril la lutte contre l'inflation. Le taux de novembre, qui atteint presque 27 %, est déjà le plus haut enregistré depuis près d'un an. *« Les inévitables anticipations que l'annonce de cette décision ne manquera pas de provoquer*, dit un observateur financier, *peuvent avoir un effet désastreux, pour les salariés comme pour le pays, en ouvrant la voie à un retour de l'hyper-inflation.* » D'autant que le réajustement des tarifs publics a connu sa première entorse, avec la décision présidentielle de procéder à des *hausses du prix de l'électricité infé*rieures à l'inflation de la période concernée.

Autre source de difficultés, le programme de privatisations lancé par le président écarté Fernando Collor de Mello. Après avoir confirmé la poursuite du plan, le nouveau gouvernement a émis des réserves concernant principalement l'évaluation et les modalités d'achat des entreprises d'Etat. La vente de la firme Ultrafertil a d'autre part été ajournée par le président lui-même, en raison de diver*gences sur la fixation du prix de* cession. La prochaine mise aux enchères, celle de la Compagnie sidérurgique nationale, prévue le 22 décembre, sera à cet égard un test des intentions réelles du gouvernement.

Face à cet attentisme dangereux, M. Itamar Franco rappelle régulièrement les difficiles conditions de son accession au pouvoir, après une crise politique qui a duré près de quatre mois. Le président, après avoir ajourné plusieurs discours prévus, n'a cependant toujours pas *prononcé la moindre allocution* formelle. Il a annoncé fin novembre qu'il ne s'adresserait à la nation qu'une fois le président Collor de Mello définitivement écarté du pouvoir. Le jugement définitif du Sénat, qui devrait condamner l'ancien chef de l'Etat à la mi-décembre, est attendu sans surprise. Le doute subsiste en revanche toujours sur la politique de son successeur.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

OPEP : l'envolée de la dette

Endettement *en milliards de dollars*: 175,9 (1985) – 233,7 (1989) – 258,8 (1990) – 263,8 (1991)

Revenus pétroliers de l'OPEP *en milliards de dollars*: 128,4 (1991)

1985 1989 1990 1991 *Source : OCDE et OPEP*

Entre 1985 et 1991, la dette extérieure des pays de l'OPEP a augmenté de 50 %. Totalisant 264 milliards de dollars (1991), elle représente plus du double des recettes pétrolières encaissées par les Treize cette même année (128 milliards). Iran, Nigéria, Gabon, Indonésie et Qatar ont vu leur endettement doubler en six ans. Egalement très élevé, celui de l'Algérie, de l'Equateur et du Venezuela représente de deux à onze ans de revenus pétroliers. La hausse des prix du brut et un accroissement de l'effort d'exploration-production – lequel passe par une collaboration avec les pétroliers internationaux – sont « indispensables », fait valoir l'hebdomadaire* Pétrostratégies*, pour desserrer l'étreinte.

SERVICES

Accor vend ses restaurants d'autoroute au britannique Forte

Le groupe britannique Forte a annoncé, lundi 7 décembre, avoir racheté à Accor la totalité du capital de la Société de gestion de *restaurants-bars sur les autoroutes* (Sogerba), qui gère l'enseigne Relais. La transaction s'élève à 540 millions de francs. La Sogerba gère 52 restaurants, un certain nombre de magasins et 4 hôtels d'autoroute totalisant 228 chambres. Son bénéfice net s'élevait en 1991 à 38 millions de francs.

Forte (2,6 milliards de livres sterling en 1991-1992, soit 22 milliards de francs) gère la principale chaîne de restauration sur routes nationales et autoroutes au Royaume-Uni.

Récemment, elle a acquis trois restaurants d'autoroute en Allemagne et a ouvert une unité en Irlande. Au début de l'année prochaine, la société va également commencer de constuire un restaurant sur route et un hôtel en Espagne.

Le groupe est présent en France depuis 1968, date à laquelle il a acquis le George-V, le Plaza Athénée et l'Hôtel de la Trémoille. Il gère aussi le Beach Plaza à Monte-Carlo et assure la restauration en vol pour 36 compagnies à partir d'une nouvelle unité de restauration à Orly.

TRANSPORTS

Accord entre les Douze sur l'attribution des créneaux horaires dans les aéroports

Les ministres des transports des Douze ont trouvé, mardi 8 décembre, à Bruxelles, un accord sur l'attribution des créneaux horaires dans les aéroports de la Communauté. Ce règlement assure un code de conduite pour l'attribution des créneaux de façon *« transparente, efficace et non discriminatoire »*, alors que les aéroports de la CEE sont de plus en plus saturés.

Le règlement prévoit notamment que l'Etat responsable d'un aéroport devra désigner un arbitre incontestable. Seront considérées comme *« nouveaux arrivants »* les compagnies disposant de moins de quatre vols par jour au départ d'un aéroport donné.

Cet accord européen permet d'éviter que les plus grands transporteurs ne s'assurent un monopole définitif sur les aéroports des Douze. – *(AFP.)*

INDICATEURS

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

• Taux d'inflation : + 4 % en octobre en glissement annuel. – Le taux d'inflation dans la Communauté économique européenne a atteint 0,4 % en octobre et 4 % par rapport à octobre 1991, a indiqué l'office des statistiques de la Communauté (Eurostat). Actuellement, dix Etats membres sur douze affichent des taux d'inflation sur un an compris entre 2 % et 6 %, les deux exceptions étant le Portugal (+9 %) et la Grèce (+15,6 %), note l'office des statistiques. En octobre, l'Espagne a affiché le meilleur résultat, avec une hausse des prix limitée à 0,1 %, tandis que la France et l'Allemagne ont enregistré + 0,3 %, et la Grèce 2,4 %.

FRANCE

• Masse monétaire : *croissance de 6,7 % en octobre.* – La masse monétaire française, exprimée par l'agrégat M3, a progressé de 6,7 % au mois d'octobre – par rapport à son niveau moyen du quatrième trimestre 1991 (base de *référence*) – après une progression de 7,1 % enregistrée au mois de septembre, selon un communiqué publié lundi 7 décembre par la Banque de France. Le rythme de progression de cette masse monétaire (M3) reste donc *supérieur à la fourchette de* croissance de 4 % à 6 % retenue au titre de l'objectif monétaire pour 1992. L'agrégat M3, qui avait fléchi en septembre de 0,2 %, pour la première fois depuis onze mois, a *retrouvé en octobre une évolu*tion ascendante en s'accroissant de 0,2 %, souligne la Banque de France.

COMMUNICATION

Remplacée par Gérard Carreyrou au poste de directeur de l'information

Michèle Cotta quitte TF 1

Directrice de l'information de TF 1 depuis sa privatisation en 1987, *Michèle Cotta quitte la* chaîne, remplacée par l'actuel directeur de la rédaction Gérard Carreyrou.

Michèle Cotta, directrice de l'information de TF 1, quitte la chaîne et des fonctions qu'elle exerçait depuis la privatisation du printemps 1987. Elle aurait, selon certaines informations, refusé une vice-présidence de TF 1, et pourrait briguer la présidence de l'Agence France-Presse, bientôt vacante.

« Il y a des moments où il faut savoir dire m... » : cette explication lapidaire, prêtée à l'ex-présidente de la Haute Autorité, confirme l'idée d'un départ au terme d'un long processus, qui consacre comme homme fort de la rédaction son successeur, Gérard Carreyrou. Ce dernier est *lui*-même remplacé comme directeur de la rédaction par Robert Namias, son adjoint et ex-collègue d'Europe 1. Jean-Pierre Pernaut rejoint Patrick Poivre d'Arvor comme adjoint à la direction de l'information (tous deux conservant la présentation de leurs journaux). Les directeurs délégués sont confirmés. Jean-Michel Leulliot abandonne le journal de sept heures pour la direction des moyens opérationnels et logistiques. Enfin, le chef du service économique, Françoise Laborde, passe à France 3, remplacé par Jean-Marc Sylvestre, venu de France 3. Ce départ d'une ancienne suit celui de Jean-Luc Mano, chef du service politique, en désaccord avec la politique d'information, notamment lors de la présentation des *résultats du référendum, trop axée* selon lui sur le sensationnel.

C'est dans ce mouvement d'ensemble que s'inscrit le départ de Michèle Cotta. Au terme de luttes d'influence sévères, avivées par les attaques extérieures (*le Monde* du 2 novembre), la « châtelaine » quitte donc le donjon de TF 1. Placée fonctionnellement entre la rédaction et le monde extérieur – politique notamment, – la journaliste chevronnée avait déjà dû composer avec ses convictions, et avec l'équipe d'anciens d'Europe 1 reconstituée peu à peu autour de Gérard Carreyrou et d'Etienne Mougeotte, pour résister à quelques tempêtes. En diverses occasions – l'arrêt de l'émission « Le débat », qu'elle animait, certaines dérives commerciales, la fausse interview de Fidel Castro, – elle avait assumé sans visiblement approuver. Lassée sans doute de louvoyer, elle prend le large, au moment où le journaliste vedette de la chaîne est mis en cause dans l'affaire Botton.

Après une longue carrière de journaliste politique (à *France-Observateur*, *l'Express*, France-Inter, *le Point*, RTL), puis de PDG de Radio-France et présidente de la Haute Autorité, Michèle Cotta, fille de l'ancien maire de Nice Jacques Cotta, quitte donc contre son *gré la tutelle des journaux télévisés* les plus regardés de France.

Au sein de la direction de la chaîne, on fait valoir que pendant les cinq ans et demi de son mandat, la concurrente France 2 a vu défiler bon nombre de directeurs *de l'information et que le tournant* pris par TF 1 côté programmes (*le Monde* du 14 octobre) impose aussi un renouvellement côté information, un *« pack plus groupé »*. C'est en tout cas ce pack-là, avec comme pilier Gérard Carreyrou, qui guidera TF 1 dans la mêlée des législatives, sous la houlette d'un Etienne Mougeote au pouvoir grandissant.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Les émissions littéraires de la télévision menacées de disparition

Les éditeurs vont prochainement s'arracher les cheveux. Et, avec eux, les défenseurs de l'écrit. « Caractères » (France 3) et « Ex-Libris » (TF 1), deux des principales émissions littéraires de la télévision sont menacées de disparition. *« Ex Libris »*, dont l'audience atteint 4 % à 5 % de pénétration dans les foyers et 30 % à 33 % de parts de marché, produite par Patrick Poivre d'Arvor, ne tenait dans la grille de TF 1, en deuxième partie de soirée, que par la force de la position du présentateur vedette à l'intérieur de la chaîne. L'affaiblissement de celui-ci depuis l'affaire Botton met l'émission en péril. Néanmoins, compte tenu du caractère mouvant des luttes de pouvoir à l'intérieur de TF 1, son sort reste en suspens.

Quant à « Caractères », présentée par Bernard Rapp (3 % à 4 % d'audience, 25 % à *30 % de parts de marché)*, cette émission devrait disparaître en tant que telle de la grille de France 3. Le motif invoqué par le service public est le faible résultat d'audience. La direction de France 3 assure néanmoins que Bernard Rapp a accepté de préparer une nouvelle émission dont les livres ne seraient pas absents.

M. Roger-André Larrieu, nouveau directeur des programmes de France 3

M. Roger-André Larrieu est nommé directeur des programmes de France 3 en remplacement de Raymond Vouillamoz. L'arrivée de M. Larrieu, proche collaborateur du PDG de France-Télévision, M. Hervé Bourges, à l'époque où il dirigeait TF 1, a provoqué un conflit avec Mme Dominique Alduy, directeur général. Celle-ci avait tenté d'imposer, sans succès, d'autres candidats. Agé de cinquante ans, M. Roger-André Larrieu était, jusqu'à la disparition de La Cinq en avril, PDG de la filiale de production cinématographique de la chaîne privée.

Directeur du cabinet de M. Bourges à TF 1, il avait quitté la Une en même temps que lui en 1987. Entré à La Cinq avec l'arrivée de l'équipe Hachette, il s'était *retrouvé aux côtés d'un autre fidèle* de M. Hervé Bourges, M. Pascal Josèphe, maintenant directeur de l'antenne de France 2 et France 3.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 7 et mardi 8 décembre 1992

DES DÉCRETS

– n° 92-1268 du 7 décembre 1992 relatif à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et culturel de Corse ;

– n° 92-1269 et 92-1270 du 4 décembre 1992 modifiant les conditions de production de certains vins de pays ;

– n° 92-1271 du 7 décembre 1992 relatif à certains fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques ;

– n° 92-1272 du 7 décembre 1992 modifiant le décret n° 82-719 du 16 août 1982 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création du chèque-vacances.

□ **M. Michel Butel lance un nouvel hebdomadaire.** – M. Michel *Butel, qui a créé le mensuel l'Autre Journal* avant que celui-ci ne soit racheté par les publications Filipacchi (*le Monde* du 19 mai), doit lancer le 16 décembre un nouvel hebdomadaire baptisé *Encore*. Fabriqué sur vingt-quatre pages, de format tabloïd et imprimé sur un papier bible, ce périodique d'informations générales paraissant le mercredi est financé et dirigé par M. Butel, qui y a investi les 2,5 millions de francs provenant de la vente du titre *l'Autre Journal*, en association avec Mme Anne-Sophie Delhomme. Le tirage du premier numéro (15 francs) d'*Encore* sera de 200 000 exemplaires, l'équilibre financier devant être atteint avec une diffusion de 30 000.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde ARTS et SPECTACLES



OPEL OMEGA

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour bien commencer l'année.

OFFRE N°1

TURBO-DIESEL AU TARIF DE L'ESSENCE

OFFRE N°2

-10 000 F SUR LES OMEGA CLIMATISÉES



OFFRE N°3

REPRISE ARGUS 10 000 F MINIMUM

OFFRE N°4

-2 000 F SUR LES MODÈLES ESSENCE

Offres valables sur véhicules neufs dans la limite des stocks disponibles.

McCann

Information consommateur : Offres 1, 2, 3, 4 valables pour toute immatriculation avant le 31.12.92 (tarifs TTC). Offre n° 1 : à finitions égales. Offre n° 3 : reprise aux conditions générales Argus diminuées des frais professionnels et des éventuels frais de remise à l'état standard. Reprise de votre ancienne voiture roulante (carte grise à votre nom depuis au moins 6 mois). Offre n° 4 : aide fiscale -2 000 F sur véhicule essence jusqu'à 2.0 l. Offres 1, 2 et 3 non cumulables. Et, bien entendu, le break Omega est toujours au prix de la berline.

OPEL VOITURE PROPRE

3615 OPEL

OPEL

Opel. Une idée neuve.

VIE DES ENTREPRISES

La crise du poids lourd

Renault-Véhicules industriels va supprimer 1 348 emplois

LYON

de notre bureau régional

Recevant le nouveau bureau du comité central d'entreprise, la direction de Renault-Véhicules industriels a annoncé, lundi 7 décembre, son intention de convoquer une réunion exceptionnelle de cette instance, le 16 décembre, et de porter à l'ordre du jour un nouveau « plan d'amélioration de la compétitivité » (PAC) comprenant la suppression de 1 348 emplois sur un effectif de 16 874 personnes.

Pour l'heure, la direction de l'entreprise réserve ses justifications aux élus du personnel, mais elle a invoqué, lors du récent Mondial de l'automobile, la dégradation de la conjoncture industrielle, revenue au niveau de 1984, et le montant de ses pertes, qui seront voisines de 1 milliard de francs, pour l'ensemble de 1992. Selon la CFDT, maintenant chargée du secrétariat du CCE en lieu et place de la CGT, les suppressions d'emplois concerneront les structures (638 postes menacés) et le personnel de production (710 postes).

Elles atteindront les établissements de RVI dans des proportions différentes (de – 4 % à Annonay à – 12 % à Bourg-en-Bresse). En valeur absolue, les usines les plus affectées seront celles de Blainville (423 postes) et de Vénissieux (484 postes). La CFDT rappelle que l'entreprise comptait 33 861 salariés en 1978, au moment de la fusion Berliet-Saviem, et demande d'urgence une action sur la pyramide des âges de la main-d'œuvre, qui comprend 2 400 salariés de plus de cinquante-cinq ans et seulement 2 % de moins de vingt-cinq ans, parvenant ainsi à une moyenne d'âge de quarante-quatre ans. Le syndicat demande la *« transparence »* sur l'application de l'accord de participations croisées entre Renault et Volvo.

L'éventualité de 2 500 nouvelles suppressions d'emplois, alors qu'un « PAC » est en cours d'application visant à la suppression de 1 008 postes, avait été annoncée (*le Monde* du 12 novembre) par la CFE-CGC, au vu de certains préparatifs. La confirmation survient alors que Renault-Véhicules industriels et Volvo Trucks viennent de décider la création d'une direction commune « plan-produit ». Par ailleurs, RVI vient de décider la fermeture d'un atelier britannique de montage comprenant 280 emplois.

GÉRARD BUÉTAS

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CAPITAL

□ **Pinault SA : création d'un nouveau holding.** – Le groupe Pinault, qui doit fusionner vendredi avec sa filiale Au Printemps, est désormais contrôlé par une nouvelle société du nom d'Artemis, détenue à 75,5 % par la Financière Pinault et pour le reste par le Crédit lyonnais. Artemis détient 54,6 % du capital et des droits de vote de Pinault, selon un communiqué de la Société des bourses françaises (SBF). Le contrôle de Pinault SA était jusqu'alors exercé conjointement par M. François Pinault et ses enfants, la Financière Pinault et par Forest Product International (derrière lequel se dissimule un actionnaire « historique », mais anonyme du groupe). Cet ensemble détenait 49,6 % du capital et 63,3 % des droits de vote.

□ **Celatose (couches-culottes) procède à une augmentation de capital.** – Celatose (changes complets pour bébés) va procéder à une réduction puis à une augmentation de son capital, selon un avis de la Société des Bourses françaises publié début décembre. La société Financière Celatose, actionnaire majoritaire détenant 82,45 % du capital de la société Celatose, a fait savoir au directoire de la société qu'elle souscrira à cette opération à titre irréductible et à titre réductible. Le capital de la Financière Celatose est détenu par Argos Dodetic France (fonds de placement), par M. Mignard, Locatom (groupe Elf) et Phénix développement (groupe AGF). La Commission des opérations de Bourse (COB) attire l'attention du public sur l'incertitude relative à l'issue de l'action intentée par la société Peaudouce contre Celatose.

ACCORD

□ **L'Office allemand des cartels avalise la gérance par Elf-Aquitaine des stations-service Minol.** – L'Office fédéral des cartels a donné son accord, lundi 7 décembre, pour la gérance durant vingt-cinq ans des stations-service autoroutières de l'ancienne société d'Etat est-allemande Minol par le groupe français Elf-Aquitaine. Elf-Aquitaine a accepté de payer les baux pour les autres activités des stations Minol, comme les magasins, a précisé un porte-parole de l'Office des cartels.

Le groupe français devra gérer quelque 300 stations. Ce chiffre devait être plus élevé au départ aux termes d'un accord avec la Treuhandanstalt (l'office chargé des privatisations dans l'ex-RDA), mais le nombre a été révisé à la baisse à la suite de litiges de propriété, a précisé le porte-parole de l'Office des cartels.

RÉSULTAT

□ **Perte nette de 500 millions de francs en 1992 aux Houillères du bassin de Lorraine.** – Le chiffre d'affaires des Houillères du bassin de Lorraine (HBL) sera en recul, en 1992, de 10 % par rapport aux 4,69 milliards de francs dégagés en 1991. Et la perte nette de l'exercice devrait avoisiner les 500 millions de francs après une aide de l'Etat qui devrait s'élever à 1,12 milliard de francs. C'est ce qu'a annoncé, lundi 7 décembre, le président du conseil d'administration des HBL, M. Philippe Loiseau, qualifiant 1992 d'« année noire » pour les charbonnages de l'est mosellan. Le ralentissement économique général et surtout la crise de la sidérurgie lorraine ont, dès le premier semestre, déprimé l'activité des HBL, a expliqué M. Loiseau. Le président des HBL a dénoncé, par ailleurs, les pratiques de « braderie » régnant actuellement sur le marché mondial de la houille. Les HBL vont supprimer 700 emplois en 1993. Et les réductions d'effectifs sur 1992 dépasseront les 560 programmées.

COOPÉRATION

□ **Honda va créer un joint-venture pour construire des motos en Chine.** – Le constructeur japonais Honda Motor Co. a annoncé, vendredi 4 décembre, le lancement le mois prochain d'un joint-venture avec le premier fabricant chinois de motocyclettes, Jialing Machine Co., destinée à produire et commercialiser des motos dans le sud de la Chine. La nouvelle société, Jialing-Honda Motors Co., aura un capital de 13,7 millions de dollars (73,5 millions de francs) à parts égales entre les deux actionnaires. L'entreprise aura son siège à Chongqing dans la province de Sichuan. La production de motos de 125 cc de cylindrée commencera à la mi-94 dans l'usine Jialing, au rythme annuel de 40 000 unités, indique le communiqué. L'objectif des constructeurs est de parvenir à 70 000 motos par mois.

□ **Siemens AG suspend ses négociations avec Skoda.** – Le groupe allemand Siemens AG a annoncé récemment qu'il suspendait ses négociations avec la société tchèque Skoda et qu'il renonçait à créer avec elle les deux joint-ventures prévus dans le domaine de l'énergie et des transports. Siemens AG a justifié sa volte-face par de *« nouvelles exigences inacceptables de la nouvelle direction de Skoda »*. Les négociations en vue de la création de Skoda Transport et de Skoda Energo, à laquelle devait également s'associer la société française Framatome, duraient depuis un an. Mais alors que Siemens espérait conclure avant la fin de l'année, la reprise de Skoda par M. Lubomir Soudek avait été suivie par une dégradation des relations entre les deux groupes (*le Monde* du 3 novembre).

ÉLECTIONS

□ **RATP : la CGT reste prééminente aux comités d'établissement.** – Le vote, intervenu début décembre, dans les dix comités départementaux économiques et professionnels de la RATP (l'équivalent des comités d'établissement), n'a pas montré de modification importante par rapport au scrutin de 1990. Les grèves successives, la poursuite de la politique de décentralisation et la démission du PDG de la Régie, M. Christian Blanc, n'ont pas bouleversé le vote des 26 091 votants, soit 65,29 % des 39 961 agents inscrits. La CGT reste en tête avec 42,93 % (42,97 % en 1990), suivie de FO 14,13 % (15,22 %), CFDT 8,69 % (8,99 %), CFTC 2,98 % (2,82 %), Indépendants 12,08 % (10,54 %), SAT 6,18 % (5,63 %), CGC 3,25 % ainsi que SAM-GATC 9,78 %.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 7 décembre ↑

Calme

Après l'accès de faiblesse de la fin de la semaine dernière, la Bourse de Paris a débuté la semaine sur une note soutenue dans un marché calme, dominé par les achats traditionnels de fin d'année. En repli de 0,19 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affiche en début d'après midi un gain de 0,65 % à 1 792,86 points, avant de revenir à + 0,39 % en clôture (1 788,61 points). Malgré la faiblesse persistante du franc français, les taux d'intérêt demeuraient stables lundi.

Les opérateurs espèrent par ailleurs que la Bundesbank fera un geste jeudi lors de sa réunion bi-mensuelle, l'économie allemande manifestant de plus de en plus des signes d'essoufflement. En revanche, aux Etats-Unis, l'économie repart, comme l'indiquaient vendredi les statistiques concernant le chômage en novembre (taux ramené à 7,2 %).

Il n'est donc pas nécessaire de diminuer les conditions du crédit aux Etats-Unis, comme l'ont rappelé divers membres de la FED. Le « non » des Suisses au référendum sur l'adhésion de ce pays à l'Espace économique européen (EEE) ne suscite pas de réaction particulière sur les marchés où l'on s'attendait à cette réponse négative.

Les « achats constatés ces derniers jours ne sont pas totalement innocents », affirme un spécialiste boursier, faisant allusion aux traditionnels achats effectués en fin d'année pour « habiller les bilans des sociétés »

NEW-YORK, 7 décembre ↑

Au-dessus des 3 300 points

Wall Street a clôturé au-dessus du seuil de 3 300 points lundi 7 décembre, continuant sur sa lancée de vendredi en l'absence de publication de nouvelles statistiques économiques importantes aux Etats-Unis. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 307,33, en hausse de 18,65 points, soit une progression de 0,57 %. Les échanges ont été fournis avec quelque 217 millions d'actions traitées.

La progression de Wall Street est encouragée par les derniers signes de reprise de l'économie américaine. L'optimisme des investisseurs a été renforcé vendredi par l'annonce d'un recul du taux de chômage américain en novembre, à son niveau le plus bas depuis avril dernier, et d'un nombre plus élevé de créations d'emplois.

Wall Street profite également d'un recul des taux d'intérêt à long terme américains, dû au sentiment que le président élu, M. Bill Clinton, n'aura vraisemblablement pas besoin de recourir autant à des dépenses publiques pour donner de l'élan à la reprise, évitant ainsi de creuser davantage le déficit budgétaire américain, soulignent certains analystes.

VALEURS	Cours du 4 déc.	Cours du 7 déc.
Alcoa	70	70 1/8
ATT	47 1/4	47 1/2
Boeing	34 1/2	34 7/8
Chase Manhattan Bank	28 3/4	27 1/8
Du Pont de Nemours	48 1/2	48 3/4
Eastman Kodak	41 3/8	41 1/2
Exxon	59 7/8	60 1/8
Ford	43	42 5/8
General Electric	82 5/8	82 7/8
General Motors	33 7/8	34 1/4
Goodyear	71 7/8	70 5/8
IBM	67	65 7/8
ITT	71 7/8	71 1/2
Mobil Oil	60 1/4	60 3/4
Pfizer	78 1/2	78
Schlumberger	60 1/4	59 7/8
Texaco	59 5/8	60 5/8
UAL Corp. ex-Allegis	122 3/8	119 7/8
Union Carbide	16 1/8	16 1/4
United Tech.	44 3/4	45 7/8
Westinghouse	13 1/8	13 1/4
Xerox Corp.	78	77 5/8

LONDRES, 7 décembre ↓

Léger retrait

Les valeurs ont viré à la baisse lundi 7 décembre au cours de l'après-midi au Stock Exchange après un départ soutenu, affaiblies par des prises de bénéfices et par une reconsidération des statistiques sur le crédit publiées en fin de matinée. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en léger retrait de 4,9 points (– 0,1 %) à 2 754,5 points. Le volume des échanges s'est nettement contracté à 426,5 millions de titres contre 675,1 millions vendredi.

Le gouvernement a annoncé une progression de 76 millions de livres de l'encours des crédits à la consommation en octobre, après deux mois de contraction et alors que la City espérait seulement une hausse de 20 millions. Les investisseurs ont initialement bien accueilli ces chiffres, qui s'ajoutent à plusieurs récents indices d'une reprise de la consommation. Mais des analystes ont ensuite fait remarquer que la méthode de calcul des chiffres avait été changée et que, selon l'ancienne méthode, ils seraient en fait en légère baisse.

TOKYO, 8 décembre ↑

Progression

Les valeurs ont terminé en hausse mardi 8 décembre, à l'issue d'échanges peu fournis. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a gagné 74,73 points, soit 0,43 %, à 17 281,85 points. Environ 180 millions de titres ont été échangés contre 140 millions la veille.

La cote a progressé sur quelques achats d'opérateurs, de fonds d'investissement et de caisses de retraite mais, au dire des boursiers, le marché manquait d'orientation, les investisseurs ayant préféré rester sur la touche à l'approche de la liquidation de vendredi et du rapport trimestriel de la Banque du Japon le même jour.

VALEURS	Cours du 7 déc.	Cours du 8 déc.
Ajinomoto	1 280	1 270
Bridgestone	1 140	1 150
Canon	1 340	1 340
Fuji Bank	1 780	1 750
Honda Motors	1 340	1 370
Matsushita Electric	1 140	1 180
Mitsubishi Heavy	645	548
Sony Corp.	4 080	4 140
Toyota Motors	1 440	1 460

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4485	4480	Interm. Computer	140	....
B.A.C.	23 70	....	I.P.B.M.	39 65	....
Boiron (Ly)	467	465	Locamic	128 10	....
Boisset (Lyon)	221	....	Matra Comm.	295 70	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	800	785	Molex	167	....
Calberson	224 90	....	N.S.C. Schlumberger	745	740
Cardif	790	795	Publ.Filipacchi	390	396
C.E.G.E.P.	160	....	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	....
C.F.P.I.	243	....	Select Invest (Ly)	90	....
C.N.I.M.	950	940	Serbo	141	....
Codetour	286	....	Sopra	311	....
Conforama	....	....	TF1	354	355 10
Creeks	110	....	Thermador H. (Ly)	325	....
Dauphin	187	....	Unilog	231	....
Delmas	970	965	Viel et Cie	112	....
Demachy Worms Cie	395	....	Y. St-Laurent Groupe	499	490
Devanlay	950	950			
Davila	95	....			
Dolisos	159 50	....			
Editions Belfond	200	....			
Europ. Propulsion	173	174			
Finacor	112	....			
G.F.F. (group.fon.f.)	48	....			
G.I.M.	425	....			
Gravograph	132 20	....			
Guimoli	720	....			
I.C.C.	176	....			
Idianova	40	....			
Immob. Hôtelière	1005	1005			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 7 décembre 1992
Nombre de contrats estimés : 63 507

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Dernier	110,18	111,16	111,48
Précédent	110,22	111,14	111,62

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Janv. 93	Mars 93	OPTIONS DE VENTE Janv. 93	Mars 93
111	0,61	1,17	0,50	1,07

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 10 347

COURS	Déc. 92	Janv. 93	Fév. 93
Dernier	1 808	1 827,50	1 834
Précédent	1 799	1 812	1 850

CHANGES

Dollar : 5,3250 F ↓

Le dollar se repliait nettement à 5,3250 francs, mardi 8 décembre, lors des premiers échanges entre banques à Paris, contre 5,3630 francs à la clôture des échanges interbancaires de lundi. A Francfort, le dollar s'échangeait à la baisse à 1,5615 DM à l'ouverture du marché, contre 1,5730 DM la veille à la clôture.

FRANCFORT	7 déc.	8 déc.
Dollar (en DM)	1,5730	1,5615
TOKYO	**7 déc.**	**8 déc.**
Dollar (en yens)	123,83	122,43

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (8 déc.)	9 7/8-10 %
New-York (7 déc.)	2 1/2 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 31-12-91*)

	4 déc.	7 déc.
Valeurs françaises	101,80	102,10
Valeurs étrangères	87,70	87,80
(*SBF, base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	474,80	471,31
(*SBF, base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 781,68	1 788,61

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	4 déc.	7 déc.
Industrielles	3 288,68	3 307,33

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	4 déc.	7 déc.
100 valeurs	2 759,40	2 754,50
30 valeurs	2 082,40	2 084,10
Mines d'or	71,60	70,90
Fonds d'Etat	93,63	93,45

FRANCFORT

	4 déc.	7 déc.
Dax	1 522,16	1 525,32

TOKYO

	7 déc.	8 déc.
Nikkei Dow Jones	17 207,12	17 281,85
Indice général	1 300,41	1 304,86

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

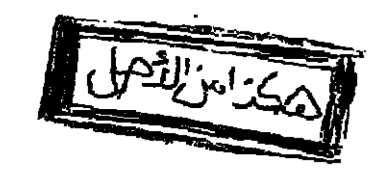
	COURS COMPTANT Demandé	Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	Offert
$ E-U	5,3230	5,3260	5,4140	5,4220
Yen (100)	4,2965	4,3008	4,3700	4,3786
Ecu	6,6950	6,7000	6,6909	6,7043
Deutschemark	3,4080	3,4090	3,4210	3,4260
Franc suisse	3,7945	3,7994	3,8328	3,8424
Lire italienne (1000)	3,8600	3,8679	3,8234	3,8367
Livre sterling	8,4900	8,5050	8,5631	8,5878
Peseta (100)	4,7492	4,7563	4,6862	4,7835

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	Offert	TROIS MOIS Demandé	Offert	SIX MOIS Demandé	Offert
$ E-U	3 3/4	3 7/8	3 9/16	3 11/16	3 5/8	3 3/4
Yen (100)	3 5/8	3 3/4	3 9/16	3 11/16	3 1/2	3 5/8
Ecu	10 7/8	11 1/8	10 11/16	10 13/16	10	10 1/8
Deutschemark	9	9 3/16	8 7/8	9 1/16	8 3/8	8 9/16
Franc suisse	6 1/4	6 3/8	6 1/4	6 3/8	6 1/16	6 3/16
Lire italienne (1000)	14 1/2	14 7/8	14 1/8	14 1/2	13 7/8	14 3/8
Livre sterling	7 1/16	7 3/16	7 1/16	7 3/16	6 7/8	7
Peseta (100)	16 1/4	16 3/4	15 3/8	15 7/8	14 3/4	15 1/4
FRANC FRANÇAIS	10 3/16	10 3/4	10 1/4	10 5/8	9 7/8	10 1/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ *L'office allemand des cartels donne son feu vert à la coopération entre Allianz et la Dresdner.* – L'office allemand des cartels a autorisé, lundi 7 décembre, l'assureur Allianz et la banque Dresdner à coopérer. La Dresdner, deuxième banque allemande, proposera à l'avenir à ses clients des produits d'assurance d'Allianz, notamment des contrats d'assurance-vie. L'office avait déjà autorisé fin septembre l'augmentation de la participation d'Allianz (de 19,1 % à 22,3 % des actions) dans la Dresdner. Une polémique s'était développée outre-Rhin sur le poids exact d'Allianz dans le capital de la Dresdner. Selon certains calculs, démentis par l'assureur, Allianz détiendrait en fait indirectement 43 % des titres de la Dresdner. Le directeur général de la Dresdner, M. Wolfgang Roeller, a voulu rassurer en déclarant que la participation d'Allianz *« ne lui donne aucun contrôle sur la banque »*.



37

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 8 DÉCEMBRE

Cours relevés à 11 h 15

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5340	C.N.E 3%	5030	5060	5060	+ 0 60
822	B.N.P. T.P.	823	821	821	- 0 24
619	Cr.Lyon. T.P.	820	820	820	....
1805	Renault T.P.	1830	1835	1830	....
1850	Rhone Poul. T.P.	1880	1880	1880	....
1025	Saint Gobain T.P.	1019	1019	1019	....
785	Thomson T.P.	760	783	783	+ 3 03
550	ACCOR	595	592	590	- 0 84
720	Air Liquide	761	760	748	- 1 71
620	Alcatel-Alsthom	658	657	655	- 0 46
1450	Als.Superm.	1465	1465	1477	+ 0 82
270	A L S P I	264	255 20	255	- 3 41
415	AGF Sté Centrale	444 20	443	442	- 0 50
85	Avenir H. Média	100	100 20	97	- 3 00
895	Axa (ex Cie Midi)	987	985	974	- 1 32
140	Bafip	145	149	149	+ 2 76
66	Bail-Equipem.	60 20	60 10	58 80	- 2 33
625	Bail Investiss.	632	635	635	+ 0 47
320	Bancaire	356	359	344	- 3 37
610	Bazar H.-V.	654	612	612	- 6 42
1220	Berger (M.)	1220	1220	1220	....
400	Bertrand Faure	400	....	....	....
910	Bic	900	905	901	+ 0 11
1070	B.I.P.	1050	1065	1065	+ 1 43
144	BIS	120	118 10	118 10	- 1 58
385	B N P (Ci)	388 50	385	382	- 1 90
490	Bolloré Tech.	483	483 90	482	- 0 21
3120	Bongrain	2965	2977	2951	- 0 47
460	Bon-Marché	448	445 10	448	+ 0 46
510	Bouygues	537	535	528	- 1 68
88	BP France	87	87 10	87 10	+ 0 11
955	B S N	973	974	969	- 0 41
1010	Canal Plus	1049	1050	1034	- 1 43
164	Cap Gem.S.	186	185	180 80	- 3 25
175	Carnaudmetalbox	184 10	181	183	- 0 60
2380	Carrefour	2285	2275	2262	- 1 01
135	Casino	148 50	148	142	- 4 38
93	Casino ADP	99	99	97 50	- 1 52
480	Castorama D.I.	470	473	474	+ 0 85
200	C.C.F.	210	208 10	208 20	- 0 88
31	CCMC Ly.	30 20	30 10	30 10	- 0 33
380	C.D.M.E	394	385 10	385	- 2 28
135	C.E.G.I.D.	133 50	133 80	128 20	- 3 97
41	Centrest (Ny)	46 80	47 90	47	+ 0 43
280	C.E.P. Comm.	303	301 10	301 10	- 0 63
82	Cerus	78	75	76	- 2 56
875	Cetelem	890	888	890	....
189	CF Int.	300	298 60	297 20	- 0 93
230	CGI-Info	270	265 20	269	- 0 37
950	C G I P	937	941	916	- 2 24
810	CSP	813	....	....	....
1240	Chargeurs S A	1181	1160	1160	- 1 78
265	Christian Dior	242	240 50	239 10	- 1 20
500	C I C A (M)	450	450	485	+ 7 78
290	Ciments franc.	288	....	....	....
455	Clarins	475 50	478 50	478	+ 0 53
345	Club Méditer.	345	345	342	- 0 87
730	Colas	785	786	784	- 0 13
215	Cpt. Entrep.	220	221	215	- 2 27
1170	Compt Mod.	1190	1182	1182	- 0 67
225	CPR (Paris Ré.)	238	239	239 50	+ 0 63

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
915	Créd. Foncier	935	931	919	- 1 71
320	Crédit Loc France	330	326 10	329 50	- 0 15
375	Cr Lyon.(CI)	418 50	418	418	- 0 12
869 01	Crédit Nat.	1046	1047	1049	+ 0 29
485	CSEE	515	503	503	- 2 33
3010	Damart	3140	....	....	....
395	Dassault Aviation	389 80	380	381	- 2 26
186	Dassault Electr.	176	175	171 50	- 2 56
1450	De Dietrich	1371	1371	1371	....
465	Degremont	469 50	469 80	469 50	....
40	Dév.R.d.C.(L)	35 30	35	35 65	+ 0 71
62	Dév.R.Sud-Est	60 60	58 60	58 60	- 3 14
280	D M C	286 70	283	283	- 1 39
390	Docks France	398 50	395	397	- 0 38
81	Dynaction	85 10	86 50	86 50	+ 1 65
1990	Eaux (Gle)	1996	2000	1984	- 0 60
750	E.B.F.	773	770	770	- 0 39
340	Ecco	355 50	359	356	+ 0 14
325	Elf Aquitaine	348	331	333	- 3 76
1070	ElfSanofi(ExSanofi)	1077	1070	1055	- 2 04
236	Esso-Elf (Certif)	235 10	234	228	- 3 02
580	Eridania-Beghin	569	565	575	+ 1 05
370	Essilor	394	394	395	+ 0 25
180	Essilor.(DP)	184	185	184 10	+ 0 05
750	Euro	779	769	775	- 0 51
1160	Eurafrance	1255	1263	1246	- 0 80
440	Euro RSCG	435	436	435	....
65	Eurodisneyland	56 95	57 30	57 65	+ 1 23
840	Europe 1	831	831	820	- 1 32
28	Eurotunnel	29 55	29 95	29 90	+ 1 18
1450	Exor	1450	1450	1450	....
103	Finextel	114	114 70	114	....
260	Fives Lille	243 10	250	247	+ 1 60
720	Fougerolle	725	723	719	- 0 83
3280	Fromager. Bel	3325	3310	3310	- 0 45
1900	Gal.Lafayette	1890	1900	1900	+ 0 53
280	G.A.N.	285	288	289	+ 1 05
365	Gascogne (B)	375	376	370 10	- 1 31
1160	Gaz et Eaux	1191	1190	1190	- 0 08
600	Geophysique	625	624	615	- 1 60
520	Groupe André SA	535	533	520	- 2 36
405	Groupe Cité	421	420	420	- 0 24
300	GTM-Entrep.	350	347	343	- 2 00
1590	Guyenne-Gas.	1490	1460	1460	- 2 68
95 40	Hachette	82 40	82 50	83	+ 0 73
420	Havas	421	413 10	409	- 2 85
230	Ide	228	229	229	+ 0 44
290	Imétal	321	323	326	+ 1 56
118	Immob. Phénix	120 40	118 40	119	- 1 16
130	Ingénico	130	129 90	127 10	- 2 23
7140	Inst. Mérieux	6900	6910	6900	....
415	Interbail	410	405	403	- 1 71
370	Intertechnique	382	380	382	....
720	J. Lefebvre	760	765	761	+ 0 13
480	Klépierre	485	488	488	+ 0 62
525	Labinal	586	591	595	+ 1 54
300	Lafarge	313	314 50	311 10	- 0 61

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
250	Labon	270	265	265	- 1 85
3970	Legrand	4000	4000	3943	- 1 43
2160	Legrand (DP)	2155	2175	2169	+ 0 65
121	Legris Industries	138 30	140	139 50	+ 0 87
700	Locindus	730	730	723	- 0 96
3580	L.V.M.H.	3755	3735	3696	- 1 57
485	Lyon.Eaux/Dumez	499	487 90	483 70	- 3 07
37	Majorette Ly.	37	...	....	....
270	Mar. Wendel	275	278 80	276	+ 0 38
194 70	Matra	193 20	193 30	192 80	- 0 21
72	Metaleurop	77	75	75	- 2 60
23 32	Métrologie In.	20 50	21	21	+ 2 44
180	Michelin	181 10	181	180 50	- 0 33
82	MMB	82 90	82 90	83	+ 0 12
83	Moulinex	88 30	89	89	+ 0 79
770	Navig. Mixte	770	780	770	....
119	Nord-Est	126 80	126	125 20	- 1 26
198	Nordon (Ny)	215	206	218	+ 1 40
47	Olipar	43 50	43 90	44	+ 1 15
925	Oréal	996	995	989	- 0 70
325	Paribas	345	342 10	342 50	- 0 72
194	Pechiney Int.	204 50	204	203	- 0 73
230	Pechiney (CIP)	277 90	276	275	- 1 04
380	Pernod Ricard	365	364	363 50	- 0 41
515	Peugeot	526	525	524	- 0 38
310	Pinault	314 90	311 60	310 50	- 1 40
795	Plastic-Omn.	799	800	799	....
195	Poliet Ex.Lamb.Fr.	188	191 80	190	+ 1 06
800	Primagaz	825	820	820	- 0 61
700	Printemps	705	707	707	+ 0 28
545	Promodès	540	538	538	- 0 37
290	Radiotechn.	271	268 90	265	- 2 21
5900	Redoute (La)	6340	6400	6450	+ 1 74
141	Rémy Cointreau	158	152	152	- 3 80
490	R. Poulenc CIP	506	506	508	+ 0 40
41	Rochefort(La)	39	39 40	37 90	- 2 82
400	Roussel Uclaf	391	385 50	385 50	- 1 41
2800	R. Impér.Ly *	2800	2805	2805	+ 0 18
147	Sade (Ny)	140	140 50	141	+ 0 71
2180	Sagem	2420	2400	2400	- 0 83
490	Saint Gobain	528	526	522	- 1 14
1070	Saint Louis	1145	1146	1121	- 2 10
1410	Salomon Ly	1500	1500	1500	...
275	Salvepar (Ny)	286	287	288	+ 0 70
1490	S A T	1520	1478	1478	- 2 89
260	Saul. Châtil.	274	276	272	- 0 73
815	Saupiquet (Ns)	829	828	828	- 0 12
520	Schneider	588	586	577	- 1 87
10 50	SCOA	10 60	10 60	10 75	+ 1 42
315	Scor s.a.	363	327 10	357	- 1 65
345	S.E.B.	357	365	356 20	- 0 22
415	Sefimeg	417	417	417	....
124	Selectibanque	129	128 80	129	....
136	Sextant A.	132	130 50	130 10	- 1 44
656	S F I M	515	525	525	+ 1 94
151	S.G.E.	177	177 90	178 10	- 0 51
415	Simco	438	430 10	433 50	- 1 03

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
710	Sk. Rossignol	729	730	730	+ 0 27
305	Sligos	364	369	365	+ 0 27
535	Société Géné.	572	569	555	- 2 97
33	Sodexo(B)	35	...	....	...
77	Sodero(Ny)	75 10	75 20	75 20	+ 0 13
1030	Sodexho	1092	1091	1085	- 0 64
75	Sogerap(Ny)	76 80	76 50	76 05	- 0 98
435	Sogeparc	363	361 50	381	+ 4 96
1110	Sommer-Allib.	1030	1021	1020	- 0 97
370	SOPHIA	379 50	380	382	+ 0 66
900	Sovac	941	940	935	- 0 64
265	SPEP	280	280	279 50	- 0 16
290	Spie-Batignol.	295	293 50	291 50	- 1 19
590	Strafor Facom	584	573	573	- 1 88
240	Suez	242 30	241 50	238 70	- 1 49
1160	Synthélabo	1165	1168	1162	- 0 26
120	Thomson CSF	130	128 10	127	- 2 31
230	Total	240	237 90	236 50	- 1 46
141	– (certif.)	152	152	153	+ 0 66
199	Truffaut Fin.	180	....	....	....
415	U.A.P.	430	429 80	420 50	- 2 21
178	U F B Locab.	175 10	176	175	- 0 06
129	U.S.C. DA (Robor)	177	182 50	181	+ 2 28
430	U I C	418	417 90	417 90	- 0 02
470	U I F	467	472	472	+ 1 07
735	U I S	727	727	725	- 0 28
395	Unibail	400	391 50	390	- 2 50
870	Valéo	675	680	675	...
125	Vallourec	140	140	140	...
225	Via Banque	231	231	229	- 0 87
220	Worms et Cie	227 80	227	223	- 2 11
1190	Zodiac	1307	1307	1313	+ 0 46
880	Elf Gabon	830	829	821	- 1 08
86	Amax	89 70	90 40	90 40	+ 0 78
150	Amer. Barrick	153 10	155 30	156	+ 1 89
122	Amer. Express	134	133 80	132	- 1 49
260	A.T.T.	257	255	255	- 0 78
89	Anglo Amer.C.	101 30	102 50	102 60	+ 1 28
163	Amgold	170 70	170 60	170 50	- 0 12
192	Banco Santander	205	205 60	205 60	+ 0 29
685	B.A.S.F.	699	696	696	- 0 43
870	Bayer	865	860	858	- 0 81
38	Blenheim Plc	39 50	....	....	....
24	Buffelsfont.	25 40	23 90	25	- 1 57
142	Chase Manh.	146	145 60	145	- 0 68
1840	Daimler Benz	1800	1786	1786	- 0 78
58	De Beers	66 50	67 25	66 75	+ 0 38
2260	Deutsche Bank	2255	2251	2243	- 0 53
1180	Dresdner Bank	1186	1189	1189	+ 0 25
32	Driefontein	39	37 80	37 80	- 3 08
255	Du Pont-Nem.	269 40	268 80	268 80	- 0 22
220	Eastman Kodak	228	223	222 80	- 1 50
8	East Rand	7 40	7 05	7 25	- 2 03
25	Echo Bay	24	24 45	24 50	+ 2 08
168	Electrolux	168	172	177	+ 5 36
132	Ericsson	137	137	138 50	+ 1 09
335	Exxon Corp.	326 20	322 50	322 50	- 1 13

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
225	Ford Motor	231 30	..	.	.
24	Freegold	30	29	29 50	- 1 67
10	Gencor	10 75	11 15	11 15	+ 3 72
435	Gén. Elect.	446 60	443 70	443	- 0 81
168	Gén. Motors	185	184 80	183 30	- 0 97
300	Gén. Belgique	297 60	298 60	299	+ 0 47
34	Gd. Métropol.	36 10	36 20	37 50	+ 3 88
45	Guinness	44 55	44 90	44 60	+ 0 11
18 50	Hanson PLC	19 20	19 60	19 60	+ 2 08
7 50	Harmony Gold	7 90	7 95	7 80	- 1 27
330	Hewlett Packard	336	.	...	.
31	Hitachi	31	31 50	31 25	+ 0 81
810	Hoechst	790	790	781	- 1 14
57	Homestake	56 50	56 35	56 25	- 0 44
84	I.C.I.	88 10	87 70	87 70	- 0 45
345	I.B.M.	364 10	366 10	357 90	- 1 70
395	I.T.T.	385	382 40	381 20	- 0 99
161	Ito Yokado	159	160	160	+ 0 63
45	Matsushita	48	49 15	49 25	+ 0 51
260	Mc Donald's	265	262	263 90	- 0 42
250	Merck	247	249	249 20	+ 0 89
545	Minnesota M.	559	545	547	- 2 15
36	Mitsubishi	36 50	36	36	- 1 37
340	Mobil corp	328 10	327 90	327 90	- 0 06
335	Morgan J.P.	326 80	330	331 70	+ 1 50
3790	Nestlé	4065	4060	4075	+ 0 25
113	Norsk Hydro	123	123	122	- 0 81
58	OFSIL	64 50	62 65	63	- 2 33
1350	Pétrofina	1320	1318	1333	+ 0 98
435	Philip Morris	438 80	436 50	435 60	- 0 73
59	Philips	64	64 45	63 30	- 1 09
60	Placer Dome	58 40	58 55	58 20	- 0 34
295	Procter Gamble	287 50	289 80	289 80	+ 0 73
150	Quilmès	174 90	169	167	- 4 52
13 50	Randfontein	15 15	15 10	14 80	- 2 31
270	Rhone Poul. Rorer	269	266 80	266	- 1 12
440	Royal Dutch	449	450 20	450 90	+ 0 42
49	R T Z	55 05	54 40	56 50	+ 2 63
11 50	Saat.& Saatchi	12 30	12 30	12 20	- 0 81
18 50	St Helena	20 20	20 20	20 20	....
340	Schlumberger	323	320 20	319 10	- 1 21
45	Shell transp.	45 70	45 75	45 75	+ 0 11
1980	Siemens	2020	2012	2020	....
186	Sony	174	175 80	175 70	+ 0 98
74	Sumitomo Bank	75 95	75 60	75 60	- 0 46
150	T.D.K.	150	148 60	148 60	- 0 93
52	Telefonica	51 85	52	51 60	- 0 48
27	Toshiba	26	26 40	26 30	+ 1 15
550	Unilever	563	569	566	+ 0 89
230	Unit.Techn.	249	245 90	245 80	- 1 29
143	Vaal Reefs	164	160	159	- 3 05
980	Volkswagen	852	....	....	....
255	Volvo	269	260	257	- 4 46
50	West. Deep	56 50	56 30	56	- 0 88
415	Xerox Corp.	424	....	....	....
110	Yamanouchi	110 50	109 30	110	- 0 45
3 26	Zambia Cop.	3 75	3 84	3 70	- 1 33

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	....	4...
10,80% 79/94	101 85	2 61
Emp.Etat 13.4% 83	104 10	12 92
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 18
10,26% mars 86	106 40	7 81
OAT 10% 5/2000	109 91	5 34
OAT 9,9% 12/1997	107 05	9 76
OAT 9,8% 1/1996	104 31	8 39
PTT 11,2% 85	106 25	0 35
CFF 10,30% 86	106 50	8 18
CFF 10,25% nov 90	109	7 52
CNA 10 % 1979	....	7 20
CNB Bques 5000F	....	3 73
CNB Paribas 5000F	97 65	3 73
CNB Suez 5000F	99	3 73
CNI 1/82 5000F	99 80	3 73
CNT 9 % 86	....	5 43
CRH 10,90% déc.85	110 35	9 22
CHARB FCE 3% 100	153	....
CNCA	1050	....
Cerus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	654	....
Ly. Eaux cv 6,5%	790	....
Thoms. cv 8,2% 88	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1630	....
Arbel	437 70	438
Bains C.Monaco	821	820
B.Hypoth.Europ.	300	....
B.N.P. Intercont.	310	310
Bénédictine	2450	....
Bidermann Internat.	420	....
Blanzy Ouest	711	....
B T P	25	24 60
Cambodge	970	....
Carbone Lorraine	288 10	290
Case Poclain	1 50	....
C.B.C.	238 50	240
C.E.G.F (Frigor.)	684	....
Centenaire Blanzy	315	....
Caragan	18 50	....
Champex Ny	20	....
CIC (CIP)	149	149
C.I.M.	851	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2507	....
Comiphos	685	605
Cie Industrielle	3700	....
Cpt Lyon Alemand	298 10	299 90
Concorde	520	510
Constr.Méi.Prov.	12	....
Crédit Gén.Ind.	105	....
Cr Universel (Cie)	380	....
Darblay	813	....
Delmas Vieljeux	2100	....
Didot Bottin	594	....
Eaux Bassin Vichy	3000	....
Ecia	265	283
Ent.Mag. Paris	3800	....
Eridania-Béghin CI	460	460
Fidei	374 20	375
Finalens	299	....
F.I.P.P.	70	....
F.N.A.C.	1695	1650
Foncière (Cie)	465 50	....
Foncina	315	....
France I.A.R.D.	381	....
France SA (La)	1456	1430
From. Paul-Renard	2060	....
Gaumont	310	305
Genefim	297	295
Gévelot	495	....
G.F.C.	346 90	345
Groupe Victoire	765	....
G.T.I (Transport)	258	....
Immobail	312 50	316
Immobanque	625	640
Int. Marseillaise	4449	....
Invest.(Ste Cle.)	3000	....
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	920	....
Locafinancière	500	....
Louis Vuitton	452	....
Louvre	2297	2297
Lucia	180	....
Machines Bull	21 55	21 40
Mag.Uniprix	162	....
Magnant	640	....
Métal Déployé	350	....
Mors	43 50	43
Navigation (Mie)	161 60	....
Optorg	246 10	246
Oréal (CI)	543	543
Origny-Desvroise	455	....
Palais Nouveauté	1201	....
Paluel Marmont	470	....
Parfinance	165	....
Paris France	201 10	....
Paris Orléans	180	....
Parthena Invest.	275	....
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	751	....
Porcher	262	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	391	....
Publicis	534	....
Rochefortaise	116 90	....
Rosario	126	126
Rougier	173	....
S.A.C.E.R.	772	....
S.A.F.A.A.	200	....
S.A.F.I.C Alcan	180	....
Sage	349	....
Saint Dominique (F.)	125	123
Salins du Midi	520	520
Savoisienne M.	145	....
S.C.A.C.	690	....
Senelle	519	519
S.Eaul.Part.(M)	148 60	....
Sfic	543	548
Savim	63 10	63 20
S.I.P.H.	80	....
S.M.C.I.	68	....
Sofal	475	476
Soffo	180	....
Sofical	1019	990
Sofitam (ex Satam)	82	....
Sofragi	2200	2150
Soudure Autogène	589	589
Sovabail	272	....
Steel	570	....
Taittinger	1900	1850
Testut-Aequitas	218	....
Tour Eiffel	220	....
Ufiner	1030	....
Vicat	440	446
Viniprix	1500	....
Virax	109	....
Maroc Sté Brasserie	200	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	493	....
Alcan Nr Sico	401	....
Alcan Aluminium	87 50	....
American Brands	215	....
Arbed	241 10	....
Asturienne Mines	82 60	....
Banco Popular Espa.	500	....
B.Reglements Int.	19000	....
Can.Pacifique	61 40	....
Chrysler Corp.	174	....
C I R	3 48	....
Commerzbank	615	....
Dow Chemical	296	....
Fiat	15	....
GBL (Brux Lamb.)	420	....
Gevaert	831	....
Glaxo Holdings Ltd.	70	....
Goodyear Tire	357	....
Grace and Co (WR)	198	....
Honeywell Inc. Inc.	339	....
Johannesburg	53	....
Koninklijke Pakhoed	70 25	....
Kubota	24	....
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	71	....
Olivetti priv	4 40	....
Pfizer Inc.	413 40	414
Ricoh	23 50	....
Robeco	289 60	287 30
Rodamco NV	142 10	138 30
Rolinco	286 40	285 20
Sapem	3 60	....
Sema Group	26 50	...
SKF Aktiebolaget	60	...
Tenneco Inc.	171 20	....
Toray Ind.	27 60	....
West Rand Cons.	3 50	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	310	...
Calciphos	63	....
C G H Cogenher	7 25	.
Coparex	609	....
Drouot Assurances	....	...
Electro-Banque	....	..
Europ. Accum.	77 50	....
Europ Soutras Ind.	11	....
Gachot S.A.	38 50	....
Guy Degrenne	355	....
Lecteurs du Monde	205	....
Nicolas	1695	....
Particip. Perrier	250	....
Quadrant	40	....
Rorento N.V.	239 70	...
St-Gobain-Emballage	1612	...
Schlumberger Ind.	490	...
S.E.P.R.	1381	....
S.M.T. Goupil	0 65	...
S.P.R. act. B	226 10	....
Waterman	1100	..

SICAV (sélection) 7/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Acélion	198 15	190 90
Amérigan	7823 73	7520 89
Amplitude	622 40	604 27
Associc	1157 58	1157 58
Atout Futur	411 78	401 74
Aurecic	1064 23	1033 23
Avenir Alizes	1728 49	1694 60
Axa Capital	178 51	173 31
Axa Court Terme	8357 74	8357 74
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	905 35	878 98
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn	776 48	753 84
Axa Europe	124 70	121 07
Axa Investissements	107 39	104 26
Axa NPI	114 01	110 69
Axa Ob.Fr.Extrem	147 36	143 07
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Sa	135 40	131 46
Axa Prem.Ex.Agepre	121 06	117 53
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	146 84	142 56
Axa Valeurs PER	119 03	115 56
Cadence 1	1067 47	1046 54
Cadence 2	1056 22	1035 51
Cadence 3	1066 78	1045 86
Capimonétaire	6600 70	6594 11
Capiobli	8764 77	8632 13
Capitacic	1380 65	1370 10
Comis	1362 42	1348 70
Comptevalor	3688 78	3683 26
Convertissimo	328 86	322 41
Créditer	435 60	422 91
Crédit Mutuel Capital	1345 63	1319 44
Cred.Mut.Ep Cour.T	701 99	701 99
Cred.Mut.Ep.Indus	93 29	90 79
Cred.Mut.Ep.J.	73019 21	73019 21
Cred.Mut.Ep long.T	192 47	187 32
Créd.Mut.Ep.Monde	1130 24	1099 99
Cred.Mut.Ep.Quatre	1112 49	1082 72
Dieze	1329 26	1296 84
Drouot France	828 46	804 33
Drouot Sécurité	229 27	221 62
Ecocic	1064 66	1033 65
Ecupar	126 13	122 46
Ecur. Capitalisation	2696 59	2669 89
Ecur. Expansion	503975 03	503220 20
Ecur. Géovaleurs	2340 52	2272 35
Ecur. Investissement	149 82	145 46
Ecur. Monoprémière	70569 07	70569 07
Ecur. Monétaire	41362 33	41362 33
Ecur Trésorerie	2549 92	2549 92
Ecur Trimestriel	2034 18	2014 04
Elancel	108 43	105 27
Energia	262 78	250 86
Eparcic	3787 16	3787 16
Eparcourt-Sicav	4532 51	4521 21
Epargne Associat.	26580 77	26278 11
Epargne Capital	11344 71	11232 39
Epargne Croissance	1696 67	1651 26
Epargne Obligat.	205 02	199 53
Epargne Première	15040 91	14928 64
Epargne-Unie	1282 22	1250 95
Epargne Valeur	436 30	424 62
Euli Cash capi	8364 81	8364 81•
Eufinvest capi	596 56	579 18•
Euro Solidarité	1079 61	1068 92
Eurocic Leaders	995 39	966 40
Eurodyn	1125 27	1097 82
Euro Gan	5944 48	5715 85
Europe Nouvelle	505 22	482 31
Fonsicav	15167 96	15167 96
France-gan	9417 75	9055 57
France Garantie	274 88	274 33
France Obligations	496 75	491 83
Francic	435 51	422 83
Francic Pierre	97 53	94 79

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic-Régions	1066 68	1035 61
Fructi-Associations	36 95	36 95
Fructi-Capi	44 52	43 86
Fructidor	239 32	235 78
Fructifrance action C	883 85	862 29
Fructifrance action D	863 85	842 76
GAN Rendement	5261 86	5184 10
Gestilion	15599 33	15521 72
Gest.Associations	170 76	166 99
Horizon	1236 07	1200 07
HLM Monétaire	14648 91	14648 91
Indicia	1004 91	985 06•
Indosuez.Fse.Court.T	1546 96	1546 96•
Interepar	107977 99	104833
Interoblig	14617 25	14330 64
Interselection Fce	512	501 96
Japacic	141 88	137 73
Jeunepargne	298 45	292 07
Latitude	2363 48	2359 94
Leumi C.T	13164 42	13164 42
Leumi L.T.	6812 29	6613 87
Lion Association	11834 98	11834 98
Lion Institution	31205 62	31127 60
Lionplus	1038 27	1017 91
Lion Trésor	2229 24	2207 17
Lion 20 000	27512 42	27512 42
Livret Bourse Inv.	554 23	538 09
Livret Portefeuil.	701 49	681 05
Méditerranée	164 86	160 06
Mensuel CIC	10200 11	10099 12
Monedan	71638 88	71638 88
Mono-J.	39077 96	39077 96•
Monévalor	86226 78	86226 78
Mutualité dépôts	14217 47	14189 09
Natio Court Terme	298711 00	298711
Natio-Epargne	18643 19	18458 60
Natio-Ep. Ret.	122 93	119 64
Natio Epargn.Trésor	8211 71	8195 32
Natio-Fran.index	974 93	948 84
Natio-Imm.	1093 47	1084 20
Natio-Inter	1491 51	1451 59
Natio-Monétaire	26523 42	26523 42
Natio-Opportunités	966 48	940 61
Natio-Patrimoine	1349 95	1313 82
Natio-Perspectives	1012 44	985 34
Natio-Placements	67365 28	67365 28
Natio-Revenu	1042 03	1031 71
Natio Sécurité	11842 92	11842 92
Natio-Valeurs	846 63	823 97
Nippon-Gan	4702 97	4521 99
Nord Sud Dévelop.	1640 08	1636 81
Obli-Associations	160 68	159 09
Oblicic-Mondial	2698 35	2659 46
Oblicic-Régions	1071 85	1056 01
Oblifutur	2993 52	2920 51
Oblig. tres caté.	183 16	180 45
Oblilion	1423 65	1409 56
Oblisécurité Sicav	13579 97	13579 97
Oraction	1004 01	979 52
Orvalor	7144 85	7004 75
Paribas Capitalisation	1577 31	1554
Paribas Opportunités	122 79	117 78
Paribas Patrimoine	569 75	548 52
Patrimoine Retraite	234 76	230 16
Pervalor	615 42	603 35
Placement A.	1443 96	1415 65•
Placement J.	7588 98	7573 83•
Placement M.	70450 01	70319 37•
Placement Nord	913 21	895 30•
Plénitude	134 99	131 06
Poste Croissance	22896 34	22873 47
Poste Gestion	89197 02	89197 02
Première Oblig.	11147 49	11138 34

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	116 41	115 28
Priv Associations	30903 48	30903 48
Proficius	976 17	952 36
Quartz	132 78	129 54
Réalvalor	688 80	675 29
Rentacic	161 96	159 56
Revenus Trimestr.	5341 46	5288 57
Revenu-Vert	1163 87	1135 29
St Honoré Vie & Santé	972 39	928 30
St Honoré Bons du Tr.	11782 63	11724 01
St Honoré Global	223 91	213 76
St Honoré Invest	751 68	717 59
St Honoré Pacifique	578 91	552 66
St Honoré PME	478 30	456 61
St Honoré Real	15738 58	15675 68
Sécuricic	1825 83	1825 83
Sécuri-Gan	13498 99	13235 28
Sécuritaux	1460 20	1460 20
Sicavden	718 51	707 89
Sicav Associations	1935 31	1935 31
SFI-CNP Assur	658 20	639 03
S.G. Fr. opport. C et D	1088 58	1067 33
Sicav 5.000	430 81	419 28
S.I. Est	1322 30	1283 79
Silvafrance	667 28	649 42
Silvera	389 92	379 48
Silvarenta	217 84	213 57
Silvastar	426 03	414 63
S.N.I.	1057 61	1026 81
Sogenfrance C et D	1110 59	1088 81
Sogépargne	308 02	301 98
Sogevar	955 26	936 53
Sogintor	1263 45	1238 68
Soleil Investissements	585 15	562 64
Solstice	2250 41	2244 80
State Street Act. Eur.	8941 28	8638 92•
State Street Act. Fres	9852 21	9585 25•
St. Str. Acs.Japon	10145 14	9802 07•
State Street Emer. Mkt	11579 28	11022 58•
St.Street OAT Plus	10813 68	10601 65•
Stratégie Actions	835 28	803 15
Stratégie Rendement	1481 58	1434 94
Technocic	1000 06	970 93
Techno-Gan	5671 11	5452 99
Thesora	693 07	686 21
Trésor Plus	1362 57	1349 08
Trésor Trimestriel	1043 42	1033 09
Trésoricic	136703 49	136703 49
Trilion	5272 65	5204 99
UAP Investissement	421 96	406 71
UAP Actions France	566 91	546 42
UAP Act. Select.	604 31	582 47
UAP Aedificandi	530 50	511 33
UAP Alleti	209 36	201 79
UAP Alto Sicav	165 80	159 81
UAP Moyen Terme	147 69	142 35
UAP Première Cat.	11406 45	10994 17
Uni-Associations	128 46	128 46•
Uni-Foncier	1187 18	1158 22
Unifrance	561 88	548 18
Uni Régions	1202 90	1173 56
Univar	246 77	246 77•
Univers Actions	1228 07	1196 17
Univers Obligations	1813 89	1769 65
Valorg	2147 84	2145 69
Valrea	56001 98	55973 99

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 7/12	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 365	5 370	5 1	5 6
Ecu	6 674	6 689	....	....
Allemagne (100 dm)	339 770	340 200	330	350
Belgique (100 F)	16 505	16 533	16	17
Pays-Bas (100 fl)	302 290	302 740	292	312
Italie (1000 lires)	3 665	3 672	3 6	4 1
Danemark (100 krd)	87 530	87 780	83	91
Gde-Bretagne (1 L)	8 444	8 471	8 1	8 9
Grèce (100 drachmes)	2 587	2 587	2 1	2 8
Suisse (100 f)	379 830	380 040	364	384
Suède (100 krs)	79 200	79 120	73	85
Norvège (100 k)	83 080	83 320	79	87
Autriche (100 sch)	48 290	48 352	46 6	49 6
Espagne (100 pes)	4 716	4 728	4 4	5
Portugal (100 esc)	3 815	3 820	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 207	4 205	4	4 4
Japon (100 yens)	4 309	4 308	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/12
Or fin (kilo en barre)	57900	57800
Or fin (en lingot)	57950	58200
Napoléon (20f)	337	334
Pièce Fr (10 f)	403	.....
Pièce Suisse (20 f)	332	342
Pièce Latine (20 f)	330	339
Souverain	435	437
Pièce 20 dollars	2245	2320
Pièce 10 dollars	1090	1087 50
Pièce 5 dollars	600	.....
Pièce 50 pesos	2185	2175
Pièce 10 florins	345	347

CHRONOLOGIE

Novembre 1992 dans le monde

Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

par BRIGITTE CAMUS-LAZARO

ÉTRANGER

3. – ÉTATS-UNIS : M. Bill Clinton (démocrate) est élu quarante-septième président. Il obtient 43 % des suffrages exprimés (la victoire dans 32 Etats, soit 370 mandats) contre 38 % à M. George Bush (victoire dans 18 Etats soit 168 mandats) et 19 % à M. Ross Perot, le score le plus important jamais obtenu par un candidat indépendant. Les démocrates conservent la majorité à la Chambre des représentants, où ils obtiennent 259 sièges contre 175 aux républicains. Le Sénat, renouvelable pour un tiers, est composé de 57 démocrates et de 43 républicains. Le 4, le nouveau président, qui entrera en fonctions le 20 janvier 1993, expose son programme centré sur la priorité à l'économie et la réhabilitation du rôle de l'Etat. Le 6, M. Bill Clinton désigne l'avocat M. Warren Chistopher assisté d'un avocat noir, M. Vernon Jordan, pour présider l'équipe de transition (1er au 6, 8, 9, 12, 13).

3. – GHANA : Lors du premier tour de l'élection présidentielle au suffrage universel, le président sortant, M. Jerry Rawlings, au pouvoir depuis onze ans, est réélu avec 58 % des suffrages (4 au 7, 10).

7. – TCHÉCOSLOVAQUIE : Mort d'Alexandre Dubcek, père du « printemps de Prague ». (14, 15-16).

8. – ALLEMAGNE : La grande manifestation contre le racisme à Berlin, 300 000 personnes, est perturbée par les autonomes qui conspuent le président de la République, M. Richard von Weizsacker. Le 16 et le 17, le SPD (Parti social-démocrate) se prononce en faveur d'une limitation du droit d'asile (10, 17, 18).

8. – COLOMBIE : L'état d'urgence est décrété par le président César Gaviria pour quatre-vingt-dix jours afin de lutter contre la guérilla (10).

10. – IRAKGATE : Une enquête ouverte sur la livraison illégale d'armements par la Grande-Bretagne à l'Irak, en 1990, met en cause M. John Major, qui est accusé par le Labour d'avoir été au courant de la décision secrète du gouvernement Thatcher (12, 13, 14, 18, 19).

11. – ÉGLISE D'ANGLETERRE : Le synode de l'Eglise d'Angleterre, de confession anglicane, approuve l'ordination des femmes. Le vote doit être ratifié par le Parlement britannique. Cette décision soulève la réprobation du Vatican et pose la question d'un schisme de l'Eglise anglicane. Le 21, l'Eglise anglicane d'Australie se prononce à son tour en faveur de l'ordination des femmes (13, 24).

12. – ALLEMAGNE : Le procès de M. Erich Honecker, ancien chef de l'Etat est-allemand (SED), et de cinq anciens dirigeants de RDA, s'ouvre à Berlin. Le jour même, il est suspendu, en raison de l'état de santé de M. Honecker (12, 13, 18).

12-13. – PÉROU : Le président Alberto Fujimori déjoue une tentative de coup d'Etat fomentée par des militaires et des politiciens critiquant le pouvoir absolu du président Fujimori, qui a dissous le Congrès le 5 avril 1992. Le 22, les élections se déroulent à l'Assemblée constituante (15-16, 17, 18, 22, 24).

16. – TADJIKISTAN : Le Parlement tadjik, après plusieurs mois d'empêchement, pour cause de guerre, se réunit à Kodjant, fief des conservateurs communistes dans le nord du pays. Le 19, il entérine la démission du président par intérim, M. Akbarcho Iskandarov, et de son gouvernement islamo-démocrate. Le 25, un accord de cessez-le-feu conclu est censé mettre fin à la guerre civile qui dure depuis le 6 juin 1992 et aurait fait près de 50 000 morts (5, 9, 11, 12, 19, 20, 21, 25, 27, 30).

18. – PAKISTAN : Le chef de l'opposition, Mme Benazir Bhutto, destituée en août 1990, organise une « longue marche » à Islamabad, pour dénoncer la politique du premier ministre, M. Nawaz Sharif, chef du gouvernement, conservateur islamiste et modéré (20, 21, 27, 28).

19. – TADJIKISTAN : M. Rahmon Nabiev, le président communiste, présente sa démission. Elle est entérinée par le Parlement qui élit à sa présidence M. Ali Rahmanov. Le 25, les chefs des groupes armés pro-communistes et ceux de la coalition islamo-démocrate concluent un accord de cessez-le-feu, censé mettre fin à la guerre civile qui dure depuis six mois (22-23, 27).

21. – LAOS : Mort du président du Laos, M. Kaysone Phomvihane, président du Parti communiste, au pouvoir sans partage depuis dix-sept ans. Le 25, M. Nouhak Phoumsavan, président de l'Assemblée nationale, est élu à la tête de l'Etat laotien (24, 27).

21-22. – ALLEMAGNE : De nouvelles violences xénophobes attribuées à des néo-nazis entraînent la mort de trois immigrées turques dans deux incendies criminels, à Mölln. Le 27, le gouvernement annonce l'interdiction d'un groupe d'extrême droite, le Front nationaliste et des manifestations contre les agressions raciales ont lieu dans tout le pays (26, 27, 28, 29-30, 1er/XII).

24. – RUSSIE : L'opposition entre les partisans des réformes économiques, les « libéraux », et l'opposition centriste parlementaire, qui prône un système plus dirigiste et protectionniste, entraîne une crise politique. Le président Boris Eltsine privilégie les conservateurs en démettant de leurs fonctions plusieurs ministres réformateurs. Le 28, il appelle à la création d'un « parti réformateur » dont il serait membre (26, 27, 28, 29-30, 1er/XII).

25. – TCHÉCOSLOVAQUIE : Le Parlement fédéral adopte la loi sur la partition de la Tchécoslovaquie le 31 décembre 1992, prélude à la naissance de deux Etats, tchèque et slovaque, le 1er janvier 1993. Le 16, M. Vaclav Havel avait posé officiellement sa candidature à la présidence de la future République tchèque (15-16, 18, 20, 21, 27).

25. – SOMALIE : La situation s'aggrave dans le pays en proie à la famine et à la guerre des clans. Des bandes de pillards, les « seigneurs de la guerre », interceptent les convois humanitaires et attaquent les forces de l'ONU chargées de les protéger. M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies, et les Etats-Unis envisagent le recours à la force pour assurer la distribution de l'aide (11 au 14, 15-16, 17, 18, 19, 20, 27, 28, 29-30).

25. – FRANCE - PROCHE-ORIENT : Dix ans après sa visite historique de 1982, M. François Mitterrand se rend en Israël, du 25 au 27, puis en Jordanie, du 27 au 28. Il réaffirme le droit des Palestiniens à un Etat et invite Israël à prendre en compte les dirigeants de l'OLP comme *« des interlocuteurs qui s'imposent »* (25, 26, 27, 28, 29-30, 1er/XII).

25. – LITUANIE : L'ancien numéro un du PC lituanien, M. Algirdas Brazauskas, est élu chef de l'Etat par le Parlement, en remplacement de M. Vytautas Landsbergis (27).

27. – VENEZUELA : Une tentative de coup d'Etat conduite par des militaires partisans du lieutenant-colonel Hugo Chavez, visant à renverser le président, M. Carlos Andres Perez, social-démocrate, au pouvoir depuis décembre 1988, échoue et entraîne la mort de 170 personnes (27, 28, 29-30, 1er/XII).

30. – FRANCE-BELGIQUE : Visite d'Etat de deux jours, en France, du roi Baudouin (1er/XII).

Ex-Yougoslavie : de l'exode des réfugiés aux actions humanitaires

Le 1er, l'opération de l'UNICEF intitulée *« Une semaine de tranquillité »*, visant à nourrir, vêtir et vacciner les enfants, débute à Sarajevo. Le 2, les dirigeants bosniaques, qui contestent l'achat en Serbie des produits servant à cette action, y mettent un terme.

Le 7, à l'initiative de l'association humanitaire lyonnaise Equilibre, 947 réfugiés bosniaques, dont 740 enfants, des régions de Mostar et de Zenica arrivent à Lyon. Le 8, le leader serbe de Bosnie, le docteur Rodovan Karadzic, en position de force sur le terrain où ses milices contrôlent plus de 70 % de la Bosnie-Herzégovine, expose son plan de paix.

Le 10, la Croix-Rouge bosniaque évacue des milliers d'habitants de Sarajevo, à l'insu des organisations internationales qui condamnent ces déplacements au motif de l'*« épuration ethnique »*. Le 11, le processus est interrompu provisoirement.

Le 13, le Conseil de sécurité de l'ONU ouvre le premier débat public sur le sort de la population musulmane de la Bosnie, et adopte, le 16, la résolution 787 renforçant les sanctions imposées à la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro) depuis le 31 mai.

Le 27, un accord sur *« l'arrêt des hostilités entre la Croatie et la « République serbe » (autoproclamée sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine) »* est conclu à Sarajevo. Le 29, les étudiants de Belgrade proposent la candidature de M. Milan Panic, premier ministre du gouvernement fédéral qui s'opposerait au président serbe, M. Slobodan Milosevic, à l'élection présidentielle prévue pour le 20 décembre. Les 28 et 29, deux ministres du gouvernement fédéral présentent leur démission (2 au 7, 9 au 12, 14, 16 au 18, 21 au 28, 29-30, 1er/XII).

SME, GATT, Maastricht : fêlures européennes

SME : le 19, la Banque centrale de Suède laisse flotter sa monnaie par rapport à l'écu pour enrayer la spéculation, après avoir relevé le même jour son taux d'intérêt marginal. Le 21, un nouveau réaménagement intervient au sein du système monétaire européen : la peseta espagnole et l'escudo portugais sont dévalués de 6 %. Entre le 12 et le 23, plusieurs banques centrales européennes relèvent leurs taux d'intérêt (20, 21, 23 au 25, 27, 28).

MAASTRICHT : le 5, en Grande-Bretagne, M. John Major obtient de justesse la victoire lors du vote de la Chambre des communes en faveur de sa motion sur le traité de Maastricht, mais le 6, il annonce le report de la ratification du traité de Maastricht en Grande-Bretagne au printemps 93, après le second référendum danois.

Le 19, lors du sixième sommet franco-espagnol à Albi, M. François Mitterrand et M. Felipe Gonzalez réaffirment leurs convergences de vues sur la nécessité d'une application rapide du traité de Maastricht.

Le 25, le Parlement espagnol ratifie définitivement le traité de Maastricht (4, 6, 7, 9, 11 au 13, 17, 21, 26, 27).

GATT : le 5, malgré l'avis défavorable du GATT, émis le 4, M. George Bush prend la décision d'imposer, à partir du 5 décembre, une surtaxe de 200 % sur certains produits agricoles européens, notamment les vins blancs français. La Grande-Bretagne, l'Allemagne et les ministres des affaires étrangères des Douze, réunis le 9 à Bruxelles, s'opposent à l'éventualité de mesures de contre-rétorsion contre les Etats-Unis, émise par la France.

Le 9, en direct de l'Elysée, M. François Mitterrand réaffirme la fermeté de la France tout en mettant en garde le pays contre les risques d'isolement.

Le 19, à Washington, un compromis est conclu entre les Etats-Unis et la CEE : il prévoit une baisse de 21 % des exportations agricoles subventionnées de la CEE et un plafonnement des surfaces cultivées en oléagineux. En France, le gouvernement, l'opposition et les syndicats français rejettent aussitôt l'accord, incompatible, selon eux, avec la PAC.

Le 25, lors du débat à l'Assemblée nationale, M. Pierre Bérégovoy engage la responsabilité de son gouvernement, en vertu de l'article 49-1 de la Constitution, sur sa déclaration de politique générale relative aux négociations du GATT. Il obtient la confiance de l'Assemblée. Le même jour, d'importantes manifestations d'agriculteurs ont lieu dans toute la France. Le projet d'accord de Washington, avalisé par la Commission européenne, est récusé le 26 par M. Pierre Bérégovoy (3, 6, 7, 9 au 11, 16 au 19, 21, 23 au 27).

FRANCE

1er. – TABAC : Entrée en vigueur du décret d'application de la loi Evin du 10 janvier contre le tabagisme (1-2, 3).

5. – RÉGION ILE-DE-FRANCE : Présentation du nouveau schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France (SDAU) préparé par M. Christian Sautter, préfet de Paris (6, 11).

5. – M. JEAN-MARIE LE PEN ET LES MÉDIAS : L'émission « Envoyé spécial » diffusée par France 2 à l'occasion du vingtième anniversaire du Front national provoque les réactions du mouvement lepéniste. Le 8 novembre, cinq journalistes présents à le fête du Front national au Bourget sont molestés. Le soir même M. Jean-Marie Le Pen condamne les violences, mais la Fédération nationale de la presse française réfute ses excuses (6, 7, 10, 13).

8. – SPORTS : Boris Becker remporte l'Open de Paris de tennis en battant Guy Forget, tenant du titre (3, 6, 7, 10).

9. – M. FRANÇOIS MITTERRAND, au cours d'un entretien télévisé, annonce une révision constitutionnelle comportant, outre la réforme de la Haute Cour, des dispositions tendant à réduire la durée du mandat présidentiel, à clarifier les relations entre l'exécutif et le Parlement, à assurer l'indépendance de la justice, à étendre le champ du réferendum et la saisine du Conseil constitutionnel. Il souhaite que cette révision soit préparée par un *« comité consultatif constitutionnel »*. Le 12, M. Valéry Giscard d'Estaing et M. Jacques Chirac se déclarent hostiles à cette procédure (8-9, 10, 11, 12, 13, 14, 2/XII).

10. – M. PHILIPPE BIDART d'Iparretarrak est condamné à la réclusion à perpétuité, pour le meurtre de deux CRS commis en 1982 à Saint-Etienne-de-Baïgorry, à l'issue du procès de cinq militants du mouvement nationaliste basque dissous en 1987, jugés depuis le 2 novembre par la cour d'assises spéciale de Paris (6, 10, 12).

11. – M. FRANÇOIS MITTERRAND : Le dépôt de l'annuelle gerbe présidentielle sur la tombe du maréchal Pétain à l'occasion du 11 novembre relance la polémique du mois de juillet sur la reconnaissance de la responsabilité du régime de Vichy dans les crimes commis sous l'Occupation. Le 13, François Mitterrand déclare qu'il envisage de gérer autrement la contradiction entre *« la gloire de Verdun »* et *« la honte de 1942 »*. Le 28, M. Pierre Bérégovoy dénonce le *« triple crime »* du régime de Vichy (14, 15-16, 17, 1er/XII).

12. – ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : Le conseil des ministres fixe la date : elles auront lieu le 21 et le 28 mars 1993 (14).

12. – TAUX D'INTÉRÊT : La Banque de France diminue ses principaux taux directeurs pour réduire le coût du crédit aux entreprises et aux ménages (3, 13, 14).

13. – LA BOULANGÈRE DE REIMS : La cour d'assises de la Marne acquitte la boulangère de Reims, qui comparaissait pour répondre du meurtre d'un jeune beur tué au cours d'un vol de croissants. Ce verdict provoque des affrontements à Reims entre la police et les jeunes Maghrébins. La cour d'assises de la Marne rend, le 18, un arrêt civil par lequel elle condamne la boulangère à réparer le préjudice en indemnisant la famille de la victime (16, 17, 18, 20, 21, 22-23).

14. – ÉCOLOGISTES : Les Verts, de M. Antoine Waechter, et Génération Ecologie, de M. Brice Lalonde ratifient l'accord électoral conclu le 3 novembre en vue de l'organisation de primaires pour les législatives (4, 5, 6, 11, 14, 15-16, 17, 18, 19, 1er/XII).

16. – NOUVEAU CATÉCHISME : L'Eglise catholique met en vente en France son nouveau *« catéchisme universel »*, dont le texte a été approuvé par le pape le 25 juin 1992 (13, 18).

18. – BUDGET 1993 : M. Pierre Bérégovoy engage la responsabilité du gouvernement dans le débat à l'Assemblée nationale. Le 23, la motion de censure déposée par l'opposition est repoussée (19, 24, 25).

17-20 – RATP : Les conducteurs s'opposent au plan de modernisation de la RATP. En grève le 17, ils cessent le mouvement le 23, après un accord. Le 27, M. Christian Blanc, PDG de la RATP, présente sa démission (17, 18, 20, 21, 25, 26, 27).

19. – M. FRANÇOIS MITTERRAND à Carmaux, célèbre le centenaire de la municipalité socialiste. Il dresse un bilan positif de l'action de la gauche et ironise sur le retour en arrière et l'immobilisme qui caractérisent, selon lui, les projets de l'opposition (20).

20. – M. RAYMOND BARRE dans un entretien au *Monde* suggère la création d'un *« comité national d'éthique médiatique »*. Il s'oppose à un changement de la durée du mandat présidentiel (21).

26. – INDICATEURS ÉCONOMIQUES : En octobre, la balance commerciale a été excédentaire de 1 065 milliard de francs, le chômage a augmenté de 0,8 % (le nombre de chômeurs, en données corrigées atteint 2 934 900) et les prix ont progressé de 0,3 % (26, 29-30, 1er/XII).

27. – M. PAUL TOUVIER : En cassant partiellement le pourvoi formé contre l'arrêt de non-lieu rendu le 13 avril 1992 par la chambre d'accusation de Paris au bénéfice de l'ancien chef milicien, la Cour de cassation renvoie Paul Touvier devant la justice et retient la qualification de crime contre l'humanité pour la partie de l'arrêt de non-lieu concernant le massacre de Rillieux-la-Pape. Pour les six autres pourvois qui sont rejetés, le non-lieu devient définitif (26, 27, 29-30).

28. – Mort de René Brouillet, ancien directeur du cabinet du général de Gaulle (1er/XII).

28-29. – PS : La convention nationale réunie à Paris désigne les candidats du parti aux élections législatives. M. Laurent Fabius renouvelle une *« offre permanente de partenariat »* à l'adresse des écologistes (1er/XII).

29. – Décès du mathématicien Jean Dieudonné, fondateur du groupe Bourbaki (1er/XII, 2/XII).

Les « affaires »

2. – François Léotard est inculpé depuis le 29 juin 1992 d'*« ingérence, trafic d'influence et corruption »* dans l'affaire de Port-Fréjus. Le rapport de synthèse de la police judiciaire, établi le 15 septembre, et le rapport d'expertise immobilière remis le 2 novembre au président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon laissent ouvertes les suites judiciaires (5, 7, 12).

10. - Jean-Michel Boucheron : une nouvelle demande de levée de l'immunité parlementaire de Jean-Michel Boucheron, ancien maire d'Angoulême, député non inscrit, exclu du PS en 1989, est formulée par le parquet de Bordeaux (25, 29-30).

14. - Pierre Botton : le gendre de Michel Noir et son collaborateur Marc Bathier sont inculpés d'*« abus de biens sociaux »*, de *« banqueroute »* et de *« faux en écriture privée de commerce et de banque et usage »*. Ils sont soupçonnés d'avoir commis des abus de biens sociaux pour près de 30 millions de francs. Une polémique s'ensuit avec les médias, certains journalistes étant accusés d'avoir *« bénéficié »* des largesses de l'homme d'affaires. Le 23, Michel Noir dément le financement de sa campagne municipale de 1989 par des sociétés de Pierre Botton.

Le 27, les avocats de Pierre Botton demandent sa mise en liberté sur laquelle la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon délibère jusqu'au 4 décembre (15-16, 17 au 20, 22-23, 25, 27, 1er/XII).

Les conséquences du scandale du sang contaminé

M. Laurent Fabius, premier secrétaire du PS, dans un « point de vue » publié dans *le Monde* daté 1er-2 novembre, réclame la création d'un *« jury d'honneur »*. Un débat s'ensuit sur la nécessité de réformer la Haute Cour de justice. Le 1er, M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, met en cause l'Institut Mérieux, à propos de la commercialisation, jusqu'à la fin de l'année 1985, des produits non testés et non chauffés. Le 4, M. Kouchner présente au conseil des ministres un projet de loi sur le contrôle du système transfusionnel. Le 6, le rapport sur les collectes de sang en prison réalisées de 1983 à 1985 révèle que ces collectes ont été à l'origine de plusieurs centaines de cas de contamination par le virus du sang. Le 7, l'avocat de M. Michel Garretta fait savoir qu'il ne fera pas appel de la condamnation de celui-ci.

Le 9, M. François Mitterrand, dans son intervention télévisée, ouvre la voie à la saisine de la Haute Cour. Le 12 et le 15, les dirigeants socialistes réaffirment leur soutien à M. Fabius, à Mme Georgina Dufoix et à M. Edmond Hervé. M. Fabius accepte de comparaître devant la Haute Cour. Le 15, M. Fabius, invité de « Sept sur sept », déclare n'avoir jammais été informé du débat sur le chauffage des produits destinés aux hémophiles. Il conclut : *« On ne répare pas une tragédie par une injustice. »*

Dans *le Monde* du 17 novembre, un document révèle qu'en janvier 1988 le gouvernement Chirac avait refusé l'indemnisation des hémophiles. Le 17, le bureau du Sénat juge recevable la proposition de résolution portant mise en accusation devant la Haute Cour des trois anciens ministres, déposée par la droite sénatoriale le 12 novembre. Le 21, M. Mitterrand à Carmaux dénonce *« ceux qui auraient envie de recommencer une petite affaire Dreyfus »*. (1-2, 3, 5, 6, 7, 10, 11, 13, 14, 15-16, 17, 18, 19, 21, 22-23, 25, 26, 28).

CULTURE

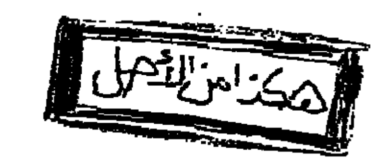
5. – PATRIMOINE : M. Jack Lang annonce la création d'un Institut international des arts et du patrimoine à vocation interdisciplinaire (6).

9-24 : PRIX LITTERAIRES 1992 : Le 9, le Goncourt est décerné à Patrick Chamoiseau pour *Texaco* (Gallimard). Le 9, le Renaudot à Francis Weyergans pour *la Démence du boxeur* (Grasset). Le 16, le Femina à Anne-Marie Garat pour *Aden* (Seuil). Le 16, le Médicis à Michel Rio pour *Tlacuilo* (Seuil). Le 24, le Prix Interallié à Dominique Bona pour *Malika* (Mercure de france) (11, 13, 16, 18, 20, 21, 26).

13. – Mort du compositeur Maurice Ohana, inventeur du « théâtre musical », à l'âge de soixante-dix-huit ans (17).

« ART D'AMÉRIQUE-LATINE, 1911-1968 ». – L'exposition au Centre Georges-Pompidou, à l'occasion du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique, présente 400 œuvres (peintures et sculptures). Jusqu'au 11 janvier 1993 (12, 14).

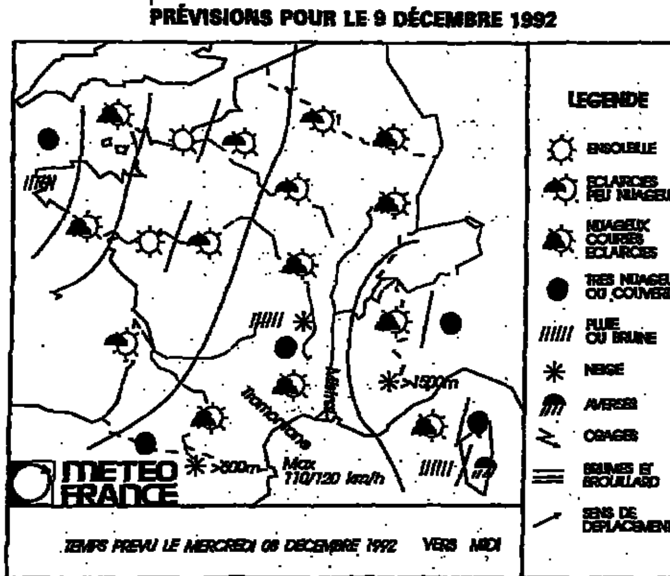
PEINTURE : L'expressionnisme allemand au Musée d'art moderne de Paris, (jusqu'au 14 mars) et au « Carré Voltaire » (jusqu'au 30 janvier) (22-23).



MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC

PRÉVISIONS POUR LE 9 DÉCEMBRE 1992



Mercredi : fraîcheur avec assez belles éclaircies. – Sur la Bretagne, le ciel sera couvert avec des petites pluies le matin qui s'atténueront en cours d'après-midi.

Sur un quart sud-est, les nuages seront nombreux et donneront de la pluie ou de la neige à basse altitude sur les Alpes du Nord et les Pyrénées, à partir de 1 200 mètres sur les Alpes du Sud. L'après-midi, les précipitations s'atténueront.

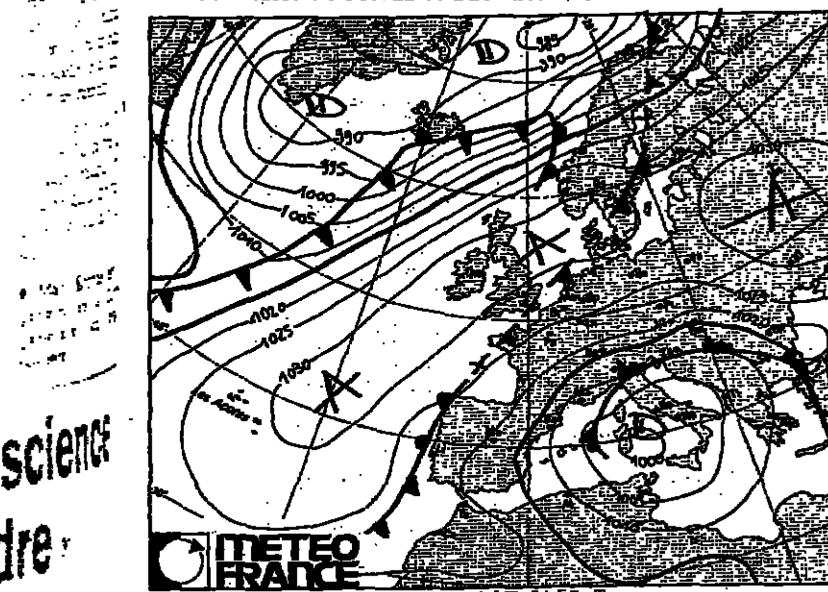
La tramontane atteindra 120 km/h le matin, puis 100 km/h l'après-midi. Le mistral et le vent de nord-est entre le continent et la Corse atteindront 60 à 70 km/h. Ce vent fort donnera d'assez belles trouées sur le Languedoc et la vallée du Rhône.

Sur le reste du pays, le ciel sera plutôt gris le matin avec de la brume ou du brouillard givrant. L'après-midi, d'assez belles éclaircies devraient se développer.

Le matin, les températures seront fraîches, souvent comprises entre – 1 degré et 3 degrés dans l'intérieur, 4 degrés à 7 degrés près des côtes de la Manche et de l'Atlantique et 8 degrés à 10 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 4 degrés à 7 degrés sur une bonne partie de l'intérieur, 6 degrés à 9 degrés près des côtes de l'Atlantique et de la Manche, 8 degrés à 10 degrés dans le Sud-Ouest et 13 degrés à 15 degrés près des côtes méditerranéennes.

PRÉVISIONS POUR LE 10 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 07-12-1992 à 6 heures TUC et le 08-12-1992 à 6 heures TUC — le 08-12-92

FRANCE			
AJACCIO	16	9	C
BIARRITZ	12	10	C
BORDEAUX	11	7	D
BOURGES	10	4	C
BREST	10	8	A
CAEN	11	6	A
CHERBOURG	11	7	–
CLERMONT-FER.	9	3	P
DIJON	10	6	N
GRENOBLE	6	5	P
LILLE	10	3	B
LIMOGES	8	5	C
LYON	9	7	N
MARSEILLE	11	6	D
NANCY	10	5	P
NANTES	11	7	P
NICE	8	7	N
PARIS-MONTS.	10	4	D
PAU	10	6	A
PERPIGNAN	13	9	D
POINTE-A-PITRE	29	21	D
RENNES	11	8	P
ST-ETIENNE	10	2	C
STRASBOURG	9	5	C
TOULOUSE	10	7	C
TOURS	11	6	C

ÉTRANGER			
ALGER	23	10	D
AMSTERDAM	8	2	B
ATHÈNES	16	9	D
BANGKOK	32	22	N
BARCELONE	17	8	D
BELGRADE	3	– 1	D
BERLIN	3	1	C
BRUXELLES	8	1	B
LE CAIRE	22	13	D
COPENHAGUE	5	4	C
DAKAR	30	22	N
DELHI	24	13	N
GENÈVE	6	5	P
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	13	8	C
JÉRUSALEM	16	8	P
LISBONNE	16	12	N
LONDRES	10	5	C
LOS ANGELES	16	11	N
LUXEMBOURG	8	4	C
MADRID	13	1	D
MARRAKECH	19	9	N
MEXICO	20	7	C
MILAN	5	2	P
MONTRÉAL	1	– 9	C
MOSCOU	1	– 4	D
NAIROBI	–	–	–
NEW-YORK	5	2	D
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	20	11	N
PÉKIN	8	– 4	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	14	12	P
SÉVILLE	19	7	D
SINGAPOUR	31	23	C
STOCKHOLM	2	– 1	C
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	15	10	N
TUNIS	22	10	D
VARSOVIE	3	3	P
VENISE	7	5	C
VIENNE	4	2	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Idiomes

ARTE offrait *le Dernier Empereur*, de Bernardo Bertolucci, en version originale. Enfance en cage dans les splendeurs de la *Cité interdite*, *précepteur* écossais, destitution, exil japonais, restauration à la faveur *de la guerre sur le trône d'un* éphémère empire mandchou, capture par les Russes, rééducation dans les camps maoïstes, et mort à Pékin, comme un petit retraité ordinaire, au cours de la révolution culturelle : quelle fresque pour quelle destinée, à travers tous les tumultes du siècle ! Ce fut un régal de cruauté glacée.

La version originale à 20 h 40, on n'aura jamais assez de mots pour en remercier ARTE. La VO, *c'est la familiarité* avec les rivages lointains, l'aventure à peu de frais, le vent du large, le dépaysement. Qui dira le délice d'entendre parler, chez nous, des langues étrangères ? Une seule remarque *pourtant. Le Dernier Empereur* était en version originale... en anglais. Les seuls passages en chinois étaient les chants et les hurlements de la foule. On n'avait pas poussé le zèle jusqu'à faire hurler la foule en anglais. Ces hurlements, d'ailleurs, n'étaient eux-mêmes pas sous-*titrés. Comme si le chinois n'était* pas une langue à part entière, porteuse de signification, comme s'il n'était là que pour la couleur, comme un signal rappelant aux *distraits que l'action se passait en* Chine.

Une langue maîtresse, dominant les arts et les sciences, et une poignée d'idiomes folkloriques colorés, où surnagent trois onomatopées, quatre jurons et quelques bluettes : voilà le paysage *linguistique du prochain millénaire.* On n'a pas encore vu le *Christophe Colomb* de Ridley Scott. Il *paraît qu'il a été tourné en anglais.* Colomb-Depardieu parle anglais. Mais sans doute les marins, *comme dans le Dernier Empereur*, jurent-ils en espagnol. Franchement, que l'on n'y voie aucun dépit, mais si c'est pour écouter *réécrire* l'Histoire mondiale dans la langue du dollar, autant vaut la version française. Au moins les choses seraient-elles plus claires.

Allons, l'heure n'est pas aux *récriminations chauvines alors que nous, Français, allons délivrer la* Somalie des « Mad Max ». Bérets verts, shorts blancs : pas un bouton de guêtre ne manque aux marsouins et aux légionnaires, à Djibouti. Revoici en ordre de marche notre *« french legion, si-admirée-par-les-Américains »* (Patrick Bourrat, l'envoyé spécial de TF 1). Les Américains ? Allons, s'ils y tiennent, on veut bien leur laisser le cinéma...

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. ***Signification des symboles :*** **▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.**

Mardi 8 décembre

TF 1

- 20.45 **Cinéma : Le Cercle noir.** ■ Film américain de Michael Winner (1973).
- 22.25 ***Côté enfants***
- 22.30 **Les Films dans les salles.**
- 22.40 **Téléfilm : *Passeport pour l'enfer.*** De Robert Collins.
- 0.25 **Magazine : Le Club de l'enjeu.**

FRANCE 2

- 20.50 **Cinéma : Le Léopard.** ■ Film français de Jean-Claude Sussfeld (1983).
- 22.25 **Magazine : Bas les masques.** Je n'ai plus confiance en mon médecin.
- 23.30 **Journal des courses, Journal, Météo et Visages d'Europe.**
- 23.50 **Magazine : Le Cercle de minuit.** *Présenté par Michel Field.*

FRANCE 3

- 20.45 **Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie.** *De Jean Beaudin (2e épisode).*
- 21.45 **Magazine : Faut pas rêver.**
- 22.40 **Journal et Météo.**
- 23.05 ▶ **Téléfilm : Oh ! Pardon, tu dormais.** De Jane Birkin.

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 20.00

- 19.30 **Sport : Football.** Anderlecht-PSG. Match *retour de Coupe d'Europe, en direct.* A 20.00, coup d'envoi du match.
- 21.50 **Sport : Football.** Auxerre-Standard de Liège. Coupe d'Europe *en différé.*
- 22.35 **Flash d'informations.**
- 0.10 **Le Journal du hard.**
- 0.15 **Cinéma : La Chatte 2.** Film américain, classé X, de John Leslie (1991).

ARTE

- *20.40* ▶ ***Soirée thématique :*** **Les mots des maux.** Soirée conçue par François Niney.
- *20.41* ***Documentaire : Salle d'attente.*** De Pierre-Oscar Lévy.
- 20.45 **Cinéma : Cléo de 5 à 7.** ■■ *Film français d'Agnès Varda (1962).*
- 22.15 **Documentaire : Mot(s) à maux.** De François Niney et Pierre-Oscar Lévy.
- *23.00* ***Cinéma : L'Ordre (l'île maudite).*** ■ Film français de Jean-Daniel Pollet (1973).
- 23.40 **Court métrage : Nénette.** *D'Annie Miller.*

M 6

- 20.45 **Téléfilm : Lassie, les deux orphelins.**
- 22.35 **Série : Amicalement vôtre.**
- 0.10 ***Informations :*** **Six minutes première heure.**
- 0.15 **Musique : Flashback.**
- 1.30 ***Magazine : E = M 6.***

FRANCE-CULTURE

- 20.30 **Archipel médecine.** Les gauchers ou l'envers de la main.
- *21.30* ***La question macédonienne vue d'Athènes.*** Avec Michel Papaïannakis, Basile Panayotopoulos, Georges Margaritis, Costas Zeppos, Léonidas Embirikos, Angélos Eléphandis, Tasos Kostopoulos, Philippe Iliou, Dimitris.
- 22.40 **Les Nuits magnétiques.**
- 0.05 **Du jour au lendemain.**
- 0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- 20.30 **Concert** (donné le 11 juillet lors du Festival de musique sacrée de Fribourg) : Le Cantique des cantiques, Litanies à la Sainte-Vierge, de Da Palestrina, par l'Ensemble vocal A Sei Voci.
- 22.00 **Les Voix de la nuit.** Par Henri Goraieb. Ninon Vallin.
- *23.09* ***Ainsi la nuit.*** Quatuor pour flûte et cordes en sol majeur K 285, de Mozart ; Sonate pour clavier en la bémol majeur H XVI-46, de Haydn ; Trio pour piano, violon et violoncelle nº 1 en si majeur op. 8, de Brahms.
- 0.33 **L'Heure bleue.**

Mercredi 9 décembre

TF 1

- 14.35 **Club Dorothée.**
- 17.25 **Jeu : *Une famille en or.***
- 17.55 **Série : Premiers baisers.**
- 18.20 **Côté enfants.**
- 18.25 **Feuilleton : *Santa Barbara.***
- 18.55 **Magazine : Coucou, c'est nous !** Présenté par Christophe Dechavanne.
- 19.45 **Divertissement : Le Bébête Show.**
- 19.50 **Tirage du Loto.**
- 20.00 **Journal et Météo.**

- 20.25 **Sport : Football.** Coupe d'Europe des clubs champions (poules finales 2e journée) : Olympique de Marseille-FC Bruges, en direct de Marseille ; à 21.15, mi-temps et Loto ; à 22.25, meilleurs moments de PSV Eindhoven-Milan AC ; à 23.30, Résumés de CSKA Moscou-Glasgow Rangers, IFK Göteborg-FC Porto.
- 0.10 **Journal, Météo et Bourse.**

FRANCE 2

- 15.25 **Variétés : La Chance aux chansons.**
- 16.15 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
- 16.40 **Feuilleton : Beaumanoir.**
- 17.10 **Magazine : Giga.**
- 18.30 **Le Jeu !**
- *19.20* ***Jeu : Que le meilleur gagne plus.***
- 20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
- 20.50 **Téléfilm : Appelez-moi tonton.** De Dominique Baron, avec Daniel Rialet, Tristan Richler.
- 22.15 **Première ligne.** Justice en France : les Enfants du juge Véron (3e partie).
- 23.55 **Journal, Météo et Visages d'Europe.**
- 0.15 **Magazine : Le Cercle de minuit.**

FRANCE 3

- 17.05 **France 3 jeunesse.**
- 17.30 ***Magazine : Fractales.***
- 17.55 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
- 18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
- 18.55 **Un livre, un jour.**
- 19.00 **Le 19-20 de l'information.**
- 20.05 ***Jeu : Hugodélire*** (et à 20.40).
- 20.15 **Divertissement : La Classe.**
- 20.45 **Magazine : La Marche du siècle.** Présenté par Jean-Marie Cavada, en direct du Palais des festivals à Cannes. La marche *sur la Lune. Invités :* Harrison Schmitt, dernier astronaute à avoir foulé le sol lunaire ; Pierre Lena, astrophysicien ; Jean-Louis Heudier, astronome ; Roger Bonnet, directeur des programmes scientifiques de l'Agence spatiale européenne ; Jean-Claude Dunyach, ingénieur à l'Aérospatiale, responsable de l'Avion à très grande vitesse.
- 22.25 **Soir 3 et Météo.**
- 22.55 **Mercredi chez vous.**

CANAL PLUS

- 15.30 ▶ **Téléfilm : Momo.** De Jean-Louis Bertuccelli.
- 17.05 **Documentaire : Compagnon des baleines.**
- 18.00 **Canaille peluche.**

En clair jusqu'à 21.00

- 18.30 **Ça cartoon.**
- 18.50 **Le Top.**
- 19.20 ***Magazine : Nulle part ailleurs.***
- 20.30 **Le Journal du cinéma.**
- 21.00 **Cinéma : Crimes de sang.** □ *Film américain de Donald P. Bellisario* (1988).
- 22.35 **Flash d'informations.**
- *22.45* ***Cinéma : Mayrig.*** ■■ Film français d'Henri Verneuil (1991).
- 1.00 **Cinéma : Dans la soirée.** ■ Film franco-italien de Francesca Archibugi (1990).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

- 17.00 ***Magazine : Mégamix*** (rediff.).
- 18.00 **Documentaire : Histoire parallèle** (rediff.).
- *19.00* ***Documentaire :*** **Photowallahs.** De Judith et David McDougall.
- *19.55* ***Série : Fawlty Towers.***
- 20.30 **8 1/2 Journal.**
- 20.40 **Musica : Paris, les années 20.**
- 20.41 **Documentaire : Erik Satie, choses vues à gauche et à droite.** De Christopher Hale.
- 21.55 **Documentaire : Récital Hélène Delavault.** Autour de Satie, de Dominique Gros.
- 22.10 **Documentaire : Madeleine, épouse Milhaud.** De Michel Dieuzaide.
- 23.00 **Documentaire : Récital Hélène Delavault.** Autour de Milhaud, de Dominique Gros.
- 23.20 **Documentaire : Ecrit dans le sable.**
- 0.50 **Magazine : Megamix.**

M 6

- 15.15 **Variétés : Multitop.**
- 16.35 **Magazine : Nouba.**
- 17.10 **Série : L'Heure du crime.**
- *18.00* ***Série : Equalizer.***
- 19.00 **Série : Les Routes du paradis.**
- 19.54 **Six minutes d'informations, *Météo.***
- 20.00 **Série : Cosby Show.**
- 20.30 **Jeu : Le saviez-vous ?**
- 20.35 **Magazine : Ecolo 6** (et à 0.50).
- 20.45 **Téléfilm : Bienvenue à Bellefontaine.** De Gérard Louvin, avec Jean Lefebvre, Annie Jouzier.
- 22.25 **Téléfilm : *Le Secret d'Amélia.*** De Randa Haines.
- 0.15 **Magazine : Vénus.**
- 0.45 ***Informations :*** **Six minutes première heure.**
- 0.55 **Magazine : Nouba.**

FRANCE-CULTURE

- *20.30* **Antipodes.** Par Madeleine Mukamabano.
- 21.30 **Correspondances.** Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
- 22.00 **Communauté des radios publiques de langue française.** La santé mentale et son coût.
- 22.40 **Les Nuits magnétiques.**
- 0.05 **Du jour au lendemain.**
- 0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- 20.30 **Concert** (donné le 23 juin lors du Festival de Charonne) : Quatuor pour clarinette, violon, piano et saxophone op. 22, de Webern, par Jean-Max Dussert, clarinette, Dominique Ferret, violon, Odile Delangle, piano, Claude Delangle, saxophone ; Trio pour hautbois, cor et piano op. 188, de Reinecke, par Jean-Pierre Arnaud, hautbois, Paul Minck, cor, Alexandre Gastarov, *piano ; Kaiser Walzer, de J. Strauss (transcription de Schoenberg)*, par Xavier Arageau, flûte, Jean-Max Dussert, Dominique Ferret, Nathalie Chabot, violons, Benoît, alto, David Simpson, violoncelle, Alexandre Gastarov, piano.
- 22.00 **Concert** (donné le 5 décembre) : Nuits, *Pléiades*, de Xenakis, par le Chœur de Radio-France, l'Ensemble Les Pléiades, dir. Sylvio Gualda.
- *23.09* ***Ainsi la nuit.***
- 0.33 **L'Heure bleue.**

هكذا من الأصل

Le Monde

Confrontrée à de graves difficultés financières

Northwest Airlines annule pour 3,5 milliards de dollars de commandes d'Airbus

La compagnie aérienne américaine Northwest Airlines a annoncé s'être mise d'accord avec Airbus Industrie pour annuler les commandes de vingt-quatre A-340 et de cinquante A-320, pour un montant de 3,5 milliards de dollars.

Pour l'heure, le consortium européen se borne à confirmer l'existence de discussions avec Northwest Airlines, compte tenu de ses difficultés financières, sans donner plus de précisions. La compagnie américaine fait également état du report de livraison de quatre Boeing 747-400 et de quarante Boeing 757 pour un montant de 2,7 milliards de dollars. Le constructeur américain précise pour sa part qu'il s'agit de report de livraisons sur deux ans et que ces ajournements, déjà pris en compte, n'affecteront pas les cadences de production.

Dans le même temps, la compagnie américaine, qui connaît de graves difficultés financières, a obtenu un prêt de 250 millions de dollars fourni par un consortium composé de la compagnie néerlandaise KLM (un de ses actionnaires), Bankers Trust, General Electric Credit corporation, United Technologies, Airbus Industrie et la banque néerlandaise ABN-Amro Bank. Les prêteurs de Northwest se sont également mis d'accord pour un ré-échelonnement des principaux amortissements en 1993 pour un montant de 340 millions de dollars.

De son côté, la compagnie américaine TWA a annoncé, lundi 7 décembre, la conclusion d'un accord de principe entre ses créanciers, les représentants des syndicats, un organisme de retraite et M. Carl Icahn, l'actuel propriétaire, qui devrait lui permettre de sortir de la loi sur les faillites.

M. La.

Pour superviser l'accord de paix signé entre le gouvernement et la RENAMO

Le secrétaire général de l'ONU propose l'envoi d'une force de 7 500 hommes au Mozambique

Le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, a proposé, lundi 7 décembre, la création d'une force de maintien de la paix au Mozambique. Celle-ci aura pour mission de superviser l'accord de paix, signé le 4 octobre dernier, par le gouvernement mozambicain du président Joaquim Chissano et la rébellion armée de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO), dirigée par M. Alfonso Dhlakama.

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Si la composition de l'opération des Nations unies au Mozambique (ONUMOZ) est approuvée par le Conseil de sécurité dans les termes proposés par le secrétaire général, ce sont cinq bataillons de 850 hommes chacun, appuyés par différentes unités, notamment médicales, par plus de 350 observateurs militaires, environ 130 policiers et 1 200 civils – pour superviser les élections – qui seront affectés à cette opération de « type Cambodge ».

Ces personnels militaires et civils seront chargés de surveiller l'application du cessez-le-feu entériné par le Parlement mozambicain à la mi-octobre, d'opérer le désarmement et la démobilisation des unités combattantes, de démanteler les milices armées, de s'assurer du retrait des soldats étrangers (en particulier du Zimbabwe), de former une nouvelle armée nationale, d'assurer, enfin, la conduite d'élections libres et la sécurité des secours humanitaires.

Au total, une opération très ambitieuse *« que personne n'osera refuser mais qui tombe mal, quelques jours seulement après l'action d'envergure entreprise en faveur de la Somalie »*, constate un diplomate occidental, conscient que les dépenses qu'occasionnera ce nouveau plan de paix n'iront pas sans grincements de dents. Mais, dans ce type d'intervention, les économies initiales s'avèrent ultérieurement bien coûteuses, ainsi que le démontre l'exemple de l'Angola où seulement 350 observateurs militaires ont été dépêchés pour surveiller un processus électoral dont l'issue contestée a replongé le pays dans le chaos. De même en Somalie où, en février dernier, le Conseil de sécurité avait jugé suffisant l'envoi d'une cinquantaine d'observateurs militaires. On connaît la suite.

Eviter de répéter les erreurs de l'Angola

« Au départ, beaucoup de pays pensaient que le schéma angolais préparé par l'ONU aurait pu ensuite être appliqué au Mozambique. Mais l'opération a échoué, et il nous faut en tirer les conséquences », constate, dans un entretien accordé au *Monde*, M. Aldo Ajello, envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU au Mozambique, où il a observé les ravages causés par seize années de guerre civile, de famine et de sécheresse.

« Nous devons à tout prix réussir l'opération Mozambique et pour cela y consacrer les moyens nécessaires. C'est important pour ce pays, bien sûr, mais aussi pour l'Afrique tout entière », fait valoir cet ancien parlementaire socialiste italien. Dès sa première visite à Maputo, le 15 octobre dernier, M. Ajello affirme avoir constaté une situation très tendue entre les deux parties qui, malgré l'accord de paix qu'elles venaient de signer, continuaient à *« ne pas se parler »*.

Mais, ajoute-t-il, il existe *« un certain nombre de conditions favorables qui pourraient aboutir à un processus de paix, tout simplement parce que, dans les camps, on y a intérêt »*. M. Ajello déclare que *« à la différence de la Somalie où chaque bande armée croit encore qu'elle peut l'emporter, au Mozambique, Afonso Dhlakama* (le chef des rebelles de la RENAMO) *sait qu'il peut continuer à faire la guerre mais il sait aussi qu'il ne la gagnera pas. Le choix qui lui est maintenant offert est, soit de se transformer en parti politique, soit de s'enfuir dans le bush pour y poursuivre une guérilla sans espoir. De son côté, le gouvernement de Joaquim Chissano sait qu'il ne peut pas perdre cette guerre mais qu'il lui sera très difficile de la gagner vraiment. Tout le monde a donc intérêt à faire la paix. Il s'agit simplement de faire en sorte que, pour chacune des deux parties, le prix politique à payer ne soit pas trop élevé »*.

Pour l'instant, avec le vote, début octobre, de la résolution 782, le Conseil de sécurité n'a autorisé l'envoi à Maputo que d'une vingtaine d'observateurs militaires. Nommé dans le cadre de cette même résolution, M. Ajello a élaboré *« un plan intégré »* en quatre points (militaire, politique, humanitaire et électoral) dont l'essentiel figure dans le rapport transmis au Conseil, qui en discutera le 9 décembre.

« L'acheminement de l'aide humanitaire est vital pour ramener la paix civile et j'ai tout misé là-dessus, y compris les soutiens militaires nécessaires, explique-t-il. *Ce sont ces militaires, aidés d'ingénieurs et de démineurs qui devront garantir la sécurité des convois destinés aux quarante-neuf points de rassemblement, répartis sur tout le territoire et dont la liste a déjà été dressée. C'est dans ces points qu'interviendront non seulement la remise des secours aux populations, mais aussi les opérations de démobilisation et de réintégration dans les villages des soldats démobilisés. Après cette dernière phase, seulement, on pourra envisager d'organiser des consultations électorales. On ne mène pas une campagne pour des élections « libres et pluralistes » comme le préconise l'accord de paix, avec des gens en armes à tous les coins de rues. »*

La première phase, à savoir le déploiement de la force de l'ONU et l'acheminement des secours, pourrait être bouclée en neuf semaines, affirme M. Ajello. La seconde étape, plus délicate, à savoir la démobilisation et la constitution d'une nouvelle armée mozambicaine composée de soldats gouvernementaux et d'anciens rebelles, puis l'amorce du processus électoral, pourrait prendre une dizaine de mois.

Prudemment, le représentant spécial préfère envisager un étalement du plan de paix sur dix-huit à vingt-quatre mois, *« si tout marche bien ... »*.

SERGE MARTI

□ **ZAÏRE : la conférence nationale a achevé ses travaux.** – La conférence nationale, réunie depuis près de deux ans à Kinshasa, a achevé ses travaux, dimanche 6 décembre, au lendemain de la nomination des 453 membres du Haut Conseil de la République (HCR, assemblée provisoire), à la tête duquel Mgr Laurent Mosengwo, archevêque de Kisangani, a été élu par acclamation. Le président Mobutu n'a pas participé à la cérémonie de clôture. – *(AFP.)*

□ **ALGÉRIE : le Front des forces socialistes dénonce le couvre-feu.** – Le Front des forces socialistes (FFS) de M. Aït Ahmed a dénoncé, lundi 7 décembre, dans un communiqué, le couvre-feu en vigueur depuis samedi à Alger et dans six départements limitrophes. *« Le pouvoir affirme vouloir se donner les moyens de lutter contre l'intégrisme et le terrorisme. L'objectif déterminant est tout autre. L'alibi sécuritaire vise en fait à étouffer toute opposition politique et toute contestation organisée »*, écrit ce parti d'opposition. – *(Reuter.)*

L'intervention en Somalie

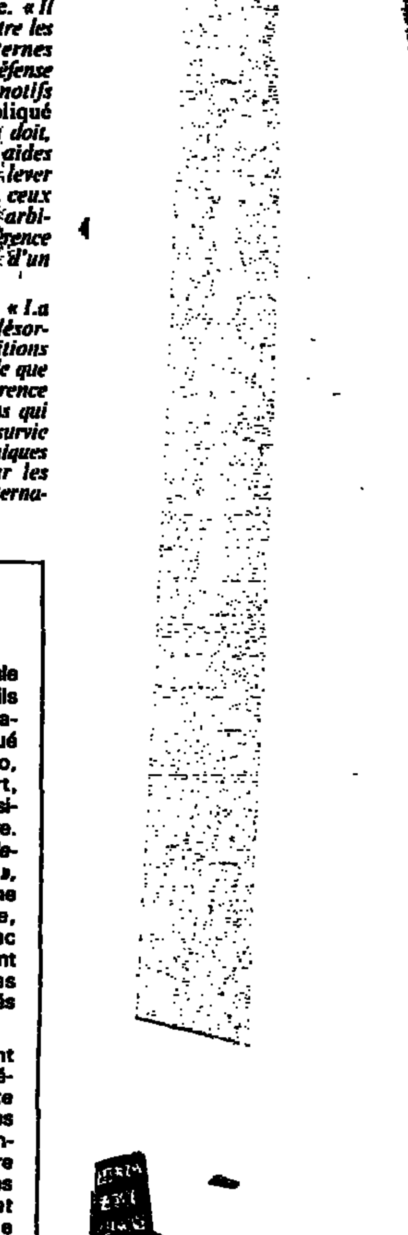
L'Eglise catholique défend l'obligation d'« ingérence humanitaire »

Au « Club de la presse » d'Europe 1, lundi 7 décembre, le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, a défendu l'obligation d'ingérence humanitaire, notamment en Somalie. *« Si nous ne construisons pas un droit international et s'il n'y a pas une conscience morale commune à l'humanité*, a-t-il expliqué, *pour reconnaître ce qui est mal et ce qui est bien, à ce moment-là nous sommes dans une situation d'arbitraire. »* Interrogé sur la mise en forme de ce droit, il a regretté *« le manque de juges qui prononcent des sentences et de force pour les appliquer »*.

L'archevêque de Paris a approuvé le principe d'une intervention militaire en Somalie, en espérant que *« ça se fera avec le moins de casse possible »*. Faut-il l'étendre à d'autres pays en guerre, au Soudan, *« où le drame est bien plus grand et la guerre beaucoup plus dure »*, ou à l'ancienne Yougoslavie ? Sur cette question, Mgr Lustiger s'est montré plus évasif : *« La morale ne fait pas une politique*, a-t-il dit. *Il faut que le jugement de la conscience morale se traduise dans une politique, pèse les rapports de force et tous les inconvénients. »*

Le 5 décembre, à l'ouverture de la conférence internationale sur la nutrition organisée à Rome par la FAO et l'OMS, le pape avait plaidé déjà en faveur de l'obligation, pour la communauté internationale, d'une ingérence humanitaire. *« Il ne faut pas que les guerres entre les nations et les conflits internes condamnent des civils sans défense à mourir de faim pour des motifs égoïstes et partisans*, a expliqué Jean-Paul II. *Dans ce cas, on doit, de toute façon, assurer des aides alimentaires et sanitaires, et lever tous les obstacles, y compris ceux qui proviennent de recours arbitraires au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays. »*

Et le pape a conclu : *« La conscience de l'humanité, désormais soutenue par les dispositions du droit international, demande que soit rendue obligatoire l'ingérence humanitaire dans les situations qui compromettent gravement la survie de peuples et de groupes ethniques entiers. C'est un devoir pour les nations et la communauté internationale. »*

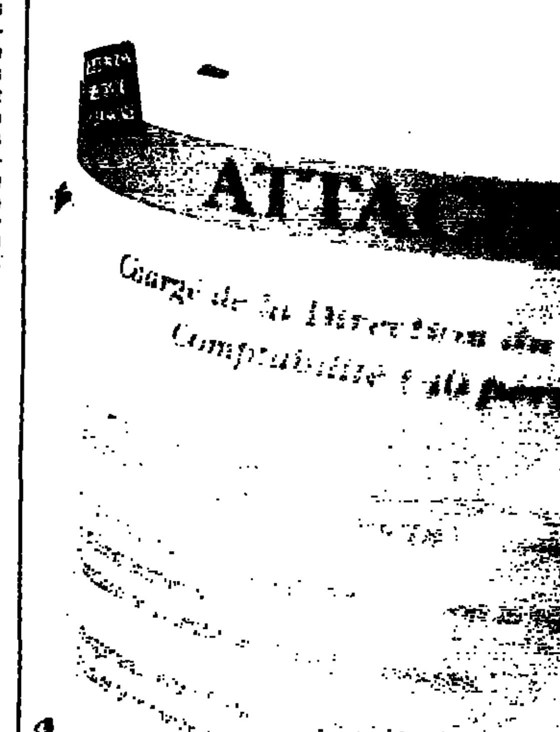


Des journalistes par centaines

Les habitants de la capitale attendaient les militaires, ils ont vu venir... les journalistes. Ceux-ci ont débarqué par centaines à Mogadiscio, américains pour la plupart, conformément à la composition du corps expéditionnaire. *« Pires que les criquets pèlerins, ils viennent tout raser »*, se plaint un membre d'une organisation humanitaire, effaré par la facilité avec laquelle les journalistes paient villas, véhicules, escortes quatre fois les prix pratiqués jusque-là.

Ils sont venus, ils sont tous là... Telle chaîne de télévision américaine compte déjà soixante-cinq personnes sur place, sa concurrente cinquante-neuf, et l'une d'entre elles a loué un avion Hercules C-130, traditionnellement dévolu au transport de troupes, tant ses effectifs étaient nombreux et le matériel important. Anciens du Golfe, rescapés de l'ex-Yougoslavie... Le show peut commencer. CNN compte cinq équipes de tournage. Dan Rather, vedette de CBS, est attendu.

Les villas louées 2 000 dollars par mois il y a trois jours en valent 15 000 aujourd'hui. La voiture avec l'indispensable garde armée imposée aux journalistes par les miliciens locaux est passée de 60 dollars par jour vendredi à 200 dollars samedi. A Mogadiscio, il n'y a plus rien. Ni électricité, ni moyens de communication, ni boissons. Les équipes de télévision ont apporté leurs groupes électrogènes. Les paraboles de liaisons-satellite ont fleuri sur les toits du centre-ville. Les Britanniques ont apporté la bière, les Américains l'eau minérale. Tout est en place, l'opération militaire peut commencer. – *(AFP.)*



SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce *numéro* comporte un cahier « Initiatives » folioté de 33 à 46 et un *magazine* « Heures de fêtes » folioté de 1 à 72

Le numéro du « Monde » daté 8 décembre 1992 a été tiré à 452 414 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Arts-Spectacles » :
Gould-Rubinstein, les deux menteurs

Dix ans après leur mort, à la recherche d'Artur Rubinstein et de Glenn Gould, deux pianistes cachés par leur légende. Dans ce même supplément, rencontre avec Etienne Roda-Gil, gauchiste, poète, faiseur de chansons, et un portrait de Zhang Yimou, cinéaste chinois *(Epouses et concubines)*, à l'occasion de la sortie de *Qiu Ju, une femme chinoise*.

La crise du bâtiment et des travaux publics

Dumez annonce un plan de restructuration

Plongé comme tant d'autres groupes dans la crise du bâtiment et des travaux publics, Dumez a annoncé, lundi 7 décembre, un plan de restructuration prévoyant un recentrage, une recapitalisation et des suppressions d'emplois. Ce plan, élaboré par le nouveau président, M. Jean-Louis Brault, en place depuis le 1er août, et béni par l'actionnaire (Lyonnaise des eaux-Dumez), tourne le dos aux tentations de diversification du passé puiqu'il prévoit une spécialisation dans les grands travaux, notamment *« les ouvrages de haute technicité »*, selon un communiqué.

Par ailleurs, l'actionnaire a accepté qu'une avance de 460 millions de francs soit transformée en capital, ce qui permet à celui-ci de passer à 1 226 millions de francs. Enfin, l'entreprise va *« adapter ses effectifs au niveau d'activité prévisible »*, ce qui laisse supposer des suppressions d'emplois (sur un effectif de 30 000 salariés) dans des proportions non précisées.

□ **ALLEMAGNE : expulsion de cent treize demandeurs d'asile roumains.** – Pour la deuxième fois en moins d'un mois, l'Allemagne a expulsé, dans la nuit de lundi 7 à mardi 8 décembre, des demandeurs d'asile roumains. Cent treize personnes, dont de nombreux jeunes gens, sont arrivés à l'aéroport Baneasa de Bucarest à bord d'un Boeing 707 roumain en provenance de Berlin. Les autorités de Bonn avaient expulsé 131 Roumains le 13 novembre dernier en vertu d'un accord bilatéral signé en septembre. Ce traité devrait concerner au total 60 000 personnes. – *(Reuter.)*

□ **TADJIKISTAN ; barricades dans les rues de Douchanbe.** – Les milices islamo-démocratiques ont commencé à ériger des barricades, lundi 7 décembre, à Douchanbe, la capitale tadjike autour de laquelle les forces pro-comunistes resserrent leur étau. Le « conseil militaire » de Douchanbe a lancé, lundi, un appel au nouveau gouvernement, formé à Khodjent dans le nord du pays, à venir s'installer dans la capitale. – *(AFP.)*

La loi de finances rectificative pour 1992

Le projet gouvernemental est adopté sans recours au 49-3

Contre toute attente, le gouvernement est parvenu, dans la nuit du lundi 7 au mardi 8 décembre, à faire adopter par l'Assemblée nationale le projet de loi de finances rectificative pour 1992, sans avoir à engager sa responsabilité au titre de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Alors que le porte-parole du groupe communiste, M. Fabien Thiémé (Nord), avait annoncé, dans l'après-midi, son intention de voter contre le projet, il s'est absenté, dans la nuit, quelques minutes avant le vote. Le projet de loi de finances rectificative, ou collectif budgétaire, a été ainsi été adopté par 277 voix (PS) contre 263 (RPR, UDF, UDC).

Ce collectif établit le montant du déficit à 184,1 milliards de francs (soit 2,6 % du produit intérieur brut) contre 89,9 milliards dans la loi de finances initiale (*le Monde* du 19 novembre). Selon M. Martin Malvy, ministre du budget, cette dégradation résulte des moins-values fiscales et de la charge de la dette. Les rentrées de TVA ont été inférieures aux prévisions de plus de 32 milliards de francs, l'impôt sur les sociétés a rapporté 35 milliards de francs de moins que prévu : voilà qui montre *« l'ampleur du choc fiscal supporté par le budget de l'Etat »*, a affirmé M. Malvy.

Du côté des charges nouvelles, le rapporteur général de la commission des finances, M. Alain Richard (PS, Val-d'Oise), a notamment relevé le coût des opérations militaires menées sous l'égide de l'ONU au Cambodge et en Yougo- slavie, l'indemnisation des transfusés victimes du sida, l'impact de l'accord salarial dans la fonction publique et l'augmentation des aides aux agriculteurs. L'inquiétude provoquée par le ralentissement économique a transparu dans un long débat provoqué par la création de deux zones d'investissement privilégié dans plusieurs cantons des départements du Nord et du Pas-de-Calais, la zone du bassin minier et celle de Sambre-Avesnois, où les taux de chômage dépassent 16 %. *« On voit dans quel engrenage nous risquons de mettre le doigt avec une disposition de ce type, dont je crains les effets pervers, même si j'en admets le bien-fondé pour la région concernée »*, a affirmé le porte-parole du groupe socialiste, M. Raymond Douyère (Sarthe), dès le début de la discussion générale. *« Vous ouvrez la boîte de Pandore »*, a prévenu M. Yves Fréville (UDC, Ille-et-Vilaine). La suite l'a montré : les quelques députés présents ont tenté d'obtenir le bénéfice de semblables mesures pour leur propre compte.

L'Assemblée a par ailleurs décidé de reconduire pour un an les mesures fiscales prises pour faciliter l'implantation d'entreprises en Corse et le règlement des indivisions successorales. Elle n'a pas suivi le gouvernement, en revanche, dans sa volonté de proroger le taux réduit de TVA pour les œuvres d'art originales. *« Celui-ci ne peut s'appliquer qu'à des produits qui entrent fortement dans la consommation des ménages les moins favorisés*, a affirmé M. Richard. *Les transactions ont lieu entre particuliers fortunés et le marché n'est pas en déclin. Il n'y a donc aucun argument de fond, même si un groupe d'intérêt reprend régulièrement cette demande. »*

JEAN-LOUIS SAUX

Avec ce numéro

Supplément magazine « Heures de fête »

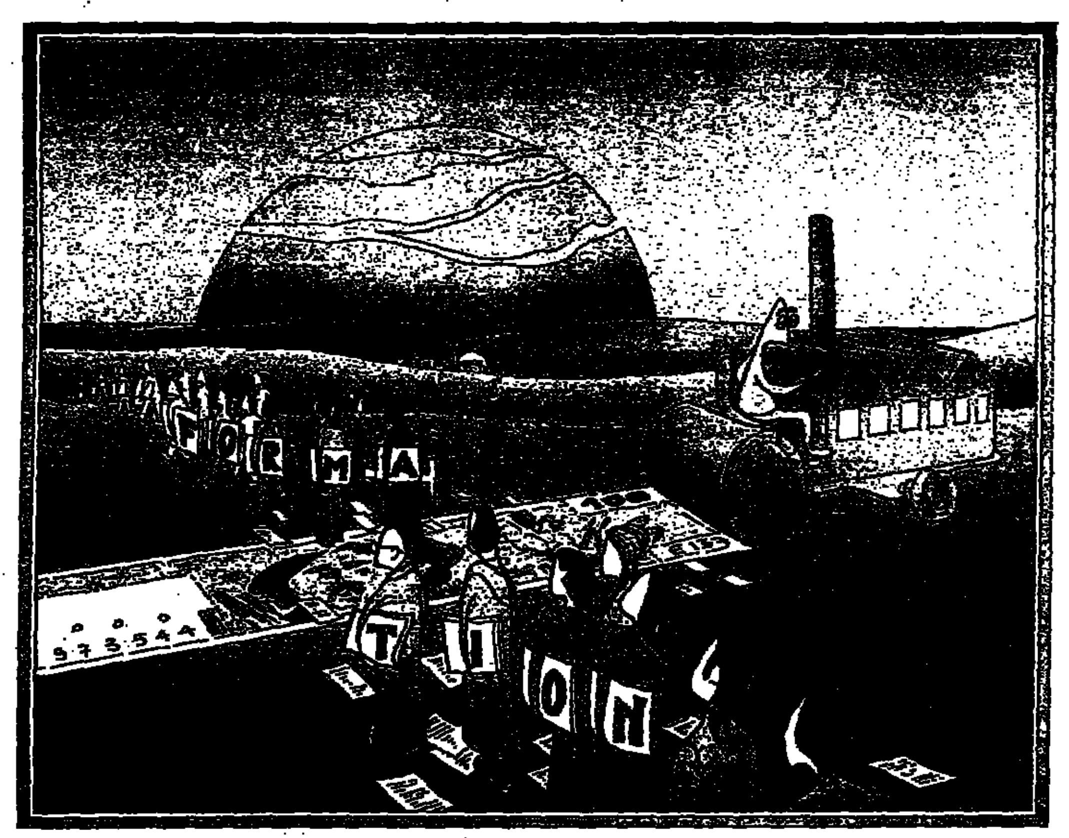
Plaisir d'offrir, « plaisirs des sens »... Cette année encore, les « Heures de fête » se déclinent dans *le Monde* au rythme des cinq sens. Plaisir de voir, d'écouter, de sentir, de toucher et de goûter. Ce supplément magazine, distribué avec notre numéro d'aujourd'hui daté 9 décembre, offre une sélection d'objets (livres d'art, disques, matériel hi-fi, parfums, bijoux, montres, accessoires de voyage...) ainsi que des conseils gastronomiques pour les fêtes. Soixante-douze pages en couleur.

Le Monde

INITIATIVES

L'âge adulte de la formation

Tout le monde devient exigeant : formateurs, entreprises clientes et salariés stagiaires



PEUT-ON dire, plus de vingt ans après la loi de 1971 que la formation professionnelle continue en est arrivée à l'âge adulte ? *Sans conteste, si l'on observe* quelques chiffres. Le volume des sommes consacrées d'abord, qui atteignent, tout confondu, quelques 100 milliards de francs. Le taux de contribution des entreprises ensuite, qui ont *consacré 3,1 % de leur masse salariale à la formation* professionnelle, alors que la loi leur fait obligation d'un minimum de 1,4 %. L'énorme progression des stagiaires, enfin, qui ne représentaient qu'un actif sur sept en 1974, et sont maintenant *dans la proportion d'un sur quatre.*

Mais ce ne sont pas les seuls changements qui témoignent d'une maturité. La profession, longtemps en butte aux critiques, est en train de se réformer. A la pléthore des organismes-on en a *compté jusqu'à 60 000-succède* aujourd'hui une tendance à la clarification, malgré un émiettement toujours aussi surprenant. En 1990, sur les 36 000 organismes agréés, 23 538 étaient considérés comme actifs, réalisant un chiffre d'affaires *qui, toutefois, pour 4140 d'entre eux seulement* (17,5 %), est supérieur à 1 million de francs. *Signe évident*, les trois instances représentatives dans le secteur privé se sont structurées au sein d'une Fédération de la formation professionnelle *(FFP) et ont prévu à l'avenir de se fondre dans* une confédération plus large, certainement le Syntec, qui serait celle des métiers de l'intelligence. Dans l'immédiat, la nouvelle organisation œuvre en faveur d'une moralisation, d'une déon*tologie, et s'efforce de gagner* la bataille des normes. Les tristes exemples de formations bidon et d'escroqueries, qui ont tellement nuit à la réputation de ce secteur, devraient bientôt appartenir à l'histoire ancienne.

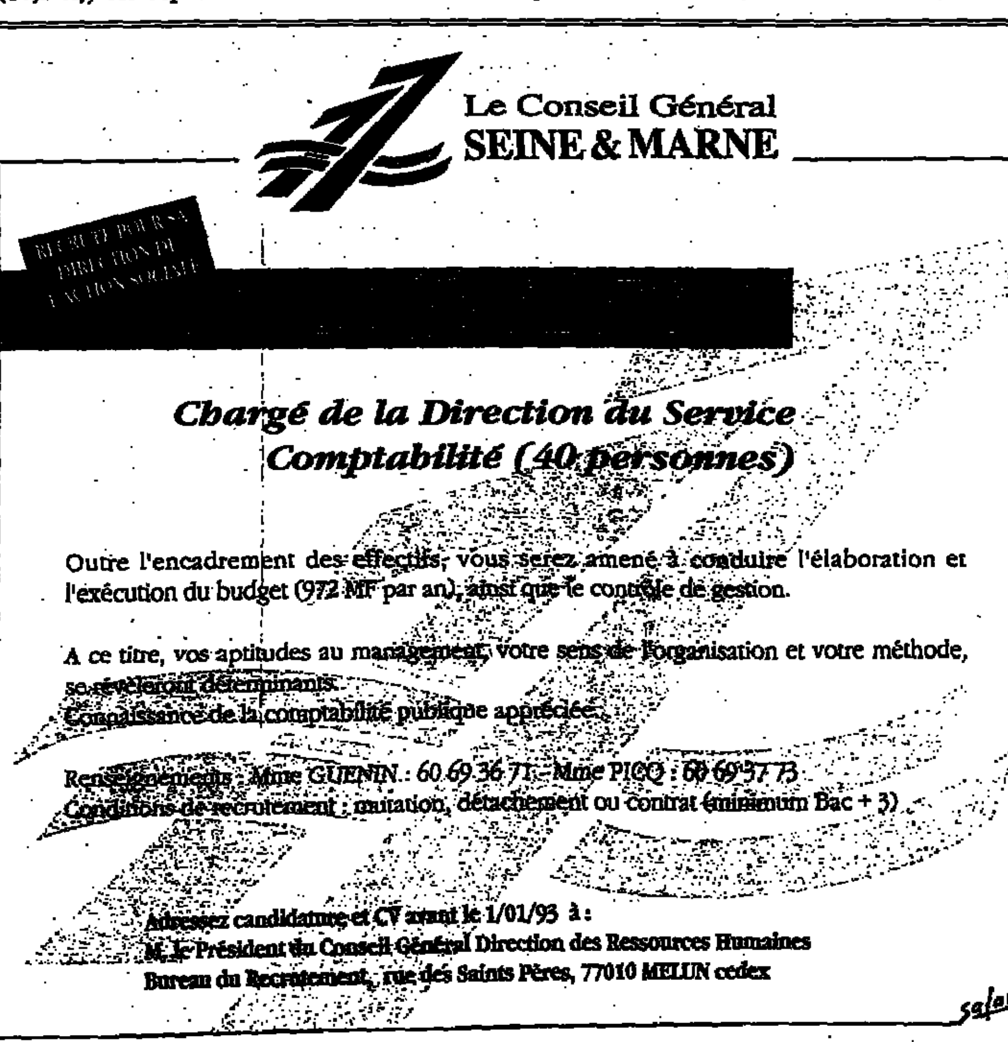
L'usage même de la formation s'est modifié, pendant le même temps. De la dépense non contrôlée, pour tout dire d'inspiration sociale, les entreprises sont en train de passer à la notion d'investissement et donc à un contrôle plus *strict, selon un raisonnement que défend* M. Guy Le Boterf, qui dirige Quaternaire éducation. Longtemps tirées par la réputation de leurs grandes écoles, les filiales spécialisées dans la formation continue observent des modifications *également significatives. Constatant une « recomposition du marché »*, M. Bruno Dufour, PDG du groupe ESC Lyon, note que les entreprises achètent désormais plus de modules que les cadres, *qui formaient l'essentiel de la clientèle* individuelle. Elles ne demandent pas du *« tout-prêt »* mais du *« sur-mesure »*, établissent des cahiers des charges précis et veillent à l'efficacité. Mieux, il souligne une inversion. Parce qu'il est *en contact avec les besoins réels des entreprises*, le département formation des grandes écoles devient l'un des moyens privilégiés pour faire évoluer les programmes diplômants de formation initiale. Un jugement que l'on partage à l'ESSEC.

MAIS, paradoxalement, d'autres phénomènes interviennent au moment où la formation deviendrait plus mûre. Ainsi que le révèle le baromètre *réalisé* par l'AGEFOS-PME Ile de France, le nombre de stagiaires satisfaits passe désormais en dessous de la barre des 50 % et, plus préoccupant, 40 % d'entre eux, contre 24,6 % en 1991, reconnaissent que la formation qu'ils ont suivi n'a eu aucune influence sur leur emploi ou leur rémunération. La crédibilité est entâchée, alors que le nombre de personnes en formation n'a jamais été aussi élevé, soit sept millions. Parallèlement, aussi, devenues plus exigeantes, les entreprises *réduisent* leurs programmes, du fait de la crise, ou les ciblent sur le strict nécessaire. Il s'ensuit une baisse des dépenses qui se traduit par des difficultés financières pour certains organismes de formation. D'ailleurs, les *durées moyennes* des *stages* diminuent et font l'objet de négociations plus tendues qu'autrefois. Selon une note du ministère du travail, il apparaît même que parmi les entreprises françaises employant plus de 2 000 salariés, quel*ques-unes – moins d'une dizaine toutefois, dont* trois socités d'intérim – soit n'ont effectué aucune dépense de formation en 1989 ou 1990, soit ont versé l'intégralité de leurs contributions aux fonds d'assurance-formation (FAF) de leur *branche professionnelle.*

Pour toutes ces raisons, enfin, il semble bien que les pouvoirs publics aient désormais envie de surveiller d'un peu plus près ce secteur, notamment les flux financiers qui alimentent les FAF, et qu'ils se dotent en conséquence des moyens nécessaires. En réponse à la question d'un parlementaire, Martine Aubry a évoqué ses *« inquiétudes et préoccupations »* qui l'ont conduit à demander que des propositions lui soient *faites, d'ici janvier 1992, « en matière de gestion des excédents, de gestion de trésorerie, de plan comptable et d'agrément des organismes paritaires »*. Conjointement, 41 postes d'inspecteurs de la formation professionnelle et 5 postes de *contrôleur ont été prévus au budget* de 1993 pour renforcer des équipes notoirement insuffisantes. Le nombre des contrôles va augmenter. Ceux-ci avaient déjà porté, en 1991, sur 1 633 organismes de formation, 119 organismes paritaires agréés et sur 4 860 entreprises, donnant lieu à 44,3 millions de francs de redressement, contre 19,2 millions de francs en 1990.

Adulte, la formation professionnelle n'en finit pas de payer pour ses péchés de jeunesse.

Alain Lebaube





DOSSIER • L'âge adulte de la formation

Vingt ans déjà !

Les dernières modifications permettent une meilleure liaison avec l'emploi

LES premières lois sur la formation continue datent de 1971. Il n'y a pas eu d'avancées notables durant des années, exception faite, en 1983, des accords sur la formation en alternance pour les jeunes et, en 1984, de la création du congé individuel de formation. Or, depuis environ deux ans, les partenaires sociaux ont instauré une période riche en réformes, multipliant les accords, que les pouvoirs publics n'ont plus eu qu'à légaliser quelques mois plus tard, en généralisant, précisant ou approfondissant certains points.

Le paysage de la formation et, même, sa philosophie ont été modifiés par deux accords importants : celui du 3 juillet 1991 et celui du 8 janvier 1992 sur l'apprentissage. Deux lois les ont respectivement repris les 31 décembre 1991 et 17 juillet 1992. Faire un bilan paraît prématuré alors que certains décrets sont en cours d'application.

Un point essentiel est acquis ; c'est la reconnaissance implicite du droit à la formation de tout citoyen actif, salarié ou demandeur d'emploi. Le champ des personnes concernées s'est élargi aux salariés des entreprises de moins de dix employés. Le droit à la formation a aussi été reconnu aux chefs d'entreprise non salariés, y compris aux artisans, aux commerçants et aux agriculteurs ; les professions libérales peuvent même en bénéficier.

Pour ces catégories, le financement sera assuré par une cotisation mutualisée obligatoire. Le législateur a constaté que ce sont les salariés des catégories déjà les plus formées qui sont le plus demandeurs. Un phénomène qui accroît les inégalités. Il a instauré pour les entreprises un crédit d'impôt majoré lorsque ce sont les moins qualifiés qui en profitent. En octobre 1991, un accord spécifiait les données de la formation dans le travail temporaire. En réalité, à travers ces textes, c'est la formation pour tous qui est organisée et une conception radicalement différente du travail qui se fait jour.

Le droit au bilan de compétence pour tous les salariés ainsi qu'à un congé pour le pratiquer marque une évolution intéressante du rapport des gens à leur emploi. C'est la reconnaissance du droit de chacun à un projet professionnel, à une réflexion de fond, à une mise en question. Là encore, le champ a été élargi aux demandeurs d'emploi.

On constate l'émergence d'une volonté politique de supprimer les stages-parkings, qui ne débouchent sur rien et ont empoisonné la « planète formation » pendant trop d'années.

Le développement du tutorat

Autre révolution : le rôle accru et officiel des entreprises dans la formation de leurs salariés. Depuis vingt ans, elles n'ont eu qu'un rôle financier. Elles sous-traitaient systématiquement à des spécialistes extérieurs, leur faisant plus ou moins confiance, sans avoir de regard dessus ni prendre la peine de construire un projet pédagogique. L'accord du 3 juillet 1991 jette les premières bases du développement du tutorat. En libérant des heures pour permettre au tuteur d'accomplir sa mission, l'entreprise accepte d'organiser le travail en fonction des besoins de formation et de donner à celle-ci une place stratégique essentielle. Cette démarche du tutorat implique également de mener une réflexion sur la transmission du savoir professionnel et sur les évolutions technologiques de l'entreprise. Les grosses firmes vont se charger elles-mêmes de former leur personnel ; les plus petites se regrouperont dans les bassins d'emploi par branches professionnelles. Certaines ont déjà commencé à conjuguer leurs efforts : la fédération de la plasturgie est en train de former 25 000 tuteurs pour la profession.

Dans l'apprentissage aussi, il y a du nouveau. Tout d'abord, la rémunération des apprentis n'était guère attractive. De 25 à 30 % du SMIC, elle est passée à 50 %. Mais la grande révolution a consisté à ouvrir à l'apprentissage le secteur public. Collectivités locales et établissements publics ont d'énormes capacités d'encadrement et d'accueil sous-employées, dont les jeunes vont enfin pouvoir bénéficier. C'est un grand tournant qui a été pris. Presque aussi important que le plan de développement de l'apprentissage sous statut scolaire, qui donne à celui-ci une légitimité pédagogique jusque-là contestée par l'éducation nationale. L'amélioration qualitative de l'apprentissage passera par un plus grand contrôle, effectué à la fois par le comité d'entreprise et par le centre de formation des apprentis. Certaines mesures techniques ont été prises afin d'inciter les sociétés encore réticentes à recevoir des jeunes en apprentissage. Un sujet sur lequel les consultations ont réuni non seulement les partenaires sociaux habituels, mais aussi les conseils régionaux et les organismes consulaires. Chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, chambres d'agriculture et syndicats d'enseignants ont travaillé côte à côte, une réalité pour le moins inhabituelle.

En prolongement de cet effort, le ministère du travail a voulu faciliter aux jeunes la transition avec la vie active. Dans certains bassins d'emploi, ils avaient affaire à près de vingt interlocuteurs différents... De quoi en décourager plus d'un. Les 400 carrefours-jeunes ont été créés pour leur permettre de trouver en un seul endroit toutes les informations. Enfin, la création de la PAQUE (Préparation active à la qualification et à l'emploi) vise les jeunes marginalisés, les exclus les plus difficiles à intégrer, à qui il manque les acquis fondamentaux comme la lecture et l'écriture. Des méthodes innovantes et valorisantes s'efforcent de les récupérer. Un système positif qui connaît cependant des difficultés de démarage.

Liliane Delwasse

Le rapport coût-efficacité

De l'investissement à la stratégie, la politique des entreprises a changé

« *ON arrête tout et on se donne six mois pour réfléchir.* » Selon le consultant d'un important cabinet parisien, cette réflexion ne serait pas rare aujourd'hui dans certaines entreprises. Y aurait-il du coup tassement des budgets alors que, selon la délégation à la formation professionnelle, les organismes de formation, soit au total 179 600 personnes, ont réalisé 23,5 milliards de francs de recettes en 1990 ?

« *Nous ne possédons pas de chiffres d'ensemble, mais on constate qu'il existe moins une baisse des budgets qu'un ralentissement de l'action de formation, comme cela se passe d'ailleurs aux Etats-Unis*, note Pierre Leboulleux, de la CEGOS.

Pour cet observateur il convient en effet de se montrer prudent. Si certaines sociétés ont diminué leur budget, c'est aussi parce qu'elles avaient atteint des « *altitudes hautes* ». D'autres changent leur dispositif de pilotage. Par ailleurs, la CEGOS constate le bouclage de plus en plus tardif des budgets. Et bien des décisions ne valent pas l'engagement des dépenses. Les raisons ? Elles ne seraient pas seulement financières : « *Les clients des organismes de formation se montreraient davantage attentifs, dans ce domaine comme ailleurs, au rapport coût-efficacité* » constate Pierre Leboulleux.

« *Nous sommes des consommateurs plus exigeants et davantage sélectifs*, commente de son côté Daniel Atlan, responsable de la formation du groupe Usinor-Sacilor (65 000 salariés).

Ce raisonnement a conduit nombre de grandes sociétés à intégrer en leur sein les formations dont elles ont besoin, à utiliser leur propre encadrement à cet effet. Un phénomène de substitution qui s'accroît, y compris dans les petites unités du groupe, comme le souligne Daniel Atlan. Substitution, certes, mais qui correspond à des dépenses réelles. Cependant, celles-ci ne peuvent être prises en considération dans les chiffres officiels que publie la délégation à la formation professionnelle ou le Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC). Pas plus, d'ailleurs, que ces organismes ne peuvent quantifier l'effort interne de formation réalisé dans des entreprises hautement techniques. Celles-ci ne sauraient faire appel à des organismes extérieurs : « *Un organisme de formation ne dispose pas de hauts fourneaux dans ses locaux !* », résume Daniel Atlan.

Une prudence extrême

Responsable de la communication de l'AFPA, laquelle, par vocation, se montre à l'écoute des besoins des entreprises, Didier Sutter estime, quant à lui, qu'on ne « *saurait juger de l'effort de celles-ci à l'aune des seules déclarations qu'elles sont contraintes de faire auprès de la puissance publique* ». Il résume : « *Elles ont aujourd'hui des stratégies de formation plus intelligentes que par le passé.* » Chef du groupe de contrôle de la délégation à la formation professionnelle, François Escuer n'en disconvient pas. Aussi est-ce avec une prudence extrême qu'il présente les derniers chiffres publiés en 1990. Selon lui, on constate en effet un tassement du nombre des organismes de formation actifs par rapport à une évolution antérieure, qu'il qualifie de « *faramineuse* ».

Au 1er janvier 1990, les 23 538 organismes de formation actifs déclarés constituaient une mosaïque puisque étaient inventoriés même ceux percevant 1 franc de recettes. Entre le lilliputien dont la durée de vie peut être celle d'un papillon et tel constructeur informatique réalisant un chiffre d'affaires de 205 millions de francs en actions de formation, la marge est grande. En gros 4 000 organismes réalisaient un chiffre d'affaires supérieur à 19 millions de francs. Même si les chiffres de 1990 appartiennent déjà à « *une autre planète* », comme on le dit joliment à la CEGOS, les grandes tendances de ce marché restent vraies. Ce sont les organismes de droit privé qui ont réalisé la plus grande part (79,44 %) de ce marché. Suivent les organismes publics (13,36 %) et les organismes parapublics tels que l'AFPA et les chambres consulaires, avec 7,20 %.

On notera que les conventions conclues directement avec les employeurs pour la formation de leurs propres salariés ont constitué de loin l'activité la plus importante (49 %). Le deuxième marché est celui des conventions passées avec l'Etat, les régions et les collectivités territoriales. Suivent les contrats conclus avec les fonds d'assurance-formation des organismes paritaires (FAF), en forte hausse ; les contrats passés avec des personnes physiques finançant leur formation à titre individuel ; la vente d'outils pédagogiques.

L'étude de 1990 tord enfin le cou à des idées répandues : les organismes de formation ne sont pas « éclatés » comme pourrait le laisser croire leur très grand nombre. Un peu plus d'un millier d'entre eux absorbent en effet 58,77 % des recettes (14,4 milliards de francs). Il apparaît aussi que le haut du pavé est tenu par des organismes qui n'ont pas la formation pour activité principale.

Jean Menanteau

La profession s'organise

Maintenant unis, les organismes recherchent une labellisation

A priori, le mélange se devait d'être explosif. Pourtant, il fonctionne. L'Union nationale des organismes de formation (UNORF), regroupant plutôt des associations paritaires, la Chambre syndicale nationale des organismes de formation (CSNFOR) qui représente, elle aussi, des sociétés commerciales, et SYNTEC, formation qui compte parmi ses membres essentiellement des poids lourds, tels que CEGOS, convolent en justes noces depuis le 29 juin 1991, date de la création de la Fédération de la formation professionnelle (FFP). Les trois syndicats ne regrettent rien. Ils confirment d'ailleurs sans aucune hésitation l'engagement pris de réaliser, au plus tard d'ici à la fin de 1993, le passage d'une confédération à une fédération unifiée avec abandon des trois structures fondues alors en une seule entité.

Si les principaux représentants de l'offre privée de formation se sont décidés à serrer les rangs, c'est parce que le jeu en vaut la chandelle. Le marché de la formation, malgré les difficultés conjoncturelles qui incitent certaines entreprises à diminuer leur budget, est en progression : « *Les sociétés françaises*, indique Jean Wemaere, le président de la FFP, *ont dépensé, en 1990, plus de 35 milliards pour la formation continue. Aujourd'hui, six millions de personnes suivent chaque année une action de formation. Ces chiffres devraient être multipliés par deux d'ici à cinq ans. Nous sommes devenus un secteur de l'économie à part entière.* ».

S'organiser, tel a été le premier défi dans un secteur qui compte environ 23 000 organismes dont plus de 86 % ne réalisent pas 1 million de francs de chiffre d'affaires par an. La FFP (300 organismes, 6 milliards de C. A. cumulés, 15 000 salariés), qui représente la moitié de l'offre privée, a conscience d'être plutôt le porte-parole des « *moyens et des gros* ». Pour autant, le chiffre d'affaires n'est pas un seuil à franchir pour adhérer à la FFP. Si seulement deux dossiers de candidats sur trois sont acceptés, c'est suite à une enquête sérieuse (visite de l'entreprise, bilan pédagogique demandé...) sur la réalité du métier de formateur du postulant. « *Beaucoup de sociétés, qui sont des prestataires de services de la formation (vendeurs de matériel informatique), souhaitent évidemment intégrer le réseau*, constate Jean Wemaere. *C'est pourquoi nous restons vigilants.* »

Les dix commandements

Structurée, la FFP l'est désormais : convention collective, régime de prévoyance, fonds mutuel de garantie, le chantier statutaire est quasiment bouclé. En revanche, celui dénommé « métier-norme-qualité » est toujours ouvert.

La philosophie est claire cependant : éviter des normes trop réductrices comme les normes AFNOR, un moment envisagées par les pouvoirs publics mais dont les caractéristiques qui s'appliquent parfaitement à des produits physiques ont été jugées inadaptées pour une prestation intellectuelle comme la formation où deux stages ne sont jamais semblables. La voie recherchée passe plutôt par une sorte d'échelle à trois niveaux. Le premier, c'est l'adhésion à la FFP régie par une charte des dix commandements de la qualité, le deuxième, c'est la certification via l'AFAQ (Association française pour l'assurance qualité), le troisième, en cours d'élaboration, vise à une labellisation accordée par un organisme agréé et « *dont le modèle retenu*, explique Jean Wemaere, *pourrait être celui choisi par la profession du conseil en management qui a fondé, en 1982, l'office pour la promotion de la qualité dans le management (OPQM)* ».

Souvent critiqués en raison de la présence de canards boiteux dans la profession, les privés de la formation veulent marginaliser définitivement ces critiques. Une manière d'aborder, pour eux, sans retenue une autre bataille tout aussi importante : celle qui les oppose aux « intermédiaires » de la profession notamment la chambre de commerce et le fonds mutualisateur paritaire.

« *Rapprocher le client du fournisseur*, précise Jean Wemaere, *c'est-à-dire raccourcir les circuits, ferait économiser beaucoup d'argent. André Laignel, lorsqu'il était secrétaire d'Etat à la formation, l'avait évaluée à plus de 10 % des sommes en jeu.* » Un dossier repris aujourd'hui par Martine Aubry.

Marie-Béatrice Baudet

L'évaluation en retard

Les sociétés françaises ne sont pas pressées de s'engager dans cette voie

SI l'on parle de plus en plus de la qualité de la formation, son évaluation ne semble toujours pas au cœur des préoccupations des entreprises françaises.

Certes, la mise en place des labels de qualité devrait permettre aux entreprises de trouver des organismes de formation sérieux et compétents. Mais Jeannine Freiche, directeur d'études à l'Institut entreprise et personnel, appelle les responsables de formation à une grande vigilance : « *Avec les labels, on travaille sur la qualité du cahier des charges. Cela risque d'évacuer l'idée que la formation est un processus et de la réduire au statut de produit.* » En fait, elle redoute que les entreprises, un peu trop confiantes dans le label, fassent l'économie de la concertation entre les différents acteurs de l'entreprise sur les raisons de la formation, les problèmes à résoudre et les objectifs concrets à atteindre.

Une étude réalisée en septembre 1991 par l'IFOP pour le compte de Bossard consultants relevait que 23 % seulement des entreprises françaises avaient mis au point un système d'évaluation, contre 70 % des entreprises britanniques. Cela s'explique par de multiples raisons : l'habitude de quantifier la formation en termes de masse salariale, la perception de la formation comme un coût auquel il ne faudrait pas en plus rajouter le surcoût d'une évaluation, l'utilisation de la formation comme outil de maintien de la paix sociale au sein des entreprises, la difficulté à faire passer des examens aux stagiaires... bref, autant de freins plus ou moins valables.

On perçoit cependant ici ou là quelques évolutions tant du côté des salariés que des entreprises. De plus en plus de salariés, à l'issue de formations qualifiantes, souhaitent valider leurs acquis, soit en passant des CAP par unités capitalisables, soit même en passant des CAP dans des conditions classiques d'examen. C'est le cas d'une quarantaine de salariés de la Manufacture vosgienne de meubles à Mirecourt, qui, après avoir suivi une formation assistée par ordinateur, ont décidé de présenter le CAP fabrication industrielle de mobilier et de menuiserie en examen. Pour eux, l'aboutissement de la formation ne pouvait être qu'un véritable diplôme conquis de haute lutte. Une revanche peut-être sur un passé scolaire problématique.

Diminution des rebuts

Du côté des grands groupes, certains établissent différents niveaux d'évaluation en fonction du type de formation. Ainsi Renault, comme beaucoup d'entreprises, pratique d'une façon généralisée l'enquête d'opinion, qui permet de mesurer de façon subjective le degré de satisfaction des stagiaires. Par ailleurs, pour les formations qui entrent dans le cadre d'un développement de carrière d'agent professionnel qualifié, le constructeur automobile a prévu des « essais professionnels », sorte d'examen professionnel et technique en fin de formation, centré à la fois sur le savoir-faire et sur les connaissances théoriques.

Enfin, les opérations bas niveau de qualification ont été accompagnées de la mise en place d'un outil d'évaluation permettant d'apprécier à la fois les acquis techniques et les capacités acquises dans le domaine complémentaire (capacité à communiquer, à faire un diagnostic des problèmes, à hiérarchiser les interventions...). Un livret professionnel permet à chacun de garder la trace de son cursus et de valoriser ses acquis. Cependant, reconnaît René Tijou, directeur de la formation de Renault, « *si on sait mesurer les acquis de la formation, il est plus difficile de mesurer ce qu'elle va apporter par rapport à l'activité professionnelle* ». Pour lui, la solution consisterait à mettre en place un système à double détente, un premier pour mesurer les acquis de la formation, et un second, quelques mois plus tard, pour mesurer les acquis en situation professionnelle.

L'évaluation est, en effet, un concept assez complexe à manier. « *Quand l'évaluation existe, il s'agit, le plus souvent, d'un contrôle de connaissances individuelles du salarié, et non d'une évaluation des effets globaux de la formation sur la performance d'un service* », déplore Jeannine Freiche. Ainsi, explique-t-elle, les banques se sont lancées dans des opérations de reconversion de leur personnel administratif dans des emplois commerciaux. Un suivi a été mis en place pour s'assurer de la capacité de ces salariés à occuper de nouveaux postes. « *Or*, constate-t-elle, *ces opérations de reconversion aboutissent à des inégalités de résultats qui ne dépendent pas seulement des salariés et des capacités acquises, mais aussi des nouveaux services qui les accueillent, du style de management dans ces services et de l'attitude des nouveaux collègues.* » Autant de paramètres qu'il faudrait évaluer également.

Pour Raymond Weber, responsable de la formation chez Kronenbourg, il est clair que l'évaluation ne peut se cantonner à l'évaluation individuelle des salariés. « *Quelques mois après la formation, il faut mesurer les effets induits par cette formation : augmentation de la qualité, diminution des rebuts...* » Une pratique que les AGEFOS-PME (fonds d'assurance-formation des PME) encouragent de plus en plus au sein des petites et moyennes entreprises.

Catherine Leroy

Méfiance et perte de crédibilité

Gestion de carrière ou plan de licenciement, l'intérêt des stages est parfois ambigu pour les ouvriers comme pour les cadres supérieurs

L'IMAGE de la formation se détériore aux yeux des salariés. Telle est la conclusion du troisième «baromètre salariés» semestriel publié par le fonds d'assurance formation AGEFOS PME Ile-de-France. L'enquête a été réalisée auprès de 500 personnes travaillant dans des entreprises d'Ile-de-France de plus de 10 salariés. Première remarque : le pourcentage des effectifs ayant suivi au moins un stage au cours des douze derniers mois a légèrement augmenté depuis avril 1992, passant de 27,2 % à 31 %. Mais cette évolution profite aux seules entreprises de plus de 50 salariés, et surtout au secteur de l'industrie, qui conserve cependant un retard considérable. Ainsi, 23,5 % des salariés ont suivi au moins un stage en un an, contre 18 % en avril. En tête, le secteur des services, qui passe de 38 % à 41,4 %.

Les premiers bénéficiaires de cette hausse globale ont été les cadres moyens – 45,1 % ont suivi au moins un stage, contre 33 % en avril, – et les ouvriers et employés non qualifiés (OENQ), dont le taux progresse de 21,7 % à 30,2 %.

En revanche, le taux des cadres supérieurs fléchit de 41,5 % à 26,4 %. Sans doute faut-il y voir la conséquence d'une restriction des budgets formation, mais aussi de la surcharge de travail engendrée immédiatement par le licenciement de leurs collègues.



Ordre de la hiérarchie

Parmi les facteurs contribuant à la dégradation de l'image de la formation, la diminution de la durée des stages. En effet, 37 % d'entre eux se déroulent au maximum sur cinq jours, contre 30,1 % en avril, les OENQ étant les plus touchés par cette tendance. Il s'agit donc de formations pointues à de nouvelles techniques ou organisations du travail, pas de stages qualifiants. Dès lors, elles ont de moins en moins d'influence sur *«l'emploi et la rémunération»* des stagiaires. Aucune influence même, pour 40 % d'entre eux, contre 31,5 % en avril. Du coup, l'indice de satisfaction s'en ressent : 41 % des stagiaires sont très satisfaits de leur formation, contre 51 % en avril, tandis que 12,7 % ne le sont *«pas du tout»*, contre 8,2 % il y a six mois. Ce taux monte à 29,1 % chez les OENQ. Outre la non-reconnaissance de leurs efforts, c'est la déception par rapport au contenu des stages qui pourrait en être la cause, mais aussi le fait que, selon le sondage, les OENQ, plus que toute autre catégorie, partent en formation sur *« ordre »* de leur hiérarchie. Leur liberté de choix du stage est donc plus réduite.

Déçus, les salariés n'en restent pas moins attirés par la formation. 58,3 % d'entre eux ont *«un projet, une envie ou un besoin de formation»*, contre 56,8 % en avril. Cependant, chez les OENQ toujours, c'est l'inverse : près de 42 % d'entre eux ont un projet, contre 71 % en avril. *«Les ouvriers se méfient,* explique Jean-Michel Joubier, responsable formation à la CGT. *Ils savent que, s'ils ne se forment pas, ils seront exclus de l'entreprise. En même temps, ils ont vu de nombreux employeurs faire de la formation un moyen de trier les salariés qu'ils garderont et ceux qu'ils licencieront parce qu'ils n'arriveront pas à suivre le stage.»* C'est aussi l'image des congés de conversion accompagnant les plans sociaux qui pèserait sur eux : *«Dans la tête de bien des salariés, la formation est l'antichambre du licenciement»*, souligne Bernard Lamirand, secrétaire général de la métallurgie CGT.

Un peu moins de projets aussi chez les cadres supérieurs parce que, outre leur surcharge de travail, *«les stages courts excluent un objectif de gestion de carrière»*, estime Marie-Odile Paulet, secrétaire générale de l'UCC-CFDT.

A qui les salariés ayant un projet en parleront-ils ? A personne, répondent 35,7 % d'entre eux, contre 28,4 % en avril. Chez les cadres supérieurs, le taux bondit à 40 %, contre 8,9 % en avril. *«Ils craignent d'être pris pour des fumistes,* poursuit Marie-Odile Paulet. *Cela a beaucoup existé à l'époque des séminaires au bout du monde. Les cadres ont peur aussi de laisser croire qu'avoir un projet signifie qu'ils se désinvestissent dans leur travail.»* Un bilan inquiétant.

Francine Aizicovici

Drôles de stages

«LES qualités et capacités essentielles d'un bon manager sont exactement celles développées par la pratique du golf», proclame la plaquette qui cite, entre autres, le calme, la lucidité, la concentration ou la stabilité mentale et corporelle.

Fort de cette certitude, l'organisme de formation, agréé, propose donc des *«stages biogolf»* de cinq jours en France et au Portugal, en pension complète, qui, au prix de 16 500 francs par personne, pourront être pris en charge *«par le service formation de votre entreprise»*. Au programme, outre les cours de perfectionnement pour *«améliorer votre handicap»*, les stagiaires seront initiés à la *«biotonie»*, programme *«de développement personnel et de gestion de l'énergie»*, enseigné par un professeur qui pratique la méditation zen. L'argumentaire précise que, grâce à cette méthode, le golfeur, qui est aussi un cadre dirigeant, *«vit également beaucoup mieux les événements de sa vie privée et professionnelle»*. Et pour lever les derniers scrupules, il est encore affirmé que *«le golf devient le sport complice de l'individu et de l'entreprise»* car il permet de rester calme en toutes circonstances, *«même et surtout dans les situations difficiles»*, de garder une perception claire, et de rester *«stable et efficace dans les phases de turbulence»*.

Des propositions curieuses ou franchement abusives de stages, comme celle-ci, les directeurs de formation dans les entreprises en reçoivent à la pelle. Mais il ne leur est pas toujours facile de démêler le scandaleux de l'inattendu ou même du nouveau. D'autant que, souvent, les dépliants de présentation comportent des appréciations élogieuses, émanant de leurs propres collègues, en poste dans de grandes sociétés.

Week-end compris

Par exemple, on leur vante les mérites d'une méthode de technique relationnelle qui s'appuie sur *«l'hypnose classique»*, *«l'approche éricksonienne»* et *«la PNL»*, qui sont censées aider un ingénieur commercial à *«identifier en moins d'une minute»* la personnalité de son interlocuteur. Le créateur prétend que *«seule la conjugaison de ces techniques est le garant d'un succès infaillible»*. Tel autre préconise d'avoir recours à *«la technesthésie»* pour maîtriser l'expression orale.

Au cours du séminaire, on pourra découvrir plusieurs mécanismes de la parole comme *«les variations du flux verbal»* ou *«le geste articulatoire»*. Il s'agit, indique la plaquette, d'*«un programme qui délie les langues»*.

Il y a aussi ce séminaire, baptisé *«l'or gris»*, consacré à la créativité. Il *«se déroule dans les conditions idéales de bien-être pour le corps et l'esprit ; ceci grâce aux bienfaits de la «balnéo-remise en forme»* et dure cinq jours, également, *«dont un week-end»*. Qualifié de *«cure d'imagination»*, le stage se tient, au choix, dans un hôtel de Bretagne ou dans les Pyrénées pour un coût facturé jusqu'à 29 000 francs par participant, avec il est vrai quatre jours d'intervention en entreprise. Quant à un cabinet de conseil en management des hommes, il suggère aux entreprises d'offrir à leurs clients *«le séminaire cadeau d'entreprise»* qui consituera *«une opportunité exceptionnelle de compléter leurs connaissances des techniques de management»* et pourra *«améliorer ainsi pour le futur votre dialogue avec eux»*. A titre d'exemple, le communiqué cite l'un des premiers groupes pharmaceutiques mondiaux, qui a offert aux pharmaciens, chefs d'hôpitaux qui sont ses clients et prescripteurs des modules de formation sur le thème *«le pharmacien d'hôpital, homme de communication et de motivation»*.

Au-delà, les trop peu nombreux inspecteurs de la formation professionnelle découvrent parfois de véritables escroqueries. Comme en Seine-Saint-Denis, récemment, ou un organisme se faisait rémunérer pour des stages fantômes...

Alain Lebaube

Au cœur des grandes écoles

La formation continue tend à modifier les enseignements

ELLE n'était naguère qu'un modeste appendice de la formation initiale. Puis elle a prospéré. Et voici qu'elle semble prendre la tête du peloton : la formation continue serait-elle en train de devenir l'un des moteurs, voire la tête chercheuse, de la formation initiale ? C'est ce que pensent aujourd'hui un certain nombre de responsables des grandes écoles de commerce et de gestion.

Depuis longtemps déjà, les enseignants de ces écoles sont nombreux à consacrer une part de leurs activités à la formation continue. Et cette situation s'est montrée riche en retombées positives pour les étudiants : ouverture sur le concret de la vie des entreprises, pédagogie améliorée sous la pression de publics nouveaux, interventions d'experts des entreprises dans les écoles.

Autre retombée plus méconnue : la formation continue tend à devenir la mère nourricière de l'enseignement initial : *«Les grandes écoles de management vont devoir la développer fortement pour équilibrer leur budget dans les années à venir,* souligne Bruno Dufour, directeur général du Groupe ESC Lyon. *Les financements traditionnels ne sont plus suffisants. Seules des activités marchandes sur des marchés solvables nous permettront de continuer à vivre.»* Le groupe, qui tire actuellement 20 % de ses ressources de la formation continue, juge qu'il doit, à terme, aller jusqu'à 33 %.

L'effet en retour de la formation continue sur la formation initiale prend aujourd'hui une ampleur qui en change la nature : *«Il acquiert une nouvelle dimension,* analyse Jean-Louis Roy – directeur d'IMD, filiale du groupe ESSEC qui regroupe l'ensemble de la formation permanente, – *parce que les entreprises travaillent actuellement à maîtriser de nouveaux modes de fonctionnement et à se doter d'une série d'outils nouveaux pour réussir. Elles tâtonnent, elles expérimentent...»* Et ce bouillonnement met en porte-à-faux les écoles avec leurs savoirs constitués : *«Ce n'est que peu à peu que l'on pourra théoriser tout cela.»*

L'apport incomparable de la formation continue – surtout lorsqu'elle prend la forme de modules internes aux entreprises, élaborés au coup par coup en réponse à des problèmes spécifiques – est de mettre les professeurs, et par voie de conséquence les étudiants, en prise directe sur cette fermentation. La mise au point de ces stages implique, en effet, que les enseignants s'imprègnent complètement des réalités de l'entreprise concernée et soient intégrés à son effort de réflexion : *«Quand nous formons les cadres dirigeants d'Usinor-Sacilor, par exemple, cela inclut de travailler sur des projets stratégiques qui – s'ils sont jugés bons – seront réalisés. Pour les professeurs, l'enrichissement est extraordinaire : ils sont au cœur des préoccupations et de la stratégie d'une entreprise.»*

Par ailleurs, la mise au point de ces modules implique un travail de groupe, non seulement des professeurs avec les responsables des sociétés mais des professeurs de diverses disciplines entre eux. Et, là aussi, la formation continue influence l'enseignement dans les écoles : ainsi, l'ESSEC travaille actuellement à se doter de petits groupes de ce type pour développer la cohérence des enseignements. La frontière entre formation initiale et formation continue devient ainsi de plus en plus floue. Si l'on en croit Bruno Dufour, un certain type d'enseignement à la française s'en trouve ébranlé : celui qui sélectionne des élites dirigeantes sans leur imposer de faire au préalable leurs preuves sur le terrain : *«Ce modèle résiste parce qu'il est profondément ancré dans notre réalité sociale. Mais il évolue indiscutablement : nos étudiants vont désormais passer un an en entreprise en cours d'études pour y mûrir ; ceux qui arrivent chez nous avec plusieurs années d'expérience professionnelle sont de plus en plus nombreux. L'idée se répand que le management n'est pas une science en soi mais un supplément que l'on vient ajouter après un temps de vie active à d'autres compétences...»* ; et de souligner : *«En tout cela, nous ne faisons que rejoindre la réalité internationale !»*

Marie-Claude Betbeder

VOTE

La dérive de l'exécution

L'application des jugements des prud'hommes n'est pas toujours aisée

COMMENT sont exécutés les jugements prud'homaux ? Mystère. Aucune statistique, aucune étude n'existe sur ce sujet. Le Conseil supérieur de la prud'homie a bien lancé un appel d'offres pour la réalisation d'une telle enquête fin 1991, mais personne n'y a répondu... On sait seulement qu'il faut déjà attendre, selon les sections et les villes, de quelques semaines à huit mois après l'audience pour que le jugement soit notifié aux intéressés. L'exécution peut alors commencer, mais seulement après le délai d'un mois au cours duquel l'une des parties peut faire appel, ce qui est le cas pour plus d'un tiers des jugements rendus, disait-on au ministère de la justice.

Mais que l'on interroge les salariés, avocats, huissiers ou défenseurs syndicaux, une chose semble certaine : l'exécution des jugements s'avère de plus en plus longue et difficile. Le risque étant que le salarié, qui introduit les affaires dans plus de 90 % des cas, abandonne le combat, par lassitude, ou bien par impossibilité matérielle d'avancer les frais de justice. On voit même des salariés présenter aux huissiers des jugements vieux de plusieurs années pour les faire exécuter.

Des employeurs insolvables

« Presque tous les employeurs condamnés manifestent une force d'inertie à exécuter les jugements, quelle que soit la taille de l'entreprise », affirme un responsable de la défense prud'homale de l'UD-CGT des Hauts-de-Seine, où sont ouverts 400 nouveaux dossiers par an. *« Il faut relancer sans cesse. Dans les grandes entreprises, le dossier suit tout un circuit administratif. Mais surtout, comme c'est une décision prud'homale, on prend son temps... »*

Même l'astreinte, que le conseil des prud'hommes peut faire ordonner – 100 francs par jour de retard dans l'exécution pendant trente jours par exemple – n'est pas dissuasive. De plus, il faut que le salarié repasse devant les prud'hommes pour la faire « liquider », c'est-à-dire la rendre exécutoire par un huissier.

« La procédure s'allonge, mais cela ne gêne pas du tout les employeurs, estime un responsable du secteur juridique de l'UD-CFDT de Vendée. *Il n'y a pas de sanction ni de répercussion sur leur image de marque. »* Autre obstacle, de plus en plus fréquent, semble-t-il : l'insolvabilité, du moins apparente, des employeurs. C'est surtout le cas des PME et des artisans. Lorsque l'huissier se présente dans les locaux, il n'est pas rare qu'il n'y trouve qu'une table et deux chaises. Parfois même rien du tout, comme dans l'affaire de Jacques, soixante-deux ans, qui travaillait comme tôlier dans un garage depuis vingt ans.

En septembre 1989, un incendie se déclare dans l'établissement. L'employeur licencie ses dix salariés pour « cas de force majeure », donc sans indemnités. *« Or,* explique Jacques, *le garage n'était pas complètement détruit et pouvait donc continuer son activité. »* Il attaque alors aux prud'hommes pour obtenir ses indemnités de licenciement. L'employeur a été condamné par deux fois, aux prud'hommes et en cour d'appel, à verser 90 000 francs à Jacques. Mais, quand l'huissier s'est présenté, il n'a trouvé que des murs. Trois ans après son licenciement, Jacques n'a toujours pas touché un centime.

Le cas de l'employeur parti sans laisser d'adresse se présente, paraît-il, de plus en plus fréquemment. Fin 1991, un jugement a été rendu en faveur de trois architectes dont les salaires n'avaient pas été payés par le cabinet qui les employait. L'huissier pénètre dans les locaux avec un serrurier mais ne saisit que des objets sans valeur. L'employeur ne réagit pas. Exerçant une profession libérale, il sait sans doute que son activité ne peut faire l'objet d'un redressement judiciaire. Mais les trois architectes mènent l'enquête et découvrent que leur patron est propriétaire d'un appartement. L'huissier intervient alors auprès du locataire, et c'est ainsi que le paiement des loyers va, mois après mois, permettre aux trois salariés de récupérer leur dû.

Quand l'entreprise est insolvable, c'est au salarié de demander sa mise en redressement judiciaire au tribunal de commerce. Dans ce cas, l'Assurance garantie de salaires (AGS) verse son dû au salarié, mais là aussi, constate-t-on, les délais s'allongent. La saisine du tribunal de commerce ne donne d'ailleurs pas toujours de résultat. *« En 1983, un artisan devait 130 000 francs de salaires à son ambulancier*, se souvient-on à l'UD-CGT 92. *La cour d'appel a condamné l'employeur qui s'est défendu avec son avocat tout au long de la procédure. Il n'a jamais versé un centime. Quand nous avons demandé au tribunal de commerce de mettre l'entreprise en redressement judiciaire c'était trop tard : le patron avait cessé son activité depuis un an et demi et il ne l'avait jamais dit aux juges. Il a disparu. Une enquête de gendarmerie a été ouverte. On le recherche toujours... »*

Le rôle des syndicats

On peut aussi découvrir au moment de l'exécution que l'entreprise n'est pas déclarée. Les procédures, qui se déroulent alors devant le tribunal de grande instance, sont complexes, donc coûteuses pour le salarié. Quand enfin l'employeur se décide à payer, il n'hésite pas, parfois, à pinailler sur certaines sommes, tels que les intérêts légaux.

C'est encore plus compliqué quand le plaignant a un salaire variable en fonction des résultats de l'entreprise. Comme dans le cas de Paul, directeur de la filiale française d'une importante société informatique américaine, licencié en 1989. Il a dû faire appel à un expert, obligé d'aller en Suisse pour vérifier les comptes de la filiale et évaluer ainsi la moyenne réelle de ses salaires qui avait été trafiquée. Deux référés, deux jugements prud'homaux, deux appels de l'employeur, saisie arrêt, la procédure a déjà duré trois ans. Mais une partie du litige n'est toujours pas réglée, et Paul a décidé de se pourvoir en cassation. *« Dès le début du conflit, le PDG est venu des Etats-Unis pour annoncer qu'il n'avait nullement l'intention de respecter le droit français »*, raconte Paul.

Malgré tous ces obstacles, peu de salariés baissent les bras, affirme-t-on. Ils sont bien informés de leurs droits, connaissent les procédures, et le rôle des syndicats qui les conseillent et les défendent est indéniable. C'est le sentiment d'injustice et le besoin d'argent qui les aident à tenir.

Mais, face à la dérive dans l'exécution des décisions, il semble urgent d'imaginer des solutions pour rendre moins pénible ce parcours du combattant. En tous cas, il paraît incohérent que la justice prud'homale n'ait pas à se soucier des suites des jugements qu'elle rend.

F. A.

Cadres en quête de justice

IL a quarante-trois ans, six ans d'ancienneté dans une PME parisienne et gagne 20 000 francs par mois. Tel est le profil type du cadre licencié abusivement que trace l'enquête sur « Le contentieux prud'homal » de l'encadrement menée par l'Union des cadres et ingénieurs Force ouvrière (UCI-FO) et l'union départementale FO de Paris. Pour la réaliser, six conseillers prud'homaux ont rempli, en 1986-1987 d'une part, et 1988-1992 d'autre part, 506 questionnaires concernant 105 audiences de jugement de la section encadrement du conseil de prud'hommes de Paris, où le nombre des litiges, cadres s'est considéralement accru ces dernières années.

Premier constat : les litiges qui concernent de plus en plus fréquemment les entreprises de 11 à 50 salariés, touchent tous les secteurs d'activité, celui de l'audiovisuel, de la presse et de l'édition arrivant largement en tête avec 11 % des affaires, suivi par le commerce et l'alimentation, chacun à 8,3 %.

Mais la répartition par branche est plus étale qu'en 1987, où le premier secteur, la presse déjà, frôlait les 20 %, suivi par l'informatique à 12 %. Autre modification entre les deux vagues d'enquêtes : l'augmentation des litiges non liés à la rupture du contrat de travail est passée de 22 à 26 %. De plus en plus de cadres font donc appel au conseil de prud'hommes alors qu'ils sont toujours en poste, le plus souvent pour des problèmes de rémunération.

L'analyse par branche montre que 72 % des affaires relèvent de secteurs couverts par une convention collective, contre 69 % en 1987. Ce recul de la protection des salariés est à rapprocher de la nature des ruptures de contrat de travail contestées : 32 % sont des licenciements économiques – première cause de rupture, – soit une hausse de 14 % par rapport à 1987. Pour les auteurs de l'étude, cette double aggravation est certes liée à la conjoncture économique, mais également à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ainsi qu'à l'inadaptation croissante des conventions collectives et aux modifications apportées par la loi d'août 1989, qui élargit le champ du licenciement économique. *« Avant 1989, le licenciement économique ne pouvait intervenir que si l'entreprise était en difficulté,* précise Serge Faye, responsable du secteur juridique à l'UD-FO de Paris. *Ce n'est plus le cas depuis cette loi qui tend à inciter certaines entreprises au dégraissage sous des prétextes fallacieux. »* Mais on peut aussi se demander si les représentants du personnel aux comités d'entreprise, auxquels cette même loi confère de nouveaux droits de contrôle de la situation économique et financière, ont joué pleinement leur rôle. Second motif de rupture de contrat de travail : la faute grave (19 %), puis l'insuffisance professionnelle (17 %), la modification substantielle du contrat de travail (10 %), etc... La perte de confiance représente, quant à elle, 9 % des ruptures contestées. Le taux s'élevait à 6,2 % en 1987.

Les cadres concernés par l'étude ont un âge moyen de 43,2 ans et une ancienneté moyenne de six ans dans l'entreprise. Là encore la situation est inquiétante : en 1987, ces données étaient respectivement de 45,5 ans et 7,4 années d'ancienneté. Enfin, il faut souligner que, dans 70 % des affaires, le conseil de prud'hommes a donné raison aux cadres, en totalité ou partiellement. Un score qui prouve une dérive croissante dans l'application du droit du travail envers une catégorie jusque-là épargnée.

F. A.

FUTUR



Médecin et ingénieur

Une double formation face aux évolutions de la médecine

« LES entreprises, les hôpitaux et la recherche auront besoin à l'avenir de personnes maîtrisant la complexité du vivant et possédant une culture technologique », explique le docteur Michel Sérézat, chargé de mission à l'Ecole centrale.

Au XXIe siècle, santé et technologie formeront, dans beaucoup de domaines, un couple inséparable. La cardiologie en est déjà un excellent exemple. Comme le rappelait l'an dernier le Dr Fillette lors d'un colloque consacré à la « santé technologique », les appareils enregistrant de façon analogique les battements du cœur ont été progressivement remplacés par des systèmes digitaux. De même, les valves ont bénéficié des études des dynamiques et de l'optimisation des fluides. On utilise aussi des colles pour soigner une artère.

De nouveaux chefs d'orchestre

« Pour gérer cette interface médecine/technologie, il faut des nouveaux chefs d'orchestre dans l'industrie, d'où notre idée de créer une formation d'ingénieur-médecin », met en avant Daniel Grimm, directeur adjoint de l'Ecole centrale. L'idée est finalement assez simple. Au lieu de préparer l'internat, les étudiants en médecine passent le concours de Centrale à la fin de leur deuxième cycle. Ils y reçoivent une formation industrielle et économique de trois ans au terme de laquelle ils soutiennent leur thèse de médecine pour bénéficier du double diplôme de docteur en médecine (mention industrie) et d'ingénieur.

Mariage de cultures

Futurs médecins non praticiens, ils intégreront nécessairement l'industrie ou la recherche. A moins de se lancer dans un troisième cycle classique complémentaire. Réciproquement, après une préparation spécifique, les centraliens pourraient suivre le deuxième cycle médical et soutenir leur thèse. Peaufiné par le doyen Gouazé, doyen des doyens de faculté de médecine et Philippe Bombard, directeur des études de l'Ecole centrale de Paris, la formation est prête.

Reste la ratification – maintenant attendue dans un délai relativement rapide – des modifications légales dépendant de la volonté croisée des deux ministères de tutelle (éducation nationale et santé) pour promulguer le « passeport ingénieur-médecin ». En l'occurrence, il s'agit de faire valider la formation d'ingénieur comme troisième cycle de médecine et de permettre aux ingénieurs d'intégrer le deuxième cycle sans avoir suivi le premier.

Evidemment, un tel mariage de culture ouvre des horizons tout à fait prometteurs. Daniel Grimm en est convaincu : *« En France, chacun a encore trop tendance à revendiquer son domaine de compétences, contrairement à d'autres pays »*, souligne-t-il. Et il envisage déjà tout l'intérêt pratique d'un décloisonnement industrie – corps médical. Selon lui, cela favorisera les recherches conjointes, permettant ainsi une meilleure adéquation des produits aux besoins des médecins et aussi la création de nouveaux produits. On évitera tout simplement, par exemple, la mise au point d'appareils d'assistance respiratoire bourrés de boutons dont le praticien ne connaît pas l'usage.

Différentes spécialités

Cette révolution culturelle ouvre la porte à une foultitude de métiers : ingénieur bio-médical, responsable santé et réglementation, marketing et communication de santé, technologies nouvelles appliquées à la médecine (imagerie médicale, bio-matériaux pour les prothèses, automates pour les handicapés, etc).

Aujourd'hui, en l'absence de formation ciblée, les ingénieurs-médecins ne sont pas légion. L'Ecole centrale a déjà lancé quelques cycles d'ouverture comme les mastères permettant à des médecins qui se destinent à l'entreprise de s'ouvrir à différentes spécialités tels le génie industriel, l'informatique et l'électronique ou la prévention des risques technologiques majeurs. On compte aussi une petite cinquantaine d'ingénieurs-médecins à part entière qui ont suivi le parcours du combattant consistant à faire une école scientifique et la fac de médecine, soit, au bas mot, un cursus de quinze années d'études supérieures ! Responsable de l'unité d'hémodialyse du service néphrologie de la Pitié, le Dr Petitclerc fait partie de cette espèce rare.

Après Polytechnique, il a rempilé en médecine, fidèle à sa vocation de médecin-hospitalier. Son passage dans le monde des ingénieurs lui a pourtant été fort utile. Il est aujourd'hui un spécialiste reconnu des machines de dialyse. Il travaille même en liaison avec l'équipe recherche et développement d'un industriel sur les grandes orientations de la technique. *« En tant qu'ingénieur et docteur, je suis parfaitement à l'aise dans ce rôle »*, dit-il.

Les nouvelles formations qui se dessinent ne sont pas destinées à former des médecins férus de technologies mais des hommes d'entreprises. De tels parcours montrent toute la richesse des formations croisées. De son côté, le doyen Gouazé rêve d'élargir le concept d'ingénieur-médecin à d'autres univers : juriste-médecin, journaliste-médecin, économiste-médecin, etc. Il estime que *« l'esprit médical qui raisonne et décide en situation d'incertitude peut être précieux à d'autres métiers »*.

Catherine Lévi

TRIBUNE

L'avenir des avocats

par Xavier Jaspar

CHAQUE année, les facultés de droit déversent sur le marché du travail des centaines de jeunes diplômés (près de 600 en 1991 pour la seule ville de Paris) en quête d'un premier emploi ; qu'advient-il de ces juristes en herbe et ont-ils des chances sérieuses de ne pas venir grossir les rangs des nombreux demandeurs d'emploi que compte la France aujourd'hui ? Malgré la grisaille économique, qui n'épargne pas les cabinets d'avocats, il est permis de le penser. Trois raisons essentielles permettent, en effet, d'être relativement optimiste.

Le nombre d'avocats, tout d'abord ; contrairement à une idée fort répandue, la France n'est pas un pays surpeuplé d'avocats, alors que le droit y connaît le même développement que dans les autres pays industrialisés, à développement économique comparable. A titre d'exemple, les Etats-Unis comptent un avocat pour 350 habitants environ, la Grande-Bretagne un *solicitor* pour 700, l'Allemagne (ex-RFA) un pour 1 000 et la France un pour 2 500 (près de la moitié de ces derniers étant localisés à Paris). Il n'y a aucune raison pour que la France ne rattrape pas, sur le plan numérique, le retard pris sur les autres grands pays industrialisés. Cela est d'autant plus vrai que la profession d'avocat est en pleine mutation et que la fusion au 1er janvier 1992 des avocats et des conseils juridiques a permis de renforcer la profession et l'émergence de cabinets plus importants en taille et en effectifs. La seconde raison est, bien évidemment, le développement du droit lui-même.

Il est aujourd'hui intéressant de constater que le droit est, dans la plupart des cas, la seule « valeur montante », face à la disparition progressive des idéologies dans le monde ; à cet égard, la nécessité de reconstruire un système juridique entièrement nouveau, que ce soit sur le plan constitutionnel ou privé, dans les ex-pays de l'Est, en est un exemple frappant ; le nombre de bureaux secondaires ouverts depuis 1991 par des cabinets français ou étrangers à Moscou, Berlin, Varsovie ou Budapest est d'ailleurs tout à fait révélateur. Dans le même ordre d'idées, il est également certain que le développement de techniques nouvelles ou l'apparition de problèmes spécifiques au monde moderne sont pour beaucoup dans l'essor du droit.

Ainsi, le droit de l'environnement ou de l'informatique sont devenus ou sont en passe de devenir des matières juridiques à part entière, nécessitant des expertises particulières, et certainement grands consommateurs de juristes dans les années à venir. La fécondation *in vitro*, les problèmes posés par les « mères porteuses » et, plus généralement, les manipulations génétiques sont un bel exemple de décalage entre la technique et notre droit des personnes ; il n'est pas concevable que le législateur n'intervienne pas sur ces matières à brève échéance, et il s'agit, là encore, d'un domaine où les avocats auront fort à faire.

Enfin, dernier argument justifiant que la profession d'avocat a encore quelques belles années devant elle : l'internationalisation de la vie économique et la suppression ou l'atténuation des frontières. Un seul exemple pour illustrer cet argument : la Communauté économique européenne. Il y a une quinzaine d'années, un avocat pouvait parfaitement pratiquer le droit des affaires en s'abstenant de s'intéresser à ce qui se passait du côté de Bruxelles ou de La Haye. C'est aujourd'hui chose impensable, et le droit européen, en pleine construction, interfère de plus en plus dans la vie économique des entreprises.

IL est, cependant, important de préciser que les raisons évoquées ci-dessus ne suffisent pas, à elles seules, à assurer à chaque juriste un débouché ou un épanouissement professionnel ; si l'optimisme reste de mise, il doit être tempéré par un certain nombre d'exigences qu'il convient de respecter. Le choix des spécialisations ou des matières, tout d'abord : le droit fiscal, le droit des sociétés ou le droit du travail restent des domaines fort demandés, mais, bien sûr, il faudra également compter avec le développement de certaines matières, notamment celles évoquées ci-dessus, qui amèneront les grands cabinets à créer des départements spécifiques pour satisfaire les besoins de leurs clients. Les circonstances économiques jouent également un rôle prépondérant ; le droit de l'entreprise en difficulté s'affirme comme une spécialité d'actualité, alors que les fusions et acquisitions, domaine phare des années 80, semblent en régression. Le choix des études, ensuite ; il est clair que le niveau de base des avocats s'est considérablement élevé au cours de ces dernières années ; c'est la contrepartie de la reconnaissance de cette profession, qui voit aujourd'hui les diplômés d'un certain nombre de grandes écoles (HEC, Essec, Sciences Po) s'y intéresser et postuler auprès des grands cabinets ou occuper des postes-clefs de la fonction juridique de grands groupes. La concurrence devient donc de plus en plus rude, et l'étudiant en droit sera bien avisé, s'il le peut, de compléter ses études par une formation type école de commerce. Il y a encore trop d'avocats qui ne savent pas analyser un bilan ou dégager un ratio, mais cela ne saurait durer. Les langues étrangères, enfin ; défaut national traditionnel, qui est aujourd'hui totalement incompatible avec la profession d'avocat d'affaires. Il y a quelques années, un juriste parlant couramment anglais et pouvant pratiquer son métier dans cette langue était une recrue rare et de choix pour un cabinet d'avocats ; il s'agit aujourd'hui d'un critère de base, pratiquement omniprésent dans les offres d'emploi et dans la bouche des chasseurs de tête. L'incitation à pratiquer une troisième langue se profile déjà à l'horizon.

Le droit est comme la nature : il a horreur du vide ! les besoins en avocats de compétences variées sont là ; ils existent et il faudra bien les satisfaire. Il est probable que l'influence du marasme économique actuel se fera (se fait déjà) sentir, surtout sur les conditions d'embauche et d'évolution de carrière des jeunes juristes, ainsi que sur le mode d'organisation et de fonctionnement des cabinets d'avocats. Ainsi, la surenchère aux rémunérations offertes aux plus brillants va se tasser et se traduire par une certaine homogénéisation des conditions d'embauche. Par ailleurs, l'accès des collaborateurs de cabinets d'avocats au statut d'associé sera probablement plus long et plus difficile. Enfin, et surtout, les avocats vont devoir apprendre à gérer leur cabinet comme de véritables chefs d'entreprise. Comme toute entreprise, les cabinets d'avocats devront certainement se restructurer pour la plupart, probablement se regrouper pour certains ou nouer des alliances. Il est vraisemblable qu'il restera de moins en moins de place sur le marché pour les cabinets de taille moyenne, mais que coexisteront des grosses structures avec des cabinets de quelques personnes. Aux juristes de se repérer sur ce nouveau marché ; leur choix sera probablement plus étroit, mais leur domaine d'intervention et leur rôle certainement plus importants.

► **Xavier Jaspar (Cabinet S.G. Archibald)**

ÉCHOS

Thomson fait de l'insertion

■ L'association ENVIE Développement, la Fondation de France et Thomson Electroménager SA ont signé, vendredi 27 novembre au Mans (Sarthe), une convention en vue d'accélérer le développement de cette association d'insertion spécialisée dans le recyclage et la vente d'appareils électroménagers usagés. Par cette convention signée pour deux ans, ENVIE Développement s'engage à offrir 400 postes d'insertion d'ici à 1994 grâce, à l'ouverture de seize nouveaux sites d'insertion. Thomson Electroménager se propose, de participer à la formation et à l'embauche des salariés d'ENVIE, une aide estimée à 1,6 million de francs. Quant à la Fondation de France, elle entend participer à l'évaluation sociale et financière de cette opération. Avec une enveloppe de 1,8 million, la Fondation s'engage à l'aider à créer les outils financiers nécessaires.

Agroalimentaire : un secteur porteur

■ Les industries agroalimentaires ont recruté quelque trois mille cadres en 1991 dont près de la moitié de commerciaux, selon les résultats de la dernière étude de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) diffusée, le 27 octobre, à l'occasion du dernier Salon des industries agricoles et alimentaires. Cette enquête révèle que l'emploi se dégrade aujourd'hui moins vite dans ce secteur que dans les autres domaines d'activités industrielles, en raison de la stabilité des besoins alimentaires et de l'émergence de nouveaux produits. Les sociétés qui recrutent sont avant tout des PME (97 % des entreprises de ce secteur emploient moins de cinq cents salariés.)

► ***Les Métiers des industries agroalimentaires***, **collection « Demain les cadres », 40 F. APEC, 51, bd Brune, 75014 Paris. Tél : (1) 40-52-20-00.**

STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement : 3615 LEMONDE. Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20. Les personnes intéressées doivent contacter STAG'ETUD, 12, av. Raspail, 94257 Gentilly Cedex, tél. : 49-08-99-99.

GESTION

□ Lieu : Asnières. Date : immédiat. Durée : 3/6 mois minimum, possibilité stage en alternance. Ind. : 3 000 F. Profil : bac + 1/2, connaissance vente, gestion, commerce. Mission : gestion commerciale, gestion du service après-vente et des commandes. 03040.

□ Lieu : Cergy. Date : décembre/janvier. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, Ecole de commerce. Mission : analyse méthodes de fabrication, organisation activités boulangerie, pâtisserie, analyse poste de travail, hygiène. 03006.

COMPTABILITÉ

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : 1 620 F/mois. Profil : bac + 2/3, connaissance Macintosh, dactylo indispensable. Mission : recherche de pièces comptables, analyses d'outils comptables, réalisation de nouveaux documents, calcul de rentabilité des opérations, suivi relationnel. 02763.

VENTE

□ Lieu : Cergy. Date : décembre/janvier. Durée : 6 semaines. Ind. : à définir. Profil : bac + 1/2, école de commerce ou université. Mission : vivre l'opération de fin d'année en stands : participation à la mise en œuvre, vente, conseil, suivi qualitatif, gestion des stocks, bilan de l'opération. 03009.

□ Lieu : Cergy. Date : décembre/janvier. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1, école de commerce. Mission : stage ouvrier : mise en rayon, balisage, maintenance, stocks, commande. 03018.

□ Lieu : Plaisir. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1/3, école de commerce, université. Mission : en collaboration avec le chef de rayon textile, mise au point et suivi de l'opération « Blanc, linge de maison ». 02993.

□ Lieu : Saint-Jean-d'Angély (16). Date : janvier. Durée : 4/6 mois minimum. Ind. : fixe + intéressement. Profil : bac + 2/3, école de vente, BTS ou autre, micro-informatique, véhicule obligatoire. Mission : participation active à la mise en place d'une stratégie commerciale opérationnelle sur le Sud-Ouest. 03038.

□ Lieu : Ermont. Date : janvier. Durée : 4/6 mois. Ind. : fixe + intéressement. Profil : bac + 3/4, école marketing, vente, micro-informatique. Mission : participation active à la mise en place d'une stratégie commerciale opérationnelle « Grands comptes ». 03039.

PERSONNEL

□ Lieu : Cergy. Date : décembre/janvier. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, maîtrise de droit du travail. Mission : analyse et proposition sur le thème « L'absentéisme, faut-il y voir une fatalité ou trouver les moyens pour le faire baisser ». 03007.

MARKETING

□ Lieu : Cergy. Date : décembre/janvier. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1/2, école de commerce. Mission : enquête de satisfaction clientèle, prix, choix, qualité, services, événements commerciaux (secteur produits frais). 03008.

COMMERCE INTERNATIONAL

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1/6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, BTS, marketing ou maîtrise de gestion, connaissances marketing international (parfumerie export). Mission : export de produits cosmétiques en Asie. 03023.

INFORMATIQUE

□ Lieu : Pantin. Date : immédiat. Durée : 2 mois mini. Ind. : 25 % des prestations sur facture. Profil : bac + 3. Mission : participation à des tâches de maintenance, réparation, montages ou modification de configurations (surtout PC, parfois Atari ou Mac si connaissances. 03025.

COMMUNICATION

□ Lieu : Boulogne. Date : immédiat. Durée : 6 mois mini. Ind. : 6 000 à 10 000 F. Profil : bac + 3, école de commerce, très bonne connaissance linguistique : bilingue ou trilingue. Mission : prise en charge d'une partie de l'organisation d'une manifestation économique de dimension européenne. Commercialisation internationale. 02987.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1/2 mois. Ind. : non prévue. Profil : Bac + 3, école de journalisme, maîtriser la rédaction. Mission : collaboration à la rédaction d'un magazine et d'un annuaire, enquête, vérification d'informations. 03041.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 600 F. Profil : bac + 1/2, communication, marketing ou école de commerce. Mission : chargé d'études mais avec participation à toutes les phases, terrain, codification, synthèse, analyse sur tous types d'études quantitatives ou qualitatives. 03029.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, école de commerce, micro-informatique souhaitée et anglais ou allemand. Mission : assistance des consultants, mission approche directe entreprises et candidats, participation à la gestion de bases de données. 03030.

PUBLICITÉ

□ Lieu : Boulogne. Date : immédiat. Durée : 3/6 mois. Ind. : fixe + tickets restaurant. Profil : bac, bac + 3, marketing/publicité et micro-informatique. Mission : assistant du chef de groupe média : suivi des campagnes en cours, analyse des stratégies de la concurrence, participation à l'élaboration des stratégies médias. 03024.

BIOTECHNOLOGIES

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, économie, santé internationale, micro-informatique : Word 5 D, Lotus, DBases. Mission : mise au point d'une base de données bibliographiques dans le cadre d'un projet de recherche en santé économique soit pour le Maghreb, soit pour l'Afrique subsaharienne (possibilité de missions sur le terrain). 03034.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois (temps partiel possible). Ind. : à définir. Profil : bac + 4, économie, santé publique, micro-informatique : Word 5, Lotus. Mission : assistance à l'organisation d'un cours international en économie de la santé (cours en langue française). 03035.

DROIT

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1/6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2. Mission : analyse politique, relance immobilière en France. 03021.

SECRÉTARIAT

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac, opérateur de saisie Macintosh II et classic, Système 7 et 6.51., production TV, téléphone. Mission : secrétaire pour travaux de frappe classique et tablographie. 03037.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : Bac + 1/2, BTS secrétariat. Mission : saisie et mise à jour du fichier publicité du magazine, décision, environnement. 02998.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1 mois minimum. Ind. : éventuelle. Profil : bac + 1, secrétariat comptabilité. Mission : secrétariat, comptabilité, saisie informatique. 03002.

LES DIRIGEANTS

UN DES LEADERS MONDIAUX DANS L'ENERGIE ET LES TRANSPORTS

recrute pour son établissement le plus important, le plus moderne, concevant et produisant des équipements, faisant appel à des technologies de pointe, situé dans une ville universitaire du SUD-OUEST (+ 80 000 habitants) :

DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

34 ans mini, Ingénieur **X, CENTRALE, A&M, SUPELEC, ENSTA, etc.**, vous avez une expérience de centre de profit ou de production d'unité automatisée avec flexibilité (automobile, matériels électriques, télécom, etc.) et la connaissance de l'anglais. Vos capacités d'animation et d'organisation sont aussi importantes que vos capacités techniques et de gestion.

Vous bénéficierez d'une **LARGE AUTONOMIE** pour diriger et gérer cet établissement : **1 200 personnes dont 65 cadres et 250 AM et Techniciens - CA 1,1 mrd - 30 M investissement par an.**

Vous animerez et coordonnerez les responsables des :
• ressources humaines • productions • études • essais • qualité • achats • gestion • commercial.

Vous poursuivrez l'effort d'optimisation des résultats en développant la meilleure qualité.

PERSPECTIVES CERTAINES D'ÉVOLUTION AU SEIN DE CE GROUPE INTERNATIONAL.

Merci d'écrire, sous réf. D. T. /DIR. ETA. T / 67M, en indiquant votre salaire actuel à notre conseil Richard Bénatouil - **GROUPE BBC Conseil** - 1 bis place de Valois, 75001 Paris. Vous êtes assuré d'une réponse et d'une discrétion ABSOLUE : vous pouvez indiquer les entreprises auxquelles vous ne souhaitez pas communiquer votre candidature.



Directeur du développement (h/f)



Une Société de Services Financiers, en croissance rapide, recherche un Développeur de Nouveaux Marchés (H/F)

De formation Grande Ecole (HEC, ESSEC ou équivalent), ce cadre à fort potentiel a déjà plusieurs projets réussis à son actif. A 33 ans environ, ses dix années d'expérience professionnelle, réparties idéalement entre le conseil en organisation chez l'un des "big six" et la banque (commerciale ou activités de marchés), ont développé chez lui le goût d'entreprendre et le sens de l'autonomie. Il fait partie des rares managers qui prouvent chaque jour que l'on peut à la fois être rigoureux et avoir un talent commercial.

Si vous êtes ce financier imaginatif qui s'ennuie quelque peu dans une grande structure, rejoignez-nous pour créer, après dix-huit mois de culture maison, une filiale au capital de laquelle vous pourriez être associé.

Envoyez votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV détaillé, photo, rémunération actuelle, etc...), sous réf. DFA, à notre conseil : M. Lepage. OPTIMA, 47 rue Perronet, 92200 NEUILLY

OEC

UNION NATIONALE DE LA MAÇONNERIE

quartier Etoile

SECRETAIRE GENERAL

A 35/45 ans, de formation Ecole d'Ingénieurs ou équivalent, vous disposez d'une solide expérience dans des fonctions polyvalentes ayant impliqué des responsabilités globales de gestion, si possible dans le milieu du Bâtiment.

Vous aurez pour mission de superviser, coordonner et animer les actions menées par l'Union dans les domaines Technique, Commercial, Formation.

Vous aurez également la responsabilité de la gestion financière et budgétaire, du personnel, du traitement des affaires courantes, ce qui implique, outre des qualités de rigueur, le sens de l'organisation, une bonne ouverture d'esprit et la capacité à évoluer de façon autonome. Votre esprit de synthèse et vos qualités rédactionnelles vous permettront de diriger avec efficacité la revue de l'Union ainsi que ses publications.

Homme de dialogue, vous avez le goût pour la communication, une bonne aisance sociale et l'expérience de l'animation de groupes. Vous seconderez le Président dans toutes ses représentations, saurez être à l'écoute des 14.000 entreprises de la Profession et contribuerez à l'animation syndicale dans toutes les structures décentralisées. Vous aurez, par ailleurs, à assurer avec efficacité et diplomatie, les relations avec les Ministères, les Administrations et avec d'autres organisations professionnelles.

Une sensibilité au niveau du patrimoine des monuments historiques serait appréciée.

Rémunération motivante.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf.290 à C.K - 23 bis, rue Pierre Guérin - 75016 PARIS



CARRIÈRES INTERNATIONALES



LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

engage, avec contrat d'une durée limitée à 3 / 5 ans,

3 AGENTS TEMPORAIRES HAUTEMENT QUALIFIES (m/f)

(catégorie A - niveau A5 / A4)

• **REF. 71 T / IV / 92**

Direction Générale: Concurrence.

Domaine: application des règles de concurrence dans le domaine du contrôle des concentrations entre entreprises.

Fonctions: réalisation d'enquêtes, études et synthèses, contacts avec les entreprises et rédaction de projets de décisions.

Qualifications particulières requises: □ formation universitaire en droit ou en économie sanctionnée par un diplôme; □ avoir des connaissances approfondies du droit communautaire de la concurrence, ainsi qu'une bonne expérience dans l'application du droit de la concurrence, national et / ou communautaire, de préférence dans le domaine du contrôle des concentrations entre entreprises.

• **REF. 72 T / XVII / 92**

Domaine: Direction Générale de l'énergie.

Fonctions: □ mise sur pied, coordination et suivi d'actions d'accompagnement destinées à la promotion de la technologie des hydrocarbures et de sa pénétration dans le marché: évaluation du potentiel du marché en vue de l'application de la technologie des hydrocarbures et de sa pénétration dans le marché, et notamment suivi des projets; □ diffusion des informations sur la promotion de la technologie des hydrocarbures; □ coopération industrielle avec les pays tiers, en particulier avec la CEI et l'Europe méridionale et orientale.

Qualifications particulières requises: □ diplôme universitaire d'ingénieur des pétroles complété par 10 ans d'expérience minimum dans l'industrie des hydrocarbures; □ bonne expérience dans la gestion et la mise en œuvre de programmes de soutien des technologies énergétiques, ainsi que dans la promotion de la technologie des hydrocarbures; □ expérience approfondie dans le domaine de la mise au point et du suivi de mesures de pénétration dans le marché, en vue de la promotion de la technologie des hydrocarbures (évaluations de la technologie, analyses des caractéristiques des projets, diffusion de l'information); □ bonne expérience dans le domaine de la coopération industrielle appliquée aux activités mentionnées ci-dessus.

• **REF. 73 T / SPC / 92**

Domaine: Service «politique des consommateurs».

Fonctions: participation à la mise sur pied d'un réseau communautaire d'échanges d'informations juridiques dans le domaine de la politique des consommateurs.

Qualifications particulières requises: □ formation juridique approfondie; □ expériences confirmées et connaissances approfondies des politiques des Etats membres, dans les domaines de la protection de la santé, de la sécurité et des intérêts économiques des consommateurs; □ connaissances des pratiques commerciales, concernant les consommateurs et particulièrement lorsqu'elles comportent une dimension transfrontalière; □ connaissances relatives à la réalisation du marché intérieur et à la politique communautaire en faveur des consommateurs souhaitées; □ capacité de négociation, sens de l'initiative, aptitude confirmée à la mise en œuvre de projets.

Qualifications générales requises pour les trois postes: □ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; □ avoir accompli des études universitaires complètes, sanctionnées par un diplôme; □ avoir acquis postérieurement au diplôme universitaire une expérience professionnelle de niveau universitaire appropriée à la fonction d'au moins 12 ans; □ posséder une connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés européennes et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues; □ être né après le 31 décembre 1941.

La Commission met en œuvre en faveur de son personnel une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes et encourage vivement les candidatures féminines.

Les candidatures des fonctionnaires des institutions des Communautés européennes ne seront pas prises en considération.

Le contrat sera proposé pour une durée minimale de trois ans et aura une durée maximale limitée à 5 ans.

Les candidats jugés les mieux qualifiés pour l'emploi seront convoqués à un entretien.

Seules les candidatures répondant à toutes les conditions indiquées, envoyées dans le délai et mentionnant la référence appropriée seront prises en considération.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae détaillé, dactylographié (4 pages maximum), accompagné de photocopies des pièces justificatives telles que diplôme et attestations des employeurs, au plus tard le **30.12.1992**, (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante:

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, Unité Recrutement - SC 41, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LABORATOIRE NATIONAL DE SANTÉ

POSTE VACANT

Le Laboratoire national de Santé désire engager, à partir du 1er janvier 1993

un LABORANTIN (m-f)

à temps plein et à durée indéterminée pour les besoins de la DIVISION DE CYTOGÉNÉTIQUE

Des connaissances en cytogénique et/ou en biologie moléculaire représentent un atout majeur.

Rémunération minimum brute : 105 000 LUF (environ 17 500 FRF)

Les demandes avec curriculum vitae sont à adresser au Directeur du Laboratoire national de Santé, 12, rue du Laboratoire – L-1911 Luxembourg.



Lilly : Les hommes, la science, la vie

Afin de développer son activité, ELI LILLY cherche continuellement à augmenter ses capacités de production de par le monde. Le Département Support Technique International souhaite accueillir un

ELI LILLY & Cie, important groupe pharmaceutique multinational dont le siège est situé à Indianapolis (USA), a pour mission la recherche, le développement, la production et la vente de produits pharmaceutiques de qualité irréprochable.

INGENIEUR CHIMISTE/ PHARMACIEN

pour renforcer une équipe dont la mission est de dispenser un support technique aux unités de production situées en Europe de l'Est, Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie.

Votre rôle sera de gérer l'intégration de produits LILLY au sein de laboratoires partenaires situés dans les parties du monde concernées.

Ceci impliquera l'identification de sociétés compétentes, le soutien technique et le conseil en matière d'installations, d'équipements et de procédés. De ce fait, une expérience et une connaissance approfondie des systèmes de qualité est indispensable.

Nous souhaitons rencontrer des candidats avec une expérience d'au moins cinq années dans la production pharmaceutique ayant opéré en production et/ou Contrôle de Qualité.

Un sens aigu de la communication et des facultés d'adaptation sont indispensables pour un poste qui nécessite des voyages fréquents dans des pays aux cultures très variées.

Votre dynamisme, votre capacité à gérer des situations complexes, alliés à une très bonne pratique de l'anglais, sont des atouts indéniables.

Le poste est basé à Fegersheim (près de Strasbourg) dans l'unité de production stérile.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier complet à Jean-Jacques HINCKER - Lilly France - rue du Colonel Lilly - 67640 FEGERSHEIM.



UN GRAND DE LA SANTÉ

Carré Turenne

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

JURISTE SENIOR DROIT BANCAIRE

CLIFFORD CHANCE, cabinet international d'avocats recherche un *juriste/avocat* expérimenté pour renforcer son département Bancaire à Paris.

Vous assisterez et conseillerez nos clients, banques et institutions financières, dans la réalisation et le montage d'opérations bancaires et financières, d'opérations de crédits, de financements d'actifs et de projets, dans un contexte international.

Vous possédez une excellente formation juridique (DEA, DESS, DJCE, Doctorat) complétée le cas échéant par un diplôme de gestion (Grande Ecole de Commerce, IEP, MBA). Vous pouvez justifier d'une expérience réussie d'au moins 4 ans en droit bancaire et en financement développée en cabinet ou au sein de la direction juridique d'une grande banque et maîtrisez parfaitement l'anglais. Rigoureux et créatif, vous faites preuve de grandes qualités relationnelles, d'esprit d'équipe et de faculté d'adptation.

Merci d'adresser votre dossier de candidature - lettre, CV, photo et rémunération actuelle - sous la référence LM03, à Clifford Chance, Département des Ressources Humaines, 112 avenue Kléber BP 163 Trocadéro 75770 Paris Cédex 16.

CLIFFORD CHANCE

Chef de Groupe Opérations bancaires

Nous sommes une banque privée, filiale d'un important groupe financier européen. Pour améliorer les opérations bancaires auprès de notre clientèle et la qualité des comptes, nous recherchons un chef de groupe opérations bancaires. (Assistant Operations Manager)

A 30/35 ans environ, vous êtes un professionnel de la banque. Vous avez acquis une expérience de 5 ans minimum dans une banque internationale au sein des back-offices. De bonnes connaissances d'arbitrage et/ou crédits documentaires sont nécessaires.

Véritable manager, homme de contact, vous prendrez la responsabilité d'une équipe de 15-20 personnes. Vous avez déjà dirigé une équipe d'au moins 8 personnes. Vous serez chargé d'animer plusieurs back-offices bancaires. De bonnes connaissances en organisation et méthodes seraient appréciées.

Vous êtes de formation BAC + 4, **bilingue anglais.** Vous travaillez sur un système L4G et avez des connaissances micro.

Dynamique et ambitieux, vous souhaitez vous investir pleinement au sein d'une société tournée vers l'avenir.

Alors, rejoignez-nous !

Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, CV et photo), **en précisant sur l'enveloppe la référence 953 à MEDIA PA** 50/54, rue de Silly - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.

Nous sommes le 1er groupe Français sur le marché du diagnostic biologique (près de 3000 personnes, plus de 2 milliards de francs de C.A., près de 70 % du C.A. à l'international). Nous commercialisons des systèmes (instruments et réactifs) destinés aux laboratoires d'analyses médicales et de l'industrie. Nous recherchons pour notre FILIALE ALLEMANDE de distribution basée à NURTINGEN (région de STUTTGART) son

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Rattaché au Directeur Général de la filiale (près de 100 personnes et plus de 100 millions de CA) vous travaillerez en étroite relation avec la direction administrative et financière du groupe.

Nous vous confierons la responsabilité de l'ensemble des fonctions administratives, financières et logistiques, dans un environnement très informatisé.

Vous encadrerez directement 20 personnes.

A 30-35 ans, vous êtes diplômé d'une école supérieure de commerce, maîtrisez parfaitement l'Allemand et l'Anglais, possédez une expérience similaire ou occupez une fonction comptable ou financière au sein d'une grande entreprise ou en cabinet d'audit.

Merci d'adresser un dossier complet en Français et en Allemand en joignant une photo et précisant vos prétentions à JC Alérini, bioMérieux -chemin de l'Orme 69280 MARCY L'ETOILE



bioMérieux

ORC

Ensemble, exceller dans nos métiers, gagner en Europe.

RESPONSABLE DE LA GESTION FINANCIERE

VOSGES

LE CREDIT AGRICOLE CONFIRME SA DYNAMIQUE DE SUCCES : PREMIERE BANQUE EUROPEENNE 5700 GUICHETS, 73000 SALARIES

Jeune professionnel(le) déjà confirmé(e), il (elle) prendra en charge l'ensemble des activités couvertes par la gestion financière : Comptabilité, Contrôle de gestion et Trésorerie.

Il (elle) animera près d'une quinzaine de collaborateurs, concevra et mettra en place des outils de contrôle performants.

Son rôle de conseil, en participant à l'orientation de la Caisse dans sa politique financière, sera déterminant par l'apport d'idées et d'expériences nouvelles, solidement validées.

Nous souhaitons rencontrer des Sup de Co, ESCAE + Diplôme supérieur de comptabilité, avec quelques années d'expérience en Cabinet d'audit ou dans un établissement financier.

Ce poste est basé à Epinal (88).

Merci d'adresser votre lettre de motivation + C.V. + prétentions sous la référence 137/M à notre Conseil FINANSEARCH - 11, rue Jean Mermoz - 75008 PARIS.

FINANSEARCH

LYON



CARBONE INDUSTRIE

Filiale (130 pers.) d'un important groupe industriel français, nous sommes leader mondial dans la conception et la réalisation d'équipements à forte valeur ajoutée destinés aux transports aériens et terrestres à grande vitesse.

Nous recherchons notre

Contrôleur de Gestion

Rattaché au Directeur administratif, vous prenez en charge l'analyse et le suivi budgétaire, la gestion du tableau de bord et vous participez à l'élaboration des propositions commerciales et des plans à moyen terme. Vous supervisez également l'harmonisation du système de traitement de l'information et auditez les procédures internes. De formation supérieure en économie d'entreprise, vous possédez une première expérience de 4 ans environ en suivi d'affaires ou contrôle de gestion, acquise en milieu industriel. Vous pratiquez la langue anglaise.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature en indiquant la rémunération souhaitée, sous réf. 5125 à CARBONE INDUSTRIE, Direction des Relations Humaines, 7 Avenue du Bel Air, 69627 VILLEURBANNE Cédex

PUBLIVAL

Groupe industriel spécialisé dans les secteurs cosmétique et pharmaceutique crée un poste de Juriste.

juriste

DROIT DES AFFAIRES

A 28-35 ans, de formation supérieure type D.E.S.S. Droit des Affaires Internationales, si possible complétée par un diplôme de Droit anglais américain ou européen, vous avez une expérience significative d'au minimum 3 ans en entreprise ou cabinet d'avocats à vocation internationale.

Votre anglais est courant et une autre langue étrangère serait appréciée.

Vous serez chargé du traitement juridique de tous les accords et contrats conclus avec les tiers ainsi que du suivi de leur exécution.

Vous interviendrez également en qualité de conseil des différentes divisions ou sociétés du groupe ainsi que pour le suivi du contentieux entrant dans les domaines de votre compétence.

Ce poste est basé dans le Sud de la France.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous réf. 947, à COMMUNIQUÉ - 50/54, rue de Silly 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.



COGEMA



LE GROUPE COGEMA

16 000 PERSONNES

21,7 MILLIARDS DE CA DONT 31% À L'ÉTRANGER

150 RÉACTEURS NUCLÉAIRES ALIMENTÉS DANS LE MONDE.

La Direction des Etudes Economiques et de la Stratégie renforce son potentiel et recherche un Chargé d'Etudes pour le Service "Etudes Economiques et du Plan".

En liaison étroite avec le Responsable, vous prendrez progressivement en charge le plan d'une branche opérationnelle. Après avoir validé les informations, vous en élaborerez la synthèse dont vous présenterez les conclusions à la Direction.

Diplômé d'une grande Ecole de Commerce ou Ingénieur (avec une formation complémentaire en gestion), vous avez une première expérience de 3 à 5 ans en entreprise dans un service budgétaire, planification ou stratégie. Une maîtrise de l'outil informatique sera indispensable pour appréhender les informations économiques des branches, les traiter et les extrapoler.

D'un bon niveau relationnel, vous dialoguez directement avec les interlocuteurs de haut niveau. Bien entendu, vos capacités rédactionnelles sont au service de votre esprit d'analyse et de synthèse.

Merci d'adresser votre candidature à SEFOP, notre Conseil, sous réf. FCO 1261 M.

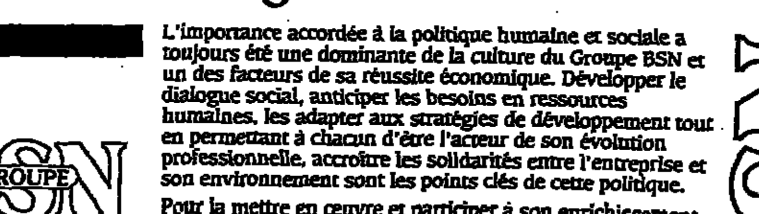
11 rue des Pyramides, 75001 Paris.

SEFOP

MEMBRE DE SYNTEC

Responsable des relations humaines et sociales d'une grande usine





GROUPE BSN

Danone, Panzani, Belin, BSN Flaconnage... BSN est le 3e groupe alimentaire européen : 66 Mds de F de CA, 59 000 personnes, plus de 100 filiales, implantées dans 37 pays.

L'importance accordée à la politique humaine et sociale a toujours été une dominante de la culture du Groupe BSN et un des facteurs de sa réussite économique. Développer le dialogue social, anticiper les besoins en ressources humaines, les adapter aux stratégies de développement tout en permettant à chacun d'être l'acteur de son évolution professionnelle, accroître les solidarités entre l'entreprise et son environnement sont les points clés de cette politique.

Pour la mettre en œuvre et participer à son enrichissement, nous recherchons le responsable des relations humaines et sociales d'une grande usine dotée d'équipements industriels très performants. Membre du Comité de Direction de l'établissement, le titulaire sera une force de proposition, et jouera un rôle important dans l'évolution des organisations et le développement de la communication. Il animera une équipe étoffée.

De formation supérieure (Ecole de gestion, Sciences Po, droit, ingénieur...), il aura au moins 5 ans d'expérience dans la fonction personnel en milieu industriel. Il aura déjà assumé un niveau de responsabilités lui permettant d'assurer efficacement la globalité de la fonction.

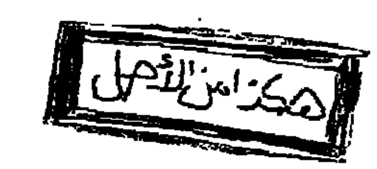
Sa mise en place sera assurée par le titulaire actuel du poste qui va lui-même évoluer dans le Groupe.

Poste ville province. Si vous avez des impératifs géographiques, merci de les mentionner.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous réf. 2481/2M, à Etap, 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.

GROUPE BSN

PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIEME EUROPEEN



LE MONDE DES CADRES

la Nouvelle République du Centre Ouest

recherche pour une de ses éditions départementales décentralisées

SECRETAIRE DE REDACTION
EXPERIMENTE H/F

Ce **SECRÉTAIRE DE RÉDACTION** a une expérience de plusieurs années en presse quotidienne, de préférence en presse quotidienne régionale.

Il a la pratique de l'informatique appliquée aux travaux rédactionnels.

Journaliste de contact, responsable, il est convaincu que la présentation et la mise en page font partie intégrante du travail journalistique.

Le poste est à pourvoir dans le chef-lieu du département.

Ne pas téléphoner mais adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo récente et prétentions à la NOUVELLE RÉPUBLIQUE DU CENTRE OUEST Service des Relations Sociales - 232, avenue de Grammont - 37048 TOURS CEDEX.

HAVAS CARRIERES

Le CIO c'est 2 400 collaborateurs, 180 agences, un PNB de + 9% et un RBE de + 50% au 30.09.92. Banque de forte notoriété, dotée d'une stratégie performante destinée à accompagner le développement du **Grand Ouest**, le CIO vous propose de rejoindre son Réseau d'Exploitation en tant que :

DIRECTEUR DE GROUPE

Votre mission : DIRECTEUR DE GROUPE d'une unité départementale, vous assurez un "rôle clé" impliquant des qualités de dynamisme commercial et de gestionnaire.

- Vous êtes le *Manager du* Groupe des agences qui vous sont rattachées
- Moteur du développement commercial, votre champ d'action concerne le Marché des Entreprises et celui des Particuliers
- Gestionnaire, vous évaluez les risques, optimisez les moyens, améliorez la rentabilité
- Responsable du devenir professionnel de vos collaborateurs, vous êtes aussi l'Interlocuteur des Partenaires Sociaux
- Chargé du relationnel, vous êtes l'ambassadeur du CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST dans votre région.

Votre profil :

- Vous êtes diplômé d'une école de gestion
- Vous disposez de 10 ans d'expérience dans une banque connue pour l'efficacité de ses méthodes de gestion et vous avez dirigé une agence importante.

Vos qualités d'homme de terrain et vos capacités de "manager" d'une équipe importante (effectif de 100 à 200 personnes) assureront votre réussite ainsi que de larges et réelles perspectives d'avenir.

Poste basé dans une ville importante du Grand Ouest.

CIC Banque CIO

Ecrire sous réf. 50A 2480 LM Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil 75016 Paris

Publipanel

PROGENIA S.A.

Société de conseil en systèmes d'information bancaires et financiers

Notre équipe, constituée d'experts des systèmes d'information et de la finance, réalise pour ses clients (banques, institutions financières, institutionnels) des missions de conseil, d'organisation, d'audit et de mise en œuvre de systèmes d'information.

Nous recherchons, dans le cadre de notre expansion, plusieurs consultants.

Diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez l'expérience des systèmes d'information bancaires et financiers, notamment dans le domaine des marchés de capitaux. Une personnalité affirmée, ainsi qu'une bonne aptitude à communiquer, doivent vous permettre de mettre en valeur vos compétences et d'intégrer une équipe exigeante et performante.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier (lettre manuscrite et CV) à PROGENIA, 36, rue de Laborde, 75008 PARIS.

CONSULTANTS
Banque et Finance

Un Groupe d'Assurances de premier plan recherche

Responsable du Département
Incendie - Dommages - Risques Divers

Proche banlieue parisienne **± 350 KF**

Directement rattaché à la Direction de la Production dépendant de notre Direction Technique, votre mission consiste à assurer le suivi, le développement et l'évolution des produits IARD Grand Public (hors automobile) commercialisés par notre groupe.

Cette mission générale recouvre les aspects essentiels de tarification et de suivi des résultats techniques des différents produits dont vous avez la responsabilité. Vous intervenez également en matière d'adaptation des conditions générales et des garanties aux évolutions du marché. Vous participez en outre activement au montage technique de nouveaux produits.

Vous encadrez une équipe de 4 collaborateurs Chef de Produits et chargés d'études.

Pour prendre en charge cette fonction clef au sein de notre groupe, nous souhaitons rencontrer des candidats âgés d'environ 35/40 ans, de formation supérieure Bac + 4 **scientifique (Ecole d'Ingénieur ou équivalent)** ou économique (Ecole de Commerce ou équivalent).

Vous justifiez d'une expérience réussie de 5 ans minimum au sein de la direction technique d'une compagnie d'assurance ou d'une société financière où vous aurez pu vous impliquer dans la mise au point technique de produits d'assurance IARD de masse.

Si cette annonce vous intéresse, veuillez contacter **Pascal Bohn** au (1) 45.53.26.26 ou envoyer CV + photo + n° + rém. actuelle à **Michael Page Assurances** 30 bis rue Spontini 75116 PARIS, sous réf.PBO8649MO.

MP

Michael Page Assurances
Spécialiste en recrutement Assurances

L.B.W.

GROUPE DE PRESSE SPÉCIALISÉE
RECHERCHE
pour une de ses publications à dominante juridique

UN CHEF DE SERVICE

de formation et d'expérience juridiques incontestées dans le domaine du DROIT SOCIAL, capable d'animer une équipe de six rédacteurs.

Des références antérieures dans la Presse Spécialisée de ce secteur seraient appréciées. (Rémunération liée aux responsabilités et au profil du candidat.)

Adresser lettre manuscrite, CV et photo, sous le nº **8605**
LE MONDE PUBLICITÉ, 15/17, r. du Col.-P.-Avia - 75902 PARIS Cedex 15

CHARGE DE MISSION
— H/F —

Ingénieur de formation, vous êtes, à 35 ans environ, riche d'une expérience industrielle internationale.

Vous connaissez les techniques de rapprochement d'entreprises.

L'esprit de synthèse, le sens de la communication, de l'organisation, une aisance relationnelle et le goût du travail en équipe vous caractérisent.

Vous êtes disponible immédiatement pour ce contrat à durée déterminée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous la réf. 241192 à Ch.LEMOINE - 1, rue des Croix de Pierre 78760 Les Mousseaux de Yavars-Pontchartrain.

Avec BARCLAYS, donnez un sens commercial à votre carrière bancaire.

EXPLOITANTS
Clientèle Entreprises

A 30 ans environ, diplômé de l'enseignement supérieur, 3 à 4 années d'expérience bancaire dans l'analyse du risque et l'exploitation entreprises vous ont permis de devenir un professionnel de ce secteur.

Dynamique et rigoureux, vous avez les qualités essentielles pour rejoindre la première des banques étrangères en France. Grâce à des produits et services innovants, à la mise en oeuvre des compétences et au déploiement de son nouveau réseau d'agences, BARCLAYS se positionne plus que jamais comme le partenaire efficace et dynamique de ses clients.

Pour prospecter, fidéliser et développer une clientèle d'entreprises (PME, PMI), nous recherchons des exploitants commerciaux pour nos agences de **PARIS**. D'autres opportunités sont à saisir sur le reste de la France. Un bon niveau d'anglais serait un atout supplémentaire.

Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à BARCLAYS Michèle SEVAUX - DRH - 21, rue Lafitte - 75009 PARIS.

BARCLAYS

CONTESSE

LE MONDE DES CADRES

Animer, gérer, développer : votre ambition en Martinique.

Organisme à vocation sociale implanté à Fort-de-France en Martinique, nous recherchons notre

DIRECTEUR

Dans le cadre de notre stratégie, vous serez chargé d'accompagner le développement professionnel de l'équipe en place (70 personnes). Véritable force de proposition et interface entre les organes statutaires, les Bureau et Conseil d'Administration et les services, vous assurerez également une relation suivie avec un environnement diversifié.

La quarantaine minimum, vous disposez d'une capacité d'évolution professionnelle basée sur une formation supérieure significative (BAC + 4 +) et sur une carrière en constante progression. Fort d'une expérience dans le domaine des Ressources Humaines ou de la Direction Administrative et Financière avec une importante orientation sociale, vous maîtrisez l'ensemble des techniques d'usage quotidien telles que droit social, comptabilité et gestion de trésorerie, dans un environnement totalement informatisé. Votre charisme et votre personnalité alliant diplomatie, souplesse et détermination, votre esprit de synthèse, vos qualités relationnelles et créatives ainsi que vos capacités dans le domaine de la communication tant verbale qu'écrite, font de vous un leader naturel et reconnu.

Une bonne connaissance du milieu socio-économique local constitue un véritable atout.

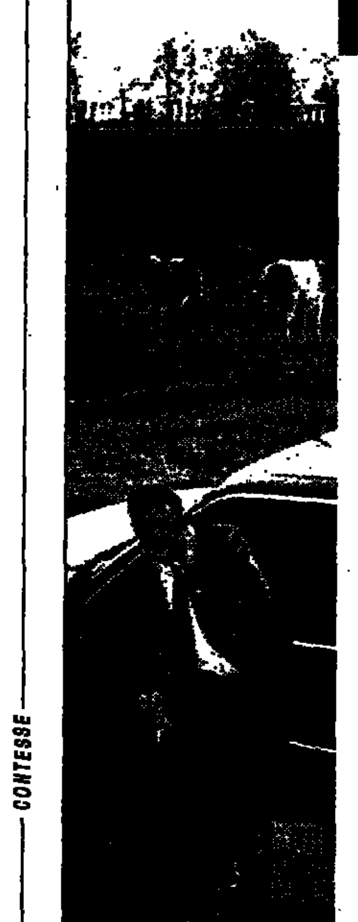
Ce recrutement mené à Fort-de-France pourra comporter des entretiens à Paris pour les candidats résidant en métropole. Une période d'essai d'un an est une condition absolue.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo, prétentions) s/réf : JMH/LM à HOLOCONSEIL 54 rue du Fg St-Antoine 75012 Paris qui transmettra.



CONTESSE

L I G N E D ' A V E N I R



Société Française du Radiotéléphone, Premier Opérateur Privé de Radiotéléphonie Publique, 200 personnes, 1 100 MF de CA, 2 000 MF d'investissements, nous sommes filiale du Groupe Générale des Eaux.

Notre développement rapide s'intensifie. Nous renforçons nos équipes en créant le poste de

Responsable des Etudes Marketing

Sur un marché en pleine évolution (émergence d'un nouveau paysage de distribution), nous proposons aujourd'hui nos services à plus de 100 000 abonnés.

Au sein de l'équipe Marketing, vous proposerez, élaborerez, réaliserez ou coordonnerez la réalisation de l'ensemble des études de marché et de clientèle. Vous élaborerez également les tableaux de bord.

Après une formation Bac + 4 (statistiques, école de commerce), vous possédez un double parcours : en cabinet d'études (quantitatives, Ad Hoc) et en entreprise (sociétés de services, banque, assurance...). Vous avez évolué dans un environnement fortement informatisé. Vous êtes un professionnel écouté, rigoureux et astucieux. Vous saurez être une force de proposition.

Si vous souhaitez vous impliquer et évoluer avec nous, merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et prétentions), sous réf. REM, à **SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE** Service du Personnel - 35, boulevard Brune - 75014 PARIS.

SFR

L e T é l é p h o n e L i b e r t é

(Organisation et Publicité)



RESPONSABLE DE FORMATION

SUD SEINE ET MARNE - 300 KF

Un centre de formation accueillant prioritairement des adultes handicapés physiques pour des stages de réadaptation professionnelle et des jeunes et adultes en stage de qualification et d'insertion professionnelle et proposant des actions d'insertion individualisées et des formations de niveau VI, V et IV, allant de l'alphabétisation à la qualification professionnelle recrute son **RESPONSABLE DE FORMATION.**

Il aura pour mission d'améliorer l'existant, de développer des nouveaux produits de formation, d'assurer l'encadrement technique et pédagogique des intervenants ainsi que le suivi administratif des formations. Il sera capable de mettre au point des projets, d'en organiser l'exécution et le suivi. Il possède une formation de sciences humaines comprenant de bonnes connaissances en pédagogie, une solide expérience du travail d'équipe et de la formation d'adultes, des compétences en organisation et méthodes. Une expérience du travail en milieu industriel est souhaitable. Merci d'adresser CV, photo et prétentions à **C.O.S.** Nanteau-sur-Lunain BP 34 - **77792 NEMOURS CEDEX.**

ORC



Leader en Agrofourniture, nous sommes le 1er groupe privé dans le domaine de la fertilisation (engrais, amendements calcaires). Nous recherchons notre

ACHETEUR MATIERES PREMIERES

Poste basé à St Malo

Votre mission : Rattaché au Responsable des Achats de matières premières :

- Vous analysez les marchés des matières premières.
- Vous participez à la prospection des fournisseurs à l'étranger.
- Vous négociez les conditions d'achats.
- Vous en assurez l'éxécution (administration, logistique, contrôle).

Votre profil : A 28/30 ans environ, de formation supérieure, bilingue anglais, vous avez une personnalité affirmée et votre première expérience dans un contexte international a confirmé vos talents de négociateur et de gestionnaire.

Adressez lettre, CV, photo sous référence [illegible] à [illegible] BP 158 [illegible] St Malo Cedex.

LE GROUPE COFREMCA VOUS PROPOSE DE REJOINDRE L'UNE DE SES ÉQUIPES.

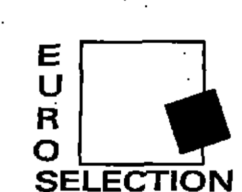
La COFREMCA est un institut de sociologie appliquée créé en 1954. Elle a introduit en France les recherches qualitatives de psycho-sociologie et socio-anthropologie. Son métier central est d'aider ses clients à percevoir et anticiper les changements socio-culturels et à en tirer parti pour l'action.

groupe cofremca

- ☐ *Vous avez 30-40 ans, une formation supérieure grandes écoles ou troisième cycle, 3 ans minimum d'expérience professionnelle, de préférence dans une entreprise ou comme conseil d'entreprise ;*
- ☐ *Un très vif intérêt pour les sciences sociales et une culture solide dans ce domaine ;*
- ☐ *Une forte capacité d'analyse et d'intuition, une aptitude à réunir la saisie intuitive des problèmes et leur structuration intellectuelle ;*
- ☐ *Un instinct de consultant alliant spontanément la compréhension et l'action.*

Une ouverture internationale et la pratique de plusieurs langues seront des atouts significatifs.

Si vous êtes intéressé, veuillez présenter votre candidature accompagnée d'un CV détaillé à Olivier CHEVRILLON, Groupe COFREMCA, 14 rue Milton, 75009 Paris.



CABINET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

A REJOINT LE "QUARTIER DE L'ÉTOILE" ET EST HEUREUX DE VOUS COMMUNIQUER SA NOUVELLE ADRESSE

3, RUE TROYON 75017 PARIS. TÉL. 47 66 15 32 - FAX. 43 80 29 93

Une puissante entreprise industrielle, région touristique de l'Est de la France, propose la mission stimulante de

INGÉNIEUR OU ESC RESPONSABLE DU SERVICE ADMINISTRATION DES VENTES

5 ans minimum d'expérience en logistique et service clients en milieu international. Pratique efficace de l'anglais.

Mission : il relèvera du Directeur Logistique. Il animera et gérera un service de 20 personnes réalisant :

- la gestion et l'administration des commandes jusqu'à la facturation,
- le planning et l'ordonnancement des productions,
- la gestion du stock (suivi des mises en stock et des expéditions),
- l'organisation, l'administration et la gestion des transports

En liaison constante avec les services commerciaux et la production, il sera sur le terrain une force de proposition pour améliorer la qualité et la productivité de son service.

Poste d'avenir stable. Rémunération motivante.

Nous vous remercions de nous transmettre votre C.V. détaillé sous réf. 252880 à **PREMIER CONTACT** - 38, rue de Villiers - 92532 Levallois-Perret Cedex qui transmettra

PREMIER CONTACT

CONTESSE

Consultant de haut niveau



Spécialiste de la gestion informatisée, CONCEPT propose aux grandes entreprises et aux groupes des solutions autour de progiciels dans les domaines de la finance et de la gestion.

Manager des projets auprès de grands groupes autour d'un système unique de consolidation comptable et de reporting de gestion, telle est la mission que vous propose CONCEPT, le n° 1 de la gestion informatisée.

Avec une formation ESC ou équivalent, vous disposez d'une expérience de 5 à 10 ans, en cabinet de préférence. Des compétences reconnues dans le domaine de la consolidation, ou/et du contrôle de gestion, ainsi qu'une expérience dans la conduite de projets sont des atouts indispensables pour réussir dans cette fonction.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature, sous réf. M/1292, à Annick Gruau, CONCEPT, 14-16 boulevard de Douaumont, 75017 Paris.

CONTESSE

Le CAVILAM

(Centre Audio-visuel de Langues Modernes) de VICHY

Établissement d'enseignement des langues vivantes, sous le contrôle pédagogique et scientifique des **Universités de Clermont-Ferrand**

recherche pour un emploi de

DIRECTEUR DE LA PÉDAGOGIE

(à pourvoir dans les meilleurs délais)

homme ou femme dynamique travaillant sous l'autorité des Universités et assurant l'interface entre celles-ci et le CAVILAM.

FORMATION ET DIPLOMES :
formation de 3e cycle universitaire (ou équivalent) ; diplômes universitaires de 3e cycle ; bonnes connaissances en langues étrangères.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE :
expérience confirmée dans le domaine du français langue étrangère, des langues vivantes et dans la direction d'équipes d'enseignants.

MISSIONS :
élaboration et suivi des programmes de formation ; organisation et animation des équipes d'enseignants ; mise en place de pratiques pédagogiques innovantes donnant lieu à publications.

Adresser dans les meilleurs délais CV complet, lettre de motivation avec photo, publications éventuelles, prétentions et dates de disponibilité, au

CAVILAM

à l'attention de Madame HADJADJ
Chargée de Mission des Universités

14, rue du Maréchal-Foch - 03200 VICHY
TÉL. : (33) 70-32-25-22

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

RECRUTE
UN DIRECTEUR POUR LE CENTRE MUNICIPAL DE FORMATION DES APPRENTIS

MISSIONS :
- création des relations avec les partenaires de la formation professionnelle,
- développement économique du centre,
- élaboration et contrôle du budget,
- responsabilité de l'activité pédagogique et du fonctionnement administratif.

PROFIL :
- bac + 3,
- 5 ans d'enseignement dans un établissement ou un organisme de formation,
- avoir assuré la direction ou des responsabilités dans un établissement similaire pendant 2 ans au moins,
- solide connaissance du secteur artisanal et des PME.

Qualités demandées :
- autorité de compétences jointe à un esprit d'ouverture, et de négociation,
- efficacité et rigueur,
- capacité de gestion et de conception de projets,
- sens des responsabilités,
- capacité d'animation et de direction d'une équipe,
- ouverture aux innovations,
- disponibilité.

Adresser curriculum vitae détaillé + prétentions + photo + lettre manuscrite à :

MONSIEUR LE MAIRE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
BUREAU GESTION DES CARRIÈRES – Hôtel de Ville
13616 AIX-EN-PROVENCE Cedex – Tél. : 42-25-93-32.

Avant le 20 DÉCEMBRE 1992.



ORGANISME PUBLIC ESPAGNOL CRÉÉ PAR LA LOI 7/91 DE MARS 1991 POUR LA DIFFUSION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE ESPAGNOLE RECHERCHE POUR SON INSTITUT À PARIS :

1 SECRÉTAIRE DE DIRECTION (Réf. 4313-A)

Salaire : 160 000 francs

Elle dépendra du Directeur du centre qu'elle aidera dans les tâches administratives et de secrétariat en général. Nous recherchons quelqu'un avec : • une formation minimum de Baccalauréat Technique • une expérience minimum de 3 ans à un poste similaire • une connaissance parfaite de l'espagnol et du français • une connaissance parfaite de Word Perfect.

1 EMPLOYÉ(E) DE BUREAU/COMPTABLE (Réf. 4314-A)

Salaire : 175 000 francs

Il (elle) dépendra du Gérant, avec qui il (elle) collaborera dans les activités relatives à la gestion administrative et comptable du Centre. Nous recherchons quelqu'un avec : • une formation minimum de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) administratif/comptable • une expérience minimum de 3 ans à un poste similaire • une connaissance parfaite de l'espagnol et du français • de bonnes connaissances d'informatique.

2 EMPLOYÉ(E)S DE BUREAU AUXILIAIRES (Réf. 4315-A)

Salaire : 145 000 francs

Il (elle) aura des fonctions d'appui aux différentes activités du Centre. Nous recherchons quelqu'un avec : • une formation minimum de CAP/BEP • une expérience minimum de 2 ans à un poste similaire • une connaissance parfaite de l'espagnol et du français • une connaissance parfaite de Word Perfect.

Tous les contrats seront établis en accord avec la législation française.
Les personnes intéressées peuvent envoyer leur CV détaillé à : ICSA, C/Los Madrazo, 26 - 1°, 28014 Madrid (Espagne), en indiquant sur l'enveloppe la référence du poste.

ICSA

ORLEANS

LE SENS DE L'ACTION

ORLEANS (107 000 habitants) Ville de tradition horticole place la qualité de la vie au cœur de son programme de développement et recrute par voie statutaire ou contractuelle son

RESPONSABLE DES ESPACES VERTS H/F
(INGÉNIEUR EN CHEF)

Homme de terrain et de réflexion, vous serez amené à :
- établir et réaliser les projets d'aménagement de différents sites et le fleurissement de la ville ;
- animer et coordonner les activités de production et d'entretien des espaces verts ;
- assurer la gestion technique, administrative et budgétaire du service (190 personnes) et le contrôle de la SEM qui gère le Parc Floral.

Vous êtes diplômé d'une école du paysage ou d'ingénieur liée au végétal. Titulaire d'une expérience professionnelle, vous avez le sens du service public, des contacts humains et une aptitude à l'encadrement.

Adressez votre candidature à : Monsieur Le Maire – Direction du Personnel – 45040 ORLEANS Cedex 01 au plus tard le 18/12/92
Renseignements : M. LE GUEN – DGST – Tél. : 38.42.22.70

Département des



Yvelines

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
DE LA CULTURE ET DES SPORTS

RECRUTE

UN CONSERVATEUR EN CHEF

Par voie de mutation ou de détachement pour le

MUSÉE DÉPARTEMENTAL DU PRIEURÉ
Symbolistes et Nabis, Maurice Denis et son temps à Saint-Germain-en-Laye (Musée Contrôlé)

Sous l'autorité du Conseil Général, il sera chargé de la gestion et de l'enrichissement des collections, de la définition et de la mise en œuvre du projet culturel de l'établissement, il assurera la gestion administrative et financière du Musée.

Une expérience similaire de 5 ans minimum est exigée ainsi que de solides connaissances en Histoire de l'Art – section Art Moderne (fin du XIXe – début du XXe siècle)

Candidature manuscrite, CV avec photo à adresser avant le 11 JANVIER 1993 à :

M. le Président du Conseil Général
Direction Générale des Services du Département
Direction des Ressources Humaines
2, Place André-Mignot
78012 VERSAILLES Cedex



ORGANISME PUBLIC ESPAGNOL
CRÉÉ PAR LA LOI 7/91 DE MARS 1991

Recherche pour son centre de Paris

RESPONSABLE DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Il dépendra du directeur de l'Institut et sera responsable de l'organisation et de la gestion (administrative comprise) des activités culturelles du centre.

PROFIL :
- Titre universitaire.
- Minimum d'expérience : deux ans dans des postes similaires.
- Seront un plus : la capacité d'initiative et d'organisation ainsi que la volonté de s'intégrer dans un projet de diffusion et de renforcement de la langue et la culture espagnoles.
- Connaissances approfondies de la langue espagnole, de la culture hispanique et de la langue et culture françaises.

Les personnes intéressées devront envoyer leur CV à
ICSA, c/ Los Madrazo, 26 - 1°, 28014 Madrid,
en indiquant sur l'enveloppe la référence 4.286-A.



ORGANISME PUBLIC ESPAGNOL
CRÉÉ PAR LA LOI 7/91 DE MARS 1991

Recherche pour son centre de Paris

BIBLIOTHÉCAIRE

Il dépendra du directeur de l'Institut et sera responsable de l'organisation et du bon fonctionnement de la bibliothèque et des services de documentation.

PROFIL :
- DEUG ou licence.
- Formation spécifique en documentation et bibliothéconomie.
- Connaissances appronfondies de l'espagnol et du français ainsi que des réalités sociale et culturelle françaises.
- Minimum d'expérience : 2 ans d'exercice dans un poste similaire.
- Connaissance et pratique de l'informatique exigée.
- Seront un plus la capacité d'initiative et d'organisation ainsi que la volonté de s'intégrer dans un projet de diffusion et renforcement de la langue et de la culture espagnoles.
- Le contrat sera régi selon la législation du travail française.

Les personnes intéressées devront envoyer leur CV à
ICSA, c/ Los Madrazo, 26 - 1°, 28014 Madrid,
en indiquant sur l'enveloppe la référence 4.306-A.

ASSOCIATION PROFESSION BANLIEUE RECRUTE

DIRECTEUR(TRICE)

du Centre de Ressources à créer dans le cadre des opérations de Développement Social Urbain de Seine-Saint-Denis

MISSION : *Conseil technique et appui aux professionnels de la politique de la Ville.*

PROFIL : *Expérience confirmée sur des thèmes de Développement Social Urbain (habitat, jeunes, éducation, intégration des communautés, communication, insertion par l'économique...).*
Compétences dans plusieurs des domaines suivants : montage de projets, organisation de sessions de formation, techniques de communication, négociation financière, gestion d'un centre documentaire.
Capacité de rédaction.
Aisance relationnelle, autonomie, créativité.
Formation BAC + 4.

Candidature et CV à adresser :
ALFA, 102, rue Étienne-Dolet – 92240 MALAKOFF

50.000 hab., à 50 km de Paris — recrute **POUR SON MUSÉE**

Ville de Meaux

CONSERVATEUR
1ère ou 2ème classe

Par voie de mutation ou sur titre en qualité de contractuel (Bac + 3 ou diplôme d'enseignement technologique homologué niveau II).
Rémunération statutaire + primes + logement de fonction.

Adresser lettre, CV et photo à M. le Maire, Hôtel de Ville, BP 227, 77108 MEAUX *avant le 24/12.*

safari

DIRECTEUR GENERAL

FESTIVAL D'ILE-DE-FRANCE

CAMPUS A L'OREILLE

RENCONTRES MUSICALES DE VILLARCEAUX

Le Conseil régional d'Ile-de-France cherche à pourvoir le poste de directeur général du Festival d'Ile-de-France

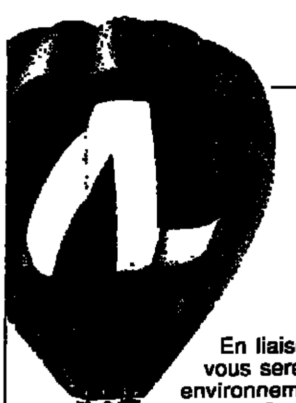
Celui-ci a sous sa responsabilité, en relation avec les différents partenaires du Festival, au premier rang desquels le Conseil régional, le développement de trois actions musicales :
- le Festival d'Ile-de-France ;
- Campus à l'Oreille ;
- les Rencontres musicales de Villarceaux.

Les candidats devront :
- posséder une solide compétence musicale et de nombreux contacts avec des interprètes et des compositeurs ;
- savoir animer une équipe de dix personnes et gérer un budget de 11 millions de francs ;
- avoir l'expérience de collaborations avec des collectivités locales ;
- avoir une connaissance du milieu universitaire ;
- être très disponibles.

Veuillez adresser les candidatures au :

Conseil régional d'Ile-de-France
Direction de l'environnement et de la culture, 251, rue de Vaugirard – 75015 Paris

SECTEURS DE POINTE



Leader mondial dans le Domaine des Gaz Industriels. Nous souhaitons accueillir au sein de notre Centre de Recherche spécialisé dans le soudage Coupage et la projection de matériaux, situé près de Cergy-Pontoise, un

INGENIEUR GRANDE ECOLE
SUPELEC, TELECOM, ...

En liaison avec les services Marketing et les bureaux d'études du Groupe, vous serez chargé de développer les technologies de l'automatisme dans un environnement d'électronique de puissance pour les procédés "électrique" de Soudage Coupage.

Vous définirez, concevrez et réaliserez les prototypes des nouvelles gammes d'équipements et systèmes liés à ces procédés. En relation avec nos partenaires extérieurs (Centres de recherche, Université,...), vous expérimenterez, maîtriserez et diffuserez dans nos filiales en France comme à l'étranger les méthodologies et nouvelles technologies liées aux nouveaux automatismes (logique floue, I.A...).

Ingénieur Grande Ecole généraliste ou à dominante "électrique", vous êtes débutant ou justifiez déjà d'une première expérience. Vous possédez une **connaissance approfondie en automatique** et une solide culture technique et scientifique. Une formation complémentaire de type **DEA, MASTER, PHD... serait appréciée.**

A votre goût de l'innovation et des technologies de pointe, vous alliez de très bonnes qualités relationnelles.

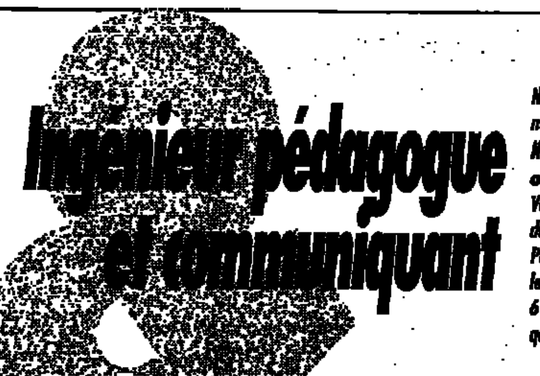
Excellente entrée dans notre activité, ce poste offre de larges perspectives d'évolution pour un candidat à fort potentiel. Une bonne maîtrise de l'Anglais et/ou de l'Allemand est indispensable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, prétentions) sous la référence CTA 1 à L'AIR LIQUIDE, Direction des Ressources Humaines France - 75 quai d'Orsay 75007 PARIS.

L'AIR LIQUIDE

N° 1 mondial pour la production et la distribution des gaz industriels, nous le sommes aussi pour l'ingénierie des gaz de l'air.

Présent dans 59 pays à travers 125 filiales, notre développement international s'accentue sur les marchés les plus porteurs : Europe, USA, Japon... et dans des secteurs d'avenir : santé, électronique, agro-alimentaire, spatial...



Nous sommes une Grande Ecole d'Ingénieurs, de conception novatrice, basée en région parisienne.
Nous recherchons un ingénieur ayant une expérience pratique ou de laboratoire en électricité, électronique, électrotechnique.
Vous développerez l'enseignement (cours, TD, TP) et l'activité du laboratoire d'électronique.
Pour ce poste à pourvoir dès janvier 1993, merci d'adresser lettre, CV et prétentions, sous référence 38777, à Média-System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra en toute confidentialité.

MEDIA-SYSTEM

---

36 15 LM

3615 LM vous permet de consulter un mois d'offres d'emploi parues dans *Le Monde.*
Les annonces présentes sur 3615 LM sont mises à jour quotidiennement.

Dans le cadre du développement de nos activités environnement, nous recherchons notre

SPECIALISTE EN RISQUES TECHNOLOGIQUES

Il aura pour mission de développer nos activités dans les domaines de la protection de l'environnement et de la prévention des risques majeurs.
Familier des différentes méthodes de calculs, arbres de défaillances, du génie de la sécurité, des moyens d'organisation des secours, etc..., son rôle consistera à apporter solutions et conseils aux industries de Normandie pour contribuer à leur sécurité.

Par ailleurs ses qualités relationnelles et sa rigueur de gestion de projet lui permettront de gagner la confiance de nos clients.

Ce poste s'adresse à un ingénieur de formation chimie ou génie chimique d'une trentaine d'années et ayant consacré au moins trois ans au domaine du risque majeur, par exemple au sein du service environnement d'une entreprise de production à haut risque, ou dans l'ingénierie de la sécurité.

L'anglais et l'informatique seront appréciés.

apave

Merci d'adresser votre candidature à APAVE NORMANDE - 2, rue des Mouettes BP 98 - 76132 Mont ST Aignan cedex.

MEDIAPA

Valorisez votre Potentiel !

Notre société en pleine expansion (30 personnes, 18 MF de CA), est spécialisée dans la fabrication d'ENSEMBLES ELECTROMAGNETIQUES ET L'ISOLATION DE PIECES POUR LA CONSTRUCTION ELECTRIQUE. Nous vous proposons de

MANAGER NOTRE CENTRE DE PROFIT

Ingénieur, de formation supérieure de type Arts et Métiers, vous pouvez justifier d'une expérience réussie dans une fonction de responsable technique d'une unité de production, si possible dans un domaine proche de notre activité **électromécanique.**

Après une période d'intégration, vous seconderez notre Directeur Général et prendrez en charge les études (à partir de cahiers des charges fonctionnels), les contacts avec notre clientèle composée de grandes entreprises nationales et superviserez la production (2 chefs d'unités).

Le poste, basé à **CERGY PONTOISE** offre une rémunération attractive évaluée à 300 KF + au démarrage.



Merci d'adresser lettre de candidature manuscrite, CV détaillé et photo sous réf. 1201M à notre Conseil. Discrétion assurée. Les entretiens auront lieu à Paris.

Brockhoff SA 11A RUE LOUIS APFFEL - 67000 STRASBOURG — PARIS - LYON

MEDIAPA

PREVENTION - DETECTION INCENDIE

Important groupe industriel (près de 20 milliards de CA), nous recherchons un ingénieur technico-commercial de haut niveau pour l'une de nos filiales spécialisée dans les équipements de prévention et détection d'incendie, implantée en région parisienne.

Vous apporterez un appui important à notre force de vente par votre expérience des matériels, des équipements et de la clientèle d'installateurs revendeurs et [illegible] prescripteurs. Vous l'assisterez [illegible] d'interventions sur le terrain, participerez à la rédaction des offres et révélerez votre expertise technique en proposant des solutions innovantes.
De formation ingénieur en électronique ou électromécanique, vous possédez une expérience de notre domaine d'activité d'environ 10 années.
Poste basé en région parisienne.
Déplacements de courte durée en province.
Nous vous remercions d'adresser votre candidature sous référence B 1185/LM (à mentionner sur l'enveloppe) à VOG, 32 rue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine qui transmettra.

VOG

Ingénieur Etudes "Produits"
Equipement Automobile

Filiale d'un Groupe Français, nous réalisons un CA de 300 MF sur une ligne de produits destinés à l'automobile et pour laquelle un accord de "Joint-Venture" a été conclu avec un équipementier Allemand.

L'expansion que nous prévoyons chez les constructeurs automobiles Allemands nous conduit à créer un poste d'ingénieur "Produits".

Avec l'aide d'une équipe CAO et de techniciens spécialisés, vous assurez le développement de nouveaux produits : de l'analyse du besoin chez les constructeurs (Ingénieurs Etudes, Achats) et de la préconisation des solutions techniques, jusqu'à la livraison des prototypes chez les clients, vous gérez vos projets sur les plans conception, coût, qualité, délais, en relation étroite avec le commercial et les méthodes-industrialisation.

Jeune Ingénieur mécanicien débutant ou bénéficiant d'une première expérience en B.E., vous parlez ALLEMAND, impérativement.

En nous rejoignant en PICARDIE, à proximité de la mer, vous intégrerez une équipe composée d'une vingtaine d'ingénieurs et techniciens, passionnés - eux aussi - par des produits en constante évolution.

SEFOP, notre Conseil, vous remercie de lui adresser votre candidature sous réf. BVI 1265 M.

SEFOP 11 rue des Pyramides, 75001 Paris.
MEMBRE DE SYNTEC



Papeteries de Golbey

Entreprise internationale près d'Epinal, dans les Vosges, Papeteries de Golbey (340 personnes) a démarré sa production de papier journal en décembre 1991, avec un investissement de 2,8 Milliards de Francs.
Disposant d'un matériel à la pointe de la technologie, notre usine compte parmi les plus performantes du monde.

Pour notre Service Qualité, nous recherchons :

CHEF DE LABORATOIRE (H/F)
Ingénieur (EFP, Chimie, etc.)
(Réf. CLAB)

Vous serez chargé de la coordination du Laboratoire, des études pour l'amélioration des process de production et des activités d'analyses des pâtes, papiers et effluents.

Vous justifiez déjà de quelques années d'une expérience similaire et vous maîtrisez parfaitement l'anglais. Une connaissance des normes ISO 9000 et une expérience de qualité totale seraient appréciées.

INGENIEUR LABORATOIRE (H/F)
EFP
(Réf. ILAB)

Sous l'autorité du Chef de Laboratoire, vous aurez pour mission la réalisation d'études pour l'amélioration des process de production et des analyses de qualité.

Débutant ou disposant d'une première expérience professionnelle, vous êtes motivé pour valoriser vos connaissances dans des fonctions d'études et de contrôle qualité.

Merci d'envoyer, sous la référence choisie, lettre manuscrite, CV et prétentions à notre adresse :

PAPETERIES DE GOLBEY - ROUTE JEAN-CHARLES PELLERIN
BP. 109 - 88194 GOLBEY CEDEX

Groupe international agro-alimentaire, notre savoir-faire exprime **la qualité, la productivité** et la **rentabilité**, dans la transformation de matières premières, à usage industriel, pour les métiers de bouche.

Notre unité principale est certifiée ISO 9002. Poursuivant cette démarche, pour l'ensemble du groupe, à travers nos différentes unités de production, **en France et à l'étranger,** nous recherchons notre

Manager assurance qualité
ENSIA - ENSBANA - INSA - UTC - CESIA

Bénéficiant de l'appui total de la direction, vous aurez la charge de **définir les procédures et les méthodes,** destinées à la mise en place d'un système complet d'assurance qualité.

Source de propositions, progressivement, dans une approche globale, vous élaborerez le plan de mise en œuvre, animerez des groupes de travail, coordonnerez l'élaboration et la mise en place des procédures, aux différents stades de leurs applications.

Au-delà, vous procéderez à l'analyse des résultats, au regard de l'exigence du projet, à la recherche de **l'optimisation** constante de nos moyens.

Homme d'action et de réflexion, constructif, rigoureux, communicateur avec un fort ascendant, vous êtes âgé d'une **trentaine d'années** et bénéficiez d'une **expérience analogue en assurance qualité**

Poste basé **en région LILLOISE. ANGLAIS** exigé.



Adresser lettre + photo + CV sous la référence 705 LM à ACP - J.M. CLOAREC - 47, rue de Bellevue - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.

A. C. P.

MEDIAPA

SECTEURS DE POINTE

LE MONDE DES COMMERCIAUX

Marketing - Vente - Commercial

Ingénieurs commerciaux



Spécialiste de la gestion informatisée, CONCEPT propose aux grandes entreprises et aux groupes des solutions autour de progiciels dans les domaines de la finance, de la comptabilité et de la gestion.
Pour Paris et les régions : Nord, Rhône-Alpes, Sud-Ouest, nous recherchons des ingénieurs commerciaux.

Savoir vendre et développer son CA sont des évidences bien sûr, mais devenir un commercial émérite chez CONCEPT, le n°1 de la gestion informatisée, tel est le défi que nous vous proposons.
De formation supérieure de type ESC ou équivalent (Bac + 4), vous disposez d'une première expérience d'environ 3 ans dans la vente de progiciels de gestion ou de prestations de services.
Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature, sous réf. CM/1292, à Annick Gruau, Concept, 14-16 boulevard de Douaumont, 75017 Paris.

CHEF DE PUB

Vous aurez deux missions :

- *en partenariat avec le Directeur de notre agence, développer le CA de nos clients dans le hors médias (salons, marketing direct, affichage, tractage, annuaires,...) et participer à des actions de relations publiques.*
- *assumer seule, pour notre filiale édition et régie publicitaires, la vente d'espaces publicitaires ainsi que la réalisation de nos supports destinés aux prépas hec et aux math sup - math spé (fixe + intéressement sur la marge brute dégagée).*

Vous avez 28-35 ans, au minimum une formation Bac + 3, le statut de cadre, l'habitude de la micro-informatique sur IBM PS2, une expérience commerciale réussie et une connaissance du monde de la formation. Vous êtes organisée, adaptable et rigoureuse. Vous avez le sens des responsabilités et de l'aisance relationnelle.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV avec photo + salaire actuel à PROMO J - Service LM - 15 rue de Paris - 92100 Boulogne.

(Métro Porte de Saint-Cloud)

PROMO J

agence de publicité spécialisée dans la communication des écoles - Titre Intermédia - 12 ans d'expérience - 15 MF de CA - 4 personnes

Centre d'Enseignement Scientifique et Technique de pointe le GROUPE ESIEE
(École Supérieure d'Ingénieurs en Électronique et Électrotechnique)

RECHERCHE

dans le cadre du développement de ses actions de partenariat industriel :

- pour sa Direction des Relations Extérieures, Industrielles et Internationales :

INGÉNIEUR COMMERCIAL

SA MISSION :
- prospection et développement des activités contractuelles et de partenariats auprès des entreprises.

- pour sa Direction de la Formation Continue :

INGÉNIEUR COMMERCIAL

SA MISSION :
- prospection auprès des entreprises ;
- commercialisation et marketing des actions de formation continue du Groupe.

Leur profil : Diplôme d'une grande école d'Ingénieurs (Électronique ou Informatique), complété par une formation en marketing ou action commerciale (École de gestion ou Mastère spécialisé).



Adressez votre candidature au Service du Personnel du Groupe ESIEE
Cité Descartes, BP 99, 2, bd Blaise-Pascal, 93162 NOISY-LE-GRAND

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

GROUPE CEPME

LA
BANQUE DE L'ENTREPRISE
recherche son

DIRECTEUR COMMERCIAL

De formation supérieure, vous êtes un professionnel du marché des entreprises et avez déjà encadré des exploitants.

Rattaché au Directeur Général, vous aurez l'opportunité de mettre en oeuvre vos qualités de manager en animant une équipe de Chargés d'Affaires. Membre du Comité de Direction, vous participerez à la définition et à l'exécution de la politique de la Banque.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V., photo et prétentions) au service du Personnel - 28, rue Cambacérès 75008 PARIS.

Un projet à nos couleurs : le marketing terrain

BASF des Hommes responsables

A 70 km au Nord de Paris, BASF PEINTURES + ENCRES, filiale très active d'un des tous premiers groupes chimiques mondiaux vit de grands projets d'expansion. Avec 1300 Personnes nous réalisons un CA de 1,5 milliard de F et progressons dans un esprit d'innovation et de qualité.
Nous vous accueillerons à CLERMONT, dans un cadre où l'engagement et le savoir-faire contribuent à la pérennité de notre entreprise.

Issu d'une Grande Ecole de Commerce, bilingue anglais ou allemand, vous souhaitez aborder le marketing opérationnel avec la perspective de vous orienter vers des responsabilités liées à la commercialisation d'un produit technique destiné à l'imprimerie (+ 2000 clients).
Nous vous proposons dans un premier temps, d'assurer le lancement d'une nouvelle gamme de produits. Responsable d'un budget publipromotionnel, vous veillerez au bon déroulement des campagnes publicitaires, gérerez la promotion des ventes, les relations publiques et l'organisation des salons...
Dans un souci d'optimisation et de qualité, vous suivrez les distributeurs et soutiendrez les actions commerciales auprès des clients directs.

Vous souhaitez vous investir au sein d'un groupe vous apportant son soutien et ses perspectives, adressez votre candidature avec CV et prétentions sous réf M/08.12/CP à

BASF - Peintures + Encres
Service Emploi
60676 - CLERMONT DE L'OISE cedex

BASF

ARCHIPEL architectures parallèles

1er Constructeur Français de calculateurs à architectures parallèles recherche pour répondre à son évolution française et internationale.

INGÉNIEUR COMMERCIAL SENIOR

Vous possédez une expérience confirmée de la vente de calculateurs scientifiques auprès de grands comptes français et internationaux.

La connaissance de ventes directes et/ou de création-animation de réseau à l'export dans les produits high-tech serait un plus apprécié. **Réf. U1**

CHARGÉ DE MARKETING OPÉRATIONNEL

De formation supérieure, vous avez acquis une expérience significative des produits high-tech, de leur mode de distribution.
Votre dynamisme et votre professionnalisme vous permettront de participer de façon opérationnelle à l'évolution de l'entreprise et de ses produits. **Réf. U2**



INGENIEUR SUPPORT ET FORMATION

Interface privilégié entre nos clients, que vous conseillez et formez, et notre service de R&D, vous développerez l'ensemble des supports de formation et de suivi des sites.

De formation ingénieur, vous possédez un sens pédagogique affirmé et êtes soucieux de développer un centre de compétences. **Réf. U3**

Ces postes évolutifs, basés à Paris, nécessiteront de nombreux déplacements en France et à l'étranger.

Anglais impératif, seconde langue appréciée.

Merci d'adresser vos candidatures (courrier, manuscrit, CV et prétentions) à **ARCHIPEL** - Lydia Chérikh - 24, boulevard de l'Hôpital - 75005 Paris.

T R O U V E Z   C E S   A N N O N C E S   S U R